

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2022-2023

14 DÉCEMBRE 2022

PROJET DE DÉCRET¹

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR
L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

¹ Voir doc. 468 (2022-2023) n°1 à n°9.

CHAPITRE I - Dispositions générales

Art. 1^{er}. Dans les articles du présent décret, par « décret du 20 décembre 2011 », on entend le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française.

Dans les articles du présent décret, par « décret spécial du 3 avril 2014 », on entend le décret spécial du 3 avril 2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région Wallonne et à la Commission communautaire française.

Dans les articles du présent décret, les abréviations suivantes sont utilisées :

« D.O. » pour « division organique » ou « divisions organiques » ;

« A.B. » pour « article de base » ou « articles de base » ;

« F.B. » pour « fonds budgétaire » ou « fonds budgétaires ».

Des crédits d'engagement et de liquidation destinés à couvrir les dépenses de la Communauté française de l'année budgétaire 2023 sont ouverts au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en A.B, annexés au présent décret ; le tableau budgétaire dont un récapitulatif figure ci-après, donne également l'estimation des dépenses à imputer en 2023 à charge des fonds budgétaires d'engagement et de liquidation.

	INITIAL			
	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Fonds Budgétaires Moyens d'engagement	Fonds Budgétaires Moyens de liquidation
CHAPITRE I Services généraux	1.391.300	1.367.487	23.175	23.175
CHAPITRE II Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	2.106.664	2.055.054	36.306	36.306
CHAPITRE III Éducation, Recherche et Formation	10.014.795	10.015.014	35.278	36.478
CHAPITRE IV Dette publique de la Communauté française	215.792	215.792	0	0
CHAPITRE V Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	597.524	597.524	0	0
Total Général	14.326.075	14.250.871	94.759	95.959

Conformément à l'article 8, §4, 6° du décret du 20 décembre 2011, ces crédits et fonds sont ventilés en A.B. et F.B. dans le tableau budgétaire annexé au présent décret.

Art. 2. Les crédits afférents aux programmes se rapportant aux frais de fonctionnement des administrations et des cabinets ministériels comportent :

1°) Les rémunérations et indemnités généralement quelconques du personnel actif et en disponibilité, les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités de préavis et pour accidents du travail - en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès - ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire ;

2°) Les dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services :

- Honoraires des avocats et des médecins - Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales - Jetons de présence, frais de route et de séjour

de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française - Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers;

- Dépenses de consommation relatives à l'occupation des locaux - en ce compris les dépenses de consommation énergétique "mazout, gaz, essence, électricité, charbon" et dépenses d'entretien - Frais de bureau, location d'équipement informatique, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration ;

- Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, frais de transport afférents aux voyages de service et primes d'assurance des délégués du département se rendant à l'étranger, intervention de la Communauté française dans le prix des abonnements sociaux ;

- Les autres dépenses relatives au fonctionnement ou aux actions des services dont la description est indiquée dans l'exposé particulier.

3°) Les dépenses exceptionnelles pour achat de biens non durables et de services, tels que les travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux et les frais de déménagement.

4°) Les loyers des biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités.

5°) Les indemnités aux tiers, victimes d'accidents dont la responsabilité incombe à la Communauté française ainsi que les divers frais de procédure se rapportant à ces accidents.

6°) Les dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables, machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.

7°) Les redevances pour droits d'auteur.

Art. 3. Par dérogation à l'article 21, §1er du décret du 20 décembre 2011, les intérêts débiteurs résultant de la gestion de la trésorerie dans le cadre du court terme, les montants à payer à l'échéance dans le cadre des émissions de papier commercial ainsi que de l'utilisation de produits dérivés avec le caissier, peuvent être prélevés d'office par le caissier sur les comptes ad hoc et font l'objet d'une régularisation à charge du budget des dépenses.

Art. 4. En application de l'article 13 du décret du 20 décembre 2011, le Gouvernement est dispensé du dépôt immédiat d'un projet de décret spécifique d'ajustement si la délibération budgétaire qu'il adopte ouvrant les crédits nécessaires soit pour l'engagement soit pour la liquidation, soit pour l'engagement et la liquidation de dépenses est inférieure cumulativement par nature de crédit à 5.000.000 euros.

Art. 5. Dans le cas où l'imputation d'une dépense ne peut être réalisée à charge des codes économiques prévus sur un article de base dans le tableau budgétaire annexés au présent décret, le Ministre du Budget peut autoriser la création de codes économiques complémentaires sur un même article de base.

Art. 6. Par dérogation à l'article 8 § 1er, 3ième alinéa, du décret du 20 décembre 2011, la D.O. 40 peut comporter deux programmes fonctionnels, à savoir les programmes 0 et 1.

Art. 7. Pour l'application de l'article 19 § 2, et de l'article 20 du décret du 20 décembre 2011, les receveurs visés sont :

- les comptables ordinaires du Ministère de la Communauté française antérieurement désignés comme tels par le Ministre du Budget et en fonction au 1er janvier 2013 et les receveurs-trésoriers désignés à partir du 1^{er} janvier 2013.

CHAPITRE II - Dispositions liées aux rémunérations

Art. 8. Dans les cas d'urgence visés à l'article 26 § 2 et 3 du décret du 20 décembre 2011, les rémunérations des personnels administratif, enseignant et assimilé à charge de crédits non limitatifs, identifiés comme tels dans le tableau budgétaire, peuvent être engagées, liquidées et payées en dépassement de crédit à régulariser par la délibération du gouvernement autorisant les transferts de crédits mentionnés à l'article 26 § 2 et 3 du décret visé.

Si la procédure prévue à l'article 26 § 2 et 3 n'ouvre pas de crédits suffisants pour apurer les dépassements visés à l'alinéa 1er, par dérogation à l'article 13 du décret visé, les rémunérations des personnels administratif, enseignant et assimilé peuvent être engagées, liquidées et payées en dépassement de crédit à régulariser par la délibération du gouvernement selon la procédure prévue à l'article 13 dudit décret.

Si la date du dépassement rend impossible la finalisation de la procédure prévue par le troisième alinéa de l'article 13 du décret du 20 décembre 2011 dans le délai qu'il requiert, les dépassements constatés seront régularisés lors de l'application de l'article 45 du décret du 20 décembre 2011 à l'exercice où le dépassement a été constaté.

CHAPITRE III - Dispositions liées aux répartitions des crédits

Art. 9. Par dérogation à l'article 26, §1er, 1° et 2° du décret du 20 décembre 2011, les A.B. suivants peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition des crédits, sur demande du Ministre ordonnateur et après accord du Ministre du Budget :

n°	Répartition des crédits autorisée	Objet
1	Les crédits des A.B. des D.O. 06 et 10 peuvent être répartis vers tout A.B. desdites D.O. Les intitulés des programmes pourront être adaptés	Permet une nouvelle répartition des crédits entre les divisions organiques 06 et 10 et de tenir compte de l'adaptation

	à ces ventilations et tenir compte des adaptations administratives liées à la répartition des compétences et à la composition du Gouvernement	des libellés des programmes suite à une modification de gouvernement et à la compétence de ses membres.
2	Les crédits de l'AB 01.03.22 de la D.O. 14 peuvent être répartis vers tout AB du budget des dépenses	Permet la répartition de la provision interdépartementale pour la part publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les cofinancements européens
3	Les crédits des A.B. 01.03.02, 01.11.02, 01.14.02, 01.20.02, 01.21.02, 01.01.35 de la D.O. 11 peuvent être répartis vers tout AB du budget des dépenses.	Permet la répartition de diverses provisions dont le libellé est mieux explicité dans les tableaux budgétaires vers les AB ad-hoc dans d'autres divisions organiques du budget.
4	Les crédits de l'AB 01.01.11 de la DO 20 peuvent être répartis vers tout A.B. du budget.	Permet la répartition de la provision non-marchand.
5	Les crédits des AB des programmes 1, 2 et 7 de la DO 20 peuvent être répartis sur tous les AB de ces mêmes programmes.	Permet, pour l'année 2023, de répondre à des problématiques liées à la révision de la structure budgétaire qui surviendraient en cours d'année.
6	Les crédits de l'A.B. 01.01.11 de la D.O. 25 peuvent être répartis vers tout A.B. de la même D.O.	Permet la répartition de cette provision vers les AB de la DO concernée conformément à la finalité de cette provision.
7	Les crédits des A.B. 01.06.30, 01.10.30, 01.11.30, 01.13.30, et 01.02.55 de la D.O. 40 peuvent être répartis vers les A.B. des D.O. 54, 55 et 57.	Permet la répartition de différentes provisions, créées pour la mise en œuvre de réformes explicitées dans le libellé des AB visés, dans l'ensemble des divisions organiques de l'enseignement supérieur
8	Les crédits de l'A.B. 01.02.31 de la DO 45 peuvent être répartis vers les AB 41.13.20 et 41.14.20 de la DO 45	Permet la répartition de l'AB provision dont le libellé est mieux explicité dans les tableaux budgétaires vers les AB ad-hoc du programme 2 de la DO 45.
9	Les crédits de l'A.B. 01.07-30 de la D.O. 40 peuvent être transférés vers tout A.B. des D.O 40, 45, 46, 47, 50, 54, 55, 56, 57 et 58.	Permet des répartitions de crédits visant à faire face à tout impératif budgétaire imprévu qui pourrait survenir en cours d'exercice.
10	Les crédits des A.B. 41.23.31, 41.23.51 et 41.23.80 de la D.O. 50 peuvent être répartis entre chacun de ces A.B.	Permet la reventilation de crédits des Centres organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles sur base d'une nouvelle estimation des besoins.
11	Les crédits des A.B. 41.23.70 de la DO 51, 41.23.50 et 41.23.70 de la DO 52 et 41.23.50 de la DO 53 peuvent être répartis entre chacun de ces A.B.	Permet la bonne application des dispositions prévues par le décret du 28 avril 2004 relatif à la différenciation du financement des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, et plus particulièrement son article 7 par lequel une partie des montants payés aux écoles relevant des DO 51 ou 53 sont imputés sur la DO 52
12	Les crédits des A.B. 44.23.74 de la DO 51, 44.23.55 de la DO 52 et 44.23.56 de la DO 53 peuvent être répartis entre chacun de ces A.B.	
13	Les crédits des A.B. 43.23.72 de la DO 51, 43.23.53 de la DO 52 et 43.23.53 de la DO 53 peuvent être répartis entre chacun de ces A.B.	
14	le Ministre ordonnateur peut procéder à une nouvelle ventilation des A.B. afférents aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement entre les D.O. 51, 52, 53 et 56	
15	Les crédits des A.B. 01.02.82 et 01.03.82 de la D.O. 56, et 12.01.02 de la D.O.58 peuvent être répartis vers les A.B. 11.03.40, 43.01.43 et 44.01.44 de la D.O.56	Permet le transfert de provisions pour l'enseignement de promotion sociale en tout ou en partie vers des AB traitement de l'enseignement de promotion sociale

16	Les crédits de l'A.B. 01.09.91 de la D.O. 52 peuvent être répartis vers l'A.B. 01.05.80 de la D.O. 51 et réciproquement.	Le décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'Education aux Médias fixe les montants pour des initiatives d'éducation aux médias. Cette disposition permet une répartition optimale des montants entre le fondamental (DO 51) et le secondaire (DO 52).
17	L'A.B. 41.01.14 de la D.O. 12 peut recevoir des répartitions de crédits à partir de de tout A.B. du budget des dépenses	Permet à l'ETNIC de recevoir des crédits destinés à des projets informatiques.
18	Les crédits des A.B. de la D.O. 18 peuvent être répartis vers l'A.B. 34.01.11 de la D.O. 18	Cette disposition représente une sécurité afin d'assurer les crédits nécessaires pour l'aide financière aux détenus.
19	Les crédits inscrits aux AB 11.01.16, 01.05.12, 01.06.12 et 01.07.12 de la DO 40, 41.01.40 de la DO 41 et 11.04.01 de la DO 11afférents à la formation professionnelle continu peuvent être répartis entre chacun de ces AB.	Permet d'appliquer les prescrits du Décret du 17 juin 2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS. qui seront d'application au 1er septembre 2022.
20	Les crédits des AB traitements de la DO 53 peuvent être répartis vers les AB 41.23.50, 43.23.53 et 44.23.56 de la DO 53.	Permet de mettre à disposition les crédits nécessaires à l'octroi des dotations et subventions de fonctionnement aux pôles territoriaux pour l'année scolaire 2022-2023, conformément à l'article 6.2.5-6. du décret portant création des pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale, dès que les informations permettant le calcul des montants affectés au fonctionnement pour chacun des pôles seront disponibles.
21	Les crédits des A.B. qui couvrent les dotations aux établissements de l'Enseignement organisé par la Communauté française peuvent être répartis vers l'A.B. 61.01.01 de la DO 44.	Permet l'alimentation d'un même A.B. qui permet le financement d'un marché public d'achat groupé d'énergie.
22	Les crédits de l'AB 12.01.70 de la D.O. 50 peuvent d'être répartis vers l'AB 41.12.10 de la D.O. 54	Dans le cadre de la convention qui lie la FWB à l'ULG, pour la direction du Centre de Strée, cette disposition permet un transfert de crédits vers le secteur des universités.
23	Les crédits de l'AB 01.07.20 de la DO 45 peuvent d'être répartis vers le programme 5 de la D.O. 55.	Dans le cadre de la récupération des précomptes des chercheurs en Hautes écoles, les crédits correspondants peuvent être transférés au programme 5 (fonctionnement des hautes écoles) de la DO 55 pour rétrocession à ces établissements.
24	Les crédits de l'AB 41.01.14 de la DO11 peuvent être répartis vers les AB 01.02.01, 11.03.01 et 11.04.01 de la DO 11 du budget des dépenses.	Permet d'opérer la scission du service E-wbs en 2023.
25	Les crédits de l'AB 01.10.15 de la DO 12 peuvent être répartis vers l'AB 01.01.31 de la DO 41.	Permet la répartition des moyens nécessaires à l'engagement anticipé des conseillers techno-pédagogues.

26	Les crédits de l'AB 01.01.11 de la D.O. 14 peuvent être répartis vers tout AB du budget des dépenses.	Permet la répartition de la provision interdépartementale pour les dépenses liées à la Présidence belge de l'Union européenne en 2024
27	Les crédits des programmes 0 et 1 de la D.O. 11 peuvent être répartis vers tout AB de la D.O. 85	Permet la possibilité, par sécurité, de répartitions entre les programmes de fonctionnement du Ministère vers la DO qui couvre les charges de dette.
28	Les crédits de l'AB 01.01.01 de la D.O. 17 peuvent être répartis vers tout A.B. de la D.O. 17.	La présente provision a été constituée sur base de crédits insuffisamment justifiés. Par prudence, ces crédits ont été provisionnés plutôt que d'être supprimés. Cette provision pourra être répartie vers les A.B. de la D.O.17 en cas d'insuffisance de crédits avérée.
29	Les crédits de l'AB 01.08.21 de la DO 40 peuvent être répartis vers les A.B. 41.23.70 de la DO 51, 41.23.50 de la DO 52 et 41.23.50 de la DO 53.	Permet la répartition de la provision relative au financement complémentaire au bénéfice des établissements de l'enseignement obligatoire y compris les internats organisés par la Communauté française.
30	Les crédits de l'AB 01.02.40 de la DO 41 relatifs aux CTA, soit un montant maximum de 1.000.000 EUR, peuvent être répartis vers les A.B. traitements du personnel enseignant.	Permet la répartition de la provision relative aux formateurs CTA constituée sur l'AB 01.02.40 de la DO 41.
31	Les crédits de l'AB 01.05.94 de la DO 52 peuvent être répartis vers les A.B. traitements du personnel enseignant.	Permet la répartition en vue de la prise en charge sur les AB traitements du coût des formateurs CTA.
32	Les crédits de l'AB 01.09.21 de la DO 40 peuvent être répartis vers tout AB du budget des dépenses.	Permet la répartition de la provision pour politiques nouvelles.
33	Les crédits de l'AB 01.01.15 de la DO 20 peuvent être répartis vers tout AB des DO 20, 23 et 25	Permet la répartition de la provision Culture vers les différents programmes de la Culture, de l'Education permanente et des Médias

CHAPITRE IV - Dispositions liées aux fonds budgétaires

Art. 10. Par dérogation à l'article 7, 2°, alinéa 3 du décret du 20 décembre 2011, peuvent se trouver en situation débitrice les fonds budgétaires suivants :

- 1° les fonds budgétaires inscrits aux AB 30.01.80 et 30.02.80 de la D.O. 40 ;
- 2° le fonds budgétaire inscrit à l'AB 01.03.94 de la D.O. 52 à concurrence des montants attribués par des conventions institutionnelles (Fonds européens, Forem, Actiris, Région wallonne, Etat fédéral) ;
- 3° le fonds budgétaire 01.02.11 de la D.O. 25, à concurrence du montant inscrit à charge de l'AB ;
- 4° le fonds budgétaire 12.33.11 de la D.O. 26, à concurrence du montant des avances de la Loterie nationale à percevoir au cours de l'exercice ;
- 5° le fonds budgétaire 01.01.91 de la D.O. 55, à concurrence des montants attribués par des conventions institutionnelles (Fonds européens, etc.) ;

Art. 11. Le Fonds budgétaire Loterie nationale (01.01.36 de la D.O.11) est alimenté par les dotations et avances de la Loterie nationale. Les recettes affectées de ce fonds sont réparties par le Gouvernement entre les attributaires, y compris le fonds des Sports-Activités (12.33.11 de la D.O. 26). Par dérogation à l'article 27 alinéa 2 du décret du 20 décembre 2011, le receveur trésorier du Fonds budgétaire Loterie nationale (01.01.36 de la D.O. 11) est autorisé à alimenter le compte du Fonds budgétaire 12.33.11 de la D.O. 26 (fonds des Sports-Activités) selon la répartition décidée par le Gouvernement.

Art. 12. Les dépenses sur les fonds budgétaires sont plafonnées au montant estimé dans les tableaux budgétaires sauf dérogations accordées par le Gouvernement.

CHAPITRE V - Dispositions liées aux subventions facultatives

Art. 13. En application de l'article 8, § 4, 3° du décret du 20 décembre 2011, le Gouvernement peut octroyer des subventions, en l'absence d'un décret organique, pour les natures de dépenses suivantes identifiées par programme :

N°	Subventions autorisées par programme :
	D.O. 11 – Affaires générales – Secrétariat général
	<i>Programme 0 – Subsistance</i>
1	Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP) ;
2	Subventions aux opérateurs concluant en qualité d'employeur, une convention de premier emploi ;
3	Subvention à la Société Scientifique de Médecine Générale.
4	Subventions facultatives au secteur non-marchand
	<i>Programme 1 – Secrétariat général</i>
5	Subventions diverses dans le cadre de la promotion de Bruxelles
6	Subventions dans le domaine de l'éducation aux médias
	<i>Programme 2</i>
7	Subventions en vue de participer aux échanges des bonnes pratiques et sur le fonctionnement de la Fonction publique avec d'autres Pouvoirs publics
8	Subvention à la Commission interfédérale disciplinaire en matière de dopage
	<i>Programme 3 – Information, promotion, rayonnement de la langue et de la culture française et de la Communauté Wallonie-Bruxelles</i>
9	Subventions destinées à soutenir la diffusion de la convention des droits de l'enfant, la formation, l'information et l'organisation de manifestations liées à cette convention, dans le cadre des travaux internationaux ;
10	Subvention au fonds d'investissement Start destiné à couvrir ses frais de fonctionnement ;
11	Subventions allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étranger ;
12	Subventions aux institutions publiques organisatrices des fêtes de la Communauté française ;
13	Subventions diverses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation ;
14	
14	Subventions allouées dans le cadre du développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique

15	Subventions dans le domaine des droits des femmes en Communauté française ;
16	Subventions dans le cadre d'actions de promotion de la citoyenneté, de la lutte contre la pauvreté, de la réduction des inégalités sociales, du vivre ensemble et des valeurs de la Communauté française, en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Francophonie ;
17	Subventions en lien avec les actions de la cellule Mémoire – Extrémismes – Radicalismes ;
18	
18	Subvention en vue de soutenir, conjointement avec la Région wallonne, les métropoles de la culture ;
19	Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle ;
20	Subventions à des actions de visibilité de la Communauté française, notamment par la pratique sportive ;
21	Subventions relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre des travaux internationaux
22	Subventions relatives à la promotion et à la protection des droits de l'enfant ;
23	Subventions pour des projets dans le domaine de l'égalité des chances et dans le domaine de la lutte contre toute forme de discrimination ;
25	
24	Subventions à des initiatives en matière de lutte contre les violences conjugales ;
25	Subventions à des initiatives en matière de lutte contre le racisme ;
26	Subventions aux coordinations provinciales pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;
27	Subvention en lien avec l'évaluation et l'amélioration de la qualité dans les hôpitaux universitaires ;
28	Subvention à l'ASBL Plateforme pour l'Amélioration continue de la Qualité des soins et de la Sécurité des patients (PAQS) ;
29	Subventions pour la mise en œuvre d'expériences pilotes visant la gratuité de repas scolaires dans une optique d'égalité des chances ;
30	Subvention à la Fondation Mons 2025 – Rayonnement Capitale culturelle FWB ;
	Programme 9 - Pilotage du budget de la Communauté française
31	Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE)
	D.O. 14 – Relations Internationales et Fonds européens
	<i>Programme 1 – Relations internationales</i>
32	Subventions dans le cadre des relations internationales ;
35	
	<i>Programme 3 – Diverses initiatives internationales dans les compétences communautaires</i>
33	Subventions dans le cadre de la collaboration entre le Département et diverses institutions internationales, notamment des actions visant à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur et la promotion de la mobilité étudiante.
34	Dépenses inhérentes à des actions et interventions internationales dont des projets cofinancés – subventions
	D.O. 15 – Infrastructures de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport
	<i>Programme 2 – Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture</i>
35	Subventions et dépenses pour la défense et la mise en valeur de l'architecture ;
36	Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture
37	Subventions à l'opérateur culturel de l'architecture en FWB ;
	D.O. 17 – Aide à la Jeunesse
	<i>Programme 1 – Jeunes en danger et jeunes délinquants</i>
38	Subventions d'initiative ministérielle aux opérateurs du secteur de l'Aide à la Jeunesse pour des projets divers

39	Subventions aux services d'accompagnement du parrainage ;
40	Subventions pour la prise en charge de jeunes à la croisée des secteurs ;
41	Subventions pour le soutien aux services d'hébergement pour les 0-6 ans ;
42	Subventions aux actions de prévention par les conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse ;
43	Subventions destinées notamment à la réalisation d'initiatives novatrices dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse ;
44	Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'autres secteurs ;
45	Subvention destinée au Fonds intersyndical de l'aide sociale ;
46	Subventions dans le cadre des accords non marchand ;
47	Subventions pour le financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse ;
48	Subventions aux projets SAIE post IPPJ ;
49	Subventions aux projets mettant en œuvre les séjours de rupture ;
50	Subventions au fonds Maribel social ;
51	Subventions aux projets en voie d'agrément.
	D.O. 18 – Maison de justice
	<i>Programme 3 – Partenariats</i>
52	Subventions aux Services de mesures judiciaires alternatives (SEMJA)
53	Subvention pour des projets particuliers d'opérateurs actifs dans les secteurs, pour des projets d'aide aux victimes dans le cadre des situations d'urgence ou en lien avec le procès des attentats de Bruxelles.
54	Subventions d'aménagement et d'équipement aux associations actives dans le secteur des Maisons de justice.
	D.O. 19 – Enfance
	<i>Programme 1 – Office de la Naissance et de l'Enfance</i>
	;
	S
55	Dotation complémentaire relative aux subventions du non marchand.
56	Subventions dans le cadre des accords non marchand ;
	<i>Programme 2 – Politique et accueil de l'Enfance</i>
57	Subventions relatives à la politique de l'enfance ;
58	Subventions d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance
	D.O. 20 – Culture
	<i>Programme 1 – Transversal</i>
59	Subvention à la confédération des employeurs des secteurs sportifs et socio-culturels et au fonds intersyndical des secteurs de la FWB ASBL
60	Subventions en matière d'emploi (non-marchand, PTP, ex-CPE)
61	Subventions pour le Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels.
62	Subventions relatives au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes ;
63	Subventions aux projets et opérateurs culturels transversaux ;
64	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces, aux communes et aux associations et compagnies de théâtre, musique et danse ; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques et l'éducation permanente ;
65	Subvention aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre du décret PECA ;
66	Subventions pour la formation des publics scolaires à la Culture ;

67	Subvention à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : programme Spectacles à l'école.
68	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : Tournées Art et Vie.
69	Subventions ponctuelles et structurelles aux projets et opérateurs culturels transversaux (conventions et contrats-programme) ;
	Programme 2 – Arts vivants
70	Subventions ponctuelles ou structurelles aux associations et aux artistes dans les domaines des arts vivants ;
71	Subvention à l'ASBL "Le Botanique" ;
72	Subvention à l'ASBL Halles de Schaerbeek.
73	Subventions au Palais des Beaux-Arts de Charleroi ;
74	Subventions pour couvrir les frais de fonctionnement, hors contrat-programme, de l'ASBL "Les Grignoux" et les charges d'emprunt du bâtiment "la Sauvenière" ;
	Programme 3 – Musique
75	Subventions ponctuelles ou structurelles aux associations et aux artistes dans les domaines de la musique ;
	Programme 4 – Patrimoines culturels
76	Subventions facultatives, ponctuelles ou structurelles aux associations et aux artistes dans les domaines des patrimoines culturels ;
77	Subventions liées à des Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des patrimoines culturels
78	Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe dans le cadre son activité muséale et de la gestion du domaine
79	Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"
80	Subvention au Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de la Communauté française ;
	Programme 5 - Arts plastiques
81	Subventions ponctuelles ou structurelles aux associations et aux artistes dans les domaines des arts plastiques et numériques ;
	Programme 6 – Langues lettres et livres
82	Subventions ponctuelles ou structurelles aux associations et aux artistes dans les domaines des langues, lettres et livres ;
83	Subvention au Fonds national de la Littérature
	Programme 7 – Action culturelle et territoriale
84	Subventions ponctuelles ou structurelles aux associations et aux artistes dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs
85	Subvention à l'ASBL Point-Culture ;
86	Subvention liée à la cession des centres de prêt de l'ASBL Point-Culture ;
87	Subvention liée à la cession des pouvoirs organisateurs de droit public de centre de prêt de l'ASBL point-Culture ;
	D.O. 23 – Jeunesse et Education permanente
	Programme 1 – Initiatives et interventions diverses et alphabétisation
88	Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles réalisées à l'initiative d'associations reconnues ou non reconnues ;
89	Subvention pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation ;
90	Subventions pour le Projet européen "Mindchangers" ;
	Programme 2 – Jeunesse
91	Subventions pour des projets d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associations non reconnues ;
92	Subventions pour les créations, productions et diffusions culturelles « Jeunes » ;
93	Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs ainsi que les collaborations interministérielles de jeunesse ;

94	Subventions exceptionnelles pour la sécurisation et l'aménagement dans le secteur de la Jeunesse ;
95	Subventions pour la formation des animateurs socioculturels ;
96	Subventions pour la formation d'animateurs volontaires ;
97	Subventions pour des projets de politiques locales, européens et internationaux de jeunesse.
98	Subventions visant à reconnecter les jeunes aux Organisations de Jeunesse et Centres de Jeunes
	Programme 3 – Education permanente
99	Subventions pour la formation des animateurs socioculturels dans le secteur de l'Education permanente ;
100	Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général : activités et emploi.
	D.O. 25 – Médias
	Programme 1 – Initiatives et interventions diverses
101	Subventions visant à soutenir le secteur des médias ;
102	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel ;
103	Subventions pour l'achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels.
	Programme 2 – Cinéma et vidéo
104	Subventions pour l'aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel ;
105	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel.
	Programme 3 – Radio et télévision
106	Subventions à la RTBF pour l'accessibilité de ses programmes ;
107	Subventions à la RTBF pour des projets d'écriture radiophonique
108	Subventions en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision ;
109	Subventions diverses en fonctionnement, équipement et infrastructures pour les télévisions locales ;
110	Subventions pour le soutien au secteur des médias audiovisuels pour le développement des nouvelles technologies de radiodiffusion.
111	Développement d'une plateforme de podcasts et d'initiatives de mise en valeur des podcasts et création sonore de la FWB
	Programme 4 – Presse
112	Subventions visant à soutenir des initiatives dans la presse ;
113	Subventions pour l'aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique ;
114	Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels ;
115	Subventions pour l'aide au journalisme d'investigation.
	D.O. 26 – Sport
	Programme 2 – Recherches et développement
116	Subventions diverses à des actions de promotion du sport en Communauté française.
117	Subventions pour les initiatives sportives en faveur des détenus et des jeunes hébergés en IPPJ.
	Programme 3 – Subventions diverses
118	Subventions aux clubs sportifs affiliés à la fédération sportive handisport ou à l'association sportive handisport de loisir » ;
119	Subvention des associations du sport scolaire et du sport dans l'enseignement supérieur reconnues » ;
120	Subventions aux organisateurs de projets « femme et sport » ;
121	Subventions aux organisateurs d'activités de sport pour tous ;
122	Subventions aux centres sportifs locaux ;

123	Subventionnement pour le renforcement du plan « sport pour handicapés »
124	Subventions à des associations et fédérations sportives reconnues ;
125	Subventions pour des plans programmes des fédérations sportives reconnues et de la fédération handisport ;
126	Subventions des fédérations sportives de loisirs reconnues ;
127	Subventions aux associations pour handicapés ;
128	Subventions des formations de cadres ;
129	Subventions à l'ASBL Comité olympique et interfédéral belge pour la participation aux Jeux Olympiques et conventions de partenariat jeunes talents sportifs ;
130	Subventions destinées à l'achat de matériel sportif et de matériel de psychomotricité ;
131	Subventions à une association de centres sportifs ainsi que pour la subvention d'une association sportive ;
132	Subvention dans le cadre de l'accord partiel élargi sur le sport ;
133	Subvention dans le cadre de la formation des jeunes par les clubs sportifs et les fédérations sportives ;
134	Subvention de promotion et de notoriété des fédérations sportives, sportives non-compétitives et des associations ;
	D.O. 40 – Services communs, Affaires générales, Relations internationales
	<i>Programme 0 – Subsistance Administration – Enseignement et recherche</i>
135	Subventions favorisant l'intégration et l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'enseignement
136	Subventions dans le cadre de l'action sociale du Département en faveur du Personnel de l'Enseignement ainsi que de la formation des Directeurs.
	<i>Programme 3 – initiatives et interventions diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur</i>
137	Subventions d'initiative ministérielle dans le domaine de l'enseignement supérieur et de promotion sociale pour des projets divers, y compris la précarité étudiante.
138	Subventions pour le soutien aux politiques de genre ;
139	Subventions pour des aménagements dans les établissements d'enseignement supérieur et de Promotion sociale visant à améliorer l'accessibilité dans le cadre de l'Enseignement inclusif
140	Subventions pour les recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE ;
141	Subvention à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) ;
142	Subventions aux associations d'étudiants ;
143	Subvention à l'ARES en vue de soutenir la participation des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'initiative européenne en vue du développement de « réseaux d'Universités européennes »
	<i>Programme 5 – Collaborations à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement – Divers</i>
144	Subventions dans le domaine de l'enseignement supérieur ;
	<i>Programme 6 – Enseignement supérieur – Recherche scientifique – Administration</i>
145	Subventions en lien avec l'enseignement supérieur.
	<i>Programme 8 Actions fonds européens initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi</i>
146	Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG
	<i>Programme 9 – Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire</i>
147	Subventions en faveur d'actions d'éducation interculturelle
	D.O.41 – Pilotage de l'enseignement
	<i>Programme 4 – Recherches en éducation – Pilotage inter-réseaux – Activités pédagogiques inter-réseaux – Orientation</i>
148	Subventions octroyées en liaison avec la politique de l'enseignement et le soutien d'initiatives variées qui permettent d'enrichir l'offre de découvertes notamment dans

	l'éducation à l'environnement, la citoyenneté et l'humanisme, la promotion des sciences, des langues (y compris celle des signes) et de la créativité, l'accrochage scolaire et les perspectives dans le monde du travail, le bien-être et la prévention ;
149	Subventions dans le cadre d'appels à projet ; en lien avec le projet d'établissement ou le plan de pilotage des écoles fondamentales, secondaires et spécialisées;
213	
150	Subvention à la Maison des maths et du numérique ASBL ;
151	Subventions dans le cadre d'appels à projets en matière de démocratie scolaire, d'activités citoyennes et de lutte contre le harcèlement à l'école ;
152	Subvention au service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège pour la participation de la Communauté française à l'enquête internationale I.E.A. PIRLS;
153	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective destinée aux recherches en éducation ;
154	Subventions en faveur des processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et la performance de l'enseignement ;
155	Subventions octroyées pour des projets pilotes en matière d'enseignement ;
156	Subventions octroyées dans le cadre de la mise en œuvre et de l'accompagnement du Pacte d'Excellence.
	Programme 6 : Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement – divers
157	Subventions à l'Association Européenne des Enseignants ;
	D.O. 45 – Recherche scientifique
	Programme 1 – Attractivité des STEAM
158	Subventions pour des actions de sensibilisation aux STEAM ;
159	Subventions à l'Institut historique belge de Rome et à l'Ecole française d'Athènes ;
160	Subventions au Centre de Recherche en Mathématique (CREM) ;
161	Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques ;
162	Subventions aux Instituts internationaux de Physique et de Chimie fondés par Ernest Solvay ;
163	Subvention au Centre de recherche et d'information sociopolitique (CRISP) ;
164	Subvention à l'Academia Belgica ;
165	Subvention au Spark Oh ! (anciennement Parc d'Aventures scientifiques - PASS).
	Programme 2 – Aides directes aux acteurs de la recherche de la FWB
166	Subventions pour le soutien de la recherche en Hautes Ecoles ;
167	Subventions pour la participation des chercheurs aux initiatives européennes ;
168	Subvention à l'Academia Belgica – bourses d'études historiques à Rome (ex IHBR) ;
169	Subventions pour les voyages d'étudiants en groupe ;
170	Subvention au Centre de recherche et d'information sociopolitique (CRISP) ;
171	Subventions pour le soutien aux infrastructures de recherche ;
172	Subventions pour l'application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS.
173	Subventions en faveur de la Recherche scientifique fondamentale collective – Initiative ministérielle ;
174	Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques ;
175	Subventions visant à favoriser le partage de connaissances
176	Subventions visant à permettre des alternatives à l'expérimentation animale
	D.O. 46 – Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique
	Programme 2 – Subventions diverses
177	Subventions diverses en vue de couvrir le financement des prix, des concours, des publications, des revalorisations de prix, des projets à long terme, des missions à l'étranger, des frais de colloques et des frais de fonctionnement divers de l'institution ;

178	Subvention en faveur du Collège Belgique ;
179	Subvention pour chercheur belge francophone à l'Ecole française d'Athènes (EFA)
	D.O. 51 – Enseignement préscolaire et Enseignement primaire
	<i>Programme 7 – Fonctionnement des écoles primaires</i>
180	Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française.
	<i>Programme 8 – Lutte contre l'échec scolaire</i>
181	Subventions dans le cadre de projets particuliers en faveur de l'enseignement fondamental notamment dans le domaine d'actions d'éducation culturelle, environnementale, artistique,...
182	Subventions destinées à soutenir des projets relatifs à l'innovation pédagogique ;
	<i>Programme 9 Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite</i>
183	Subventions aux ISP/ESP – Formation en cours de carrière
	D.O. 52 – Enseignement secondaire
	<i>Programme 9 – Discriminations positives – Divers</i>
184	Subventions relatives aux manifestations pédagogiques et culturelles y compris l'attribution de prix ;
185	Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qualifiant et celui de l'entreprise, notamment « Technocampus » ;
186	Subventions pour des actions relatives à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel et à la modernisation de l'équipement technique et professionnel des écoles ;
187	Subventions pour la maintenance des équipements de l'enseignement technique et professionnel ;
188	Subvention de l'ASBL Worldskills Belgium ;
	D.O. 53 – Enseignement spécial
	<i>Programme 7 – Initiatives en matière d'éducation des élèves à besoins spécifiques</i>
189	Subventions en faveur d'organismes soutenant les populations visées par l'Enseignement spécialisé, favorisant la compréhension de leurs problématiques ainsi que leur intégration.
	D.O. 54 – Enseignement universitaire
	<i>Programme 1 – Universités de la Communauté</i>
190	Subvention au Centre hospitalier universitaire de Liège en vue de couvrir des charges exceptionnelles et de contribuer à la constitution du capital.
	<i>Programme 2 – Universités libres</i>
191	Subvention à l'Institut universitaire d'études du Judaïsme Martin Buber.
	<i>Programme 4 – Enseignement universitaire</i>
192	Subventions relatives à la promotion de l'Enseignement supérieur universitaire ;
193	Subventions en vue du paiement des frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques ;
194	Subvention de fonctionnement et au service social de la Faculté de Théologie protestante à Bruxelles ;
195	Subventions pour des initiatives de coopération interuniversitaire ;
196	Subvention pour la Bibliothèque virtuelle ou interuniversitaire coordonnée au Conseil interuniversitaire de la Communauté française (CIUF) ;
197	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes dans l'enseignement supérieur ;
198	Subventions en faveur de la promotion de la santé et de la médecine préventive ;
199	Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite ;
200	Subventions en vue de soutenir des actions de formations des adultes dans l'Enseignement supérieur.
	D.O. 55 – Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles
	<i>Programme 5 – Fonctionnement des Hautes Ecoles</i>

201	Subventions relatives aux Hautes Ecoles ;
	Programme 8 – Hautes écoles et Enseignement supérieur hors université
202	Subventions de nature à favoriser le développement de l’Enseignement supérieur ;
203	Subventions aux centres de ressources de l’éducation aux médias ;
204	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes dans l’enseignement supérieur ;
205	Subventions en faveur d’initiatives en matière de promotion de la réussite.
	D.O. 56 – Enseignement de promotion sociale
	Programme 8 – Initiatives transversales en Enseignement de promotion sociale
206	Subventions d’initiative ministérielle dans le domaine de la promotion sociale pour des projets divers
207	Subventions relatives à l’évaluation de la qualité de l’enseignement de promotion sociale
208	Subventions pour le développement d’écoles inclusives.
209	Subventions en matière de validation des compétences en promotion sociale dont le subventionnement du « Consortium de validation des compétences » ;
	D.O. 57 – Enseignement artistique
	Programme 2 – Initiatives et subventions diverses
210	Subventions destinées à couvrir les frais de fonctionnement de la fondation d'utilité publique « Académie d’été de Wallonie » ;
211	Subventions pour la Formation en cours de carrière ;
212	Subventions à des associations diverses œuvrant dans le domaine de l’Enseignement artistique.
	Programme 4 – Fonctionnement des établissements d’Enseignement supérieur
213	Subventions à des associations diverses œuvrant dans le domaine de l’Enseignement artistique.
214	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes dans l’Enseignement supérieur.
	Programme 8 – Fonctionnement des établissements d’Enseignement à horaire réduit
280	
	Programme 9 – Equipements
215	Subventions pour l’équipement des écoles supérieures des arts.
	D.O. 58 – Enseignement à distance
	Programme 0 – Subsistance – Enseignement et recherche
216	Subventions dans le cadre d’initiatives nouvelles ou en relation avec la politique de l’enseignement à distance.
217	Service administratif à comptabilité autonome des infrastructures non-scolaires
218	Subventions pour l’acquisition du Théâtre National de la Communauté française.
219	Subventions pour le financement de charges d’intérêt et d’emprunt du Musée juif de Belgique et de collectivités locales.
220	Subventions octroyées pour les projets d’infrastructures culturelles.
221	Subventions octroyées pour les projets d’infrastructures sportives.
222	Subventions octroyées pour les projets d’infrastructures de l’Aide à la Jeunesse.
223	Subventions octroyées pour les projets d’infrastructures de la jeunesse et des maisons de jeunes.

CHAPITRE VI - Dispositions particulières

Art. 14. Les opérations de dépenses d’amortissement de la dette de la Communauté française sont considérées comme des opérations financières.

Art. 15. Le compte financier – Préfinancement Communauté française – de l'Agence Fonds social européen peut se trouver en situation débitrice afin d'assurer un préfinancement partiel des opérateurs bénéficiaires de crédits du Fonds Social Européen dans les limites du budget arrêté par cet organisme.

Le compte financier de l'AMIF (Fonds Asile, Migration et Intégration) peut se trouver en situation débitrice à concurrence des créances détenues sur l'Europe pour l'asile et la migration, afin d'assurer un préfinancement partiel des opérateurs bénéficiaires de crédits du Fonds Social Européen dans les limites du budget arrêté par cet organisme.

Art. 16. La quote-part employeur pour la rémunération du personnel des écoles émergeant au Programme de transition professionnelle et Aide au Premier Emploi inscrite aux AB 43.23.53, 44.23.55, 41.23.70, 43.23.72 et 44.23.74 de la D.O. 51 ; 41.23.50, 43.23.53, 44.23.55 et 41.23.70 de la D.O. 52 ; 41.23.50, 43.23.53 et 44.23.56 de la D.O. 53 et 41.23.50, 43.23.54 et 44.23.55 de la D.O. 56 peut être versée directement à l'article 49.36 des recettes courantes générales.

Art. 17. Le Gouvernement peut octroyer à l'ASBL « Le Palace » une subvention destinée à couvrir les remboursements du capital et des intérêts et/ou destinée à financer des travaux et équipements.

Art. 18. Les remboursements relatifs au contentieux en matière de droits d'inscription spécifiques payés par les élèves et étudiants conformément à l'article 1.7.2-1, §3, du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire peuvent être imputés sur les A.B. relatifs au paiement des dotations ou subventions de fonctionnement des établissements fréquentés par les élèves ou étudiants susvisés.

Art. 19. En vue de confier la gestion financière de certaines activités au Secrétariat pour l'Aide à la gestion et au contrôle internes des Cabinets, le Gouvernement de la Communauté française est autorisé à y installer un trésorier à désigner par le Ministre du Budget sur proposition du Ministre-Président et justiciable de la Cour des comptes. Ce trésorier est autorisé à effectuer des dépenses en relation avec l'octroi des titres repas.

Art. 20. §1^{er}. Le Communauté française garantit, à concurrence de 650.000 euros (T.V.A. et honoraires compris), le remboursement en capital, intérêt et accessoires de l'emprunt contracté par l'association sans but lucratif « Centre sportif et culturel des Fourons » pour une durée de 25 années en vue de l'acquisition, à des fins scolaires, d'un bâtiment scolaire appartenant à la Commune de Fourons-Saint-Martin sis à 3790 Rue Saint-Martin, n° 20.

Dans le cas où la garantie de la Communauté française serait activée, le montant pour lequel il serait fait appel à cette garantie sera déduit des subventions versées par la Communauté française à l'association sans but lucratif précitée.

Art. 21. Les dépenses à charge de l'AB 01.08.01 de la DO 44 ne peuvent concerner que le financement ou le subventionnement de solutions rapides en attendant la création de places notamment celles dans le cadre des appels à projets pour la création de places. Ces solutions rapides pourront concerner notamment l'achat ou la location de classes modulaires, le recyclage et customisation des pavillons modulaires du plan d'urgence, la location et l'aménagement de bâtiments. Cet AB ne pourra concerner que des dépenses pour des projets situés dans une zone en tension démographique déterminées conformément au décret du 19 juillet 2017 relatif à l'offre de places dans les zones en tension démographique, aux subsides en matière de bâtiments scolaires, au programme prioritaire de travaux et au subventionnement des établissements d'enseignement obligatoire.

Art. 22. Le Gouvernement est habilité à renoncer totalement ou partiellement aux indus réclamés à un pouvoir organisateur de l'enseignement subventionné, conformément à l'article 1.7.3-1, §2, du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, concernant des membres du personnel désignés, engagés ou admis au stage en violation des législations en vigueur. Le Gouvernement limitera la demande de remboursement d'indu à la différence entre le salaire de la fonction de sélection ou de promotion et celui de la fonction d'origine.

Art. 23. Le Gouvernement de la Communauté française est autorisé à engager et à liquider la dotation à la Commission communautaire française pour les matières culturelles, inscrite à la DO 20 AB 45.01.05, à hauteur de 10.101.000 euros.

CHAPITRE VII - Organismes administratifs publics

Art. 24. Le Gouvernement peut approuver un ajustement du Fonds Ecureuil modifiant l'impact SEC du budget initial.

Art. 25. Les budgets pour l'année 2023 de Wallonie-Bruxelles International et de l'ETNIC sont approuvés et annexés au présent décret.

CHAPITRE VIII – Section particulière

Art. 26. Par dérogation à l'article 4 alinéa 2 du décret du 20 décembre 2011, le présent article introduit une section particulière dans le budget composée de l'article 66.01.00 dont les recettes et les dépenses sont identiques et évaluées au montant de 4.517.044.000 euros.

Les recettes sont constituées par des apports de l'autorité fédérale calculés conformément à l'article 7 §§ 2 et 3 du décret spécial du 3 avril 2014 et par des montants fixes. Les dépenses sont constituées par des versements aux entités visées au même article 7 §§ 2 et 3 du décret spécial. Le détail des flux figure en annexe 2 du présent décret.

Pour assurer le respect de l'article 7 § 5 du décret spécial du 3 avril 2014, les dépenses effectuées sur l'article 66.01 peuvent engagées, liquidées et payées en

l'absence de perception des recettes correspondantes mais dans la limite des créances mensuelles que la Communauté détient sur l'autorité fédérale.

CHAPITRE IX - Services administratifs à comptabilité autonome

Art. 27. Pour l'année budgétaire 2023, les opérations des Services administratifs à comptabilité autonome, des centres PMS et des établissements scolaires de l'enseignement sont estimées aux sommes mentionnées dans leurs budgets respectifs annexés au présent décret.

Art. 28. Les Ministres compétents peuvent autoriser les responsables de la gestion financière du Musée de Mariemont, des écoles et des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française, des centres de dépaysement et de plein-air, du centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française, des centres des technologies agronomiques de l'enseignement de la Communauté française, du centre d'autoformation et de formation continuée et du centre technique et pédagogique à comptabilité autonome, à procéder à la vente des objets mobiliers mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Art. 29. Par dérogation à l'article 69, dernier alinéa, du décret du 20 décembre 2011, le budget des SACA peuvent être ajustés par le Gouvernement si leur solde SEC n'est pas modifié.

Art. 30. Sont approuvés et annexés au présent décret les budgets des services suivants :

- le budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel ;
- le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement de la Communauté française ;
- le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné ;
- le budget du Fonds de garantie des Bâtiments scolaires ;
- le budget de l'Observatoire des Politiques culturelles ;
- le budget de l'Agence Fonds social européen (F.S.E.) ;
- le budget du Musée royal de Mariemont ;
- le budget de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ;
- le budget de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- le budget du Service Francophone des Métiers et des Qualifications ;
- le budget du Fonds de création de places ou de maintien de la capacité d'accueil dans les bâtiments scolaires de l'enseignement obligatoire ;
- le budget agrégé des services administratifs à comptabilité autonome des établissements d'enseignement et assimilés :
 - o centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française
 - o centres psycho-médicaux sociaux

- centres techniques de la Communauté française (Frameries-Tihange-Huy)
 - centre d'Autoformation
 - centres techniques agricole et horticole de la Communauté française (Gembloux- Strée)
 - instituts de promotion sociale et de Formation continuée
 - internats autonomes supérieurs de la Communauté française
 - enseignement obligatoire : fondamental autonome, secondaire, spécialisé
- le budget du programme prioritaire de travaux (PPT)
 - le budget de la « Cellule Urgence et Redéploiement » (CUR)
 - le budget du Fonds des infrastructures non-scolaires
 - le budget du SACA Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires.

CHAPITRE X - Dispositions transitoires

Art. 31. Par mesure transitoire, sont suspendues pour l'année budgétaire 2023 les dispositions du décret du 20 décembre 2011 visées ci-après :

- l'article 9 § 2, 1^o ;
- l'article 22 § 1^{er}, alinéa 2 et §2 ;
- l'article 24 §1^{er} ;
- l'article 25 alinéa 2 ;
- l'article 28 §2, 2^o et 3^o.

CHAPITRE XI - Dispositions liées à la structure du budget

Art. 32. Les soldes des dépenses engagées demeurant à liquider déterminés conformément à l'article 28 § 2, 4 du décret du 20 décembre 2011 sont reportés de la structure du budget 2022 vers les A.B. ou F.B. de la structure du budget 2023 selon le tableau de transcodification présenté en annexe 3 du présent décret.

Art. 33. Par dérogation à l'article 32, sur accord du Ministre du Budget, les soldes des dépenses engagées demeurant à liquider sur les AB des divisions organiques¹¹, 20, 21, 22, 24, 27 et 28 du budget 2022 peuvent être transférés vers les nouveaux AB de la DO 20 du budget 2023.

Annexe 3

Table de transcodification									
Structure 2022		devient Structure 2023							
DO	AB	PA	Intitulé + CF	DO	AB	Activité	AB + Intitulé	DO	AB
20	1220	11	20122011 - Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes; à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture	
20	1230	11	28430121 - Subvention liée à la cession des pouvoirs organisateurs de droit public de centre de prêt de l'ASBL pointCulture	-->	20	1211	79	20121179 - Fonds budgétaire pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux centres de lecture publique de la Communauté française et au Service général des Lettres et du Livre (C)	
20	3301	11	20330111 - Subventions forfaitaires aux fédérations culturelles octroyées dans le cadre du fonctionnement du Conseil supérieur de la Culture et de la structuration de la fonction représentative des secteurs culturels	-->	20	3301	14	20330114 - Subventions forfaitaires aux fédérations culturelles octroyées dans le cadre du fonctionnement du Conseil supérieur de la Culture et de la structuration de la fonction représentative des secteurs culturels	
20	3302	11	20330211 - Subventions aux projets et opérateurs culturels transversaux	-->	20	3300	21	20330021 - Aides pluriannuelles dans le domaine des arts vivants	
20	0101	11	20010111 - Dépenses relatives au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes	-->	20	0101	15	20010115 - Provision relative au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes	
20	3302	11	20330211 - Subventions aux projets et opérateurs culturels transversaux	-->	20	3300	21	20330021 - Aides pluriannuelles dans le domaine des arts vivants	
20	3302	11	20330211 - Subventions aux projets et opérateurs culturels transversaux	-->	20	3300	73	20330073 - Aides pluriannuelles dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs	
20	3302	11	20330211 - Subventions aux projets et opérateurs culturels transversaux	-->	23	3327	31	2332731 - Subventions et conventions pour des projets d'éducation permanente	
20	1232	15	20123215 - Fonds budgétaire pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué	-->	20	1232	19	20123219 - Fonds budgétaire pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué	
20	3308	15	20330815 - Subventions pour couvrir les frais de fonctionnement, hors contrat-programme, de l'ASBL "Les Grignoux" et les charges d'emprunt du bâtiment "la Sauvenière"	-->	20	3307	24	20330724 - Subventions pour couvrir les frais de fonctionnement, hors contrat-programme, de l'ASBL "Les Grignoux" et les charges d'emprunt du bâtiment "la Sauvenière"	
20	5221	15	20522115 - Subventions d'aménagement et d'équipement aux associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques et l'éducation permanente	-->	20	5221	18	20522118 - Subventions d'aménagement et d'équipement dans les domaines de la culture, la promotion et la diffusion artistiques et l'éducation permanente	
20	6351	15	20635115 - Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à	-->	20	6351	18	20635118 - Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes dans les domaines de la culture, la promotion et la diffusion artistiques et l'éducation permanente	

20	3301	01	20330101 - Subvention à la Confédération des Employeurs des Secteurs sportifs et SocioCulturel	-->	20	3301	11	20330111 - Subvention à la Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et SocioCulturel
20	3302	01	20330201 - Subvention au Fonds Intersyndical des Secteurs de la Culture	-->	20	3302	11	20330211 - Subvention au Fonds Intersyndical des Secteurs de la Communauté française ASBL
20	0101	01	20010101 - Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand	-->	20	0101	11	20010111 - Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand
20	1201	02	20120102 - Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
20	1202	02	20120202 - Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques. Dépenses d'entretien, fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
20	1203	02	20120302 - Indemnités de présence et de lecture, frais de déplacements et frais de tiers liés aux organes consultatifs	-->	20	1203	13	20120313 - Indemnités de présence et de lecture, frais de déplacements et frais de tiers liés aux organes consultatifs
20	1206	02	20120602 - Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française	-->	20	1212	04	20121204 - Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française
20	1231	02	20123102 - Frais relatifs à des immeubles appartenant à la Communauté française ou loués par elle et affectés à des fins culturelles	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
20	1203	03	20120303 - Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	-->	20	1202	03	20120203 - Dépenses énergétiques relatives au fonctionnement de l'administration de la culture
20	7401	04	20740104 - Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	-->	20	7401	02	20740102 - Dépenses d'investissement relatives au fonctionnement de l'administration
20	0101	05	28430121 - Subvention liée à la cession des pouvoirs organisateurs de droit public de centre de prêt de l'ASBL pointCulture	-->	20	0101	78	20010178 - Fonds budgétaire pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre culturel "Marcel Hicter" et du Centre de formation socio-culturelle de "Rossignol" (C)
21	1220	11	21122011 - Dépenses relatives au domaine des arts de la scène	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
21	1239	12	21123912 - Dépenses relatives à la promotion des arts de la scène	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
21	3309	12	21330912 - Projets et spectacles destinés au public jeune et/ou scolaire	-->	20	3300	23	20330023 - Aides facultatives dans le domaine des arts vivants

21	3335	12	21333512 - Subventions à la diffusion des arts de la scène - programmes spectacles à l'école	-->	20	3300	21	20330021 - Aides pluriannuelles dans le domaine des arts vivants
21	3337	12	21333712 - Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : Tournées Art et Vie	-->	20	3300	21	20330021 - Aides pluriannuelles dans le domaine des arts vivants
21	3335	12	21333512 - Subventions à la diffusion des arts de la scène - programmes spectacles à l'école	-->	20	3300	17	20330017 - Aides ponctuelles dans le domaine transversal
21	3337	12	21333712 - Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : Tournées Art et Vie	-->	20	3300	17	20330017 - Aides ponctuelles dans le domaine transversal
21	3309	12	21330912 - Projets et spectacles destinés au public jeune et/ou scolaire	-->	20	3300	32	20330032 - Aides ponctuelles dans le domaine des musiques
21	1240	21	21124021 - Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à la création et à la diffusion théâtrales	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
21	3301	21	21330121 - Bourses à la création et à la formation continue et subventions à des prix du théâtre	-->	20	3300	21	20330021 - Aides pluriannuelles dans le domaine des arts vivants
21	3306	21	21330621 - Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales	-->	20	3300	20	20330020 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants
21	3301	21	21330121 - Bourses à la création et à la formation continue et subventions à des prix du théâtre	-->	20	3300	21	20330021 - Aides pluriannuelles dans le domaine des arts vivants
21	3301	21	21330121 - Bourses à la création et à la formation continue et subventions à des prix du théâtre	-->	20	3300	73	20330073 - Aides pluriannuelles dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs
21	0101	22	21010111 - Provision destinée à la mise en œuvre du Décret-cadre relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la scène	-->	20	3300	25	20330025 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants
21	3338	22	21333822 - Subvention au Théâtre National	-->	20	3301	24	20330124 - Subvention au Théâtre National
21	3339	22	21333922 - Subvention aux centres scéniques	-->	20	3300	20	20330020 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants
21	3340	22	21334022 - Subventions aux structures de création/compagnies et théâtres/lieux de création ou diffusion professionnels pour adultes relevant des contrats-programmes conclus ou en négociation	-->	20	3300	20	20330020 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants
21	3345	22	21334522 - Subventions aux projets de création et de diffusion théâtrales	-->	20	3300	22	20330022 - Aides ponctuelles dans le domaine des arts vivants
21	3346	22	21334622 - Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale	-->	20	3300	20	20330020 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants
21	3348	22	21334822 - Subventions au théâtre-action	-->	20	3300	20	20330020 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants
21	3352	22	21335222 - Subventions aux compagnies et théâtres universitaires, semi-professionnels, amateurs, festivals et concours	-->	20	3300	22	20330022 - Aides ponctuelles dans le domaine des arts vivants

21	3353	21	22	21335322 - Subvention en vue du soutien à la promotion, à la formation, à la recherche, à la création et à la diffusions théatrales	-->	20	3300	23	20330023 - Aides facultatives dans le domaine des arts vivants
21	3352	22	22	21335222 - Subventions aux compagnies et théâtres universitaires, semi-professionnels, amateurs, festivals et concours	-->	20	3300	73	20330073 - Aides pluriannuelles dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs
21	3346	25	25	21334625 - Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse contrats-programmés	-->	20	3300	20	20330020 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants
21	3347	25	25	21334725 - Subventions aux compagnies et théâtres	-->	20	3300	21	20330021 - Aides pluriannuelles dans le domaine des arts vivants
21	3350	25	25	21335025 - Aide à la création	-->	20	3300	22	20330022 - Aides ponctuelles dans le domaine des arts vivants
21	3347	25	25	21334725 - Subventions aux compagnies et théâtres	-->	20	3300	21	20330021 - Aides pluriannuelles dans le domaine des arts vivants
21	3347	25	25	21334725 - Subventions aux compagnies et théâtres	-->	20	3300	73	20330073 - Aides pluriannuelles dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs
21	1250	31	31	21125031 - Dépenses de toute nature faites notamment à l'initiative du Service de la Musique	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
21	3317	31	31	21331731 - Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	-->	20	3304	33	20330433 - Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française
21	3322	32	32	21332232 - Aide à la création (interprètes, compositeurs, disques), aux organisateurs de concerts, festivals et projets divers	-->	20	3300	32	20330032 - Aides ponctuelles dans le domaine des musiques
21	3329	32	32	21332932 - Contrats-programmes en musique classique et contemporain	-->	20	3300	30	20330030 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des musiques
21	3334	32	32	21333432 - Subventions aux Jeunesses Musicales de la Communauté française	-->	20	3300	30	20330030 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des musiques
21	3335	32	32	21333532 - Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	-->	20	3303	33	20330333 - Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie
21	3336	32	32	21333632 - Subvention à l'ASBL Centre d'Art vocal et de musique ancienne (CAVEMA)	-->	20	3300	30	20330030 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des musiques
21	3337	32	32	21333732 - Subvention à l'ASBL Les Festivals de Wallonie	-->	20	3305	33	20330533 - Subvention à l'ASBL Les Festivals de Wallonie
21	3338	32	32	21333832 - Subvention à l'ASBL Ars Musica	-->	20	3300	30	20330030 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des musiques
21	3322	32	32	21332232 - Aide à la création (interprètes, compositeurs, disques), aux organisateurs de concerts, festivals et projets divers	-->	20	3300	31	20330031 - Aides pluriannuelles dans le domaine des musiques
21	3316	33	33	21331633 - Subventions de fonctionnement aux opérateurs de musique non-classique sous contrat-programmes	-->	20	3300	30	20330030 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des musiques
21	3318	33	33	21331833 - Aides aux projets ponctuels en Musiques non Classiques	-->	20	3300	32	20330032 - Aides ponctuelles dans le domaine des musiques
21	3320	33	33	21332033 - Aides aux projets pluriannuels en Musiques non Classiques	-->	20	3300	31	20330031 - Aides pluriannuelles dans le domaine des musiques

21	3320	21332033 - Aides aux projets pluriannuels en Musiques non Classiques	-->	20	3300	31	20330031 - Aides pluriannuelles dans le domaine des musiques
21	3318	21331833 - Aides aux projets ponctuels en Musiques non Classiques	-->	20	3300	32	20330032 - Aides ponctuelles dans le domaine des musiques
21	3326	21332638 - Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	-->	20	3301	33	20330133 - Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française
21	3328	21332838 - Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique royal de Liège et de la Communauté française	-->	20	3302	33	20330233 - Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique royal de Liège et de la Communauté française
21	1230	21123041 - Dépenses de toute nature en matière de danse	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
21	3328	21332842 - Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	-->	20	3303	24	20330324 - Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française
21	3336	21333643 - Subventions aux compagnies de danse sous contrats-programmes	-->	20	3300	20	20330020 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants
21	3315	21331544 - Subventions à la création, à la diffusion, aux manifestations chorégraphiques et aux festivals	-->	20	3300	22	20330022 - Aides ponctuelles dans le domaine des arts vivants
21	1261	21126161 - Dépenses de toute nature relatives à des initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
21	3301	21330161 - Bourses à la création, à la recherche ou à la formation continue	-->	20	3300	22	20330022 - Aides ponctuelles dans le domaine des arts vivants
21	3362	21336262 - Subventions de fonctionnement aux compagnies professionnelles de cirque, arts forains et d'arts de la rue, y compris celles relevant des contrats-programmes	-->	20	3300	20	20330020 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants
21	3363	21336363 - Subventions de fonctionnement aux festivals professionnels de cirque, arts forains et d'arts de la rue, y compris celles relevant des contrats-programmes	-->	20	3300	20	20330020 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants
21	3364	21336464 - Subventions aux projets professionnels de cirque, arts forains et arts de la rue	-->	20	3300	22	20330022 - Aides ponctuelles dans le domaine des arts vivants
21	3365	21336565 - Subventions aux lieux, aux organismes et aux actions de promotion en faveur du secteur professionnel du cirque, des arts forains et arts de la rue	-->	20	3300	20	20330020 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants
21	3304	21330471 - Subvention aux activités liées à la diffusion et la promotion du conte, y compris celles relevant des contrat-programmes	-->	20	3300	20	20330020 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants
21	3305	21330571 - Aides aux projets et bourses liés à la diffusion et la promotion du conte	-->	20	3300	22	20330022 - Aides ponctuelles dans le domaine des arts vivants
21	3306	21330681 - Aides ponctuelles pour des projets interdisciplinaires	-->	20	3300	22	20330022 - Aides ponctuelles dans le domaine des arts vivants

21	3307	81	21330781 - Subventions de soutien aux activités interdisciplinaires : contrats-programmes	-->	20	3300	20	20330020 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants
21	3310	81	21331081 - Subvention à l'ASBL MARS (Mons Arts de la Scène)	-->	20	3302	24	20330224 - Subvention à l'ASBL MARS (Mons Arts de la Scène)
21	3311	81	21331181 - Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi	-->	20	3305	24	20330524 - Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi
21	3313	81	21331381 - Subvention à la maison du spectacle, ASBL - Région Bruxelloise	-->	20	3300	20	20330020 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants
22	0101	11	22010111 - Dépenses de toute nature liées à la politique d'animation des bibliothèques publiques menée à l'initiative de la Communauté française	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
22	1234	11	22123411 - Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études, animations ou formations	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
22	0101	11	22010111 - Dépenses de toute nature liées à la politique d'animation des bibliothèques publiques menée à l'initiative de la Communauté française	-->	20	3300	73	20330073 - Aides pluriannuelles dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs
22	1231	12	22123112 - Dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour la Lecture publique et la Bibliothèque Espace 27 septembre	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
22	1240	21	22124021 - Service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
22	3316	21	22331621 - Aide à la création littéraire	-->	20	3302	61	20330261 - Aides pluriannuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre
22	3317	21	22331721 - Aide à l'édition littéraire	-->	20	3302	62	20330262 - Aides ponctuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre
22	3318	21	22331821 - Aide à la promotion, à la diffusion et à la traduction littéraires	-->	20	3302	62	20330262 - Aides ponctuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre
22	4101	21	22410121 - Subvention à la RTBF pour des projets d'écriture radiophonique	-->	25	4101	33	25410133 -
22	3316	21	22331621 - Aide à la création littéraire	-->	20	3302	61	20330261 - Aides pluriannuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre
22	3317	21	22331721 - Aide à l'édition littéraire	-->	20	3302	61	20330261 - Aides pluriannuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre
22	3318	21	22331821 - Aide à la promotion, à la diffusion et à la traduction littéraires	-->	20	3302	61	20330261 - Aides pluriannuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre
22	4101	21	22410121 - Subvention à la RTBF pour des projets d'écriture radiophonique	-->	25	4101	33	25410133 - Subvention à la RTBF pour des projets d'écriture radiophonique
22	1242	24	22124224 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services suivis (analyses,	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture

22	3324	41	22332441 - Subventions aux activités de défense, de diffusion, de promotion et d'illustration de la langue française	-->	20	3302	61	20330261 - Aides pluriannuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre
22	3324	41	22332441 - Subventions aux activités de défense, de diffusion, de promotion et d'illustration de la langue française	-->	20	3302	61	20330261 - Aides pluriannuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre
22	3323	42	22332342 - Subvention aux publications de l'Académie royale de Langue et de la Littérature française	-->	20	1201	64	20120164 - Dotation à l'Académie royale de langue et de littérature française de Belgique en vertu du décret du 4 février 1993.
22	3328	42	22332842 - Subvention au Fonds national de la Littérature	-->	20	3301	64	20330164 - Subvention au Fonds national de la Littérature
22	1202	01	22120201 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
23	3329	11	23332911 - Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles réalisées à l'initiative d'associations reconnues ou non reconnues	-->	23	3301	11	23332911 - Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles réalisées à l'initiative d'associations reconnues ou non reconnues
23	3335	12	23333512 - Subvention pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation	-->	23	3301	12	23333512 - Subvention pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation
23	3339	12	23333912 - Projet européen "Mindchangers" (dépenses hors rémunérations)	-->	23	3301	11	23333912 - Projet européen "Mindchangers" (dépenses hors rémunérations)
23	1240	31	23124031 - Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'Education permanente	-->	23	1201	01	23124031 - Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'Education permanente
23	3306	31	23330631 - Subventions aux associations bénéficiant d'un contrat-programme dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	-->	23	3301	11	23330111 - Conventions et contrats-programmes dans le domaine de l'éducation permanente
23	3308	31	23330831 - Subventions aux associations bénéficiant d'une convention dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	-->	23	3301	11	23330111 - Conventions et contrats-programmes dans le domaine de l'éducation permanente
23	3310	31	23331031 - Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Education permanente	-->	23	3301	11	23331031 - Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Education permanente
23	3327	31	23332731 - Subventions et conventions pour des projets d'éducation permanente, de développement communautaire, d'alphabétisation des adultes, de créativité et de pratiques artistiques en amateur, réalisés à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues	-->	23	3301	11	23332731 - Subventions et conventions pour des projets d'éducation permanente, de développement communautaire, d'alphabétisation des adultes, de créativité et de pratiques artistiques en amateur, réalisés à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues
23	3330	31	23333031 - Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général : activités et emploi	-->	23	3301	11	23333031 - Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général : activités et emploi
23	3306	35	23330635 - Subvention à l'association agréée en tant que Commission des Séniors de la CF	-->	23	3301	11	23330635 - Subvention à l'association agréée en tant que Commission des Séniors de la CF

24	1220	24122011	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études, aux publications, à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel	-->	20	1201	01	20120101	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
24	3304	24330411	Subventions aux organismes qui assurent une action éducative dans les musées - Communauté française	-->	20	3302	41	20330241	Aides pluriannuelles dans le domaine des patrimoines culturels
24	3307	24330711	Subventions aux musées privés, aux associations et aux opérateurs d'appui relevant du patrimoine culturel	-->	20	3301	40	20330140	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des patrimoines culturels
24	3308	24330811	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région de langue française	-->	20	3302	42	20330242	Aides ponctuelles dans le domaine des patrimoines culturels
24	3334	24333411	Subventions aux musées privés reconnus et aux pôles muséaux reconnus	-->	20	3301	40	20330140	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des patrimoines culturels
24	3335	24333511	Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe - Musée de l'Orfèvrerie de la Communauté française lié à la Communauté française	-->	20	3301	45	20330145	Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe dans le cadre son activité muséale et de la gestion du domaine
24	3345	24334511	Subventions pour la conservation et la restauration de biens culturels privés classés	-->	20	3302	42	20330242	Aides ponctuelles dans le domaine des patrimoines culturels
24	4130	24413011	Dotation au service à gestion séparée - Musée Royal de Mariemont	-->	20	4130	46	20413046	Dotation au service à gestion séparée - Musée Royal de Mariemont
24	4304	24430411	Subventions pour la conservation et la restauration de biens culturels publics classés	-->	20	3302	42	20330242	Aides ponctuelles dans le domaine des patrimoines culturels
24	4314	24431411	Subventions aux musées publics reconnus liés à la Communauté française par conventions	-->	20	3301	40	20330140	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des patrimoines culturels
24	6352	24635211	Subventions pour des dépenses d'équipement en vue de la conservation de biens culturels publics classés	-->	20	7421	44	20742144	Dépenses d'investissement dans le domaine des patrimoines culturels
24	7480	24748011	Achat d'oeuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française	-->	20	7421	44	20742144	Dépenses d'investissement dans le domaine des patrimoines culturels
24	3304	24330411	Subventions aux organismes qui assurent une action éducative dans les musées - Communauté française	-->	20	3302	41	20330241	Aides pluriannuelles dans le domaine des patrimoines culturels
24	3334	24333411	Subventions aux musées privés reconnus et aux pôles muséaux reconnus	-->	20	3302	41	20330241	Aides pluriannuelles dans le domaine des patrimoines culturels
24	3301	24330113	Subventions dans les domaines de l'ethnologie, du patrimoine oral et du patrimoine immatériel	-->	20	3303	43	20330343	Aides facultatives dans le domaine des patrimoines culturels
24	3301	24330113	Subventions dans les domaines de l'ethnologie, du patrimoine oral et du patrimoine immatériel	-->	20	3302	41	20330241	Aides pluriannuelles dans le domaine des patrimoines culturels

24	3301	13	24330113 - Subventions dans les domaines de l'éthnologie, du patrimoine oral et du patrimoine immatériel	-->	20	3302	42	20330242 - Aides ponctuelles dans le domaine des patrimoines culturels
24	3337	14	24333714 - Mundaneum	-->	20	3306	45	20330645 - Mundaneum
24	3338	14	24333814 - Subventions aux centres d'archives	-->	20	3302	41	20330241 - Aides pluriannuelles dans le domaine des patrimoines culturels
24	3339	14	24333914 - Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"	-->	20	3302	45	20330245 - Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"
24	3338	14	24333814 - Subventions aux centres d'archives	-->	20	3302	41	20330241 - Aides pluriannuelles dans le domaine des patrimoines culturels
24	1261	31	24126131 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service des collections de la Communauté française et à la valorisation de ces collections	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
24	3301	31	24330131 - Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain lié à la Communauté française	-->	20	3303	45	20330345 - Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain lié à la Communauté française
24	3302	31	24330231 - Centre de la Gravure et de l'Image imprimée lié à la Communauté française	-->	20	3305	45	20330545 - Centre de la Gravure et de l'Image imprimée lié à la Communauté française
24	3303	31	24330331 - Centre de la tapisserie de Tournai lié à la Communauté française	-->	20	3302	41	20330241 - Aides pluriannuelles dans le domaine des patrimoines culturels
24	3304	31	24330431 - Keramis - Centre de la Céramique lié à la Communauté française	-->	20	3304	45	20330445 - Keramis - Centre de la Céramique lié à la Communauté française
24	4301	31	24430131 - Pôle muséal de Mons	-->	20	3301	40	20330140 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des patrimoines culturels
24	3303	31	24330331 - Centre de la tapisserie de Tournai lié à la Communauté française	-->	20	3302	41	20330241 - Aides pluriannuelles dans le domaine des patrimoines culturels
24	1220	41	24122041 - Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du plan de préservation et d'exploitation des patrimoines culturels (plan PEP'S)	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
24	1201	51	24120151 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services de la cinémathèque	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
25	1201	01	25120101 - Achats de biens non durables et de services dont frais de justice, de consultations, d'études, de publication, d'organisation de réunions et manifestations diverses, de maintenance d'équipement, de mise à jour de bases de données et d'abonnements	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
25	1203	01	25120301 - Dépenses de toute nature relatives à l'organisation des réunions de la Commission consultative de la création radiophonique ou de manifestations diverses et publications en lien avec le fonds d'aide à la création radiophonique	-->	20	1203	13	20120313 - Indemnités de présence et de lecture, frais de déplacements et frais de tiers liés aux organes consultatifs
25	7401	01	25740101 - Achats de biens meubles durables	-->	20	7401	02	20740102 - Dépenses d'investissement relatives au fonctionnement de l'administration

27	1230	11	27123011 - Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige : évènements nationaux et internationaux	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
27	1260	11	27126011 - Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion, à l'information et à la création en matière d'Arts plastiques et visuels, d'artisanat de création et de design	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
27	3330	12	27333012 - Subventions aux artistes, aux établissements publics, aux associations et organismes de création et de diffusion des Arts plastiques et graphiques toutes régions, ainsi que des subventions ponctuelles en artisanat de création	-->	20	3300	52	20330052 - Aides ponctuelles dans le domaine des arts plastiques
27	3331	12	27333112 - Subventions à des éditeurs, artistes, artisans de création pour l'édition et la diffusion d'ouvrages, de revues et de publications électroniques ou de conventions avec les mêmes personnes et institutions	-->	20	3300	51	20330051 - Aides pluriannuelles dans le domaine des arts plastiques
27	3332	12	27333212 - Bourse, subventions, conventions et aides à l'équipement aux artistes, aux établissements publics, associations et organismes de création, d'édition et de diffusion du design et de la mode	-->	20	3300	51	20330051 - Aides pluriannuelles dans le domaine des arts plastiques
27	3336	12	27333612 - Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu liée par convention à la Communauté française	-->	20	3301	54	20330154 - Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu liée par convention à la Communauté française
27	3341	12	27334112 - Subventions aux centres d'art contemporain, aux instituts, aux associations de promotion et de diffusion, aux associations professionnelles, aux manifestations liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions	-->	20	3300	51	20330051 - Aides pluriannuelles dans le domaine des arts plastiques
27	7422	12	27742212 - Acquisition d'œuvres pour le Musée des Arts contemporains du Grand Hornu	-->	20	7421	53	20742153 - Dépenses d'investissement dans le domaine des arts plastiques
27	3330	12	27333012 - Subventions aux artistes, aux établissements publics, aux associations et organismes de création et de diffusion des Arts plastiques et graphiques toutes régions, ainsi que des subventions ponctuelles en artisanat de création	-->	20	3300	52	20330052 - Aides ponctuelles dans le domaine des arts plastiques
27	3332	12	27333212 - Bourse, subventions, conventions et aides à l'équipement aux artistes, aux établissements publics, associations et organismes de création, d'édition et de diffusion du design et de la mode	-->	20	3300	52	20330052 - Aides ponctuelles dans le domaine des arts plastiques
27	7421	13	27742113 - Acquisition d'œuvres d'art relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporain	-->	20	7421	53	20742153 - Dépenses d'investissement dans le domaine des arts plastiques

27	3306	14	27330614 - Prix à des artistes et subventions à des associations culturelles pour l'organisation de prix conventionnés ou récurrents en faveur d'artistes	-->	20	3300	51	20330051 - Aides pluriannuelles dans le domaine des arts plastiques
27	3333	14	27333314 - Bourses et subventions de création et de production d'artistes	-->	20	3300	52	20330052 - Aides ponctuelles dans le domaine des arts plastiques
27	3333	14	27333314 - Bourses et subventions de création et de production d'artistes	-->	20	3300	52	20330052 - Aides ponctuelles dans le domaine des arts plastiques
27	3314	21	27331421 - Subventions aux arts numériques et à la promotion culturelle numérique	-->	20	3300	51	20330051 - Aides pluriannuelles dans le domaine des arts plastiques
27	3314	21	27331421 - Subventions aux arts numériques et à la promotion culturelle numérique	-->	20	3300	52	20330052 - Aides ponctuelles dans le domaine des arts plastiques
28	3338	11	28333811 - Subventions aux organisations représentatives d'utilisateurs agréées et à des organisations fédératrices ou de coopération	-->	20	3300	70	20330070 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des centres culturels
28	3342	11	28334211 - Subventions aux centres culturels en application du décret du 21 novembre 2013	-->	20	3300	70	20330070 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des centres culturels
28	3343	12	28334312 - Subventions extraordinaires aux centres culturels	-->	20	3300	74	20330074 - Aides facultatives dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs
28	3301	21	28330121 - Subvention à l'ASBL PointCulture	-->	20	3301	76	20330176 - Subvention à l'ASBL PointCulture
28	3303	21	28330321 - Subvention liée à la cession des centres de prêt de l'ASBL PointCulture	-->	20	3302	76	20330276 - Subvention liée à la cession des centres de prêt et des pouvoirs organisateurs de droit public de l'ASBL PointCulture
28	4301	21	28430121 - Subvention liée à la cession des pouvoirs organisateurs de droit public de centre de prêt de l'ASBL pointCulture	-->	20	3302	76	20330276 - Subvention liée à la cession des centres de prêt et des pouvoirs organisateurs de droit public de l'ASBL PointCulture
28	3333	31	28333331 - Subventions aux Centres d'expression et de créativité, aux Fédérations de pratiques artistiques en amateurs et aux Fédérations des centres d'expression et de créativité : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs	-->	20	3300	72	20330072 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs
28	3334	31	28333431 - Subventions conventionnées ou ponctuelles pour des projets de développement et de promotion dans le champ socio-artistique, de la créativité et des pratiques artistiques en amateur	-->	20	3300	73	20330073 - Aides pluriannuelles dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs
28	3334	31	28333431 - Subventions conventionnées ou ponctuelles pour des projets de développement et de promotion dans le champ socio-artistique, de la créativité et des pratiques artistiques en amateur	-->	20	3300	73	20330073 - Aides pluriannuelles dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs
28	3311	45	28331145 - Subventions de fonctionnement et subventions à titre d'intervention dans la rémunération du personnel pour les bibliothèques et fédérations reconnues sous le décret du 30 avril 2009	-->	20	3300	71	20330071 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des bibliothèques
28	3315	45	28331545 - Subventions de fonctionnement et subventions à titre d'intervention dans la rémunération	-->	20	3300	71	20330071 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des bibliothèques

28	4311	45	du personnel allouées à des associations professionnelles en application du décret du 30 avril 2009	-->	20	4311	77	20431177 - Fonds documentaires spécialisés
28	1235	46	28123546 - Dépenses de toute nature pour le développement et l'utilisation des technologies de la Communication pour le réseau public de la lecture de la Communauté française.	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
28	5211	46	28521146 - Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la comptabilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique.	-->	20	5211	75	20521175 - Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la comptabilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique
28	1231	47	28123147 - Dépenses permanentes pour achats de bien non durable ou de services de la bibliothèque "Espace 27 septembre"	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
28	1202	01	28120201 - Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-->	20	1201	01	20120101 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
11	4101	82	11410182 - Contribution liée aux traitements et indemnités du personnel du Service Commun d'Audit	-->	11	4501	82	11450182 - Contribution liée aux traitements et indemnités du personnel du Service Commun d'Audit
11	4102	82	11410282 - Contribution liée aux dépenses de fonctionnement du Service Commun d'Audit	-->	11	4502	82	11450282 - Contribution liée aux dépenses de fonctionnement du Service Commun d'Audit
11	0101	12	Fonds budgétaire destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine communautaire	-->	20	0112	01	20011201 - Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture
11	0101	12	Fonds budgétaire destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine communautaire	-->	20	4033	01	20403301 - Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des patrimoines culturels
11	0101	12	Fonds budgétaire destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine communautaire	-->	20	0312	02	20031202 - Dépenses énergétiques relatives au fonctionnement de l'administration de la culture
11	0101	12	Fonds budgétaire destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine communautaire	-->	14	1204	30	14120430 - Dépenses inhérentes à des actions à des actions et interventions internationales dont des projets cofinancés – dépenses courantes
11	0101	12	Fonds budgétaire destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine communautaire	-->	23	0101	21	23010121 - Projets européens et internationaux

Tableau de synthèse

(ARTICLE 8 § 4, 5° DU DÉCRET DU 20 DÉCEMBRE 2011)

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

CHAPITRE I - Services généraux**DIVISION ORGANIQUE 01 - Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française**

Programme 1 - Parlement

CELL	37.041	37.041
------	--------	--------

Programme 2 - Mediateur de la Communauté française

CELL	1.294	1.294
------	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01

CELL	38.335	38.335
------	--------	--------

DIVISION ORGANIQUE 06 - Cabinets ministériels

Programme 4 - Gouvernement de la Communauté française

CELL	17.839	17.839
------	--------	--------

Programme 9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française

CELL	2.886	2.886
------	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06

CELL	20.725	20.725
------	--------	--------

DIVISION ORGANIQUE 10 - Service du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques

Programme 5 - Service permanent d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets

CELL	684	684
------	-----	-----

Programme 6 - Charges liées au Gouvernement

CELL	320	320
------	-----	-----

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10

CELL	1.004	1.004
------	-------	-------

DIVISION ORGANIQUE 11 - Affaires générales - Secrétariat général

Programme 0 - Subsistance

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CELL	635.282	615.512
	CELNL	411.325	411.325
Programme 1 - Secretariat général			
	CELL	6.826	7.517
Programme 2 - Formation - Recrutement - Sélection - Contrôle médico-sportif			
	CELL	5.388	5.336
	FBM	40	40
<i>Prévention et lutte contre le dopage dans le sport</i>			
		<i>Solde au 1er janvier</i>	
		<i>Recettes de l'année</i>	40
		<i>Disponibles</i>	40
		<i>Dépenses de l'année</i>	40
		<i>Solde au 31 décembre</i>	
Programme 3 - Devoir de mémoire et information, promotion, rayonnement de la culture française et de la Communauté française			
	CELL	46.902	43.522
	FBM	23.135	23.135
<i>Fonds Loterie nationale</i>			
		<i>Solde au 1er janvier</i>	
		<i>Recettes de l'année</i>	23.135
		<i>Disponibles</i>	23.135
		<i>Dépenses de l'année</i>	23.135
		<i>Solde au 31 décembre</i>	
Programme 5 - Cabinets dissous			
	CELL	382	382
Programme 7 - Corps interministériel des Commissaires du Gouvernement			
	CELL	1.707	1.707
Programme 8 - Cellule fiscale et cellule d'informations financières de la Communauté française			
	CELL	2.098	2.098
Programme 9 - Pilotage du budget de la Communauté française			
	CELL	1.059	1.223

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11		
CELL	699.644	677.297
CELNL	411.325	411.325
FBM	23.175	23.175
DIVISION ORGANIQUE 12 - Informatique		
Programme 1 - Informatique et bureautique		
CELL	131.498	131.498
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12		
CELL	131.498	131.498
DIVISION ORGANIQUE 13 - Gestion des Immeubles		
Programme 0 - Subsistance		
CELL	35	35
Programme 1 - Immeubles de la Communauté française		
CELL	29.276	29.276
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13		
CELL	29.311	29.311
DIVISION ORGANIQUE 14 - Relations internationales et Fonds Européens		
Programme 1 - Relations internationales		
CELL	53.129	51.663
Programme 2 - Actions relatives aux fonds européens		
CELL	2.037	2.037
Programme 3 - Diverses initiatives internationales dans les compétences communautaires		
CELL	4.292	4.292
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14		
CELL	59.458	57.992

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

TOTAUX Chapitre I

CELL	979.975	956.162
CELNL	411.325	411.325
FBM	23.175	23.175

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

CHAPITRE II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport

DIVISION ORGANIQUE 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport

Programme 0 - Subsistance

CELL	5	5
------	---	---

Programme 1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la santé et des affaires sociales

CELL	38.133	38.133
FBM	-	-

Fonds pour la correction des avances aux organismes assureurs

<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	-	-
<i>Disponible</i>	-	-
<i>Dépenses de l'année</i>	-	-
<i>Solde au 31 décembre</i>		

Programme 2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture

CELL	13.445	12.162
------	--------	--------

Programme 3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du sport

CELL	15.780	15.780
------	--------	--------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15

CELL	67.363	66.080
FBM	-	-

DIVISION ORGANIQUE 17 - Aide à la Jeunesse

Programme 0 - Subsistance

CELL	6.419	6.486
------	-------	-------

Programme 1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CELL	407.418	407.418
FBM	13.603	13.603
<i>Fonds relatif à l'adoption</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	60
	<i>Disponible</i>	60
	<i>Dépenses de l'année</i>	60
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
<i>Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	13.460
	<i>Disponible</i>	13.460
	<i>Dépenses de l'année</i>	13.460
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
<i>Fonds des prêts aux services agréés de l'Aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	83
	<i>Disponible</i>	83
	<i>Dépenses de l'année</i>	83
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17		
CELL	413.837	413.904
FBM	13.603	13.603

DIVISION ORGANIQUE 18 - Maisons de Justice

Programme 0 - Subsistance

CELL	961	961
-------------	------------	------------

Programme 1 - Centre de surveillance électronique

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CELL	6.187	6.187
FBM	20	20
<i>Fonds relatif à la surveillance électronique</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	20
	<i>Disponible</i>	20
	<i>Dépenses de l'année</i>	20
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
Programme 2 - Aide spécialisée		
CELL	-	-
Programme 3 - Partenariats		
CELL	23.529	23.323
FBM	-	-
<i>Fonds budgétaire relatif aux missions définies à l'article 69 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et pour les missions définies dans le Décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant l'aide aux justiciables</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18		
CELL	30.677	30.471
FBM	20	20
DIVISION ORGANIQUE 19 - Enfance		
Programme 1 - Office de la naissance et de l'enfance		
CELL	634.259	634.259
Programme 2 - Politique et accueil de l'enfance		
CELL	134	134
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19		
CELL	634.393	634.393

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 20 - Culture (hors Education permanente, Jeunesse, Audiovisuel et Multimédia)

Programme 0 - Subsistance

CELL	16.068	15.893
-------------	---------------	---------------

Programme 1 - Activités et soutiens de nature transversale

CELL	88.594	88.582
FBM	116	116

FBM pour l'assurance, le remplacement, et la réparation de matériel prêté, endommagé

Solde au 1er janvier

<i>Recettes de l'année</i>	116	116
----------------------------	-----	-----

<i>Disponible</i>	116	116
-------------------	-----	-----

<i>Dépenses de l'année</i>	116	116
----------------------------	-----	-----

Solde au 31 décembre

Programme 2 - Arts vivants

CELL	23.219	83.966
-------------	---------------	---------------

Programme 3 - Musiques

CELL	9.385	46.096
-------------	--------------	---------------

Programme 4 - Patrimoines culturels

CELL	42.120	21.299
-------------	---------------	---------------

Programme 5 - Arts plastiques

CELL	4.146	7.611
-------------	--------------	--------------

Programme 6 - Langues, lettres et livre

CELL	11.558	4.596
-------------	---------------	--------------

Programme 7 - Action culturelle territoriale

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CELL	187.356	64.661
FBM	992	992
<i>FBM Centre culturel Marcel Hicter</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	850
	<i>Disponible</i>	850
	<i>Dépenses de l'année</i>	850
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
<i>FBM lecture publique de Communauté française et au Service général des Lettres et du Livre</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	142
	<i>Disponible</i>	142
	<i>Dépenses de l'année</i>	142
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20		
CELL	382.446	332.704
FBM	1.108	1.108
DIVISION ORGANIQUE 23 - Jeunesse et éducation permanente		
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses et alphabétisation		
CELL	245	305
Programme 2 - Jeunesse		
CELL	60.492	60.492
Programme 3 - Éducation permanente		
CELL	40.938	41.303
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23		
CELL	101.675	102.100

DIVISION ORGANIQUE 25 - Audiovisuel et Multimédia

Programme 1 - Initiatives et interventions diverses

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CELL	4.021	3.821
	FBM	2.002	2.002
<i>Fonds pour la transition numérique</i>			
		<i>Solde au 1er janvier</i>	
		<i>Recettes de l'année</i>	2.002
		<i>Disponibles</i>	2.002
		<i>Dépenses de l'année</i>	2.002
		<i>Solde au 31 décembre</i>	
Programme 2 - Cinéma et vidéo			
	CELL	25.458	25.648
Programme 3 - Radio et télévision			
	CELL	386.914	386.486
	FBM	1.374	1.374
<i>Fonds d'aide à la création radiophonique</i>			
		<i>Solde au 1er janvier</i>	
		<i>Recettes de l'année</i>	1.374
		<i>Disponibles</i>	1.374
		<i>Dépenses de l'année</i>	1.374
		<i>Solde au 31 décembre</i>	
Programme 4 - Presse			
	CELL	13.953	14.076
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25			
	CELL	430.346	430.031
	FBM	3.376	3.376
DIVISION ORGANIQUE 26 - Sport			
Programme 0 - Subsistance			
	CELL	1.825	1.225
Programme 1 - Éducation physique et sport			

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CELL	1.463	1.518
	FBM	18.199	18.199
<i>Fonds des sports - Activités</i>			
		<i>Solde au 1er janvier</i>	
		<i>Recettes de l'année</i>	18.199
		<i>Disponibles</i>	18.199
		<i>Dépenses de l'année</i>	18.199
		<i>Solde au 31 décembre</i>	
Programme 2 - Recherches et développement			
	CELL	1.742	1.683
Programme 3 - Subventions diverses			
	CELL	39.670	39.580
Programme 4 - Services sportifs extérieurs			
	CELL	1.227	1.365
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26			
	CELL	45.927	45.371
	FBM	18.199	18.199
TOTAUX Chapitre II			
	CELL	2.106.664	2.055.054
	FBM	36.306	36.306

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

CHAPITRE III - Éducation, Recherche et Formation

DIVISION ORGANIQUE 40 - Services communs, affaires générales et relations internationales

Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

CELL	392	392
------	-----	-----

Programme 1 - Personnel de l'enseignement

CELL	67.751	66.908
CELNL	11.204	11.204

Programme 2 - Provisions pour charges diverses

CELL	31.426	31.426
------	--------	--------

Programme 3 - Initiatives et interventions diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur

CELL	65.789	65.789
------	--------	--------

Programme 4 - AEQES

CELL	1.211	1.211
FBM	78	78

Fondations, donations, legs et prix

Solde au 1er janvier

<i>Recettes de l'année</i>	78	78
----------------------------	----	----

<i>Disponible</i>	78	78
-------------------	----	----

<i>Dépenses de l'année</i>	78	78
----------------------------	----	----

Solde au 31 décembre

Programme 5 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers

CELL	4.717	4.717
------	-------	-------

Programme 6 - Enseignement supérieur - recherche scientifique - santé - administration

CELL	7.360	7.360
------	-------	-------

Programme 8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CELL	-	-
CELNL	6.201	6.201
FBM	28.000	28.000
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement de promotion sociale</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	5.500
	<i>Disponible</i>	5.500
	<i>Dépenses de l'année</i>	5.500
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et Enseignement en alternance</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	22.500
	<i>Disponible</i>	22.500
	<i>Dépenses de l'année</i>	22.500
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
Programme 9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire		
CELL	32	32
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40		
CELL	178.678	177.835
CELNL	17.405	17.405
FBM	28.078	28.078
DIVISION ORGANIQUE 41 - Pilotage de l'enseignement		
Programme 1 - Subsistance inspection - dépenses de personnel		
CELNL	14.415	14.415
Programme 2 - Subsistance inspection - frais de fonctionnement		
CELL	1.705	1.705
Programme 3 - Service et cellules de soutien et d'accompagnement		
CELL	15.730	15.730
CELNL	15.141	15.141
Programme 4 - Recherche en éducation, pilotage interréseaux – activités pédagogiques interréseaux – orientation		

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CELL	48.038	48.234
Programme 5 - Délégués aux contrats d'objectifs et directeurs de zones			
	CELL	1.074	1.074
	CELNL	8.461	8.461
Programme 6 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement – divers			
	CELL	299	299
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41			
	CELL	66.846	67.042
	CELNL	38.017	38.017
DIVISION ORGANIQUE 42 - Dotation à Wallonie-Bruxelles Enseignement WBE			
Programme 1 - Frais généraux			
	CELL	36.628	36.628
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 42			
	CELL	36.628	36.628
DIVISION ORGANIQUE 44 - Bâtiments scolaires			
Programme 0 - Fonctionnement des fonds bâtiments scolaires et des institutions succédant au fonds national de garantie			
	CELL	188.464	188.464
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44			
	CELL	188.464	188.464
DIVISION ORGANIQUE 45 - Recherche scientifique			
Programme 0 - Subsistance administration			
	CELL	16	16
Programme 1 - Attractivité des STEM			
	CELL	998	998
Programme 2 - Aides directes aux acteurs de la recherche de la FWB			

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CELL	59.564	59.564
Programme 3 - Subventions attribuées au FNRS			
	CELL	172.308	171.971
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45			
	CELL	232.886	232.549
DIVISION ORGANIQUE 46 - Financement des Académies royales des Sciences, Lettres et des Beaux-arts et de Médecine			
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche			
	CELL	436	436
Programme 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement			
	CELNL	1.064	1.064
Programme 2 - Subventions diverses			
	CELL	482	482
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46			
	CELL	918	918
	CELNL	1.064	1.064
DIVISION ORGANIQUE 47 - Allocations d'études			
Programme 0 - Subsistance			
	CELL	268	268
Programme 1 - Allocations			
	CELL	84.337	84.337
	FBM	363	363
<i>Fonds destiné aux allocations d'études (loi du 19 juillet 1971 et décret coordonné le 7 novembre 1983)</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>		
	<i>Recettes de l'année</i>	363	363
	<i>Disponibles</i>	363	363
	<i>Dépenses de l'année</i>	363	363
	<i>Solde au 31 décembre</i>		

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47		
CELL	84.605	84.605
FBM	363	363
DIVISION ORGANIQUE 48 - Centres PMS		
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche		
CELL	137	137
Programme 4 - Dépenses de personnel et des centres PMS		
CELNL	115.652	115.652
Programme 5 - Fonctionnement des centres PMS		
CELL	12.538	12.538
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48		
CELL	12.675	12.675
CELNL	115.652	115.652
DIVISION ORGANIQUE 50 - Centres de dépaysement et de plein air et Centres techniques		
Programme 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement		
CELL	72	72
Programme 3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - établissements de la Communauté française		
CELL	581	581
Programme 4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - établissements de la Communauté française		
CELNL	4.180	4.180
Programme 5 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française		
CELL	1.446	1.446
Programme 6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française		
CELNL	9.503	9.503
Programme 7 - Centre des technologies agronomiques de Strée		

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CELL	395	395
Programme 8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier			
	CELL	649	649
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50			
	CELL	3.143	3.143
	CELNL	13.683	13.683
DIVISION ORGANIQUE 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire			
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche			
	CELL	73	73
Programme 2 - Dépenses de personnel de l'enseignement fondamental			
	CELNL	76.263	76.263
Programme 3 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement fondamental			
	CELL	8.036	8.036
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles			
	CELNL	726.343	726.343
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles primaires			
	CELNL	1.549.642	1.549.642
Programme 7 - Fonctionnement des écoles fondamentales			
	CELL	302.486	302.486
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses			
	CELL	253	253
Programme 9 - Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite			
	CELL	9.936	9.936
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51			
	CELL	320.784	320.784
	CELNL	2.352.248	2.352.248

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 52 - Enseignement secondaire

Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

CELL	1.010	1.010
-------------	--------------	--------------

Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement de plein exercice

CELNL	2.841.492	2.841.492
--------------	------------------	------------------

Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement de plein exercice

CELL	412.408	412.408
-------------	----------------	----------------

Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en alternance

CELNL	75.390	75.390
--------------	---------------	---------------

Programme 7 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance

CELL	2.385	2.385
-------------	--------------	--------------

Programme 8 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi

CELNL	27.003	27.003
--------------	---------------	---------------

Programme 9 - Discriminations positives - divers

CELL	19.304	20.507
FBM	4.600	5.800

*Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique et professionnel**Solde au 1er janvier*

<i>Recettes de l'année</i>	-	1.200
----------------------------	---	-------

<i>Disponible</i>	-	1.200
-------------------	---	-------

<i>Dépenses de l'année</i>	-	1.200
----------------------------	---	-------

*Solde au 31 décembre**Fonds budgétaire pour le renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance**Solde au 1er janvier*

<i>Recettes de l'année</i>	4.600	4.600
----------------------------	-------	-------

<i>Disponible</i>	4.600	4.600
-------------------	-------	-------

<i>Dépenses de l'année</i>	4.600	4.600
----------------------------	-------	-------

Solde au 31 décembre

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52

CELL	435.107	436.310
CELNL	2.943.885	2.943.885
FBM	4.600	5.800

DIVISION ORGANIQUE 53 - Enseignement spécialisé

Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

CELL	49	49
------	----	----

Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement spécialisé

CELNL	734.785	734.785
-------	---------	---------

Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécialisé

CELL	59.783	59.783
------	--------	--------

Programme 6 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi

CELNL	5.014	5.014
-------	-------	-------

Programme 7 - Initiatives en matière d'éducation des élèves à besoins spécifiques

CELL	75	75
------	----	----

Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses

CELL	29	29
------	----	----

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53

CELL	59.936	59.936
CELNL	739.799	739.799

DIVISION ORGANIQUE 54 - Enseignement universitaire

Programme 0 - Contrôle des universités

CELL	1.091	1.091
CELNL	1.565	1.565

Programme 1 - Universités de la Communauté

CELL	335.701	335.701
------	---------	---------

Programme 2 - Universités libres

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CELL	656.474	656.474
Programme 4 - Enseignement universitaire	CELL	56.393	56.393
Programme 5 - Rémunération du personnel	CELL	2.020	2.020
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54	CELL	1.051.679	1.051.679
	CELNL	1.565	1.565
DIVISION ORGANIQUE 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles			
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	CELL	22	22
Programme 4 - Dépenses de personnel des hautes écoles (hors dotations)	CELNL	16.113	16.113
Programme 5 - Fonctionnement des hautes écoles	CELL	24.120	24.120
	CELNL	551.662	551.662
Programme 6 - Dépenses de personnel des ex-Instituts supérieurs d'Architecture et des ex-catégories de Hautes Écoles transférés à l'Université	CELL	-	-
	CELNL	11.677	11.677
Programme 7 - Enseignement supérieur hors université	CELNL	1.192	1.192
Programme 8 - Hautes écoles et enseignement supérieur hors université	CELL	40.618	40.618
Programme 9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi			

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CELNL	3.226	3.226
FBM	2.237	2.237
<i>Fonds relatifs aux interventions des Fonds européens - Enseignement supérieur</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	2.237
	<i>Disponible</i>	2.237
	<i>Dépenses de l'année</i>	2.237
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55		
CELL	64.760	64.760
CELNL	583.870	583.870
FBM	2.237	2.237
DIVISION ORGANIQUE 56 - Enseignement de Promotion Sociale		
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche		
CELL	87	87
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de promotion sociale		
CELNL	230.087	230.087
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de promotion sociale		
CELL	7.644	7.644
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi		
CELNL	2.159	2.159
Programme 7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers		
CELNL	1.718	1.718
Programme 8 - Initiatives transversales en matière d'Enseignement de promotion sociale		
CELL	2.266	2.266
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56		
CELL	9.997	9.997
CELNL	233.964	233.964

DIVISION ORGANIQUE 57 - Enseignement artistique

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	CELL	9	9
Programme 2 - Initiatives et subventions diverses	CELL	344	344
Programme 3 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement supérieur	CELNL	85.666	85.666
Programme 4 - Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur	CELL	16.535	16.535
	CELNL	256	256
Programme 7 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement à horaire	CELNL	117.423	117.423
Programme 8 - Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit	CELL	3.757	3.757
Programme 9 - Equipements	CELL	175	175
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57	CELL	20.820	20.820
	CELNL	203.345	203.345
DIVISION ORGANIQUE 58 - Enseignement à distance			
Programme 0 - Subsistance - enseignement et recherche	CELL	338	338
	CELNL	2.034	2.034
Programme 3 - Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance			

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
FBM	-	-
<i>Fonds d'intervention des Fonds Européens - Enseignement à distance</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	-	-
<i>Disponible</i>	-	-
<i>Dépenses de l'année</i>	-	-
<i>Solde au 31 décembre</i>		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58		
CELL	338	338
CELNL	2.034	2.034
FBM	-	-
TOTAUX Chapitre III		
CELL	2.768.264	2.768.483
CELNL	7.246.531	7.246.531
FBM	35.278	36.478

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CHAPITRE IV - Dette publique de la Communauté française		
DIVISION ORGANIQUE 85 - Dette directe		
Programme 0 - Subsistance administration		
	CELL	493
		493
Programme 1 - Service de la dette directe		
	CELL	215.288
		215.288
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85		
	CELL	215.781
		215.781
DIVISION ORGANIQUE 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires		
Programme 1 - Service de la dette indirecte		
	CELL	11
		11
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86		
	CELL	11
		11
TOTAUX Chapitre IV		
	CELL	215.792
		215.792

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

CHAPITRE V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

DIVISION ORGANIQUE 90 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

Programme 1 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

CELL	597.524	597.524
<hr/>		
CELL	597.524	597.524
<hr/>		
CELL	597.524	597.524

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90

TOTAUX Chapitre V

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

TOTAL GÉNÉRAL

CELL	6.668.219	6.593.015
CELNL	7.657.856	7.657.856
FBM	94.759	95.959

Tableau budgétaire

(ARTICLE 8 § 4, 6° DU DÉCRET DU 20 DÉCEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

- Mi = Ministre ordonnateur :** 41 Pierre-Yves JEHOLET : Ministre-Président
42 Frédéric DAERDEN : Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement
43 Bénédicte LINARD : Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes
44 Valérie GLATIGNY : Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide
à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles
45 Caroline DESIR : Ministre de l'Éducation

DO = Division organique

AB = Article de base

PA = Programme - Activité

Cé = Codes économiques

- Ge = Code Genre :** 1 Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes
2 Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes
3 Dépense à genre, susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes
4 Dépense non classifiée car hors compétence de la FWB (qui relève d'un autre niveau de pouvoir)

Cr = Nature des crédits : Cell = Crédits d'engagement et de liquidation limitatifs

CeInI = Crédits d'engagement et de liquidation non limitatifs

Fbm = Fonds budgétaires moyens

CHAPITRE I
SERVICES GÉNÉRAUX

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 01

DOTATIONS AU PARLEMENT ET AU MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROGRAMME 1
PARLEMENT

11 - Charges diverses

41 01 41.10 11 4110 4 CELL Dotation au Parlement de la Communauté française 32.766 32.766 37.041 37.041

Totaux activité 11

CELL 32.766 32.766 37.041 37.041

Totaux programme 1

CELL 32.766 32.766 37.041 37.041

PROGRAMME 2
MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

20 - Fonctionnement

41 01 41.10 20 4110 4 CELL Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du service du Médiateur 1.134 1.134 1.294 1.294

Totaux activité 20

CELL 1.134 1.134 1.294 1.294

Totaux programme 2

CELL 1.134 1.134 1.294 1.294

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01

CELL 33.900 33.900 38.335 38.335

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 06												
CABINETS MINISTÉRIELS												
PROGRAMME 4												
GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE												
41 - Cabinet du Ministre-Président												
41	06	11.01	41	1111	3	CELL	Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	127	127	134	134	
				1112								
				1120								
				1131								
41	06	11.02	41	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3.130	3.130	3.530	3.530	
				1112								
				1120								
				1131								
				1211								
				1221								
41	06	11.04	41	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	178	178	178	178	
				1112								
				1120								
				1131								
				1140								
				1211								
41	06	12.06	41	1112	1	CELL	Indemnités de logement	8	8	8	8	
				1212								
41	06	12.19	41	1112	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	450	450	450	450	
				1140								
				1211								
				1212								
				1250								

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
41	06	74.01	41	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	124	124	124	124
				7410							
				7422							
				7450							
Totaux activité 41								4.017	4.017	4.424	4.424
42 - Cabinet du Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement											
42	06	11.01	42	1111	1	CELL	Traitement et frais de représentation du Ministre	127	127	134	134
				1112							
				1120							
				1131							
42	06	11.02	42	1111	1	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.481	2.481	2.802	2.802
				1112							
				1120							
				1131							
				1211							
				1221							
42	06	11.04	42	1111	1	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	112	112	112	112
				1112							
				1120							
				1131							
				1140							
				1211							
42	06	12.06	42	1112	1	CELL	Indemnités de logement	8	8	8	8
				1212							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42	06	12.19	42	1112	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	400	400	400	400
				1140							
				1211							
				1250							
42	06	74.01	42	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	112	112	112	112
				7410							
				7422							
Totaux activité 42								3.240	3.240	3.568	3.568
								CELL			
43 - Cabinet du Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes											
43	06	11.01	43	1111	1	CELL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	127	127	134	134
				1112							
				1120							
				1131							
43	06	11.02	43	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.960	2.960	3.298	3.298
				1112							
				1120							
				1131							
				1211							
				1221							
43	06	11.04	43	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	125	125	125	125
				1112							
				1120							
				1131							
				1140							
				1211							
43	06	12.06	43	1112	1	CELL	Indemnités de logement	8	8	8	8
				1212							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	06	12.19	43	1112	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	178	178	178	178	
				1140								
				1211								
43	06	74.01	43	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	22	22	22	22	
				7410								
				7422								
Totaux activité 43								3.420	3.420	3.765	3.765	
44 - Cabinet du Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles								CELL	3.420	3.420	3.765	3.765
44	06	11.01	44	1111	3	CELL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	127	127	134	134	
				1112								
				1120								
				1131								
44	06	11.02	44	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.343	2.343	2.615	2.615	
				1112								
				1120								
				1131								
				1221								
44	06	11.04	44	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	74	74	80	80	
				1112								
				1120								
				1131								
				1140								
				1211								
44	06	12.06	44	1112	3	CELL	Indemnités de logement	8	8	8	8	
				1212								

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	06	12.19	44	1112	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	165	165	194	194	
				1140								
				1211								
				1250								
44	06	74.01	44	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	46	46	10	10	
				7410								
				7422								
Totaux activité 44												
								CELL	2.763	2.763	3.041	3.041
45 - Cabinet du Ministre de l'Education												
45	06	11.01	45	1111	1	CELL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	127	127	134	134	
				1112								
				1120								
				1131								
45	06	11.02	45	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.278	2.278	2.499	2.499	
				1112								
				1120								
				1131								
				1211								
				1221								
45	06	11.04	45	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	150	150	180	180	
				1112								
				1120								
				1131								
				1140								
				1211								
45	06	12.06	45	1112	1	CELL	Indemnités de logement	8	8	8	8	
				1212								

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	06	12.19	45	1112	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	160	160	180	180	
				1140								
				1211								
				1212								
				1250								
45	06	74.01	45	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	40	40	40	40	
				7410								
				7422								
Totaux activité 45								2.763	2.763	3.041	3.041	
Totaux programme 4								CELL	16.203	16.203	17.839	17.839
PROGRAMME 9												
CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE												
91 - Loyers - Frais de fonctionnement												
41	06	12.01	91	1211	1	CELL	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - contrats existants et petit entretien	67	67	67	67	
41	06	12.02	91	1211	1	CELL	Dépenses de consommations en rapport avec les occupations des locaux et dépenses d'entretiens	0	0	0	0	
41	06	12.03	91	1211	1	CELL	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation	0	0	0	0	
41	06	12.04	91	1211	1	CELL	Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien	434	434	434	434	
41	06	12.05	91	1212	1	CELL	Loyers de biens immobiliers de la Présidence en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	0	0	0	0	
41	06	12.06	91	1212	1	CELL	Loyers de biens immobiliers des Cabinets en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	0	0	0	0	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
41	06	12.07	91	1211	1	CELL	Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation	0	0	0	0
				7200							
41	06	12.22	91	1211	1	CELL	Paiement de primes d'assurances	0	0	0	0
41	06	41.01	91	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures des cabinets ministériels	2.192	2.192	2.385	2.385
41	06	41.02	91	4130	3	CELL	Dotation exceptionnelle visant à transférer l'encours pour les cabinets ministériels au SACA pour les infras non-scolaires	939	939	0	0
Totaux activité 91								3.632	3.632	2.886	2.886
Totaux programme 9								3.632	3.632	2.886	2.886
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06								19.835	19.835	20.725	20.725

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 10

SERVICE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET ORGANISMES NON RATTACHÉS AUX DIVISIONS ORGANIQUES

PROGRAMME 5
SERVICE PERMANENT D'ASSISTANCE EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE ET PÉCUNIAIRE DES CABINETS

51 - Dépenses de personnel

41	10	11.01	51	1112	3	CELL	Indemnités et frais de couverture sociale spécifiques des membres du Gouvernement	7	7	7	7
				1120							
				1131							
				1140							
				3431							
41	10	11.02	51	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel	550	550	475	475
				1112							
				1120							
				1131							
41	10	11.03	51	1111	1	CELL	Charges liées à la fin de la législature et provisions pour litiges	0	0	0	0
				1112							
				1120							
				1131							
				1140							
41	10	11.04	51	1112	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	36	36	33	33
				1120							
				1131							
				1140							
				1211							

Totaux activité 51

CELL 593 593 515 515

52 - Frais de fonctionnement

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
41	10	12.05	52	1211	3	CELL	Cotisation aux Organismes externes en charge des contrôles médicaux, de la médecine du travail, de la prévention et de la protection au travail	17	17	25	25	
41	10	12.08	52	1211	1	CELL	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, frais de couverture de l'assurance "Responsabilité civile" et "Protection juridique" pour les Ministres	96	96	96	96	
41	10	12.09	52	1211	1	CELL	Frais de fonctionnement du SePAC	25	25	25	25	
41	10	74.01	52	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique du SePAC	23	23	23	23	
Totaux activité 52												
								CELL	161	161	169	169
Totaux programme 5												
								CELL	754	754	684	684
PROGRAMME 6												
CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT												
60 - Dépenses de personnel												
41	10	11.02	60	1111	3	CELL	Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement	151	151	176	176	
				1112								
				1120								
				1131								
41	10	11.04	60	1112	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	10	10	10	10	
				1120								
				1131								
				1140								
				1211								

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 60								161	161	186	186
61 - Dépenses de fonctionnement et diffusion de l'information											
41	10	12.08	61	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information	49	49	56	56
41	10	12.19	61	1140 1211	1	CELL	Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement	68	68	68	68
41	10	74.02	61	1211 7410 7422	1	CELL	Dépenses patrimoniales et informatiques du secrétariat du Gouvernement	10	10	10	10
Totaux activité 61								127	127	134	134
Totaux programme 6								288	288	320	320
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10								1.042	1.042	1.004	1.004

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 11

AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

01 - Dépenses de personnel

42	11	01.01	01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière d'audit de la fonction publique	0	0	0	0
42	11	01.02	01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière de modernisation et de développement de la qualité	389	683	389	562
42	11	11.03	01	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	165.980	165.980	183.869	183.869
				1112							
				1120							
				1131							
				1133							
				2160							
				3431							
42	11	11.04	01	1111	3	CELNL	Personnel autre que statutaire	184.241	184.241	218.497	218.497
				1112							
				1120							
				1131							
				2110							
				2160							
				3431							
42	11	11.05	01	1120	3	CELNL	Indemnités de préavis	717	717	792	792
				1132							
				1211							
				2160							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42	11	11.09	01	1111	3	CELL	Personnel détaché - Remboursement de traitements	468	468	510	510
				1112							
				1120							
				1131							
				1221							
				4534							
42	11	11.10	01	1111	3	CELNL	Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	7.050	7.050	7.890	7.890
				1112							
				1120							
				1131							
				1133							
				1221							
				4534							
42	11	11.11	01	1111	3	CELNL	Rémunération du personnel engagé dans le cadre des accords de coopération avec la Région wallonne et le Fédéral relatifs à la convention de premier emploi	3.711	3.711	277	277
				1112							
				1120							
				1131							
				1133							
				3132							
				3300							
42	11	11.12	01	1112	3	CELL	Intervention dans les frais de déplacement domicile-travail	6.264	6.264	6.651	6.651
42	11	11.40	01	1140	3	CELL	Intervention dans les chèques-repas	7.888	7.888	7.888	7.888
				1211							
Totaux activité 01											
							CELL	15.009	15.303	15.438	15.611
							CELNL	361.699	361.699	411.325	411.325

02 - Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42	11	01.02	02	3300	1	CELL	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non marchand	0	0	0	0
				4312							
				4352							
				4353							
				4511							
42	11	01.03	02	0100	1	CELL	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	115.554	115.554	300.227	300.227
42	11	01.04	02	4120	3	CELL	Financement d'urgence visant à soutenir les acteurs des secteurs dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à l'épidémie de coronavirus COVID-19	3.000	3.000	0	0
42	11	01.05	02	3300	3	FBM	Fonds d'urgence et de soutien face à l'épidémie de Covid-19	0	0	0	0
42	11	01.06	02	0100	1	CELL	Préfinancement des subventions européennes dans le cadre du RRF	123.710	123.710	113.378	113.378
42	11	01.07	02	0100	3	CELL	Provision pour interruption de carrières	8.914	8.914	9.011	9.011
42	11	01.08	02	0100	3	CELL	Provision pour dépenses en matière d'économies d'énergie	1.000	1.000	1.000	1.000
				4130							
42	11	01.09	02	0100	1	CELL	Provision pour des investissements en infrastructures	14.214	14.039	11.903	11.903
				4130							
42	11	01.10	02	0100	3	CELL	Provisionnement TVA et RH dans le cadre du RRF	9.250	9.250	9.250	9.250
42	11	01.11	02	0100	3	CELL	Provision convention sectorielle 2021-2022	6.000	6.000	1.643	1.643
42	11	01.12	02	0100	3	CELL	Provision pour correction du doublement des précomptes de décembre	314.807	314.807	0	0
42	11	01.13	02	0100	3	CELL	Provision pour couvrir les coûts exceptionnels liés aux inondations de juillet 2021	27.000	27.000	0	0
42	11	01.14	02	3300	3	CELL	Provision pour couvrir le renforcement et la régularisation des engagements pluriannuels	20.000	0	20.000	0
42	11	01.15	02	0100	3	CELL	Financement d'urgence visant à soutenir les secteurs dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à la crise du coût de l'énergie	0	0	85.000	85.000

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42	11	01.19	02	0100	1	CELL	Provision pour droits constatés identifiés en encours	0	0	0	0
42	11	01.20	02	0100	1	CELL	Provision en vue des négociations sectorielles dans le secteur non-marchand	22.378	22.378	30.571	30.571
42	11	01.21	02	0100	1	CELL	Provision pour les dépenses de fonctionnement du Ministère	0	0	368	368
42	11	01.22	02	0100	3	CELL	Provision pour litiges	0	0	140	140
42	11	12.02	02	1211 1250	1	CELL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien	9.300	9.300	9.177	9.172
42	11	12.03	02	1211	1	CELL	Dépenses de consommation énergétique	200	200	220	220
42	11	12.05	02	1112 1140 1211	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans l	3.480	3.488	3.917	3.925
42	11	12.06	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de communication et d'information	297	297	393	450
42	11	12.07	02	1211	1	CELL	Fournitures de biens et de services - frais de fonctionnement et achat de biens non durables	1.080	1.080	1.128	1.128
42	11	12.08	02	1211	3	CELL	Indemnités équipement télétravail	0	0	400	400
42	11	12.09	02	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	109	109	111	111
42	11	12.12	02	1211	1	CELL	Dépenses de modernisation informatique des ressources liées à la gestion budgétaire	250	375	328	325
42	11	12.13	02	1211	1	CELL	Plate-forme e-Procurement	50	50	50	50
42	11	33.01	02	3300	1	CELL	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non-marchand	138	138	138	138
42	11	45.01	02	4511	1	CELL	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non-marchand - COCOF	850	850	850	850

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42	11	74.01	02	1211	1	CELL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	915	915	915	915
				7410							
				7422							
Totaux activité 02											
							CELL	682.496	662.454	600.118	580.175
							FBM	0	0	0	0
03 - Responsabilité de la Communauté française - Service Juridique											
42	11	12.01	03	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	2.800	2.800	2.532	2.532
42	11	12.02	03	1211	1	CELL	Assurances	317	317	400	400
44	11	12.03	03	1211	3	CELL	Dépenses en matière de contentieux dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé	0	0	0	0
42	11	34.01	03	1211	1	CELL	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	340	340	330	330
				3441							
				4540							
Totaux activité 03											
							CELL	3.457	3.457	3.262	3.262
04 - Affaires budgétaires et trésorerie											
42	11	12.01	04	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	60	60	60	60
				1212							
42	11	12.04	04	4540	4	CELL	Accord de coopération Communauté française / Institut des Comptes Nationaux	6	6	6	6
42	11	74.01	04	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	15	15	10	10
				7422							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 04								CELL	81	81	76	76
05 - Action sociale												
42	11	12.02	05	1211	1	CELL	Dépenses pour le développement et l'exploitation d'une crèche	30	30	0	0	
				4160								
42	11	41.01	05	4160	3	CELL	Subventions à l'ASBL Service social	1.361	1.361	1.361	1.361	
Totaux activité 05								CELL	1.391	1.391	1.361	1.361
06 - Médecine du travail												
42	11	01.02	06	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de médecine du travail	50	50	0	0	
				7422								
42	11	12.34	06	1211	1	CELL	Conventions inhérentes à la Médecine du travail	651	651	651	651	
42	11	12.36	06	1211	3	CELL	Contrôle des absences pour maladie des membres du personnel des Services du Gouvernement de la Communauté française	34	34	34	34	
Totaux activité 06								CELL	735	735	685	685
07 - Soins de santé et hôpitaux universitaires												
43	11	01.01	07	4540	4	CELL	Contribution de la Communauté française au budget de la Cellule générale de Politique Drogues	15	15	16	16	
44	11	01.02	07	3300	1	CELL	Dépenses de toute nature liées au financement des prestations réalisées par les organismes assureurs wallons pour le compte de la Communauté française	604	604	680	680	
44	11	01.04	07	4534	1	CELL	Dépenses de toute nature liées à la mise en œuvre du Fonds d'épargne sectoriel	100	100	0	0	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	11	12.01	07	1211	3	CELL	Jeton de présence et frais de représentation - Conseil communautaire des établissements de soins	3	3	0	0
44	11	12.02	07	1211 4540	3	CELL	Dépenses de fonctionnement dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé	461	461	389	389
44	11	12.03	07	1211	3	CELL	Commission consultative de planification de l'offre médicale	0	0	75	75
44	11	33.00	07	3300	4	CELL	Subventions relatives aux conventions de revalidation des hôpitaux universitaires	10.966	10.966	12.814	12.814
44	11	33.01	07	3300	4	CELL	Subventions relatives au plan de fin de carrière des employés des centres de revalidation liés aux conventions de revalidation des hôpitaux universitaires	223	223	225	225
44	11	33.02	07	3300	3	CELL	Subvention à la société scientifique de médecine générale	50	50	50	50
44	11	74.01	07	1211 7422	1	CELL	Dépenses d'équipement liées à l'accueil des membres du personnel public fédéral pour les missions liées à l'agrément des professions de santé	0	0	0	0
Totaux activité 07								12.422	12.422	14.249	14.249
08 - Provisions - Fonds Ecuireuil								CELL	12.422	14.249	14.249
42	11	41.43	08	4140	1	CELL	Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Ecuireuil	62	62	62	62
Totaux activité 08								62	62	62	62
09 - Pertes résultant des déficits des comptables des services d'administration générale								CELL	62	62	62
44	11	12.01	09	1211	3	CELL	Frais de fonctionnement de la commission de surveillance auprès du DGDE et de la commission de recours des jeunes privés de	0	0	31	31

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 09											
							CELL	0	0	31	31
Totaux programme 0											
							CELL	715.653	695.905	635.282	615.512
							CELNL	361.699	361.699	411.325	411.325
							FBM	0	0	-	-
PROGRAMME 1											
SECRETARIAT GÉNÉRAL											
10 - Promotion de Bruxelles											
44	11	12.01	10	1211	1	CELL	Frais de mission et de représentation du Ministre	0	0	0	0
44	11	12.25	10	1211	3	CELL	Dépenses relatives aux publications, imprimés, enquêtes, à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'étude et à l'organisation d'événements, d'actions ou d'initiatives concernant la promotion de Bruxelles	0	0	0	0
44	11	33.01	10	3300	3	CELL	Subventions diverses dans le cadre de la promotion de Bruxelles	1.348	1.348	1.500	1.500
							4534				
44	11	33.02	10	3300	3	CELL	Subventions dédiées à l'Enseignement supérieur dans le cadre de la promotion de Bruxelles	350	350	350	350
44	11	41.03	10	4534	3	CELL	Dotation à WBI dans le cadre de la promotion internationale de Bruxelles	0	0	0	0
44	11	45.01	10	4534	3	CELL	Subsides en faveur des institutions régionales dans le cadre de leurs actions relatives à la promotion de Bruxelles	452	452	300	300
							4535				
Totaux activité 10											
							CELL	2.150	2.150	2.150	2.150
11 - Secrétariat général - fonctionnement											

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42	11	12.01	11	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	97	97	97	97
42	11	12.24	11	1211	1	CELL	Dépenses diverses, frais de représentation	23	23	35	35
41	11	12.25	11	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature liées au fonctionnement du service général de pilotage et de coordination des politiques transversales	10	10	10	10
Totaux activité 11								130	130	142	142
12 - Information et recherches											
43	11	01.01	12	1211	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine communautaire	0	0	0	0
41	11	12.32	12	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	195	195	195	195
Totaux activité 12								195	195	195	195
13 - Académie Royale de médecine de Belgique											
44	11	33.02	13	4170	3	CELL	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	101	101	0	0
Totaux activité 13								101	101	0	0
14 - E-Wallonie-Bruxelles Simplification											
42	11	41.01	14	4160	4	CELL	Contribution au service commun "e-WBS"	1.917	2.546	2.096	2.725
42	11	41.02	14	4130	3	CELL	Contribution au SDG (single digital gateway)	0	0	818	880

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 14								CELL	1.917	2.546	2.914	3.605
15 - Centre de documentation												
42	11	11.12	15	1112	3	CELL	Indemnités pour chargés de mission	5	5	0	0	
				1211								
42	11	12.01	15	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	35	35	35	35	
Totaux activité 15								CELL	40	40	35	35
16 - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse												
41	11	12.01	16	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	193	193	193	193	
Totaux activité 16								CELL	193	193	193	193
17 - Cellule maltraitance												
44	11	12.32	17	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	190	190	190	190	
Totaux activité 17								CELL	190	190	190	190
18 - Observatoire des politiques culturelles												
43	11	41.01	18	4130	3	CELL	Dotation à l'Observatoire des politiques culturelles	173	173	173	173	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux activité 18

CELL	173	173	173	173
------	-----	-----	-----	-----

19 - Conseil supérieur de l'éducation aux médias

43	11	12.02	19	1211	3	CELL	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil supérieur de l'Education aux Médias	144	144	144	144
43	11	33.02	19	3300	3	CELL	Appel à projets : Serious Gaming	0	0	0	0
43	11	33.03	19	3300	3	CELL	Soutiens divers dans l'éducation aux médias	690	690	690	690

Totaux activité 19

CELL	834	834	834	834
------	-----	-----	-----	-----

Totaux programme 1

CELL	5.923	6.552	6.826	7.517
FBM	0	0	-	-

PROGRAMME 2

FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION - CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF

20 - Action en matière de protection de la santé

44	11	01.01	20	1211	3	FBM	Fonds budgétaire en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport	40	40	40	40
44	11	12.36	20	1211	3	CELL	Contrôle médico-sportif	454	454	454	454
44	11	12.38	20	1211	3	CELL	Pool de médecins contrôleurs indépendants et accompagnateurs agréés	212	212	212	212
44	11	33.01	20	3300	1	CELL	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage	71	71	90	90
44	11	45.01	20	3300	3	CELL	Subvention et dotation à la Commission interfédérale disciplinaire en matière de dopage	125	125	130	130
				4550							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 20											
							CELL	862	862	886	886
							FBM	40	40	40	40
21 - Formation - Recrutement - Sélection											
42	11	01.02	21	1112	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	64	64	64	64
42	11	01.03	21	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics	195	195	195	195
42	11	01.05	21	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière d'E-Gouvernement	434	434	434	434
42	11	01.07	21	1211	3	CELL	Dépense de toute nature pour le Centre d'expertise du numérique (CEN)	250	250	200	200
42	11	12.01	21	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services dans le domaine de l'accueil des nouveaux agents	40	40	40	40
42	11	12.02	21	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats des biens non durables et de services dans le domaine du développement des compétences	763	763	763	711
42	11	12.03	21	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière de protection des données à caractère personnel	194	194	194	194
42	11	41.02	21	4550	3	CELL	Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	2.220	2.220	2.592	2.592
42	11	74.01	21	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	20	20	20
							7422				
Totaux activité 21											
							CELL	4.180	4.180	4.502	4.450

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux programme 2

CELL	5.042	5.042	5.388	5.336
FBM	40	40	40	40

PROGRAMME 3

DEVOIR DE MÉMOIRE ET INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA CULTURE FRANÇAISE ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

31 - Informatique, promotion, rayonnement de la langue, de la culture française et de la Communauté française

41	11	12.10	31	1211	3	CELL	Actions de promotion et fonctionnement de la Cellule de lutte contre la Pauvreté, yc jetons de présence conseil de la lutte contre la pauvreté	207	207	196	196
41	11	12.11	31	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique	1.000	1.000	800	800
41	11	12.25	31	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales, l'information, la promotion et le rayonnement de la Communauté française, en Belgique et à l'étranger	62	62	0	0
41	11	31.01	31	4170	3	CELL	Subvention au fonds d'investissement Start destinée à couvrir ses frais de fonctionnement	205	205	205	205
42	11	33.02	31	3300	3	CELL	Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité	2.939	2.939	3.417	3.417
41	11	33.04	31	3300	3	CELL	Subventions allouées dans le cadre du développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique	0	0	200	200
41	11	33.05	31	3300	3	CELL	Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française en Belgique et à l'étranger	1.874	1.874	1.674	1.674

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
41	11	33.10	31	3300	3	CELL	Subventions allouées dans le cadre d'actions de promotion de la citoyenneté, de la lutte contre la pauvreté, de la réduction des inégalités sociales, du vivre ensemble et des valeurs de la Communauté française, en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Franc	2.024	2.024	2.024	2.024
42	11	41.01	31	4540	2	CELL	Financement du protocole de collaboration de lutte contre les discriminations	59	59	59	59
41	11	41.02	31	4534	3	CELL	Financement de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française dans le cadre du renforcement des synergies en matière statistiques	160	160	160	160
41	11	41.03	31	4322	3	CELL	Subventions aux institutions publiques organisatrices des fêtes de la Communauté française	200	200	200	200
41	11	85.01	31	8517	3	CELL	Octroi de crédit de la Communauté française au fonds START	0	0	0	0
Totaux activité 31								8.730	8.730	8.935	8.935
								CELL			
32 - Egalité des chances											
43	11	01.01	32	3300	2	CELL	Subventions pour les projets dans le domaine des droits des femmes en Communauté Française	0	0	0	0
				4140							
				4312							
				4322							
				4430							
42	11	01.03	32	3300	3	CELL	Initiative en matière de lutte contre le racisme	164	164	164	164
43	11	01.04	32	3300	2	CELL	Subventions aux initiatives en matière de lutte contre les violences faites aux femmes	0	0	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42	11	01.05	32	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature pour la mise en oeuvre d'expériences pilotes visant la gratuité de repas scolaires dans une optique d'égalité des chances	12.500	11.000	21.400	19.900
				4150							
				4312							
				4322							
				4326							
				4430							
43	11	11.12	32	3300	2	CELL	Indemnités pour chargés de mission du Comité de suivi relatif au suivi du Plan Droits des Femmes	15	15	10	10
42	11	12.30	32	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française	152	152	152	152
43	11	12.31	32	1211	2	CELL	Actions diverses dans le domaine du droit des femmes	155	155	160	160
43	11	33.01	32	3300	2	CELL	Subventions relatives à la lutte contre les violences faites aux femmes	475	475	1.654	606
42	11	33.02	32	3300	3	CELL	Initiatives en lien avec l'Égalité des chances, la lutte contre toutes formes de discrimination, l'interculturalité et la Citoyenneté en FWB	2.513	2.513	1.941	1.941
				4312							
				4322							
				4430							
				4550							
42	11	33.06	32	3300	2	CELL	Subvention pour des projets visant EVRAS	100	100	100	100
43	11	33.08	32	3300	2	CELL	Subventions pour des projets dans le domaine des droits des femmes en Communauté Française	855	855	1.566	794
42	11	41.01	32	4312	2	CELL	Financement de la politique locale d'égalité des femmes et des hommes	49	49	49	49
43	11	41.03	32	4312	2	CELL	Subventions dans le domaine des droits des femmes en Communauté française	0	0	120	60
42	11	45.01	32	4540	3	CELL	Dotation au fonctionnement du Centre interfédéral pour l'Égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations	299	299	349	349

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 32											
							CELL	17.277	15.777	27.665	24.285
33 - Communauté germanophone											
41	11	33.04	33	3300	4	CELL	Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 - art. 55, § 3)	75	75	75	75
Totaux activité 33											
							CELL	75	75	75	75
34 - Manifestations diverses											
44	11	33.02	34	3300	1	CELL	Subventions diverses à des actions de visibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment par la pratique sportive	0	0	0	0
43	11	33.03	34	3300	3	CELL	Subvention à la Fondation Mons 2025 – Rayonnement Capitale culturelle FWB	0	225	250	250
Totaux activité 34											
							CELL	0	225	250	250
35 - Initiatives dans le domaine de l'éducation											
42	11	01.01	35	0100	3	CELL	Provision pour dépenses de personnel et d'informatique dans le cadre du Pacte d'Excellence	25.000	25.000	7.933	7.933
42	11	12.01	35	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature pour achats de biens non durables et de services dans le cadre du Pacte d'Excellence	10	10	10	10
41	11	33.03	35	3300	4	CELL	Subventions diverses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	30	30	30	30
Totaux activité 35											
							CELL	25.040	25.040	7.973	7.973

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
36 - Interventions diverses de la Loterie nationale												
41	11	01.01	36	3132	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)	21.638	21.638	23.135	23.135	
				3300								
				4120								
				4130								
Totaux activité 36								FBM	21.638	21.638	23.135	23.135
37 - Protection des droits de l'enfant												
43	11	01.01	37	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la protection des droits de l'enfant	0	0	0	0	
				3300								
				3441								
43	11	01.02	37	1211	1	FBM	Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions en relation avec les droits de l'enfant	0	0	0	0	
				3300								
43	11	12.01	37	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre de travaux internationaux	265	265	265	265	
43	11	12.11	37	1211	1	CELL	Frais généraux relatifs à la protection des droits de l'enfant	105	105	105	105	
				3300								
				3441								
43	11	33.01	37	3300	3	CELL	Subventions relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre des travaux internationaux	225	225	225	225	
				4140								
Totaux activité 37								CELL	595	595	595	595
								FBM	0	0	0	0
38 - Démocratie ou barbarie												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
41	11	01.01	38	3300 4312 4322	1	CELL	Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité	810	810	810	810
41	11	12.01	38	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux actions de la cellule Mémoire – Extrémismes – Radicalisme	329	329	499	499
41	11	12.02	38	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature destinées à mettre en œuvre la commémoration de l'abolition de l'esclavage et la commémoration de l'indépendance du Congo	50	50	0	0
41	11	12.03	38	1211	1	CELL	Recherches, préparation et organisation de colloques dans le cadre de la lutte contre les extrémismes	120	120	0	0
41	11	33.02	38	3300	3	CELL	Subventions diverses en lien avec les actions de la cellule Mémoire – Extrémismes – Radicalisme	100	100	100	100
Totaux activité 38								1.409	1.409	1.409	1.409
Totaux programme 3								CELL	1.409	1.409	1.409
								CELL	53.126	51.851	46.902
								FBM	21.638	21.638	23.135
PROGRAMME 5											
CABINETS DISSOUS											
50 - Charges liées aux cabinets dissous											
41	11	11.03	50	1111	3	CELL	Charges du personnel liées aux cabinets dissous	0	0	0	0
				1112							
				1120							
				1131							
				1140							
				1211							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
41	11	11.06	50	1111	3	CELL	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge	632	632	382	382	
				1112								
				1120								
				1131								
				1140								
41	11	12.02	50	1211	1	CELL	Charges liées aux cabinets dissous	0	0	0	0	
Totaux activité 50												
Totaux programme 5								CELL	632	632	382	382
Totaux programme 5								CELL	632	632	382	382
PROGRAMME 7												
CORPS INTERMINISTÉRIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT												
70 - Frais de fonctionnement des Commissaires												
41	11	11.04	70	1111	3	CELL	Rémunération du personnel autre que statutaire	1.283	1.283	1.412	1.412	
				1112								
				1120								
				1131								
41	11	12.01	70	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	125	125	125	125	
41	11	12.02	70	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes à la mise en œuvre du Décret gouvernance	170	170	170	170	
41	11	74.01	70	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	0	0	0	0	
				7422								
Totaux activité 70												
Totaux activité 70								CELL	1.578	1.578	1.707	1.707

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux programme 7

CELL 1.578 1.578 1.707 1.707

PROGRAMME 8
CELLULE FISCALE ET CELLULE D'INFORMATIONS FINANCIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

80 - Cellule fiscale

42	11	11.01	80	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel	75	75	75	75
				1112							
				1120							
				1131							
				1211							
42	11	12.01	80	1211	1	CELL	Frais de fonctionnement	21	21	21	21
42	11	74.01	80	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales	10	10	10	10
				7410							
				7422							

Totaux activité 80

CELL 106 106 106 106

81 - Cellule d'informations financières

42	11	11.01	81	1111	1	CELL	Traitements et indemnités du personnel	0	0	0	0
				1112							
				1120							
				1131							
42	11	12.01	81	1221	3	CELL	Frais de fonctionnement	362	362	362	362
42	11	74.01	81	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales	0	0	0	0
				7410							
				7422							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 81								362	362	362	362
82 - Contribution de la Communauté Française au Service Commun d'Audit											
42	11	45.01	82	4534	4	CELL	Contribution liée aux traitements et indemnités du personnel du Service Commun d'Audit	1.200	1.200	1.533	1.533
42	11	45.02	82	4534	4	CELL	Contribution liée aux dépenses de fonctionnement du Service Commun d'Audit	97	97	97	97
Totaux activité 82								1.297	1.297	1.630	1.630
Totaux programme 8								1.765	1.765	2.098	2.098
PROGRAMME 9											
PILOTAGE DU BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
90 - Dépenses de toutes natures visant la réalisation d'analyses de dépenses											
42	11	01.01	90	1211	3	CELL	Dépenses de toutes natures visant la réalisation d'analyses de dépenses	1.000	1.164	1.000	1.164
				4430							
41	11	33.04	90	4430	3	CELL	Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE)	59	59	59	59
Totaux activité 90								1.059	1.223	1.059	1.223
Totaux programme 9								1.059	1.223	1.059	1.223

En milliers d'euros

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11

CELL	784.778	764.548	699.644	677.297
CELNL	361.699	361.699	411.325	411.325
FBM	21.678	21.678	23.175	23.175

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 12												
INFORMATIQUE												
PROGRAMME 1												
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE												
14 - Dotation ETNIC - Cybercoles												
42	12	41.01	14	4140	4	CELL	Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Numériques de l'Information et de la Communication (ETNIC)	105.879	105.879	116.978	116.978	
Totaux activité 14								CELL	105.879	105.879	116.978	116.978
15 - Expertise numérique												
42	12	01.01	15	1211 4140 7422	1	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	0	0	0	0	
45	12	01.05	15	1211 4140 7422	1	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	0	0	0	0	
42	12	01.06	15	1211 4140 7422	3	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	0	0	0	0	
42	12	01.08	15	1211 4140 7422	1	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	1.881	1.881	0	0	
44	12	01.09	15	1211 4140 7422	3	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	618	618	302	302	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42	12	01.10	15	0100	3	CELL	Provision pour la stratégie numérique dans l'enseignement	15.000	15.000	14.218	14.218
							3432				

Totaux activité 15

CELL 17.499 17.499 14.520 14.520

Totaux programme 1

CELL 123.378 123.378 131.498 131.498

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12

CELL 123.378 123.378 131.498 131.498

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 13												
GESTION DES IMMEUBLES												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE												
01 - Biens, services et indemnités												
42	13	12.20	01	1211	3	CELL	Services de l'Administrateur général et dépenses permanentes pour l'achat de biens non-durables et de services	35	35	35	35	
Totaux activité 01								35	35	35	35	
Totaux programme 0								CELL	35	35	35	
PROGRAMME 1												
IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE												
11 - Gestion des immeubles de la Communauté française												
42	13	12.07	11	1211	3	CELL	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables	0	0	0	0	
42	13	41.01	11	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures administratives	27.710	27.710	29.276	29.276	
42	13	41.02	11	4130	3	CELL	Dotation exceptionnelle visant à transférer l'encours pour les infrastructures administratives au SACA pour les infras non-scolaires	11.046	11.046	0	0	
42	13	72.32	11	1211	3	CELL	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment	0	0	0	0	
				7200								
				7422								
42	13	72.33	11	7200	1	CELL	Investissements générateurs d'économies d'énergie	0	0	0	0	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 11								CELL	38.756	38.756	29.276	29.276
12 - Loyers, charges et énergies												
42	13	12.02	12	1211	1	CELL	Charges locatives	0	0	0	0	
42	13	12.03	12	1211	1	CELL	Eau et énergies	0	0	0	0	
42	13	12.06	12	1212	1	CELL	Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	0	0	0	0	
				1211								
				1222								
				1250								
Totaux activité 12								CELL	0	0	0	0
13 - Biens, services, assurances												
42	13	12.22	13	1211	1	CELL	Paiement de primes d'assurance	0	0	0	0	
Totaux activité 13								CELL	0	0	0	0
Totaux programme 1								CELL	38.756	38.756	29.276	29.276
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13								CELL	38.791	38.791	29.311	29.311

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 14											
RELATIONS INTERNATIONALES ET FONDS EUROPÉENS											
PROGRAMME 1											
RELATIONS INTERNATIONALES											
11 - Wallonie Bruxelles International											
41	14	01.01	11	0100	3	CELL	Provision interdépartementale pour les dépenses liées à la Présidence belge de l'Union européenne en 2024	0	0	5.355	3.889
41	14	41.01	11	4534	3	CELL	Dotation à Wallonie Bruxelles International	40.313	40.313	46.003	46.003
Totaux activité 11								40.313	40.313	51.358	49.892
12 - Interventions diverses dans le cadre des relations internationales											
41	14	12.71	12	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales	25	25	0	0
41	14	33.02	12	3300 4550	3	CELL	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	1.402	1.402	1.402	1.402
41	14	33.03	12	4170	3	CELL	Subvention à l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique dans le cadre de la Francophonie	75	75	75	75
Totaux activité 12								1.502	1.502	1.477	1.477
13 - Intervention en faveur de la Cocof											
41	14	45.01	13	4511	4	CELL	Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales)	294	294	294	294

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 13											
							CELL	294	294	294	294
Totaux programme 1											
							CELL	42.109	42.109	53.129	51.663
PROGRAMME 2											
ACTIONS RELATIVES AUX FONDS EUROPÉENS											
22 - Actions et études diverses											
41	14	01.03	22	1211	4	CELL		1.000	1.000	1.000	1.000
				3300							
41	14	12.11	22	1211	3	CELL		253	253	0	0
Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, plan de communication, échanges d'expériences, organisation des Comités de suivi – Cofinancement Agence FSE											
41	14	41.01	22	4130	3	CELL		978	978	1.037	1.037
Dotation à l'agence FSE											
Totaux activité 22											
							CELL	2.231	2.231	2.037	2.037
Totaux programme 2											
							CELL	2.231	2.231	2.037	2.037
PROGRAMME 3											
DIVERSES INITIATIVES INTERNATIONALES DANS LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES											
30 - Subventions - Cotisations et Interventions diverses - Recherches et enquêtes -Participation aux programmes européens											

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
41	14	01.03	30	1111	3	CELL	Dépenses de toute nature pour l'unité Eurydice	10	10	10	10
				1112							
				1120							
				1131							
				1211							
41	14	01.04	30	0100	3	CELL	Dépenses inhérentes à des actions et interventions internationales dont des projets cofinancés	528	528	0	0
41	14	12.01	30	1211	3	CELL	Dépenses courantes pour l'achat de biens non durables et de services	81	81	91	91
				4534							
44	14	12.02	30	1211	4	CELL	Renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur	21	21	21	21
41	14	12.03	30	1211	4	CELL	Cotisations internationales et contributions	201	201	225	225
				3540							
41	14	12.04	30	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes à des actions à des actions et interventions internationales dont des projets cofinancés – dépenses courantes	0	0	396	396
41	14	41.03	30	4130	4	CELL	Dotation à l'Agence AEF Europe	30	30	30	30
44	14	41.31	30	4130	3	CELL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du Fonds d'aide à la mobilité dans l'enseignement supérieur	90	90	3.387	3.387
44	14	41.32	30	4130	3	CELL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du Fonds d'aide à la mobilité étudiante	3.173	3.173	0	0
44	14	41.33	30	4130	3	CELL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du projet AESI - langue germanique	45	45	0	0
41	14	43.01	30	4150	3	CELL	Dépenses inhérentes à des actions à des actions et interventions internationales dont des projets cofinancés – subventions	0	0	132	132
				4316							
				4326							
				4430							
				4511							

En milliers d'euros

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux activité 30

CELL	4.179	4.179	4.292	4.292
------	-------	-------	-------	-------

Totaux programme 3

CELL	4.179	4.179	4.292	4.292
------	-------	-------	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14

CELL	48.519	48.519	59.458	57.992
------	--------	--------	--------	--------

En milliers d'euros

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE I

CELL	1.050.243	1.030.013	979.975	956.162
CELNL	361.699	361.699	411.325	411.325
FBM	21.678	21.678	23.175	23.175

CHAPITRE II

SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 15

INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT

PROGRAMME 0 SUBSISTANCE

01 - Subsistance administration

42	15	12.01	01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	5	5	5	5
42	15	74.01	01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	0	0
				7422							

Totaux activité 01

CELL 9 9 5 5

Totaux programme 0

CELL 9 9 5 5

PROGRAMME 1

CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

12 - Hôpitaux universitaires

44	15	01.01	12	3300	3	CELL	Infrastructures hospitalières universitaires – Subventionnement des travaux de construction, de reconstruction et de reconditionnement des installations	12.830	12.830	17.487	17.487
44	15	01.04	12	3122	1	CELL	Infrastructures hospitalières universitaires – Subventions forfaitaires en vue de l'entretien des installations	9.152	9.152	7.220	7.220
44	15	01.06	12	3300	1	FBM	Fonds budgétaire destiné à la correction des avances aux organismes assureurs	0	0	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	15	12.01	12	4534	3	CELL	Dépenses relatives à la mise en œuvre du protocole de collaboration avec l'AVIQ en matière de gestion des hôpitaux universitaires	43	43	47	47	
44	15	41.31	12	3111	1	CELL	Intervention dans les charges d'intérêts des emprunts des hôpitaux universitaires	0	0	0	0	
44	15	61.34	12	5111 6111	1	CELL	Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires	0	0	0	0	
Totaux activité 12								22.025	22.025	24.754	24.754	
								CELL	22.025	22.025	24.754	24.754
								FBM	0	0	0	0
13 - Aide à la Jeunesse												
44	15	12.01	13	1211 7422	3	CELL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement	0	0	0	0	
44	15	12.02	13	1211	1	CELL	Dépenses de consommations en rapport avec les occupations des locaux et dépenses d'entretiens	0	0	0	0	
44	15	12.06	13	1212	1	CELL	Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	0	0	0	0	
44	15	12.22	13	1211	1	CELL	Aide à la jeunesse : paiement de primes d'assurance	0	0	0	0	
44	15	41.01	13	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures de l'Aide à la jeunesse	10.101	10.101	4.035	4.035	
44	15	41.02	13	4130	3	CELL	Dotation exceptionnelle visant à transférer l'encours pour les infrastructures de l'aide à la jeunesse au SACA pour les infras non-scolaires	3.067	3.067	0	0	
44	15	72.01	13	1211 7200 7422	3	CELL	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	0	0	0	0	
44	15	72.02	13	1211 7200	1	CELL	Investissements générateurs d'économies d'énergie	0	0	0	0	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 13								CELL	13.168	13.168	4.035	4.035
14 - Maisons de justice												
44	15	12.01	14	1211	3	CELL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement	0	0	0	0	
				1250								
				2140								
				7200								
				7422								
44	15	12.06	14	1211	1	CELL	Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	0	0	0	0	
				1212								
44	15	12.22	14	1211	1	CELL	Maisons de justice : paiement de primes d'assurance	0	0	0	0	
44	15	41.01	14	4130	3	CELL	Dotation pour les Infrastructures des Services d'Aide et de Protection de la Jeunesse (SAJ-SPJ) et des Maisons de justice	8.445	8.445	9.344	9.344	
44	15	41.02	14	4130	3	CELL	Dotation exceptionnelle visant à transférer l'encours pour les Maisons de justice au SACA pour les infras non-scolaires	5.970	5.970	0	0	
44	15	72.01	14	1211	3	CELL	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	0	0	0	0	
				7111								
				7131								
				7200								
				7422								
44	15	72.02	14	7200	1	CELL	Investissements générateurs d'économies d'énergie	0	0	0	0	
Totaux activité 14								CELL	14.415	14.415	9.344	9.344
Totaux programme 1								CELL	49.608	49.608	38.133	38.133
							FBM	0	0	-	-	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 2											
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE											
22 - Musées											
43	15	41.01	22	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures culturelles	9.591	9.591	9.810	9.810
43	15	41.02	22	4130	3	CELL	Dotation exceptionnelle visant à transférer l'encours pour les infrastructures culturelles au SACA pour les infras non-scolaires	58.620	58.620	0	0
43	15	52.41	22	5210	1	CELL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	0	0	0	0
43	15	52.42	22	5210	1	CELL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise	0	0	0	0
43	15	52.43	22	5210	1	CELL	Subvention pour l'agrandissement du musée juif de Belgique	0	0	0	0
Totaux activité 22								68.211	68.211	9.810	9.810
23 - Infrastructures culturelles								CELL	68.211	9.810	9.810
43	15	12.01	23	1211	3	CELL	Redevances liées aux marchés publics de concession photovoltaïque	0	0	0	0
43	15	12.06	23	1212	1	CELL	Loyers de biens immobiliers culturels, en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	0	0	0	0
				1222							
				1250							
				2140							
43	15	12.22	23	1211	1	CELL	Paiement de primes d'assurances	0	0	0	0
43	15	12.41	23	1211	1	CELL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Communauté française	0	0	0	0
				7422							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	15	12.42	23	1211 7422	1	CELL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Région de langue française	0	0	0	0
43	15	12.43	23	1211 7422	1	CELL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Région de Bruxelles-Capitale	0	0	0	0
43	15	43.01	23	4312 4322	1	CELL	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre de l'accord de coopération culture patrimoniale entre la RW et la FVB	0	0	0	0
43	15	43.32	23	4323	1	CELL	Subventions pour le financement des charges d'intérêts d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	0	0	0	0
43	15	63.41	23	6311 6321	1	CELL	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	0	0	0	0
43	15	63.42	23	6321	1	CELL	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	0	0	0	0
43	15	63.43	23	6311 6321	1	CELL	Subventions pour le financement des charges d'amortissements des collectivités locales pour achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	0	0	0	0
43	15	72.41	23	1211 2140 7200 7422	1	CELL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	0	0	0	0
43	15	72.42	23	1211 7200 7422	1	CELL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments- Région de langue française	0	0	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	15	72.43	23	1211 7200 7422	1	CELL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	0	0	0	0
43	15	72.59	23	7200	3	CELL	Investissements générateurs d'économies d'énergie	0	0	0	0
43	15	72.65	23	1211 7200 7422	3	CELL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	0	0	0	0
43	15	72.66	23	7200	1	CELL	Investissements générateurs d'économies d'énergie	0	0	0	0
Totaux activité 23											
							CELL	0	0	0	0
24 - Défense et mise en valeur de l'architecture											
43	15	12.30	24	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture	341	278	181	278
43	15	33.21	24	3300 4150 4430	3	CELL	Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture	300	210	300	210
43	15	33.22	24	3300	3	CELL	Subvention à l'opérateur culturel de l'architecture en FWB	430	430	1.720	430
Totaux activité 24											
							CELL	1.071	918	2.201	918
25 - Cinéma Palace											
43	15	52.10	25	5210	1	CELL	Subventions pour la rénovation du Cinéma Palace à Bruxelles - Région bruxelloise	0	0	0	0
Totaux activité 25											
							CELL	0	0	0	0
26 - Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles											

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	15	52.10	26	5210	1	CELL	Subventions pour l'acquisition du Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles - Région bruxelloise	0	0	0	0	
Totaux activité 26								CELL	0	0	0	0
27 - Maison de jeunes												
44	15	41.01	27	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures du secteur de la Jeunesse	184	184	184	184	
44	15	41.02	27	4130	3	CELL	Dotation exceptionnelle visant à transférer l'encours pour les infrastructures du secteur de la Jeunesse au SACA pour les infras non-scolaires	0	0	0	0	
44	15	41.03	27	4130	3	CELL	Dotation exceptionnelle pour l'aménagement de locaux des mouvements de jeunesse dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires	1.250	1.250	1.250	1.250	
44	15	52.11	27	5210	3	CELL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région de langue française	0	0	0	0	
44	15	52.12	27	5210	3	CELL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région bruxelloise	0	0	0	0	
Totaux activité 27								CELL	1.434	1.434	1.434	1.434
Totaux programme 2								CELL	70.716	70.563	13.445	12.162

PROGRAMME 3

CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT

32 - Centres sportifs

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	15	12.02	32	1211	1	CELL	Dépenses de consommations en rapport avec les occupations des locaux et dépenses d'entretiens	0	0	0	0
44	15	12.06	32	1212 1222 1250	1	CELL	Loyers d'infrastructures sportives, en ce compris les loyers, rétribution et indemnités dues aux bailleurs. Impôts grevant les bâtiments	0	0	0	0
44	15	12.22	32	1211	1	CELL	Centres sportifs paiement de prime d'assurance	0	0	0	0
44	15	12.57	32	1211 7422	3	CELL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagement et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement.	0	0	0	0
44	15	12.58	32	1211 7422	3	CELL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Région de Bruxelles-Capitale	0	0	0	0
44	15	41.01	32	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures sportives	14.414	14.414	15.780	15.780
44	15	41.02	32	4130	3	CELL	Dotation exceptionnelle visant à transférer l'encours pour les infrastructures sportives au SACA pour les infras non-scolaires	13.186	13.186	0	0
44	15	72.56	32	1211 7200 7422	1	CELL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs	0	0	0	0
44	15	72.57	32	1211 7200 7422 7450	3	CELL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française, en ce compris Les Arcs (France)	0	0	0	0
44	15	72.58	32	1211 7200 7422	3	CELL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise	0	0	0	0
44	15	72.59	32	7200	1	CELL	Investissements générateurs d'économies d'énergie	0	0	0	0
Totaux activité 32								27.600	27.600	15.780	15.780
CELL								27.600	27.600	15.780	15.780

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
33 - Centres sportifs de haut niveau												
44	15	01.02	33	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la création d'un centre sportif de haut niveau	0	0	0	0	
				3200								
				7200								
44	15	12.07	33	1212	1	CELL	Location d'une infrastructure sportive	0	0	0	0	
Totaux activité 33								CELL	0	0	0	0
34 - Photovoltaïque												
44	15	12.01	34	1211	3	CELL	Redevances liées aux marchés publics de concession photovoltaïque	0	0	0	0	
				1212								
				7200								
Totaux activité 34								CELL	0	0	0	0
Totaux programme 3								CELL	27.600	27.600	15.780	15.780
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15								CELL	147.933	147.780	67.363	66.080
								FBM	0	0	-	-

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 17

AIDE À LA JEUNESSE

PROGRAMME 0 SUBSISTANCE

01 - Fonctionnement de divers services

42	17	01.01	01	0100	3	CELL	Provision de fonctionnement	0	0	805	805
44	17	12.01	01	1211 1222 2160 3300	3	CELL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d	493	493	271	338
44	17	12.02	01	1211 1212 1222 1250	3	CELL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien, créances années antérieures. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, public	2.206	2.206	927	927

Totaux activité 01

CELL 2.699 2.699 2.003 2.070

02 - Energie

44	17	12.03	02	1211	1	CELL	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	1.114	1.114	914	914
44	17	12.04	02	1211	3	CELL	Dépenses de consommation énergétique des IPPJ	0	0	1.179	1.179
44	17	12.05	02	1211	3	CELL	Transfèrement	0	0	155	155

Totaux activité 02

CELL 1.114 1.114 2.248 2.248

03 - Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	17	12.29	03	1211	1	CELL	Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillance et assistance	2	2	2	2	
44	17	12.32	03	1211 3432 3441	3	CELL	Dépenses relatives à l'entretien des jeunes confiés aux Institutions Publiques de protection de la jeunesse (y compris les frais de correspondances d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions	2.142	2.142	1.892	1.892	
44	17	12.33	03	1211	3	CELL	Dépenses relatives à l'entretient es jeunes pris en charge par les Equipes Mobiles d'Accompagnement	15	15	10	10	
Totaux activité 03								2.159	2.159	1.904	1.904	
04 - Formation								CELL	283	283	133	133
44	17	12.33	04	1211 1212	3	CELL	Dépenses relatives à la prise en charge de formations, de supervisions et de coaching des membres du personnel de l'Administration générale de l'Aide à la jeunesse	283	283	133	133	
Totaux activité 04								283	283	133	133	
05 - Achat de matériel								CELL	231	231	131	131
44	17	74.01	05	1211 7410 7422	1	CELL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	231	231	131	131	
Totaux activité 05								231	231	131	131	
Totaux programme 0								6.486	6.486	6.419	6.486	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 1											
JEUNES EN DANGER ET JEUNES DÉLINQUANTS											
11 - prévention générale, Initiatives novatrices et actions transversales											
44	17	12.34	11	1211	1	CELL	Dépenses de fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	0	0	0	0
44	17	12.35	11	1211 1212 1222	3	CELL	Dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale	59	59	59	59
44	17	12.37	11	1211	1	CELL	Dépenses relatives aux actions de prévention par les Conseils de prévention	79	79	79	79
44	17	12.38	11	1211	3	CELL	Dépenses de fonctionnement du Conseil de concertation intrasectorielle	10	10	10	10
44	17	12.39	11	1211 1222	1	CELL	Dépenses de fonctionnement du Conseil de prévention	10	10	28	28
44	17	12.40	11	1211	3	CELL	Dépenses de fonctionnement du Collège de prévention	10	10	10	10
44	17	12.70	11	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse	53	53	53	53
44	17	33.08	11	3300 4150 4312 4322 4352 4353 4430 4511	3	CELL	Subventions aux actions de prévention spécialisée	424	424	596	596
44	17	33.17	11	3300 4353	3	CELL	Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	224	224	224	224

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	17	33.18	11	3300	3	CELL	Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'autres secteurs	100	100	100	100	
Totaux activité 11								969	969	1.159	1.159	
13 - Aides à l'adoption								CELL	969	969	1.159	1.159
44	17	01.01	13	1211 3300	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à l'adoption	60	60	60	60	
44	17	12.74	13	1211 1212 1222	3	CELL	Dépenses liées à l'exécution des missions fixées à l'Autorité centrale communautaire (ACC) par le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption	233	233	233	233	
44	17	33.05	13	3300 4140	3	CELL	Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	1.059	1.059	1.169	1.169	
Totaux activité 13								1.292	1.292	1.402	1.402	
14 - Etablissements, milieu d'accueil et initiatives diverses								CELL	1.292	1.292	1.402	1.402
44	17	12.20	14	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en vue du recrutement de nouvelles familles d'accueil	60	60	60	60	
								100	100	100	100	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	17	33.04	14	3300	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse	13.460	13.460	13.460	13.460
				4150							
				4312							
				4322							
				4430							
				4511							
				4352							
				3200							
				3431							
				4526							
				4353							
44	17	33.07	14	3300	1	CELL	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	152	152	152	152
44	17	33.10	14	3300	3	CELL	Subsides aux jeunes, particuliers et services couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la Prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la jeunesse	2.300	2.300	2.300	2.300
44	17	33.11	14	3300	3	CELL	Subventions aux services de formation et de perfectionnement du personnel des différents secteurs de la Prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la jeunesse	2.191	2.191	2.514	2.514
44	17	33.17	14	3300	3	CELL	Subventions aux services d'actions en milieu ouvert	32.094	32.094	37.350	37.350
44	17	33.18	14	3300	3	CELL	Subventions des centres d'orientation éducative	0	0	0	0
44	17	33.19	14	3300	3	CELL	Subventions aux services d'actions restauratrices et éducatives	6.470	6.470	6.510	6.510
44	17	33.20	14	3300	1	CELL	Subventions aux Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)	110	110	110	110
44	17	33.21	14	3300	1	CELL	Subventions à des internats scolaires	3.000	3.000	3.000	3.000
44	17	33.22	14	3300	1	CELL	Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	412	412	412	412
44	17	33.23	14	3431	1	CELL	Subventions aux accueillants familiaux non accompagnés d'un service d'accompagnement de l'accueil familial	4.906	4.906	4.906	4.906

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	17	33.24	14	3431	3	CELL	Subventions aux services d'accompagnement en accueil familial	24.967	24.967	27.530	27.530
44	17	33.25	14	3300	3	CELL	Subventions aux services d'accompagnement des protutelles	1.052	1.052	1.206	1.206
44	17	33.27	14	3300	1	CELL	Subventions à des services non-agrésés pour l'accueil occasionnel des jeunes	62	62	62	62
44	17	33.28	14	3300	3	CELL	Subventions aux services résidentiels et aux services qui mettent en œuvre un projet éducatif particulier	212.357	212.357	238.608	238.608
44	17	33.30	14	3300	3	CELL	Subventions des services d'aide et d'intervention éducative	0	0	0	0
44	17	33.32	14	3300	3	CELL	Subventions pour la prise en charge de jeunes dans les services d'hébergement pour adultes en difficulté en Région wallonne	285	285	285	285
44	17	33.33	14	3300	3	CELL	Subventions pour la prise en charge de jeunes dans les services d'hébergement pour adultes en difficulté en Région bruxelloise	32	32	32	32
44	17	33.35	14	3300 4312 4352	3	CELL	Subventions non marchand	5.095	5.095	5.948	5.948
44	17	33.36	14	3300 4150 4312 4352 4353 4430 4511	3	CELL	Initiatives diverses, projets particuliers et innovants	9.747	9.747	9.547	9.547
44	17	33.37	14	3300	3	CELL	Subventions aux Services d'Accrochage Scolaire	1.255	1.255	1.395	1.395
44	17	33.40	14	3132 3300	3	CELL	Subventions au fonds Mirabel social	313	313	346	346
44	17	33.41	14	3300	3	CELL	Subventions aux projets en voie d'agrément	813	813	880	880
44	17	33.42	14	3300	3	CELL	Subventions aux services d'accompagnement	47.951	47.951	55.485	55.485
44	17	33.43	14	3300	3	CELL	Subventions aux services Maisons de l'adolescent	2.768	2.768	2.903	2.903

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux activité 18

CELL	1.000	1.000	1.000	1.000
------	-------	-------	-------	-------

Totaux programme 1

CELL	362.716	362.716	407.418	407.418
FBM	13.603	13.603	13.603	13.603

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17

CELL	369.202	369.202	413.837	413.904
FBM	13.603	13.603	13.603	13.603

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 18												
MAISONS DE JUSTICE												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE												
01 - Administration centrale												
44	18	12.01	01	1211	3	CELL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	100	100	100	100	
44	18	74.01	01	1211	3	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	25	100	100	
								Totaux activité 01				
								CELL	125	125	200	200
02 - Maisons de justice												
44	18	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	240	240	165	165	
44	18	12.02	02	1211	1	CELL	Dépenses informatiques (ETNIC)	0	0	0	0	
								Totaux activité 02				
								CELL	240	240	165	165
03 - Formation												
44	18	12.01	03	1211	3	CELL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	431	431	596	596	
								Totaux activité 03				
								CELL	431	431	596	596
								Totaux programme 0				
								CELL	796	796	961	961

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 1											
CENTRE DE SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE											
11 - Dépenses de fonctionnement											
44	18	01.01	11	1211	1	FBM	Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à la surveillance électronique	20	20	20	20
44	18	12.01	11	1211	3	CELL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	3.193	3.193	3.560	3.560
44	18	34.01	11	3431	3	CELL	Aide financière aux détenus sans moyens de subsistance sous surveillance électronique	2.563	2.563	2.609	2.609
44	18	74.01	11	1211 7422	3	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	18	18	18	18
Totaux activité 11								5.774	5.774	6.187	6.187
Totaux programme 1								20	20	20	20
PROGRAMME 2											
AIDE SPÉCIALISÉE											
24 - Aide juridique de première ligne											
44	18	33.12	24	1211 3300	1	CELL	Subvention aide juridique de première ligne	0	0	0	0
Totaux activité 24								0	0	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 2											
							CELL	0	0	-	-
PROGRAMME 3											
PARTENARIATS											
31 - Missions du Décret du 13 octobre 2016											
44	18	33.12	31	1211	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide juridique de première ligne	1.016	1.012	1.161	1.149
44	18	33.13	31	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide sociale	3.284	3.271	3.586	3.547
44	18	33.14	31	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide psychologique	4.132	4.115	4.555	4.506
44	18	33.15	31	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide au lien	4.720	4.701	5.391	5.335
44	18	33.16	31	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide à la communication	1.417	1.411	1.618	1.602
44	18	33.17	31	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'accompagnement	2.897	2.885	3.310	3.276
Totaux activité 31								17.466	17.395	19.621	19.415
32 - Subventions projets particuliers											
44	18	01.01	32	3300 4322	1	FBM	Fonds budgétaire relatif aux missions définies à l'article 69 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et pour les missions définies dans le Décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant	6.794	6.794	0	0
44	18	01.02	32	0100 3300 4322	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux victimes dans le cadre des situations d'urgence	330	330	495	495
44	18	01.03	32	0100 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature relative au Procès Attentats	692	692	505	505
44	18	33.02	32	3300	3	CELL	Formation à la gestion des urgences collectives	0	0	165	165

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	18	33.12	32	3300	3	CELL	Subventions pour des projets particuliers d'opérateurs actifs dans les secteurs	1.903	1.903	2.743	2.743
44	18	52.12	32	3300	1	CELL	Subvention d'aménagement et d'équipement aux associations actives dans le secteur des Maisons de justice	0	0	0	0
Totaux activité 32											
Totaux programme 3											
							CELL	2.925	2.925	3.908	3.908
							FBM	6.794	6.794	0	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18											
							CELL	20.391	20.320	23.529	23.323
							FBM	6.794	6.794	-	-
							CELL	26.961	26.890	30.677	30.471
							FBM	6.814	6.814	20	20

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 19											
ENFANCE											
PROGRAMME 1											
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE											
11 - Office de la Naissance et de l'Enfance											
43	19	01.01	11	1211	1	CELL	Politiques nouvelles	0	0	0	0
				3300							
				4140							
				4322							
42	19	01.02	11	0100	3	CELL	Provision vaccins	0	0	0	0
42	19	01.03	11	0100	3	CELL	Provision dérive barémique	2.300	2.300	2.841	2.841
43	19	41.01	11	4140	3	CELL	Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	448.114	448.114	499.817	499.817
43	19	41.02	11	4140	3	CELL	Dotation spécifique à l'ONE pour l'informatique	32.028	32.028	36.584	36.584
43	19	41.03	11	4140	3	CELL	Dotation spécifique à l'ONE liée à la réforme des milieux d'accueil	10.200	10.200	21.345	21.345
43	19	41.04	11	4140	3	CELL	Dotation spécifique à l'ONE liée à la création de places	912	912	1.925	1.925
43	19	41.05	11	4140	3	CELL	Dotation spécifique liée au passage au statut des accueillantes conventionnées	8.606	8.606	17.509	17.509
43	19	41.06	11	4140	3	CELL	Dotation complémentaire relative aux subventions du non marchand	33.642	33.642	38.482	38.482
43	19	41.07	11	4130	3	CELL	Dotation spécifique liée aux initiatives visant à accompagner la réforme des rythmes scolaires	1.500	1.500	1.634	1.634
				4150							
				4316							
				4326							
				4430							
43	19	41.08	11	4140	3	CELL	Dotations spécifique à l'ONE liée aux politiques nouvelles	10.585	10.585	14.122	14.122
43	19	45.01	11	4513	4	CELL	Rétrocession des moyens financiers des prestations dispensées dans le cadre des programmes de vaccination - Cocom	1.189	1.189	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	19	45.02	11	4526	4	CELL	Rétrocession des moyens financiers des prestations dispensées dans le cadre des programmes de vaccination - Communauté germanophone	144	144	0	0	
Totaux activité 11												
Totaux programme 1								CELL	549.220	549.220	634.259	634.259
Totaux activité 11												
Totaux programme 1								CELL	549.220	549.220	634.259	634.259
PROGRAMME 2												
POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE												
21 - Politique et accueil												
43	19	01.01	21	1211	3	CELL	Dépenses relatives à la politique de l'enfance	0	1	0	1	
				3300								
				4322								
				4352								
				4534								
				7422								
43	19	33.01	21	4540	3	CELL	Commission Nationale des Droits de l'Enfant	32	32	32	32	
43	19	33.02	21	1211	3	CELL	Subventions relatives à la politique de l'enfance	122	121	102	101	
				3300								
				4322								
				4352								
				4534								
				7422								
43	19	52.46	21	5210	3	CELL	Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance	0	0	0	0	
Totaux activité 21												
Totaux activité 21								CELL	154	154	134	134

En milliers d'euros

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux programme 2

CELL 154 154 134 134

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19

CELL 549.374 549.374 634.393 634.393

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 20 (2022)											
AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE											
01 - Personnel											
43	20	01.01	01	0100	3	CELL	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand	57.792	57.792	0	0
43	20	11.06	01	3132	3	CELL	Dépenses de rémunérations relatives à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand	3.500	3.500	0	0
43	20	33.01	01	3300	1	CELL	Subvention à la Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et SocioCulturel	158	158	0	0
43	20	33.02	01	3300	1	CELL	Subvention au Fonds Intersyndical des Secteurs de la Communauté française ASBL	238	238	0	0
Totaux activité 01								61.688	61.688	0	0
02 - Biens et services											
43	20	12.01	02	1211	3	CELL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'	10	10	0	0
43	20	12.02	02	1211	3	CELL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques. Dépenses d'entretien, fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation pro	631	631	0	0
CELL								61.688	61.688	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	20	12.03	02	1211	1	CELL	Indemnités de présence et de lecture, frais de déplacements et frais de tiers liés aux organes consultatifs	364	364	0	0	
43	20	12.06	02	1212	3	CELL	Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française	153	153	0	0	
43	20	12.31	02	1211	1	CELL	Frais relatifs à des immeubles appartenant à la Communauté française ou loués par elle et affectés à des fins culturelles	202	202	0	0	
Totaux activité 02								1.360	1.360	0	0	
03 - Energie								CELL	343	343	0	0
43	20	12.03	03	1211	1	CELL	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	343	343	0	0	
Totaux activité 03								CELL	343	343	0	0
04 - Equipement des centres								CELL	30	30	0	0
43	20	74.01	04	1211 7410 7422	1	CELL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	30	30	0	0	
Totaux activité 04								CELL	30	30	0	0
05 - Centres extérieurs								CELL	850	850	0	0
43	20	01.01	05	1211 7200 7422	3	FBM	Fonds budgétaire pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre culturel "Marcel Hicter" et du Centre de formation socio-culturelle de "Rossignol" (C)	850	850	0	0	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 05											
							FBM	850	850	0	0
Totaux programme 0											
							CELL	63.421	63.421	-	-
							FBM	850	850	-	-
PROGRAMME 1											
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES											
11 - Enquêtes, colloques, journées d'études, publications											
43	20	01.01	11	1211	3	CELL	Provision relative au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes	451	451	0	0
				3300							
				4130							
				4160							
				4322							
				4430							
				4550							
43	20	12.20	11	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes; à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires	262	262	0	0
43	20	33.01	11	3300	1	CELL	Subventions forfaitaires aux fédérations culturelles octroyées dans le cadre du fonctionnement du Conseil supérieur de la Culture et de la structuration de la fonction représentative des secteurs culturels	260	260	0	0
43	20	33.02	11	3300	3	CELL	Subventions aux projets et opérateurs culturels transversaux	586	586	0	0
				4550							
Totaux activité 11											
							CELL	1.559	1.559	0	0
15 - Organismes culturels											

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	20	12.32	15	1211	1	FBM	Fonds budgétaire pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué	116	116	0	0	
43	20	33.08	15	3300	3	CELL	Subventions pour couvrir les frais de fonctionnement, hors contrat-programme, de l'ASBL "Les Grignoux" et les charges d'emprunt du bâtiment "la Sauventière"	409	409	0	0	
43	20	52.21	15	5210	3	CELL	Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques et l'éducation permanente	114	114	0	0	
43	20	63.51	15	6311 6321	3	CELL	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente	100	100	0	0	
43	20	74.05	15	1211 7422	1	CELL	Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels par le centre de prêt de Naninne	291	291	0	0	
Totaux activité 15												
								CELL	914	914	0	0
								FBM	116	116	0	0
17 - Actions communes du Gouvernement												
43	20	30.05	17	4534	4	CELL	Subventions au Programme de Transition Professionnelle	28	28	0	0	
Totaux activité 17												
								CELL	28	28	0	0
18 - Accords de coopération												
43	20	31.01	18	3300	3	CELL	Accord de coopération culturelle Communauté française / Vlaamse Gemeenschap	150	150	0	0	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux programme 3								CELL	10.101	10.101	-	-
PROGRAMME 4												
ACTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE À L'ÉCOLE												
41 - Culture-Ecole												
43	20	01.01	41	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature visant à favoriser l'épanouissement de l'élève par des pratiques culturelles, et à établir des passerelles entre Culture et l'Ecole	0	0	0	0	
				3300								
				4322								
				4430								
43	20	01.02	41	1211	3	CELL	Mise en œuvre du PECA	3.828	3.828	0	0	
				3300								
				4322								
				4430								
43	20	12.02	41	1211	3	CELL	Dépenses relatives à la Commission et au programme Spectacles à l'école	0	0	0	0	
43	20	33.01	41	3300	3	CELL	Subventions aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre du décret Culture-Ecole	0	0	0	0	
				4150								
				4322								
				4430								
43	20	33.09	41	3300	3	CELL	Formation des publics scolaires à la culture	0	0	0	0	
43	20	33.35	41	3300	3	CELL	Subventions à la diffusion des arts de la scène : programme Spectacles à l'école	0	0	0	0	
Totaux activité 41												
Totaux programme 4								CELL	3.828	3.828	0	0
Totaux programme 4								CELL	3.828	3.828	-	-

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 5												
ACTIVITÉS PLURIDISCIPLINAIRES												
51 - Pluridisciplinaire												
43	20	33.14	51	3300	3	CELL	Subventions ponctuelles aux projets culturels transversaux	224	224	0	0	
43	20	33.15	51	3300 4550	3	CELL	Subventions structurelles aux projets et opérateurs culturels transversaux (conventions et contrats-programme)	4.362	4.348	0	0	
43	20	33.16	51	3300	3	CELL	Soutien aux cultures urbaines ou émergentes, à la musique électronique	529	531	0	0	
43	20	33.17	51	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL "Le Botanique"	3.080	3.080	0	0	
43	20	33.18	51	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL "Halles de Schaeerbeek"	1.871	1.867	0	0	
Totaux activité 51												
								CELL	10.066	10.050	0	0
Totaux programme 5												
								CELL	10.066	10.050	-	-
PROGRAMME 6												
FORMATION												
61 - Formation des opérateurs culturels												
43	20	12.50	61	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la professionnalisation ou à la formation des acteurs culturels	40	40	0	0	
43	20	33.02	61	3300	3	CELL	Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels	140	140	0	0	
Totaux activité 61												
								CELL	180	180	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux programme 6

CELL	180	180	-
------	-----	-----	---

PROGRAMME 7
ARTS NUMÉRIQUES ET TRANSITION NUMÉRIQUE

71 - Arts numériques et transition numérique

43	20	33.14	71	3300	3	CELL	Subventions aux arts numériques et à la promotion culturelle numérique	0	0	0	0
				4150							
				4430							
				4550							

Totaux activité 71

CELL	0	0	0
------	---	---	---

Totaux programme 7

CELL	0	0	-
------	---	---	---

PROGRAMME 8
GASTRONOMIE ET ARTS CULINAIRES

81 - Arts culinaires

43	20	01.01	81	1211	3	CELL	Mise en valeur des arts culinaires	0	0	0	0
				3300							

Totaux activité 81

CELL	0	0	0
------	---	---	---

Totaux programme 8

CELL	0	0	-
------	---	---	---

En milliers d'euros

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20 (2022)

CELL	90.535	90.519	-	-
FBM	966	966	-	-

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 20 (2023)												
CULTURE (HORS EDUCATION PERMANENTE, JEUNESSE, AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA)												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE												
01 - Dépenses de fonctionnement de l'administration de la Culture												
43	20	12.01	01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture	0	0	4.555	4.380	
Totaux activité 01								CELL	0	0	4.555	4.380
02 - Dépenses d'investissement de l'administration de la Culture												
43	20	74.01	02	7401	3	CELL	Dépenses d'investissement relatives au fonctionnement de l'administration	0	0	896	896	
Totaux activité 02								CELL	0	0	896	896
03 - Dépenses énergétiques de l'administration de la Culture												
43	20	12.02	03	1211	3	CELL	Dépenses énergétiques relatives au fonctionnement de l'administration de la culture	0	0	343	343	
Totaux activité 03								CELL	0	0	343	343
04 - Loyers												
43	20	12.12	04	1212	3	CELL	Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française	0	0	173	173	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 04											
							CELL	0	0	173	173
05 - Dotation Cocof											
43	20	45.01	05	4511	3	CELL	Dotation à la Commission communautaire française (matières culturelles)	0	0	10.101	10.101
Totaux activité 05											
							CELL	0	0	10.101	10.101
Totaux programme 0											
							CELL	0	0	16.068	15.893
PROGRAMME 1											
ACTIVITÉS ET SOUTIENS DE NATURE TRANSVERSALE											
11 - Emploi											
43	20	01.01	11	0100	3	CELL	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand	0	0	66.644	66.644
43	20	11.06	11	3132	3	CELL	Dépenses de rémunérations relatives à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand	0	0	3.500	3.500
43	20	30.05	11	4534	3	CELL	Subventions au Programme de Transition Professionnelle	0	0	28	28
43	20	30.06	11	3300	3	CELL	Subventions en matière d'emploi dans le cadre de la révision du dispositif des Contrats Première Embauche (CPE)	0	0	950	950
43	20	33.01	11	3300	3	CELL	Subvention à la Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et SocioCulturel	0	0	178	178
43	20	33.02	11	3300	3	CELL	Subvention au Fonds Intersyndical des Secteurs de la Communauté française ASBL	0	0	268	268

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 11								CELL	0	0	71.568	71.568
12 - Accords de coopération												
43	20	31.01	12	3300	3	CELL	Accord de coopération culturelle Communauté française / Vlaamse Gemeenschap	0	0	150	150	
43	20	31.02	12	3132	3	CELL	Accords de co-financement de projets culturels européens et internationaux	0	0	288	288	
Totaux activité 12								CELL	0	0	438	438
13 - Indemnités de présence												
43	20	12.03	13	1211	3	CELL	Indemnités de présence et de lecture, frais de déplacements et frais de tiers liés aux organes consultatifs	0	0	428	428	
Totaux activité 13								CELL	0	0	428	428
14 - Soutien transversal au secteur culturel												
43	20	33.01	14	3300	3	CELL	Subventions forfaitaires aux fédérations culturelles octroyées dans le cadre du fonctionnement du Conseil supérieur de la Culture et de la structuration de la fonction représentative des secteurs culturels	0	0	337	337	
43	20	33.02	14	3300	3	CELL	Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels	0	0	140	140	
Totaux activité 14								CELL	0	0	477	477
15 - Provisions												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	20	01.01	15	1211	3	CELL	Provision relative au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes	0	0	3.275	3.275
43	20	01.02	15	1211	3	CELL	Mise en œuvre du PECA	0	0	4.454	4.454
Totaux activité 15											
16 - Conventions & CP											
43	20	33.00	16	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine transversal	0	0	5.019	5.007
Totaux activité 16											
17 - Aides ponctuelles											
43	20	33.00	17	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine transversal	0	0	2.721	2.721
Totaux activité 17											
18 - Aménagements et équipements											
43	20	52.21	18	5210	3	CELL	Subventions d'aménagement et d'équipement dans les domaines de la culture, la promotion et la diffusion artistiques et l'éducation permanente	0	0	114	114
43	20	63.51	18	6311	3	CELL	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes dans les domaines de la culture, la promotion et la diffusion artistiques et l'éducation permanente	0	0	100	100
Totaux activité 18											
19 - Fonds budgétaire Naninne											
Totaux activité 19											
Totaux activité 20											
Totaux activité 21											
Totaux activité 22											
Totaux activité 23											
Totaux activité 24											
Totaux activité 25											
Totaux activité 26											
Totaux activité 27											
Totaux activité 28											
Totaux activité 29											
Totaux activité 30											
Totaux activité 31											
Totaux activité 32											
Totaux activité 33											
Totaux activité 34											
Totaux activité 35											
Totaux activité 36											
Totaux activité 37											
Totaux activité 38											
Totaux activité 39											
Totaux activité 40											
Totaux activité 41											
Totaux activité 42											
Totaux activité 43											
Totaux activité 44											
Totaux activité 45											
Totaux activité 46											
Totaux activité 47											
Totaux activité 48											
Totaux activité 49											
Totaux activité 50											
Totaux activité 51											
Totaux activité 52											
Totaux activité 53											
Totaux activité 54											
Totaux activité 55											
Totaux activité 56											
Totaux activité 57											
Totaux activité 58											
Totaux activité 59											
Totaux activité 60											
Totaux activité 61											
Totaux activité 62											
Totaux activité 63											
Totaux activité 64											
Totaux activité 65											
Totaux activité 66											
Totaux activité 67											
Totaux activité 68											
Totaux activité 69											
Totaux activité 70											
Totaux activité 71											
Totaux activité 72											
Totaux activité 73											
Totaux activité 74											
Totaux activité 75											
Totaux activité 76											
Totaux activité 77											
Totaux activité 78											
Totaux activité 79											
Totaux activité 80											
Totaux activité 81											
Totaux activité 82											
Totaux activité 83											
Totaux activité 84											
Totaux activité 85											
Totaux activité 86											
Totaux activité 87											
Totaux activité 88											
Totaux activité 89											
Totaux activité 90											
Totaux activité 91											
Totaux activité 92											
Totaux activité 93											
Totaux activité 94											
Totaux activité 95											
Totaux activité 96											
Totaux activité 97											
Totaux activité 98											
Totaux activité 99											
Totaux activité 100											
Totaux activité 101											
Totaux activité 102											
Totaux activité 103											
Totaux activité 104											
Totaux activité 105											
Totaux activité 106											
Totaux activité 107											
Totaux activité 108											
Totaux activité 109											
Totaux activité 110											
Totaux activité 111											
Totaux activité 112											
Totaux activité 113											
Totaux activité 114											
Totaux activité 115											
Totaux activité 116											
Totaux activité 117											
Totaux activité 118											
Totaux activité 119											
Totaux activité 120											
Totaux activité 121											
Totaux activité 122											
Totaux activité 123											
Totaux activité 124											
Totaux activité 125											
Totaux activité 126											
Totaux activité 127											
Totaux activité 128											
Totaux activité 129											
Totaux activité 130											
Totaux activité 131											
Totaux activité 132											
Totaux activité 133											
Totaux activité 134											
Totaux activité 135											
Totaux activité 136											
Totaux activité 137											
Totaux activité 138											
Totaux activité 139											
Totaux activité 140											
Totaux activité 141											
Totaux activité 142											
Totaux activité 143											
Totaux activité 144											
Totaux activité 145											
Totaux activité 146											
Totaux activité 147											
Totaux activité 148											
Totaux activité 149											
Totaux activité 150											
Totaux activité 151											
Totaux activité 152											
Totaux activité 153											
Totaux activité 154											
Totaux activité 155											
Totaux activité 156											
Totaux activité 157											
Totaux activité 158											
Totaux activité 159											
Totaux activité 160											
Totaux activité 161											
Totaux activité 162											
Totaux activité 163											
Totaux activité 164											
Totaux activité 165											
Totaux activité 166											
Totaux activité 167											
Totaux activité 168											
Totaux activité 169											
Totaux activité 170											
Totaux activité 171											
Totaux activité 172											
Totaux activité 173											
Totaux activité 174											
Totaux activité 175											
Totaux activité 176											
Totaux activité 177											
Totaux activité 178											
Totaux activité 179											
Totaux activité 180											
Totaux activité 181											
Totaux activité 182											
Totaux activité 183											
Totaux activité 184											
Totaux activité 185											
Totaux activité 186											
Totaux activité 187											
Totaux activité 188											
Totaux activité 189											
Totaux activité 190											
Totaux activité 191											
Totaux activité 192											
Totaux activité 193											
Totaux activité 194											
Totaux activité 195											
Totaux activité 196											
Totaux activité 197											
Totaux activité 198											
Totaux activité 199											
Totaux activité 200											
Totaux activité 201											
Totaux activité 202											
Totaux activité 203											
Totaux activité 204											
Totaux activité 205											
Totaux activité 206											
Totaux activité 207											
Totaux activité 208											
Totaux activité 209											
Totaux activité 210											
Totaux activité 211											
Totaux activité 212											
Totaux activité 213											
Totaux activité 214											
Totaux activité 215											
Totaux activité 216											
Totaux activité 217											
Totaux activité 218											
Totaux activité 219											
Totaux activité 220											
Totaux activité 221											
Totaux activité 222											
Totaux activité 223											
Totaux activité 224											
Totaux activité 225											
Totaux activité 226											
Totaux activité 227											
Totaux activité 228											
Totaux activité 229											
Totaux activité 230											
Totaux activité 231											
Totaux activité 232											
Totaux activité 233											
Totaux activité 234											
Totaux activité 235											
Totaux activité 236											
Totaux activité 237											
Totaux activité 238											
Totaux activité 239											
Totaux activité 240											
Totaux activité 241											
Totaux activité 242											
Totaux activité 243											
Totaux activité 244											
Totaux activité 245											
Totaux activité 246											
Totaux activité 247											
Totaux activité 248											
Totaux activité 249											
Totaux activité 250											
Totaux activité 251											
Totaux activité 252											
Totaux activité 253											
Totaux activité 254											

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	20	12.32	19	1211	3	FBM	Fonds budgétaire pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué	0	0	116	116	
Totaux activité 19												
Totaux programme 1								FBM	0	0	116	116
								CELL	0	88.594	88.582	
								FBM	0	116	116	
PROGRAMME 2												
ARTS VIVANTS												
20 - Conventions & CP												
43	20	33.00	20	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants	0	0	7.578	50.327	
Totaux activité 20								CELL	0	0	7.578	50.327
21 - Aides pluriannuelles												
43	20	33.00	21	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des arts vivants	0	0	520	520	
Totaux activité 21								CELL	0	0	520	520
22 - Aides ponctuelles												
43	20	33.00	22	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des arts vivants	0	0	6.435	6.435	
Totaux activité 22								CELL	0	0	6.435	6.435

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
23 - Facultatif												
43	20	33.00	23	3300	3	CELL	Aides facultatives dans le domaine des arts vivants	0	0	35	35	
Totaux activité 23								CELL	0	0	35	35
24 - AB nominatifs arts vivants												
43	20	33.01	24	3300	3	CELL	Subvention au Théâtre National	0	0	1.331	8.480	
43	20	33.02	24	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL MARS (Mons Arts de la Scène)	0	0	1.018	6.537	
43	20	33.03	24	3300	3	CELL	Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	0	0	674	4.083	
43	20	33.04	24	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL "Le Botanique"	0	0	3.080	3.080	
43	20	33.05	24	3300	3	CELL	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi	0	0	244	2.165	
43	20	33.06	24	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL "Halles de Schaarbeek"	0	0	1.895	1.895	
43	20	33.07	24	3300	3	CELL	Subventions pour couvrir les frais de fonctionnement, hors contrat-programme, de l'ASBL "Les Grignoux" et les charges d'emprunt du bâtiment "la Sauventière"	0	0	409	409	
Totaux activité 24								CELL	0	8.651	26.649	
25 - Provision												
43	20	33.00	25	0100	3	CELL	Provision pour conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants	0	0	0	0	
Totaux activité 25								CELL	0	0	0	
Totaux programme 2								CELL	0	23.219	83.966	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 3												
MUSIQUES												
30 - Conventions & CP												
43	20	33.00	30	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des musiques	0	0	1.021	9.538	
Totaux activité 30								CELL	0	0	1.021	9.538
31 - Aides pluriannuelles												
43	20	33.00	31	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des musiques	0	0	1.051	1.051	
Totaux activité 31								CELL	0	0	1.051	1.051
32 - Aides ponctuelles												
43	20	33.00	32	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des musiques	0	0	2.110	2.110	
Totaux activité 32								CELL	0	0	2.110	2.110
33 - AB nominatifs Musique												
43	20	33.01	33	4160	3	CELL	Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	0	0	2.922	18.764	
43	20	33.02	33	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique royal de Liège et de la Communauté française	0	0	1.688	10.835	
43	20	33.03	33	4160	3	CELL	Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	0	0	311	1.995	
43	20	33.04	33	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	0	0	176	1.125	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	20	33.05	33	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Les Festivals de Wallonie	0	0	106	678
Totaux activité 33											
							CELL	0	0	5.203	33.397
Totaux programme 3											
							CELL	0	0	9.385	46.096
PROGRAMME 4											
PATRIMOINES CULTURELS											
40 - Conventions & CP											
43	20	33.01	40	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des patrimoines culturels	0	0	32.924	12.448
Totaux activité 40											
							CELL	0	0	32.924	12.448
41 - Aides pluriannuelles											
43	20	33.02	41	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des patrimoines culturels	0	0	4.348	2.008
Totaux activité 41											
							CELL	0	0	4.348	2.008
42 - Aides ponctuelles											
43	20	33.02	42	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des patrimoines culturels	0	0	120	107
Totaux activité 42											
							CELL	0	0	120	107
43 - Facultatif											
43	20	33.03	43	3300	3	CELL	Aides facultatives dans le domaine des patrimoines culturels	0	0	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 43											
							CELL	0	0	0	0
44 - Investissements											
43	20	74.21	44	7401	3	CELL	Dépenses d'investissement dans le domaine des patrimoines culturels	0	0	63	63
Totaux activité 44											
							CELL	0	0	63	63
45 - AB nominatifs Patrimoines culturels											
43	20	33.01	45	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe dans le cadre son activité muséale et de la gestion du domaine	0	0	1.739	1.739
43	20	33.02	45	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"	0	0	1.342	1.342
43	20	33.03	45	3300	3	CELL	Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain lié à la Communauté française	0	0	0	851
43	20	33.04	45	4550	3	CELL	Keramis - Centre de la Céramique lié à la Communauté française	0	0	0	631
43	20	33.05	45	3300	3	CELL	Centre de la Gravure et de l'Image imprimée lié à la Communauté française	0	0	0	526
43	20	33.06	45	4550	3	CELL	Mundaneum	0	0	409	409
Totaux activité 45											
							CELL	0	0	3.490	5.498
46 - Musée Royal de Mariemont											
43	20	41.30	46	4130	3	CELL	Dotation au service à gestion séparée - Musée Royal de Mariemont	0	0	1.175	1.175
Totaux activité 46											
							CELL	0	0	1.175	1.175

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 4											
							CELL	0	0	42.120	21.299
PROGRAMME 5											
ARTS PLASTIQUES											
51 - Conventions & CP											
43	20	33.00	51	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des arts plastiques	0	0	2.659	4.110
Totaux activité 51											
52 - Aides ponctuelles											
43	20	33.00	52	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des arts plastiques	0	0	1.297	1.297
				3450							
Totaux activité 52											
53 - Facultatif											
43	20	74.21	53	7450	3	CELL	Dépenses d'investissement dans le domaine des arts plastiques	0	0	190	190
Totaux activité 53											
54 - Musée des Arts contemporains du Grand Hornu											
43	20	33.01	54	3300	3	CELL	Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu liée par convention à la Communauté française	0	0	0	2.014
Totaux activité 54											
							CELL	0	0	0	2.014

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux programme 5								CELL	0	0	4.146	7.611
PROGRAMME 6												
LANGUES, LETTRES ET LIVRE												
61 - Aides pluriannuelles												
43	20	33.02	61	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre	0	0	9.713	2.751	
Totaux activité 61								CELL	0	0	9.713	2.751
62 - Aides ponctuelles												
43	20	33.02	62	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre	0	0	1.640	1.640	
Totaux activité 62								CELL	0	0	1.640	1.640
63 - Prêts aux éditeurs et libraires												
43	20	81.03	63	8112	3	CELL	Prêts remboursables et aides aux libraires et aux éditeurs pour la diffusion du livre	0	0	124	124	
Totaux activité 63								CELL	0	0	124	124
64 - AB nominatifs Langues, Lettres et Livre												
43	20	12.01	64	1211	3	CELL	Dotation à l'Académie royale de langue et de littérature française de Belgique en vertu du décret du 4 février 1993.	0	0	29	29	
43	20	33.01	64	3300	3	CELL	Subvention au Fonds national de la Littérature	0	0	52	52	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 64								CELL	0	0	81	81
Totaux programme 6								CELL	0	0	11.558	4.596
PROGRAMME 7												
ACTION CULTURELLE TERRITORIALE												
70 - Conventions & CP Centres culturels												
43	20	33.00	70	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des centres culturels	0	0	91.623	30.233	
Totaux activité 70								CELL	0	0	91.623	30.233
71 - Conventions & CP Bibliothèques												
43	20	33.00	71	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des bibliothèques	0	0	77.280	22.792	
Totaux activité 71								CELL	0	0	77.280	22.792
72 - Conventions & CP CEC et PAA												
43	20	33.00	72	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs	0	0	11.951	5.116	
Totaux activité 72								CELL	0	0	11.951	5.116
73 - Aides pluriannuelles								CELL	0	0	11.951	5.116

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	20	33.00	73	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs	0	0	1.169	1.169
Totaux activité 73											
							CELL	0	0	1.169	1.169
74 - Aides facultatives											
43	20	33.00	74	3300	3	CELL	Aides facultatives dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs	0	0	23	41
Totaux activité 74											
							CELL	0	0	23	41
75 - Equipements informatiques pour les bibliothèques											
43	20	52.11	75	5210	3	CELL	Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la comptabilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique	0	0	125	125
Totaux activité 75											
							CELL	0	0	125	125
76 - PointCulture											
43	20	33.01	76	4160	3	CELL	Subvention à l'ASBL PointCulture	0	0	4.905	4.905
43	20	33.02	76	3300	3	CELL	Subvention liée à la cession des centres de prêt et des pouvoirs organisateurs de droit public de l'ASBL PointCulture	0	0	180	180
				4314							
Totaux activité 76											
							CELL	0	0	5.085	5.085

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	20	43.11	77	4322	3	CELL	Fonds documentaires spécialisés	0	0	100	100	
Totaux activité 77								CELL	0	0	100	100
43	20	01.01	78	1211	3	FBM	Fonds budgétaire pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre culturel "Marcel Hicter"	0	0	850	850	
Totaux activité 78								FBM	0	0	850	850
43	20	12.11	79	1211	3	FBM	Fonds budgétaire Centre de lecture publique	0	0	142	142	
Totaux activité 79								FBM	0	0	142	142
Totaux programme 7								CELL	0	0	187.356	64.661
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20 (2023)								FBM	0	0	992	992
								CELL	0	0	382.446	332.704
								FBM	0	0	1.108	1.108

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 21												
ARTS DE LA SCÈNE												
PROGRAMME 1												
TRANSVERSAL												
11 - Initiatives diverses dans le domaine des arts de la scène												
43	21	01.01	11	0100	1	CELL	Provision destinée à la mise en œuvre du Décret-cadre relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la scène	200	200	0	0	
43	21	12.20	11	1211	1	CELL	Dépenses relatives au domaine des arts de la scène	15	15	0	0	
Totaux activité 11								215	215	0	0	
12 - Initiatives diverses en matière de promotion, de diffusion et de décentralisation artistiques												
43	21	12.39	12	1211	3	CELL	Dépenses relatives à la promotion des arts de la scène	371	371	0	0	
43	21	33.09	12	3300	3	CELL	Projets et spectacles destinés au public jeune et/ou scolaire	38	38	0	0	
43	21	33.35	12	3300	3	CELL	Subventions à la diffusion des arts de la scène - programmes spectacles à l'école	1.150	1.150	0	0	
43	21	33.37	12	3300	3	CELL	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : Tournées Art et Vie	1.347	1.347	0	0	
Totaux activité 12								2.906	2.906	0	0	
Totaux programme 1								3.121	3.121	-	-	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 2												
THEÂTRE												
21 - Initiatives diverses en matière théâtrale												
43	21	12.40	21	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à la création et à la diffusion théâtrales	20	20	0	0	
43	21	33.01	21	3300	3	CELL	Bourses à la création et à la formation continue et subventions à des prix du théâtre	13	13	0	0	
43	21	33.06	21	3300	3	CELL	Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales	1.344	666	0	0	
Totaux activité 21								CELL	1.377	699	0	0
22 - Théâtre adulte												
43	21	33.38	22	3300	3	CELL	Subvention au Théâtre National	14.934	7.393	0	0	
43	21	33.39	22	3300	3	CELL	Subvention aux centres scéniques	855	8.519	0	0	
43	21	33.40	22	3300	3	CELL	Subventions aux structures de création/compagnies et théâtres/lieux de création ou diffusion professionnels pour adultes relevant des contrats-programmes conclus ou en négociation	0	15.785	0	0	
43	21	33.45	22	3300	3	CELL	Subventions aux projets de création et de diffusion théâtrales	2.872	2.872	0	0	
43	21	33.46	22	3300	3	CELL	Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale	3.030	1.500	0	0	
43	21	33.48	22	3300	3	CELL	Subventions au théâtre-action	4.395	2.176	0	0	
43	21	33.52	22	3300	3	CELL	Subventions aux compagnies et théâtres universitaires, semi-professionnels, amateurs, festivals et concours	332	332	0	0	
43	21	33.53	22	3300	3	CELL	Subvention en vue du soutien à la promotion, à la formation, à la recherche, à la création et à la diffusions théâtrales	35	35	0	0	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 22								CELL	26.453	38.612	0	0
25 - Théâtre jeune public												
43	21	33.46	25	3300	3	CELL	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse contrats-programmés	0	4.808	0	0	
43	21	33.47	25	3300	3	CELL	Subventions aux compagnies et théâtres	418	418	0	0	
43	21	33.50	25	3300	3	CELL	Aide à la création	536	536	0	0	
Totaux activité 25								CELL	954	5.762	0	0
Totaux programme 2								CELL	28.784	45.073	-	-
PROGRAMME 3												
MUSIQUE												
31 - Initiatives diverses en matière musicale												
43	21	12.50	31	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature faites notamment à l'initiative du Service de la Musique	8	8	0	0	
43	21	33.17	31	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	1.982	982	0	0	
Totaux activité 31								CELL	1.990	990	0	0
32 - Musique classique et contemporaine												
43	21	33.22	32	3300	3	CELL	Aide à la création (interprètes, compositeurs, disques), aux organisateurs de concerts, festivals et projets divers	739	739	0	0	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	21	33.29	32	3300	3	CELL	Contrats-programmes en musique classique et contemporaine	4.133	2.046	0	0
43	21	33.31	32	3300	3	CELL	Subvention aux organismes de production discographique, de musique électroacoustique et de promotion	0	0	0	0
43	21	33.34	32	3300	3	CELL	Subventions aux Jeunesses Musicales de la Communauté française	2.240	1.109	0	0
43	21	33.35	32	4160	3	CELL	Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	3.516	1.741	0	0
43	21	33.36	32	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Centre d'Art vocal et de musique ancienne (CAVEMA)	3.177	1.377	0	0
43	21	33.37	32	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Les Festivals de Wallonie	1.195	592	0	0
43	21	33.38	32	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Ars Musica	747	370	0	0
Totaux activité 32								15.747	7.974	0	0
33 - Musique non-classique								CELL			
43	21	33.16	33	3300	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux opérateurs de musique non-classique sous contrat-programmes	6.979	3.455	0	0
43	21	33.18	33	3300	3	CELL	Aides aux projets ponctuels en Musiques non Classiques	875	875	0	0
43	21	33.20	33	3300	3	CELL	Aides aux projets pluriannuels en Musiques non Classiques	694	694	0	0
Totaux activité 33								8.548	5.024	0	0
38 - Opéras et orchestres								CELL			
43	21	33.26	38	4160	3	CELL	Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	33.067	16.370	0	0
43	21	33.28	38	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique royal de Liège et de la Communauté française	19.094	9.453	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 38								CELL	52.161	25.823	0	0
Totaux programme 3								CELL	78.446	39.811	-	-
PROGRAMME 4 ART DE LA DANSE												
41 - Initiatives diverses en matière de danse												
43	21	12.30	41	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de danse	4	4	0	0	
Totaux activité 41								CELL	4	4	0	0
42 - Centre chorégraphique de la Communauté française												
43	21	33.28	42	3300	3	CELL	Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	7.261	3.563	0	0	
Totaux activité 42								CELL	7.261	3.563	0	0
43 - Compagnies de danse												
43	21	33.36	43	3300	3	CELL	Subventions aux compagnies de danse sous contrats-programmes	7.297	3.613	0	0	
Totaux activité 43								CELL	7.297	3.613	0	0
44 - Art de la danse - Chorégraphie - Productions, recherches et festivals												
43	21	33.15	44	3300	3	CELL	Subventions à la création, à la diffusion, aux manifestations chorégraphiques et aux festivals	989	989	0	0	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 44											
							CELL	989	989	0	0
Totaux programme 4											
							CELL	15.551	8.169	-	-
PROGRAMME 6											
ARTS DU CIRQUE, ARTS FORAINS ET DE LA RUE											
61 - Initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue											
43	21	12.61	61	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature relatives à des initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue	8	8	0	0
43	21	33.01	61	3300	3	CELL	Bourses à la création, à la recherche ou à la formation continue	25	25	0	0
Totaux activité 61											
							CELL	33	33	0	0
62 - Compagnies											
43	21	33.62	62	3300	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux compagnies professionnelles de cirque, arts forains et d'arts de la rue, y compris celles relevant des contrats-programmes	1.025	510	0	0
Totaux activité 62											
							CELL	1.025	510	0	0
63 - Festivals											
43	21	33.63	63	3300	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux festivals professionnels de cirque, arts forains et d'arts de la rue, y compris celles relevant des contrats-programmes	577	287	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 63											
							CELL	577	287	0	0
64 - Aides aux projets											
43	21	33.64	64	3300	3	CELL	Subventions aux projets professionnels de cirque, arts forains et arts de la rue	924	924	0	0
Totaux activité 64											
							CELL	924	924	0	0
65 - Promotion											
43	21	33.65	65	3300	3	CELL	Subventions aux lieux, aux organismes et aux actions de promotion en faveur du secteur professionnel du cirque, des arts forains et arts de la rue	2.292	1.005	0	0
Totaux activité 65											
							CELL	2.292	1.005	0	0
Totaux programme 6											
							CELL	4.851	2.759	-	-
PROGRAMME 7											
CONTE											
71 - Conte											
43	21	33.04	71	3300	3	CELL	Subvention aux activités liées à la diffusion et la promotion du conte, y compris celles relevant des contrat-programmes	940	465	0	0
43	21	33.05	71	3300	3	CELL	Aides aux projets et bourses liés à la diffusion et la promotion du conte	202	202	0	0
43	21	33.06	71	3300	1	CELL	Conte - aides aux projets	0	0	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 71											
							CELL	1.142	667	0	0
Totaux programme 7											
							CELL	1.142	667	-	-
PROGRAMME 8 INTERDISCIPLINAIRE											
81 - Interdisciplinaire											
43	21	33.06	81	3300	3	CELL	Aides ponctuelles pour des projets interdisciplinaires	757	757	0	0
43	21	33.07	81	3300	3	CELL	Subventions de soutien aux activités interdisciplinaires : contrats-programmes	0	4.324	0	0
43	21	33.10	81	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL MARS (Mons Arts de la Scène)	11.528	5.707	0	0
43	21	33.11	81	3300	3	CELL	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi	4.015	1.988	0	0
43	21	33.13	81	4550	3	CELL	Subvention à la maison du spectacle, ASBL - Région Bruxelloise	321	159	0	0
Totaux activité 81											
							CELL	16.621	12.935	0	0
Totaux programme 8											
							CELL	16.621	12.935	-	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21											
							CELL	148.516	112.535	-	-

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 22												
LANGUES, LETTRES ET LIVRE												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE												
01 - Service général des Lettres et du Livre - Fonctionnement et promotion de la lecture												
43	22	12.02	01	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	441	441	0	0	
Totaux activité 01												
Totaux programme 0								CELL	441	441	0	0
PROGRAMME 1												
LECTURE PUBLIQUE												
11 - Promotion et animation en faveur de la lecture publique et du livre												
43	22	01.01	11	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature liées à la politique d'animation des bibliothèques publiques menée à l'initiative de la Communauté française	24	24	0	0	
				3300								
				3450								
				4312								
				4322								
				4340								

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	22	12.30	11	1211	3	FBM	Fonds budgétaire pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux centres de lecture publique de la Communauté française et au Service général des Lettres et du Livre (C)	139	139	0	0	
43	22	12.34	11	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études, animations ou formations	138	138	0	0	
43	22	33.15	11	3300	3	CELL	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques pour des projets pluriannuels de développement de la lecture	0	0	0	0	
Totaux activité 11								162	162	0	0	
								CELL	162	162	0	0
								FBM	139	139	0	0
12 - Achats d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lectures publique de la Communauté française												
43	22	12.31	12	1211	3	CELL	Dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour la Lecture publique et la Bibliothèque Espace 27 septembre	14	14	0	0	
Totaux activité 12												
Totaux programme 1								14	14	0	0	
								CELL	14	14	0	0
								CELL	176	176	-	-
								FBM	139	139	-	-
PROGRAMME 2												
LETTRES ET LIVRE												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
21 - Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres												
43	22	01.01	21	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature liées à la mise en œuvre du plan lecture	0	0	0	0	
				3300								
43	22	12.40	21	1211	3	CELL	Service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres	363	363	0	0	
43	22	33.01	21	3300	1	CELL	Subventions liées à la mise en œuvre du plan lecture	0	0	0	0	
43	22	33.16	21	3300	3	CELL	Aide à la création littéraire	503	503	0	0	
				3450								
				3530								
				4140								
43	22	33.17	21	3132	3	CELL	Aide à l'édition littéraire	541	541	0	0	
				3450								
				4312								
43	22	33.18	21	3132	1	CELL	Aide à la promotion, à la diffusion et à la traduction littéraires	1.263	1.263	0	0	
43	22	33.19	21	3132	1	CELL	Aide à la traduction littéraire	0	0	0	0	
				3300								
				3450								
43	22	41.01	21	4140	1	CELL	Subvention à la RTBF pour des projets d'écriture radiophonique	25	25	0	0	
Totaux activité 21								2.695	2.695	0	0	
								CELL				
24 - Promotion du livre												
43	22	01.01	24	1211	1	FBM	Fonds budgétaire pour l'octroi de prêts aux éditeurs (fonds d'aide à l'Edition du livre) et pour subsides et achats pour le développement numérique de la chaîne du livre	0	0	0	0	
				3300								
				8112								

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	22	12.42	24	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services suivi (analyses, enquêtes, recherches, évaluations, défraitements) du Décret relatif à la protection culturelle du livre	11	11	0	0	
43	22	33.26	24	1211 3132 3300	3	CELL	Promotion du livre	716	716	0	0	
43	22	33.27	24	3132	3	CELL	Soutien au secteur de la librairie	198	198	0	0	
43	22	81.03	24	8112	1	CELL	Prêts remboursables et aides aux libraires et aux éditeurs pour la diffusion du livre	124	124	0	0	
43	22	81.04	24	8112	1	FBM	Fonds budgétaire pour l'octroi de prêts aux libraires ou aux associations de librairies (B)	0	0	0	0	
Totaux activité 24												
								CELL	1.049	1.049	0	0
								FBM	0	0	0	0
25 - Activités liées à la BD, au livre de jeunesse et au livre de sciences humaines												
43	22	12.01	25	1211	1	CELL	Dépenses relatives à la promotion et la diffusion en littérature de jeunesse	47	47	0	0	
43	22	33.01	25	3300	3	CELL	Subventions aux activités liées à la création, à la diffusion et à la promotion de la BD	300	300	0	0	
43	22	33.02	25	3300	3	CELL	Aides à la création, la diffusion et la promotion du livre de jeunesse	320	320	0	0	
43	22	33.04	25	3300	1	CELL	Subventions aux livres de sciences humaines	60	60	0	0	
Totaux activité 25												
								CELL	727	727	0	0
26 - Numérisation de la chaîne du livre												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	22	12.01	26	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives au développement numérique de la chaîne du livre	165	165	0	0	
43	22	33.01	26	3300	1	CELL	Subventions à des opérateurs pour le développement numérique de la chaîne du livre	228	223	0	0	
Totaux activité 26												
Totaux programme 2								CELL	393	388	0	0
CELL								4.864	4.859	-	-	
FBM								0	0	-	-	
PROGRAMME 3												
LANGUES RÉGIONALES ENDOGÈNES												
31 - Aides aux langues régionales endogènes et prix												
43	22	12.01	31	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services relatives à la défense, à l'illustration, à la promotion et à la diffusion des langues régionales endogènes	34	34	0	0	
43	22	33.22	31	3300	3	CELL	Subventions aux activités de promotion et de diffusion des langues régionales endogènes	127	127	0	0	
Totaux activité 31												
Totaux programme 3								CELL	161	161	0	0
CELL								161	161	-	-	
PROGRAMME 4												
LANGUE FRANÇAISE												
41 - Promotion de la langue française												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	22	12.41	41	1211	1	CELL	Service de la langue française. Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion de la langue française	63	63	0	0
43	22	33.24	41	3300	1	CELL	Subventions aux activités de défense, de diffusion, de promotion et d'illustration de la langue française	134	134	0	0
Totaux activité 41								197	197	0	0
42 - Académie royale de Langue et de la Littérature française et Fonds national de la Littérature											
43	22	33.23	42	1211	3	CELL	Subvention aux publications de l'Académie royale de Langue et de la Littérature française	29	29	0	0
43	22	33.28	42	3300	1	CELL	Subvention au Fonds national de la Littérature	52	52	0	0
Totaux activité 42								81	81	0	0
Totaux programme 4								278	278	-	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 22								5.920	5.915	-	-
FBM								139	139	-	-

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 23											
JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE											
PROGRAMME 1											
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES ET ALPHABÉTISATION											
11 - Promotion et animation en faveur de la jeunesse et de l'éducation permanente											
43	23	33.29	11	3300	3	CELL	Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles réalisées à l'initiative d'associations reconnues ou non reconnues	196	196	96	96
Totaux activité 11								196	196	96	96
12 - Alphabétisation											
43	23	33.35	12	3300	3	CELL	Subvention pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation	90	90	90	90
				4312							
				4322							
43	23	33.38	12	3300	3	CELL	Projet européen "Mindchangers" (volet rémunérations)	0	0	0	0
43	23	33.39	12	1211	3	CELL	Projet européen "Mindchangers" (dépenses hors rémunérations)	304	304	59	119
				3300							
Totaux activité 12								304	304	59	119
Totaux programme 1								394	394	149	209
PROGRAMME 2											
JEUNESSE											
Totaux programme 2								590	590	245	305

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
21 - Activité du service, soutien aux activités extraordinaires de jeunesse, aux actions de transversalité et au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française											
44	23	01.01	21	0100	3	CELL	Projets européens et internationaux	31	31	31	31
44	23	12.30	21	1211	3	CELL	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse	68	68	68	68
44	23	33.01	21	3300	3	CELL	Subvention au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française	232	232	248	248
44	23	33.03	21	3300 4312	3	CELL	Projets particuliers d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associations non reconnues	1.112	1.112	1.311	1.311
44	23	33.04	21	3300 4150 4322 4430	3	CELL	Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs	512	512	263	263
44	23	33.05	21	3300 4322	3	CELL	Subventions pour des projets de politiques locales de jeunesse	150	150	150	150
44	23	33.06	21	3300	3	CELL	Subvention liées à des activités de jeunesse entre les trois Communautés - BEL-J	20	20	20	20
44	23	33.07	21	3300	3	CELL	Campagne afin de reconnecter les jeunes aux Organisations de Jeunesse et Centres de Jeunes	250	250	300	300
44	23	33.08	21	3300	3	CELL	Subventions visant à soutenir de l'emploi, aux organisations de jeunesse, maisons et centres de jeunes	0	0	180	180
Totaux activité 21								2.375	2.375	2.571	2.571
								CELL			
23 - Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel											
44	23	33.01	23	3300	3	CELL	Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 26 mars 2009)	21.074	21.074	24.165	24.165

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	23	33.02	23	3300	3	CELL	Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2000)	28.481	28.481	30.678	30.678
44	23	33.03	23	3300	3	CELL	Provision visant à couvrir l'arriéré des reconnaissances des organisations de jeunesse et des centres de jeunes	1.700	1.700	0	0
44	23	33.20	23	3300	3	CELL	Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctionnement, activités et intervention dans l'emploi (décret du 28 avril 2004)	489	489	523	523
44	23	52.01	23	5210	1	CELL	Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur jeunesse	726	726	726	726
44	23	52.02	23	3300	1	CELL	Subventions d'aménagement/équipement pour le secteur de la jeunesse	114	114	114	114
Totaux activité 23								52.584	52.584	56.206	56.206
24 - Bureau International Jeunesse								CELL			
44	23	45.01	24	4534	3	CELL	Dotation au Bureau International Jeunesse	45	45	45	45
44	23	45.02	24	4534	3	CELL	Subvention au bureau International de Jeunesse pour le projet "No Hate"	0	0	0	0
Totaux activité 24								45	45	45	45
25 - Formation des animateurs								CELL			
44	23	33.10	25	3300	3	CELL	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels	458	458	458	458
44	23	33.11	25	3300	3	CELL	Subvention pour la formation des animateurs volontaires	1.212	1.212	1.212	1.212
Totaux activité 25								1.670	1.670	1.670	1.670

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 2								56.674	56.674	60.492	60.492
CELL								56.674	56.674	60.492	60.492
PROGRAMME 3											
ÉDUCATION PERMANENTE											
31 - Activités du Service											
43	23	12.40	31	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'Education permanente	114	114	39	39
43	23	33.06	31	3300	3	CELL	Subventions aux associations reconnues à durée indéterminée dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	35.404	35.404	37.883	37.883
43	23	33.08	31	3300	3	CELL	Subventions aux associations reconnues à durée déterminée dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	1.231	1.231	1.762	1.762
43	23	33.10	31	3300	3	CELL	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Education permanente	730	365	0	365
43	23	33.27	31	3300	3	CELL	Subventions et conventions pour des projets d'éducation permanente, de développement communautaire, d'alphabétisation des adultes, de créativité et de pratiques artistiques en amateur, réalisés à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations cu	310	347	612	612
43	23	33.30	31	3300	3	CELL	Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général : activités et emploi	577	577	590	590
Totaux activité 31								38.366	38.038	40.886	41.251
CELL								38.366	38.038	40.886	41.251
35 - Commission des Séniors											
43	23	33.06	35	3300	3	CELL	Subvention à l'association agréée en tant que Commission des Séniors de la CF	23	23	52	52

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux activité 35

CELL	23	23	52	52
------	----	----	----	----

Totaux programme 3

CELL	38.389	38.061	40.938	41.303
------	--------	--------	--------	--------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23

CELL	95.653	95.325	101.675	102.100
------	--------	--------	---------	---------

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 24											
PATRIMOINE CULTUREL											
PROGRAMME 1											
DÉPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES EN PATRIMOINE CULTUREL											
11 - Patrimoine culturel et Musées											
43	24	12.20	11	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études, aux publications, à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel	133	133	0	0
43	24	33.04	11	3300	3	CELL	Subventions aux organismes qui assurent une action éducative dans les musées - Communauté française	25	25	0	0
43	24	33.07	11	3300 4430 4550	3	CELL	Subventions structurelles aux associations et opérateurs d'appui relevant du patrimoine culturel	617	617	0	0
43	24	33.08	11	3300	3	CELL	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région de langue française	72	64	0	0
43	24	33.09	11	3300	3	CELL	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région bruxelloise	0	0	0	0
43	24	33.34	11	3300 4130 4160 4430	3	CELL	Subventions aux musées privés reconnus et aux pôles muséaux reconnus	6.261	6.244	0	0
43	24	33.35	11	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Domaine de Senefle - Musée de l'Orfèvrerie de la Communauté française lié à la Communauté française	1.739	1.739	0	0
43	24	33.45	11	3300	1	CELL	Subventions pour la conservation et la restauration de biens culturels privés classés	20	18	0	0
43	24	41.30	11	4130	3	CELL	Dotation au service à gestion séparée - Musée Royal de Mariemont	1.000	1.000	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	24	43.04	11	3300 4322 4340	1	CELL	Subventions pour la conservation et la restauration de biens culturels publics classés	17	14	0	0
43	24	43.14	11	4150 4340	3	CELL	Subventions par conventions aux musées publics reconnus ou aux pôles muséaux reconnus	2.008	3.177	0	0
43	24	63.52	11	6342 6352	1	CELL	Subventions pour des dépenses d'équipement en vue de la conservation de biens culturels publics classés	3	3	0	0
43	24	74.80	11	1211 7422 7450	3	CELL	Achat d'oeuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française	60	60	0	0
Totaux activité 11								11.955	13.094	0	0
13 - Ethnologie et Folklore								CELL			
43	24	33.01	13	3300	3	CELL	Subventions dans les domaines de l'ethnologie, du patrimoine oral et du patrimoine immatériel	224	224	0	0
43	24	33.22	13	3300 4430	3	CELL	Subventions aux activités de recherche ethnologique	0	0	0	0
Totaux activité 13								224	224	0	0
14 - Archives								CELL			
43	24	33.37	14	4550	3	CELL	Mundaneum	409	409	0	0
43	24	33.38	14	3300	3	CELL	Subventions aux centres d'archives	842	842	0	0
43	24	33.39	14	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"	1.342	1.342	0	0
Totaux activité 14								2.593	2.593	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 1											
							CELL	14.772	15.911	-	-
PROGRAMME 3											
PATRIMOINE ET CRÉATION											
31 - Dépenses et subventions diverses											
43	24	12.61	31	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service des collections de la Communauté française et à la valorisation de ces collections	267	267	0	0
				1212							
				7410							
43	24	33.01	31	3300	3	CELL	Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain lié à la Communauté française	3.108	755	0	0
43	24	33.02	31	3300	3	CELL	Centre de la Gravure et de l'Image imprimée lié à la Communauté française	1.052	526	0	0
43	24	33.03	31	3300	3	CELL	Centre de la tapisserie de Tournai lié à la Communauté française	1.301	250	0	0
43	24	33.04	31	4550	3	CELL	Keramis - Centre de la Céramique lié à la Communauté française	2.274	556	0	0
43	24	43.01	31	4340	3	CELL	Pôle muséal de Mons	3.415	1.116	0	0
Totaux activité 31											
							CELL	11.417	3.470	0	0
Totaux programme 3											
							CELL	11.417	3.470	-	-
PROGRAMME 4											
NUMÉRISATION DES PATRIMOINES CULTURELS											
41 - Numérisation des patrimoines culturels											
43	24	12.20	41	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du plan de préservation et d'exploitation des patrimoines culturels (plan PEP'S)	200	200	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 41								CELL	200	200	0	0
Totaux programme 4								CELL	200	200	-	-
PROGRAMME 5												
CINÉMATHEQUE												
51 - Cinémathèque												
43	24	12.01	51	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services de la cinémathèque	164	164	0	0	
43	24	74.01	51	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables de la cinémathèque	40	40	0	0	
Totaux activité 51								CELL	204	204	0	0
Totaux programme 5								CELL	204	204	-	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 24								CELL	26.593	19.785	-	-

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 25												
AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE												
01 - Biens et services												
43	25	12.01	01	1211	3	CELL	Achats de biens non durables et de services dont frais de justice, de consultations, d'études, de publication, d'organisation de réunions et manifestations diverses, de maintenance d'équipement, de mise à jour de bases de données et d'abonnements	105	105	0	0	
43	25	12.03	01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation des réunions de la Commission consultative de la création radiophonique ou de manifestations diverses et publications en lien avec le fonds d'aide à la création radiophonique	19	19	0	0	
43	25	74.01	01	1211	3	CELL	Achats de biens meubles durables	9	9	0	0	
								Totaux activité 01				
								CELL	133	133	0	0
Totaux programme 0												
								CELL	133	133	-	-
PROGRAMME 1												
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES												
11 - Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	25	01.01	11	1211	3	CELL	Provision pour politiques nouvelles	740	740	240	40
				3132							
				3200							
				3300							
				4140							
				4150							
				4430							
				5210							
43	25	01.02	11	3132	3	FBM	Fonds budgétaire pour la transition numérique	1.754	1.754	2.002	2.002
				3300							
				5112							
				5210							
43	25	12.20	11	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études et de manifestations diverses	0	0	0	0
Totaux activité 11											
								740	740	240	40
								1.754	1.754	2.002	2.002
12 - Commissions et Conseil supérieur de l'Audiotvisuel											
43	25	41.03	12	4140	1	CELL	Dotation complémentaire en vue de couvrir les dépenses en relation avec les éventuels dommages et intérêts à payer par le CSA	0	0	0	0
43	25	41.04	12	4140	3	CELL	Dotation pour le Conseil Supérieur de l'Audiotvisuel	3.206	3.206	3.645	3.645
Totaux activité 12											
								3.206	3.206	3.645	3.645
13 - Organismes d'audiovisuel											
43	25	52.24	13	5210	1	CELL	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	136	136	136	136

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	25	74.05	13	1211	1	CELL	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	0	0	0	0	
				7422								
Totaux activité 13								136	136	136	136	
Totaux programme 1								CELL	136	136	136	
								4.082	4.082	4.021	3.821	
								1.754	1.754	2.002	2.002	
PROGRAMME 2												
CINÉMA ET VIDÉO												
21 - Aides à la production cinématographique et télévisuelle												
43	25	33.06	21	3300	3	CELL	Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel	50	50	114	104	
43	25	33.07	21	3300	3	CELL	Subventions aux ateliers de production et ateliers d'accueil relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	0	0	0	0	
43	25	41.03	21	4130	3	CELL	Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	21.675	21.675	24.644	24.644	
43	25	74.01	21	1211	1	CELL	Achat de biens meubles durables pour le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	0	0	0	0	
				7422								
Totaux activité 21								21.725	21.725	24.758	24.748	
23 - Politique de l'audiovisuel								CELL	21.725	21.725	24.748	
43	25	12.35	23	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la politique de l'audiovisuel	0	0	0	0	
43	25	33.02	23	3300	1	CELL	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel	0	0	700	900	
Totaux activité 23								CELL	0	0	700	900

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux programme 2

CELL	21.725	21.725	25.458	25.648
------	--------	--------	--------	--------

**PROGRAMME 3
RADIO ET TÉLÉVISION**

31 - Dotations et subventions en faveur de la RTBF

43 25 01.01 31	4130 4140	3	CELL	Provision en vue de l'application du contrat de gestion de la RTBF : pool des parastataux et fonds spécial de soutien à la production indépendante	0	0	0	0
43 25 41.01 31	4140	3	CELL	Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF), y compris créances années antérieures	288.599	288.599	334.695	334.695
43 25 41.02 31	4140	1	CELL	Dotation à la RTBF pour l'accessibilité de ses programmes	3.240	3.078	4.050	3.888
43 25 41.03 31	4140	3	CELL	Dotation à la RTBF pour cotisation au pool des parastataux	14.277	14.277	14.479	14.479
43 25 41.04 31	4130	3	CELL	Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel pour fonds spécial RTBF	700	700	700	700
43 25 41.05 31	4140	3	CELL	Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5	1.054	1.054	1.198	1.198
43 25 41.07 31	4140	3	CELL	Dotation à la RTBF pour compenser les efforts réalisés en termes de responsabilisation SEC en application du contrat de gestion	9.002	9.002	10.235	10.235
43 25 41.08 31	4140	3	CELL	Dotation à la RTBF pour la réduction de la publicité	2.200	2.200	0	0

Totaux activité 31

CELL	319.072	318.910	365.357	365.195
------	---------	---------	---------	---------

32 - Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite

43 25 81.05 32	4140	3	CELL	RTBF - Soutien au projet TV5	8.310	8.310	8.310	8.310
----------------	------	---	------	------------------------------	-------	-------	-------	-------

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 32											
							CELL	8.310	8.310	8.310	8.310
33 - Soutien aux médias de proximité											
43	25	31.32	33	3132	3	CELL	Subventions aux médias de proximité relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	0	0	0	0
43	25	33.10	33	3132	3	CELL	Subventions aux médias de proximité	9.414	9.414	10.514	10.500
43	25	33.11	33	3300	3	CELL	Subvention au Réseau des Médias de proximité pour ses frais spécifiques liés à la sauvegarde, l'indexation et la valorisation des archives numérisées	686	226	0	253
43	25	33.12	33	3132	3	CELL	Subventions aux télévisions locales pour projets cofinancés par l'Union européenne	0	0	0	0
43	25	33.13	33	3132	3	CELL	Subvention au réseau des médias de proximité	636	120	0	131
43	25	33.14	33	3132	1	CELL	Subventions diverses pour les médias de proximité	760	722	2.089	1.043
43	25	41.01	33	4140	1	CELL	Subvention à la RTBF pour des projets d'écriture radiophonique	0	0	25	25
43	25	52.01	33	5112	1	CELL	Subventions aux médias de proximité pour l'acquisition d'équipement	347	347	347	347
43	25	52.02	33	5112	1	CELL	Subventions exceptionnelles pour les médias de proximité pour l'acquisition d'équipement ou d'infrastructures	0	400	0	400
Totaux activité 33											
							CELL	11.843	11.229	12.975	12.699
34 - Aide à la création radiophonique											
43	25	12.01	34	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation des réunions de la Commission consultative de la création radiophonique ou de manifestations diverses et publications en lien avec le fonds d'aide à la création radiophonique	0	0	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	25	31.01	34	3132	3	FBM	Fonds budgétaire destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques	1.137	1.137	1.374	1.374
43	25	31.02	34	3132	3	CELL	Développement d'une plateforme de podcasts et d'initiatives de mise en valeur des podcasts et création sonore de la FWB	128	128	64	74
Totaux activité 34											
							CELL	128	128	64	74
							FBM	1.137	1.137	1.374	1.374
35 - Fréquence Radio Diffusion											
43	25	12.01	35	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	0	0	0	0
43	25	33.01	35	3300	3	CELL	Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiques	39	39	0	0
43	25	51.01	35	3132	1	CELL	Soutien au secteur des médias audiovisuels pour le développement des nouvelles technologies de radiodiffusion	208	208	208	208
				3300							
				5112							
				5210							
43	25	74.01	35	1211	1	CELL	Achats de biens meubles durables	0	0	0	0
				7422							
Totaux activité 35											
							CELL	247	247	208	208
Totaux programme 3											
							CELL	339.600	338.824	386.914	386.486
							FBM	1.137	1.137	1.374	1.374
PROGRAMME 4											
PRESSE											

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
41 - Aide directe à la presse d'opinion												
43	25	31.01	41	3132	3	CELL	Aide à la presse quotidienne écrite francophone	11.164	11.164	12.348	12.348	
43	25	32.02	41	3200 3300	3	CELL	Subventions visant à soutenir des initiatives dans la presse	740	290	740	290	
43	25	32.03	41	3132	3	CELL	Aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique	500	500	500	500	
43	25	33.04	41	3300	3	CELL	Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels	184	184	184	184	
43	25	33.05	41	3300	3	CELL	Subventions pour l'instance d'autorégulation de la déontologie journalistique	162	162	181	179	
43	25	33.06	41	3300	3	CELL	Subvention à l'opérateur désigné par le Gouvernement pour mettre en œuvre les aides au journalisme d'investigation	2.656	510	0	575	
Totaux activité 41												
								CELL	15.406	12.810	13.953	14.076
Totaux programme 4												
								CELL	15.406	12.810	13.953	14.076
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25												
								CELL	380.946	377.574	430.346	430.031
								FBM	2.891	2.891	3.376	3.376

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 26											
SPORT											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE											
01 - Biens et services											
44	26	12.01	01	1211	3	CELL	Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais de justice. Jetons de présence, services, prestations. Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de l	30	30	35	35
Totaux activité 01								30	30	35	35
02 - Fournitures											
44	26	12.02	02	1211	1	CELL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation p	290	290	290	290
Totaux activité 02								290	290	290	290
03 - Energie											
44	26	12.03	03	1211	1	CELL	Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité	650	650	650	650
Totaux activité 03								650	650	650	650

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	26	74.01	04	1211	1	CELL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	30	30	25	25	
				7410								
				7422								
04 - Matériel durable												
Totaux activité 04								CELL	30	30	25	25
44	26	12.23	05	1211	3	CELL	05 - Imprimés, publications, relations publiques Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'information, petits imprimés divers de la Direction générale, films (achats et production éventuelle) photographiques (achats, pellicule, droits d'utilisation, production)	30	30	25	25	
Totaux activité 05								CELL	30	30	25	25
44	26	12.27	07	1211	1	CELL	07 - Assurances Paiement des polices d'assurance	100	100	800	200	
Totaux activité 07								CELL	100	100	800	200
Totaux programme 0								CELL	1.130	1.130	1.825	1.225
PROGRAMME 1												
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORT												
44	26	12.33	11	1211	3	FBM	11 - Imprimés, publications, relations publiques Fonds budgétaire destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (C)	17.971	17.963	18.199	18.199	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 11											
							FBM	17.971	17.963	18.199	18.199
13 - Matériel non durable											
44	26	12.35	13	1211	3	CELL	Services sportifs - Achat de matériel non durable	0	0	0	0
Totaux activité 13											
							CELL	0	0	0	0
14 - Centres sportifs											
44	26	01.01	14	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	1.438	1.493	1.463	1.518
				3300							
				4140							
44	26	01.03	14	4140	4	CELL	Interventions financières en faveur du Bois Saint Jean	500	500	0	0
44	26	33.01	14	3300	3	CELL	Interventions financières pour les centres sportifs de haut niveau	0	0	0	0
Totaux activité 14											
							CELL	1.938	1.993	1.463	1.518
15 - Gestion des centres sportifs du Sart Tilman											
44	26	12.01	15	1211	3	CELL	Jetons de présence et indemnités de déplacement des membres de la Commission de prévention des risques pour la santé dans le sport	0	0	0	0
Totaux activité 15											
							CELL	0	0	0	0
Totaux programme 1											
							CELL	1.938	1.993	1.463	1.518
							FBM	17.971	17.963	18.199	18.199

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 2												
RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT												
21 - Promotion du sport et de l'ADEPS												
44	26	12.30	21	1112	3	CELL	Promotion du sport	805	702	690	635	
				1211								
				4140								
				4534								
44	26	12.34	21	1211	3	CELL	Été sport	0	0	0	0	
44	26	33.01	21	3300	3	CELL	Soutien aux manifestations des clubs sportifs - promotion	800	800	800	800	
				4140								
				4322								
				4430								
44	26	33.02	21	3300	3	CELL	Soutien aux mesures de promotion de l'éthique et du fair play dans le sport	163	163	163	163	
				4322								
44	26	33.03	21	3300	3	CELL	Initiatives sportives en faveur des détenus et des jeunes hébergés en IPPJ	39	35	39	35	
Totaux activité 21								1.807	1.700	1.692	1.633	
								CELL				
22 - Etudes et recherches dans le domaine du sport												
44	26	12.32	22	1211	3	CELL	Frais d'études et d'expertise scientifique	51	103	50	50	
Totaux activité 22								51	103	50	50	
Totaux programme 2								1.858	1.803	1.742	1.683	
								CELL				

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 3												
SUBVENTIONS DIVERSES												
31 - Subventions pour le sport de haut niveau												
44	26	11.01	31	1112	3	CELL	Rémunérations et allocations diverses aux sportifs de haut niveau	0	0	1.270	1.270	
44	26	33.07	31	3300	3	CELL	Subventions à l'ASBL Comité olympique et interfédéral belge pour la participation aux Jeux Olympiques et conventions de partenariat jeunes talents sportifs	900	900	900	900	
Totaux activité 31								CELL	900	900	2.170	2.170
34 - Insertion sociale par le sport												
44	26	12.34	34	1211	3	CELL	Insertion sociale par la pratique du sport	0	0	0	0	
Totaux activité 34								CELL	0	0	0	0
35 - Subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs												
44	26	12.03	35	1211	3	CELL	Promotion du sport à l'école	0	0	0	0	
44	26	33.03	35	3300	3	CELL	Subventionnement forfaitaire du fonctionnement d'une association du sport scolaire et d'une association du sport dans l'enseignement supérieur reconnues	780	780	831	831	
44	26	33.07	35	1211	2	CELL	Subvention projet femmes et sports	100	100	100	100	
				3300								
44	26	33.11	35	3300	3	CELL	Sport pour tous	0	0	0	0	
				4322								
				4340								
				4550								

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	26	33.16	35	3300	3	CELL	Soutien aux clubs sportifs affiliés à la fédération sportive handisport et à l'association sportive handisport de loisir	150	150	150	150
44	26	33.18	35	3300	3	CELL	Subventions aux centres sportifs locaux	5.084	5.084	5.084	5.084
				4322							
				4340							
				4550							
44	26	33.19	35	3300	3	CELL	Subvention à l'Association des établissements sportifs ASBL	85	85	85	85
44	26	33.20	35	3300	3	CELL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues	7.606	7.606	7.606	7.606
44	26	33.21	35	3300	3	CELL	Subventionnement des plans programmes des fédérations sportives reconnues et de la fédération handisport	11.862	11.862	12.412	12.412
44	26	33.22	35	3300	3	CELL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues	237	237	237	237
44	26	33.23	35	3300	3	CELL	Subventionnement forfaitaire de fonctionnement des associations sportives reconnues à l'exception des associations du sport scolaire et du sport dans l'enseignement supérieur reconnues	250	250	250	250
44	26	33.24	35	3300	3	CELL	Subventionnement forfaitaire de fonctionnement de la fédération sportive handisport et l'association sportive handisport de loisir	482	482	482	482
44	26	33.25	35	3300	3	CELL	Subventions forfaitaires d'une association de fédérations sportives, de fédérations sportives de loisirs et d'associations sportives francophones reconnues	156	156	156	156
44	26	33.26	35	3300	3	CELL	Subventions pour des formations de cadres sportifs et de moniteurs de fitness	1.000	1.000	1.000	1.000
44	26	33.27	35	3300	3	CELL	Subvention au Comité olympique et interfédéral belge (COIB) pour la préparation des athlètes francophones	165	165	165	165
44	26	33.28	35	3300	3	CELL	Subventions de promotion et notoriété des fédérations sportives, sportives non-compétitives et des associations	491	541	491	541

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	26	33.30	35	3300	3	CELL	Détection et formation des jeunes par les clubs sportifs et les fédérations sportives	3.565	3.565	3.565	3.565	
44	26	33.32	35	3300	3	CELL	Subvention à une association inter-universitaire d'aide à la performance sportive – (CAPS ASBL)	657	657	700	700	
44	26	33.33	35	3300	3	CELL	Subventions de l'organisation de modules et de programmes sportifs de promotion et de développement du sport	2.122	2.119	2.260	2.257	
44	26	52.01	35	5210	3	CELL	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, etc.	1.470	1.370	1.470	1.370	
44	26	52.10	35	5210	3	CELL	Subventions pour l'achat de matériel sportif et de psychomotricité	250	250	250	250	
				6151								
				6321								
				6410								
44	26	63.01	35	6311	3	CELL	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales	150	113	150	113	
				6321								
Totaux activité 35								36.662	36.572	37.444	37.354	
								CELL				
36 - Sportifs de haut niveau évaluation - lutte antidopage												
44	26	12.36	36	1211	3	CELL	Financement de projets de formation à destination des sportifs de haut niveau (Ariane)	40	40	40	40	
44	26	33.02	36	3510	4	CELL	Contribution à l'accord partiel élargi sur le sport (APES)	16	16	16	16	
Totaux activité 36								56	56	56	56	
Totaux programme 3								37.618	37.528	39.670	39.580	
								CELL				

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 4											
SERVICES SPORTIFS EXTÉRIEURS											
41 - Dépenses de toute nature pour les installations											
44	26	12.40	41	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts	220	220	220	220
Totaux activité 41								220	220	220	220
42 - Achat de matériel non durable											
44	26	12.41	42	1211	3	CELL	Achat de matériel sportif non durable	342	329	342	329
Totaux activité 42								342	329	342	329
43 - Equipement durable											
44	26	74.01	43	1211	3	CELL	Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	669	816	665	816
				7410							
				7422							
Totaux activité 43								669	816	665	816
Totaux programme 4								1.231	1.365	1.227	1.365
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26											
CELL								43.775	43.819	45.927	45.371
FBM								17.971	17.963	18.199	18.199

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 27												
ARTS PLASTIQUES ET NUMÉRIQUES												
PROGRAMME 1												
ARTS PLASTIQUES												
11 - Initiatives diverses et aides aux institutions et associations												
43	27	12.30	11	1211	3	CELL	Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige : événements nationaux et internationaux	102	102	0	0	
43	27	12.60	11	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion, à l'information et à la création en matière d'Arts plastiques et visuels, d'artisanat de création et de design	116	116	0	0	
Totaux activité 11								218	218	0	0	
								CELL	218	218	0	0
12 - Soutien aux organismes de création et de diffusion, aux éditeurs, aux centres d'arts, au design et à la mode												
43	27	33.01	12	4534	3	CELL	Subventions au Programme de Transition Professionnelle relatives au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu, Institutions muséales privées reconnues	0	0	0	0	
43	27	33.30	12	3300	3	CELL	Subventions aux artistes, aux établissements publics, aux associations et organismes de création et de diffusion des Arts plastiques et graphiques toutes régions, ainsi que des subventions ponctuelles en artisanat de création	334	337	0	0	
43	27	33.31	12	3300	3	CELL	Subventions à des éditeurs, artistes, artisans de création pour l'édition et la diffusion d'ouvrages, de revues et de publications électroniques ou de conventions avec les mêmes personnes et institutions	573	186	0	0	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	27	33.32	12	3300 4322 4550	3	CELL	Bourse, subventions, conventions et aides à l'équipement aux artistes, aux établissements publics, associations et organismes de création, d'édition et de diffusion du design et de la mode	1.560	599	0	0	
43	27	33.36	12	3300	3	CELL	Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu liée par convention à la Communauté française	4.028	2.014	0	0	
43	27	33.41	12	3300 4312 4340	3	CELL	Subventions aux centres d'art contemporain, aux institutions, aux associations de promotion et de diffusion, aux associations professionnelles, aux manifestations liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions	7.356	2.697	0	0	
43	27	74.22	12	7450	3	CELL	Acquisition d'œuvres pour le Musée des Arts contemporains du Grand Hornu	153	153	0	0	
Totaux activité 12												
								CELL	14.004	5.986	0	0
13 - Acquisition d'œuvres d'art												
43	27	74.21	13	7450	3	CELL	Acquisition d'œuvres d'art relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporain	37	37	0	0	
Totaux activité 13												
								CELL	37	37	0	0
14 - Aides aux artistes												
43	27	33.06	14	3300	3	CELL	Prix à des artistes et subventions à des associations culturelles pour l'organisation de prix conventionnés ou récurrents en faveur d'artistes	28	11	0	0	
43	27	33.33	14	3450	3	CELL	Bourses et subventions de création et de production d'artistes	453	453	0	0	
Totaux activité 14												
								CELL	481	464	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 1											
							CELL	14.740	6.705	-	-
PROGRAMME 2											
ARTS NUMÉRIQUES											
21 - Arts numériques											
43	27	33.14	21	3300	3	CELL	Subventions aux arts numériques et à la promotion culturelle numérique	1.093	793	0	0
Totaux activité 21											
							CELL	1.093	793	0	0
Totaux programme 2											
							CELL	1.093	793	-	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 27											
							CELL	15.833	7.498	-	-

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 28												
DÉCENTRALISATION CULTURELLE												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE												
01 - Actions transversales												
43	28	12.02	01	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	39	39	0	0	
Totaux activité 01												
Totaux programme 0								CELL	39	39	0	0
PROGRAMME 1												
CENTRES CULTURELS												
11 - Centres culturels												
43	28	33.38	11	3300	3	CELL	Subventions aux organisations représentatives d'utilisateurs agréées et à des organisations fédératrices ou de coopération	191	191	0	0	
43	28	33.41	11	3300 4340	3	CELL	Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités	0	0	0	0	
43	28	33.42	11	3300 4340	3	CELL	Subventions aux centres culturels en application du décret du 21 novembre 2013	26.034	26.034	0	0	
Totaux activité 11												
Totaux programme 1								CELL	26.225	26.225	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
12 - Subventions extraordinaires											
43	28	33.43	12	3300	3	CELL	Subventions extraordinaires aux centres culturels	23	41	0	0
				4340							
Totaux activité 12											
						CELL		23	41	0	0
Totaux programme 1											
						CELL		26.248	26.266	-	-
PROGRAMME 2											
POINTCULTURE											
21 - PointCulture											
43	28	33.01	21	4160	3	CELL	Subvention à l'ASBL PointCulture	6.060	6.060	0	0
43	28	33.02	21	4160	3	CELL	Soutient à l'ASBL PointCulture relative à l'emploi dans le secteur socio-culturel	0	0	0	0
43	28	33.03	21	3300	3	CELL	Subvention liée à la cession des centres de prêt de l'ASBL PointCulture	77	80	0	0
				4322							
				4340							
43	28	43.01	21	4314	3	CELL	Subvention liée à la cession des pouvoirs organisateurs de droit public de centre de prêt de l'ASBL pointCulture	103	100	0	0
				4324							
				4511							
Totaux activité 21											
						CELL		6.240	6.240	0	0
Totaux programme 2											
						CELL		6.240	6.240	-	-

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 3											
CRÉATIVITÉ ET PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR											
31 - Centres d'expression et de créativité et Fédérations de pratiques artistiques en amateur											
43	28	33.33	31	3300	3	CELL	Subventions aux Centres d'expression et de créativité, aux Fédérations de pratiques artistiques en amateurs et aux Fédérations des centres d'expression et de créativité : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs	4.161	4.161	0	0
43	28	33.34	31	3300	3	CELL	Subventions conventionnées ou ponctuelles pour des projets de développement et de promotion dans le champ socio-artistique, de la créativité et des pratiques artistiques en amateur	293	256	0	0
Totaux activité 31								4.454	4.417	0	0
Totaux programme 3								CELL	4.454	4.417	-
PROGRAMME 4											
LECTURE PUBLIQUE											
45 - Intervention des Services publics de la Lecture - Décrets du 28 février 1978 et du 30 avril 2009											
43	28	01.01	45	0100	3	CELL	Provision pour la mise en œuvre du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de Lecture	0	0	0	0
43	28	33.11	45	3300	3	CELL	Subventions de fonctionnement et subventions à titre d'intervention dans la rémunération du personnel pour les bibliothèques et fédérations reconnues sous le décret du 30 avril 2009	19.515	19.422	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	28	33.15	45	3300	3	CELL	Subventions de fonctionnement et subventions à titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à des associations professionnelles en application du décret du 30 avril 2009	186	186	0	0	
43	28	43.11	45	4322	3	CELL	Fonds documentaires spécialisés	100	100	0	0	
Totaux activité 45												
46 - Aide au développement informatique								CELL	19.801	19.708	0	0
43	28	12.35	46	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature pour le développement et l'utilisation des technologies de la Communication pour le réseau public de la lecture de la Communauté française.	102	102	0	0	
43	28	52.11	46	5210	3	CELL	Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la comptabilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique.	125	125	0	0	
Totaux activité 46												
47 - Bibliothèque Espace 27 septembre								CELL	227	227	0	0
43	28	12.31	47	1211	3	CELL	Achat d'ouvrages, de revues et d'enregistrement pour la lecture publique et la Bibliothèque 27 septembre	271	271	0	0	
Totaux activité 47												
Totaux programme 4								CELL	271	271	0	0
								CELL	20.299	20.206	-	-

En milliers d'euros

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 28

CELL 57.280 57.168 - -

En milliers d'euros

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE II

CELL	1.958.521	1.903.384	2.106.664	2.055.054
FBM	42.384	42.376	36.306	36.306

CHAPITRE III

ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 40											
SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES ET RELATIONS INTERNATIONALES											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE											
02 - Frais de fonctionnement											
45	40	12.01	02	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	142	142	142	142
45	40	12.02	02	1211	3	CELL	Dépenses relatives aux manifestations et aux publications en matière d'enseignement	86	86	86	86
45	40	12.03	02	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la communication à destination des enseignants et du monde de l'école	250	250	50	50
45	40	12.04	02	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature favorisant l'intégration et l'utilisation des TIC dans l'enseignement	93	93	93	93
45	40	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	26	26	21	21
							7422				
Totaux activité 02								597	597	392	392
Totaux programme 0								597	597	392	392
PROGRAMME 1											
PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT											
12 - Frais de fonctionnement											
45	40	01.02	12	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	34.067	34.067	45.602	45.602
				3300							
				4322							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	40	01.04	12	1211 3300 4322	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la formation des directeurs d'établissements scolaires	375	375	375	375	
45	40	01.05	12	0100	3	CELL	Dépenses relatives à la formation professionnelle continue répondant à des besoins collectifs et personnalisés	0	0	15.438	14.543	
45	40	01.06	12	0100	3	CELL	Dépenses dédiées à l'organisation des demi-jours supplémentaires de formation	0	0	951	1.003	
45	40	01.07	12	0100	3	CELL	Dépenses relatives aux remplacements des enseignants et à l'encadrement des élèves dans le cadre de la formation professionnelle continue	0	0	2.087	2.087	
45	40	11.01	12	1112	3	CELNL	Intervention financière au profit des membres du personnel enseignant utilisant leur matériel informatique sur leur lieu de travail	9.578	9.578	11.204	11.204	
45	40	12.01	12	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	136	136	141	141	
Totaux activité 12												
								CELL	34.578	34.578	64.594	63.751
								CELNL	9.578	9.578	11.204	11.204
13 - Enseignants - Action sociale												
45	40	43.20	13	4316 4326	3	CELL	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement officiel subventionné (y compris les centres PMS)	10	10	10	10	
45	40	44.20	13	4430	3	CELL	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - En ce compris des arriérés - Enseignement libre subventionné (y compris les centres PMS)	10	10	10	10	
45	40	45.20	13	1211 3431	3	CELL	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement de la Communauté française (y compris les centres PMS)	10	10	10	10	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	40	82.01	13	8300	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à pouvoir octroyer des prêts au personnel	0	0	0	0
Totaux activité 13											
							CELL	30	30	30	30
							FBM	0	0	0	0
14 - Chargés de mission - Transports scolaires											
45	40	12.01	14	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement	669	669	863	863
Totaux activité 14											
							CELL	669	669	863	863
16 - Formation en cours de carrière du personnel enseignant											
45	40	11.01	16	1112	3	CELL	Primes aux enseignants pour formation en cours de carrière	2.773	2.773	2.264	2.264
Totaux activité 16											
							CELL	2.773	2.773	2.264	2.264
Totaux programme 1											
							CELL	2.773	2.773	2.264	2.264
PROGRAMME 2											
PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES											
21 - Provisions diverses											
42	40	01.06	21	0100	1	CELL	Provision générale pour litiges et négociations en cours	0	0	0	0
42	40	01.07	21	0100	3	CELL	Provision négociations sectorielles dans l'Enseignement	10.000	10.000	4.300	4.300
							CELL	38.050	38.050	67.751	66.908
							CELNL	9.578	9.578	11.204	11.204
							FBM	0	0	-	-

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	40	01.08	21	0100	3	CELL	Financement complémentaire au bénéfice des établissements de l'enseignement obligatoire y compris les internats organisés par la Communauté française	0	0	27.000	27.000	
45	40	01.09	21	0100	3	CELL	Provision pour politiques nouvelles	0	0	126	126	
Totaux activité 21												
Totaux programme 2								CELL	10.000	10.000	31.426	31.426
Totaux programme 3								CELL	10.000	10.000	31.426	31.426
PROGRAMME 3												
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR												
30 - Initiatives diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur												
44	40	01.04	30	4150	3	CELL	Dotations et subventions aux institutions supérieures en exécution du décret "Support de cours"	1.133	1.133	1.281	1.281	
				4316								
				4326								
				4430								
				4511								
44	40	01.05	30	3300	3	CELL	Dépenses en vue de favoriser le développement et la reconnaissance d'un islam moderne en Fédération Wallonie-Bruxelles	495	495	492	492	
				4140								
				4430								
44	40	01.06	30	4150	1	CELL	Refinancement de l'enseignement supérieur	20.000	20.000	36.000	36.000	
				4316								
				4326								
				4410								
				4430								

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	40	01.07	30	1211	3	CELL	Initiatives nouvelles ou complémentaires dans le domaine de l'enseignement supérieur et de Promotion sociale	980	980	902	902
				3132							
				3300							
				4140							
				4150							
				4160							
				4170							
				4316							
				4326							
				4430							
				4511							
44	40	01.08	30	4150	1	CELL	Refinancement de l'enseignement supérieur universitaire	0	0	0	0
				4316							
				4326							
				4410							
				4430							
44	40	01.09	30	4150	1	CELL	Refinancement de l'enseignement supérieur non-universitaire	0	0	0	0
				4316							
				4326							
				4410							
				4430							
44	40	01.10	30	4150	3	CELL	Soutien à l'application du Décret Paysage	6.361	6.361	7.170	7.170
				4316							
				4326							
				4410							
				4430							
44	40	01.11	30	4140	3	CELL	Financement des conseillers pour la mise en œuvre de la FIE	1.629	1.629	1.629	1.629
				4150							
				4430							

Mj	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	40	01.12	30	4140	2	CELL	Soutien aux politiques de genre	220	220	631	631
				4150							
				4170							
				4430							
44	40	01.13	30	0100	3	CELL	Provision pour la mise en œuvre de la FIE	10.051	10.051	10.557	10.557
44	40	01.14	30	4140	3	CELL	Aménagements pour accessibilité dans le cadre de l'enseignement inclusif	1.200	1.200	800	800
44	40	01.15	30	3300	3	CELL	Dépenses de toute nature relative à l'orientation des étudiants	1.371	1.371	614	614
44	40	01.16	30	3300	3	CELL	Dépenses de toute nature relative à la précarité étudiante	500	500	790	790
44	40	33.01	30	4150	3	CELL	Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE	218	218	218	218
				4430							
44	40	33.07	30	3300	3	CELL	Subvention à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	72	72	72	72
				3540							
				4170							
44	40	33.11	30	3300	3	CELL	Subventions aux associations d'étudiants	118	118	133	133
44	40	40.01	30	4150	3	CELL	Financement certificat EPC	0	0	0	0
				4316							
				4326							
				4430							
				4511							
44	40	40.02	30	4150	1	CELL	Promotion de l'accessibilité à l'enseignement universitaire de premier cycle	1.200	1.200	3.600	3.600
				4430							
44	40	40.03	30	4140	1	CELL	Promotion du développement durable dans l'enseignement supérieur	200	200	200	200
44	40	40.04	30	4140	1	CELL	Subvention à l'ARES en vue de soutenir la participation des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'initiative européenne en vue du développement de « réseaux d'Universités européennes »	500	500	500	500
44	40	41.02	30	4140	1	CELL	Promotion de l'enseignement supérieur inclusif	200	200	200	200

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 30											
							CELL	46.448	46.448	65.789	65.789
Totaux programme 3											
							CELL	46.448	46.448	65.789	65.789
PROGRAMME 4 AEQES											
42 - Prix - Donations - Fondations - Legs											
44	40	01.01	42	3441 3450	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à la gestion des fondations, donations, legs et prix	78	78	78	78
Totaux activité 42											
							FBM	78	78	78	78
44 - Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur											
44	40	41.30	44	4130	3	CELL	Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française	1.080	1.080	1.211	1.211
Totaux activité 44											
							CELL	1.080	1.080	1.211	1.211
Totaux programme 4											
							CELL	1.080	1.080	1.211	1.211
							FBM	78	78	78	78
PROGRAMME 5											
COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS											

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
55 - Dépenses diverses relatives à l'Enseignement supérieur												
44	40	01.01	55	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à l'Enseignement supérieur	100	100	100	100	
				3300								
				4150								
				4170								
				4316								
				4326								
				4430								
				4511								
44	40	01.02	55	4130	1	CELL	Indemnités à des tiers découlant de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement supérieur, transactions et études juridiques	2.500	2.500	2.500	2.500	
				4150								
				4316								
				4326								
				4430								
				4511								
44	40	01.03	55	3300	3	CELL	Structures collectives d'enseignement supérieur	2.237	2.237	2.117	2.117	
Totaux activité 55												
								CELL	4.837	4.837	4.717	4.717
Totaux programme 5												
								CELL	4.837	4.837	4.717	4.717
PROGRAMME 6												
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE SCIENTIFIQUE - SANTÉ - ADMINISTRATION												
60 - Frais de fonctionnement												
44	40	12.01	60	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables	10	10	10	10	
44	40	12.21	60	1211	1	CELL	Assurance des étudiants et internes et membre du personnels de l'enseignement du supérieur	0	0	0	0	
44	40	41.40	60	4140	3	CELL	Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES)	4.421	4.421	5.076	5.076	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	40	41.70	60	4160	3	CELL	Pôles académiques	2.003	2.003	2.274	2.274	
Totaux activité 60												
Totaux programme 6								CELL	6.434	6.434	7.360	7.360
PROGRAMME 8								CELL	6.434	6.434	7.360	7.360
ACTIONS FONDS EUROPÉENS - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI												
80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles												
44	40	01.01	80	1211	3	CELL	Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG dans le domaine du supérieur, de la promotion sociale et de la recherche scientifique	0	0	0	0	
44	40	30.01	80	1111	3	FBM	Fonds budgétaire pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale	5.500	5.500	5.500	5.500	
				1112								
				1120								
				1131								
				1211								
				1221								
				3300								
				4314								
				4410								

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	40	30.02	80	1111	3	FBM	Fonds budgétaire pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et l'enseignement en alternance	21.000	21.000	22.500	22.500
				1112							
				1120							
				1131							
				1211							
				1221							
				3300							
				4130							
				4150							
				4312							
				4314							
				4322							
				4324							
				4410							
				4430							
				4511							
45	40	33.03	80	3300	3	CELL	Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG et les services d'accrochage scolaires (SAS)	0	0	0	0
				4150							
				4312							
Totaux activité 80											
								CELL	0	0	0
								FBM	26.500	26.500	28.000
81 - Rémunérations liées au programme de transition professionnelle											
45	40	01.07	81	1111	3	CELNL	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	5.720	5.720	6.201	6.201
				1112							
				1120							
				1131							
				1211							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux activité 81

CELNL	5.720	5.720	6.201	6.201
-------	-------	-------	-------	-------

Totaux programme 8

CELL	0	0	-	-
CELNL	5.720	5.720	6.201	6.201
FBM	26.500	26.500	28.000	28.000

PROGRAMME 9

DISCRIMINATIONS POSITIVES DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

91 - Expérience pédagogique en milieu pluriculturel

45	40	01.08	91	1111	3	CELL	Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle	32	32	32	32
				1112							
				1120							
				1131							
				1211							
				3300							

Totaux activité 91

CELL	32	32	32	32
------	----	----	----	----

Totaux programme 9

CELL	32	32	32	32
------	----	----	----	----

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40

CELL	107.478	107.478	178.678	177.835
CELNL	15.298	15.298	17.405	17.405
FBM	26.578	26.578	28.078	28.078

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 41

PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT

PROGRAMME 1

SUBSISTANCE INSPECTION - DÉPENSES DE PERSONNEL

11 - Personnel de l'Inspection des centresPMS

45	41	11.03	11	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	62	62	73	73
				1112							
				1120							
				1131							

Totaux activité 11

CELNL 62 62 73 73

12 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement préscolaire et primaire

45	41	11.03	12	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	5.838	5.838	6.917	6.917
				1112							
				1120							
				1131							

Totaux activité 12

CELNL 5.838 5.838 6.917 6.917

13 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement secondaire

45	41	11.03	13	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	4.358	4.358	4.783	4.783
				1112							
				1120							
				1131							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 13												
							CELNL	4.358	4.358	4.783	4.783	
14 - Personnel de l'Inspection et de l'Enseignement spécial												
45	41	11.03	14	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	623	623	680	680	
				1112								
				1120								
				1131								
Totaux activité 14												
							CELNL	623	623	680	680	
15 - Personnel de l'Inspection, Inspecteur général Coordonnateur et Inspecteurs de Religion												
45	41	11.03	15	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	883	883	910	910	
				1112								
				1120								
				1131								
Totaux activité 15												
							CELNL	883	883	910	910	
16 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale												
45	41	11.03	16	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	474	474	536	536	
				1112								
				1120								
				1131								
Totaux activité 16												
							CELNL	474	474	536	536	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	41	11.03	17	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	380	380	516	516
				1112							
				1120							
				1131							
17 - Personnel de l'Inspection e l'enseignement artistique											
Totaux activité 17											
						CELNL		380	380	516	516
Totaux programme 1											
						CELNL		12.618	12.618	14.415	14.415
PROGRAMME 2											
SUBSISTANCE INSPECTION - FRAIS DE FONCTIONNEMENT											
25 - Frais de fonctionnement de l'inspection											
45	41	12.01	25	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.993	1.993	1.696	1.696
45	41	74.01	25	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	18	18	9	9
				7422							
Totaux activité 25											
						CELL		2.011	2.011	1.705	1.705
Totaux programme 2											
						CELL		2.011	2.011	1.705	1.705
PROGRAMME 3											
SERVICE ET CELLULES DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT											
30 - Service de Conseil et de soutien pédagogique											

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	41	11.03	30	1111	3	CELNL	Traitements du personnel du Service de soutien et d'accompagnement	14.338	14.338	15.141	15.141
				1112							
				1120							
				1131							
45	41	12.01	30	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de soutien et d'accompagnement	1.062	1.062	1.066	1.066
Totaux activité 30											
							CELL	1.062	1.062	1.066	1.066
							CELNL	14.338	14.338	15.141	15.141
31 - Soutien et accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française											
45	41	01.01	31	1211	1	CELL	Dépense de toute nature relative au subventionnement des organes de représentation et de coordination	13.034	13.034	14.664	14.664
				3300							
				4340							
Totaux activité 31											
							CELL	13.034	13.034	14.664	14.664
Totaux programme 3											
							CELL	14.096	14.096	15.730	15.730
							CELNL	14.338	14.338	15.141	15.141
PROGRAMME 4											
RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE INTERRÉSEAUX – ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES INTERRÉSEAUX – ORIENTATION											
40 - Inspection - Pilotage interréseaux											
45	41	01.02	40	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement	2.251	2.251	2.281	2.281
				4430							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	41	01.03	40	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à des appels à projets en lien avec le projet d'établissement ou le plan de pilotage des écoles fondamentales, secondaires et spécialisées.	1.024	1.024	643	643
45	41	01.04	40	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à des appels à projets pour des initiatives d'apprentissages de "gestes qui sauvent la vie"	290	290	0	4
45	41	01.05	40	4150 4316 4326 4430	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives au renforcement de la gratuité scolaire	9.964	9.964	19.106	19.106
45	41	01.06	40	0100	3	CELL	Subventions octroyées dans le cadre du soutien apporté aux écoles en dispositif d'ajustement	2.382	1.620	2.013	2.013
45	41	01.07	40	0100	3	CELL	Subventionnement des organes de représentation et de coordination dans le cadre du dispositif expérimental pool de remplacement	2.500	2.500	0	0
45	41	01.08	40	3300	3	CELL	Maison des maths et du numérique	220	220	220	220
45	41	01.09	40	1211 3300 4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de démocratie scolaire et d'activités citoyennes	440	440	500	500
45	41	01.10	40	1112	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de lutte contre le harcèlement à l'école	2.641	2.641	2.641	2.609
45	41	01.11	40	1211 3132 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature relative aux initiatives en matière d'apprentissage des mathématiques, des sciences, du numérique et de la lecture en vue de lutter contre l'échec scolaire	270	270	0	28

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	41	01.13	40	4150	3	CELL	Dépenses de toute nature relative à l'acquisition des manuels scolaires, de logiciels scolaires, d'outils pédagogiques et de livres pour la jeunesse	3.844	3.844	4.349	4.349	
				4316								
				4326								
				4430								
				4511								
45	41	01.15	40	3300	3	CELL	Provision pour l'organisation du certificat en philosophie et citoyenneté	100	100	0	0	
45	41	12.01	40	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	889	889	1.143	1.140	
45	41	33.04	40	3300	3	CELL	Subvention destinée à la mise en œuvre du programme "Jeunes, école, emploi, tout un programme..." - Mission locale forestoise	175	175	200	200	
45	41	41.01	40	4140	3	CELL	Institut de la formation en cours de carrière	8.191	8.191	10.089	10.089	
45	41	74.01	40	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	16	16	8	8	
				7422								
Totaux activité 40								35.197	34.435	43.193	43.190	
								CELL				
41 - Recherche en éducation												
45	41	01.10	41	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	576	576	516	516	
				3300								
				4150								
				4430								
45	41	01.11	41	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et la performance de l'enseignement	5.278	5.437	4.078	4.218	
				3300								
				4150								
				4160								
				4316								
				4326								
				4430								
				4511								

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	41	12.30	41	1211	3	CELL	Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	10	10	10	10	
45	41	41.01	41	4550	3	CELL	Office Francophone de Formation en Alternance	291	291	241	300	
Totaux activité 41												
Totaux programme 4								CELL	6.155	6.314	4.845	5.044
Totaux programme 4								CELL	41.352	40.749	48.038	48.234
PROGRAMME 5												
DÉLÉGUÉS AUX CONTRATS D'OBJECTIFS ET DIRECTEURS DE ZONES												
50 - Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones												
45	41	11.03	50	1111	3	CELNL	Traitement du personnel (Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones)	7.933	7.933	8.461	8.461	
				1112								
				1120								
				1131								
45	41	12.01	50	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.074	1.074	1.074	1.074	
Totaux activité 50												
Totaux programme 5								CELL	1.074	1.074	1.074	1.074
Totaux programme 5								CELNL	7.933	7.933	8.461	8.461
PROGRAMME 6												
COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT – DIVERS												
Totaux activité 50								CELL	1.074	1.074	1.074	1.074
Totaux programme 6								CELNL	7.933	7.933	8.461	8.461

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
60 - Subventions, cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes												
45	41	33.01	60	3530	3	CELL	Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	3	3	3	3	
45	41	33.11	60	3530 4340	3	CELL	Subventions aux associations de parents	250	250	282	282	
45	41	35.02	60	3530	3	CELL	Cotisations au consortium European Schoolnet	14	14	14	14	
Totaux activité 60												
								CELL	267	267	299	299
Totaux programme 6												
								CELL	267	267	299	299
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41												
								CELL	58.800	58.197	66.846	67.042
								CELNL	34.889	34.889	38.017	38.017

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 42

DOTATION À WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT WBE

PROGRAMME 1
FRAIS GÉNÉRAUX

11 - Dotation à WBE

42	42	41.01	11	4140	1	CELL	Dotation à la Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE)	35.006	35.006	36.628	36.628
----	----	-------	----	------	---	------	---	--------	--------	--------	--------

Totaux activité 11

								35.006	35.006	36.628	36.628
--	--	--	--	--	--	--	--	---------------	---------------	---------------	---------------

Totaux programme 1

								35.006	35.006	36.628	36.628
--	--	--	--	--	--	--	--	---------------	---------------	---------------	---------------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 42

								35.006	35.006	36.628	36.628
--	--	--	--	--	--	--	--	---------------	---------------	---------------	---------------

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

**DIVISION ORGANIQUE 44
BÂTIMENTS SCOLAIRES**

PROGRAMME 0

FONCTIONNEMENT DES FONDS BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCÉDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE

01 - Fonctionnement des Bâtiments scolaires

42	44	01.01	01	0100	3	CELL	Capitalisation "transition énergétique des bâtiments"	1.000.000	0	0	0
42	44	01.06	01	1211 4130	3	CELL	Programme prioritaire de travaux PPT	51.430	51.430	57.374	57.374
				6151							
				6311							
				6321							
				6410							
				6511							
				7200							
42	44	01.08	01	1211	1	CELL	Intervention en vue de soutenir des solutions rapides de création de places	4.000	4.000	2.297	2.297
				6131							
				6151							
				6311							
				6321							
				6410							
				6511							
				7200							
42	44	12.03	01	1211	1	CELL	Dépenses courantes relatives au programme prioritaire de travaux	18	18	8	8
42	44	12.04	01	1211	1	CELL	Dépenses courantes relatives à la gestion des bâtiments scolaires	393	393	243	243
42	44	12.05	01	1211	1	CELL	Entretien du parc de modules, leur déplacement et le renouvellement des permis d'urbanisme.	190	190	190	190
42	44	41.03	01	4130	1	CELL	Subventions au service à gestion séparée Fonds de garantie des bâtiments scolaires	1.525	1.525	4.992	4.992

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
42	44	61.01	01	6131	1	CELL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française	38.143	38.143	42.551	42.551	
42	44	61.02	01	6131	1	CELL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	22.394	22.394	24.982	24.982	
42	44	61.04	01	6131	1	CELL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds de création de places pour les bâtiments de l'enseignement obligatoire	21.800	21.800	26.824	26.824	
Totaux activité 01								CELL	1.139.893	139.893	159.461	159.461
02 - Subventions - Loyers - Divers												
42	44	12.06	02	4170	4	CELL	Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	22.372	22.372	24.815	24.815	
42	44	33.01	02	4170	1	CELL	Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	138	138	138	138	
42	44	85.01	02	8515	1	CELL	Participation de la Communauté française au capital de la SA Conservatoire de Bruxelles	0	0	0	0	
Totaux activité 02								CELL	22.510	22.510	24.953	24.953
03 - Gestion énergétique des bâtiments scolaires de la Communauté française												
42	44	12.01	03	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	4.050	4.050	4.050	4.050	
Totaux activité 03								CELL	4.050	4.050	4.050	4.050
Totaux programme 0								CELL	1.166.453	166.453	188.464	188.464

En milliers d'euros

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44

CELL 1.166.453 166.453 188.464 188.464

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 45											
RECHERCHE SCIENTIFIQUE											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION											
02 - Frais de fonctionnement											
44	45	12.02	02	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	31	31	16	16
44	45	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achat de biens durables	3	3	0	0
							Totaux activité 02				
							CELL	34	34	16	16
Totaux programme 0											
							CELL	34	34	16	16
PROGRAMME 1											
ATTRACTIVITÉ DES STEM											
11 - Financement de sprints, bourses, frais connexes et participation à des activités et manifestations scientifiques											
44	45	33.03	11	3540	3	CELL	Subventions à l'Institut historique belge de Rome et à l'Ecole française d'Athènes	0	0	0	0
							Totaux activité 11				
							CELL	0	0	0	0
12 - Associations scientifiques et universitaires											

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	45	01.01	12	3300	1	CELL	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	261	261	431	431
44	45	33.06	12	3300	3	CELL	Subvention au Centre de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (CREM)	0	0	0	0
44	45	33.07	12	3300 3640 4170	3	CELL	Subvention à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	0	0	0	0
44	45	33.08	12	3300 4150 4430	3	CELL	Subventions pour des actions de sensibilisation aux STEAM	487	487	315	315
44	45	33.09	12	3300	1	CELL	Subventions à l'université des aînés	0	0	0	0
44	45	33.10	12	4430	3	CELL	Subvention aux Instituts internationaux de Physique et de Chimie fondés par Ernest Solvay	0	0	0	0
44	45	33.11	12	3300	3	CELL	Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP)	0	0	0	0
44	45	33.13	12	3122	3	CELL	Subvention à Spark Oh!	250	250	252	252
Totaux activité 12								998	998	998	998
Totaux programme 1								998	998	998	998
PROGRAMME 2											
AIDES DIRECTES AUX ACTEURS DE LA RECHERCHE DE LA FWB											
20 - Recherche scientifique fondamentale collective											

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	45	01.05	20	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Soutien à la recherche en Hautes Ecoles	2.042	2.042	2.232	2.232
44	45	01.06	20	3300	3	CELL	Soutien à la participation des chercheurs aux initiatives européennes	5.400	5.400	5.400	5.400
44	45	01.07	20	0100	3	CELL	Provision relative à la récupération des précomptes des chercheurs en Hautes écoles	2.000	2.000	0	0
44	45	31.01	20	3300 4140 4150 4170 4430	3	CELL	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle	109	109	175	175
44	45	33.02	20	3300 4130 4150 4430	3	CELL	Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques	66	66	0	0
44	45	33.03	20	3300 3540	3	CELL	Subvention à l'Académia Belgica – bourses d'études historiques à Rome (ex IHBR)	12	12	12	12
44	45	33.04	20	3300 4150 4430	3	CELL	Partage de connaissances	168	168	168	168
44	45	33.05	20	3300	3	CELL	Alternatives à l'expérimentation animale	1.000	1.000	1.000	1.000
44	45	33.09	20	3441 3450 41504 430	3	CELL	Prix, bourses de voyage et voyages d'étudiants en groupe	162	162	162	162
44	45	33.11	20	3300	3	CELL	Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP)	442	442	442	442

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	45	41.10	20	4150	3	CELL	Soutien aux infrastructures de recherche	582	582	582	582	
				4316								
				4326								
				4430								
				4511								
				4540								
44	45	41.13	20	4150	3	CELL	Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des universités	17.373	17.373	19.672	19.672	
				4316								
				4326								
				4430								
				4511								
44	45	41.14	20	4150	3	CELL	Subventions pour le financement des fonds spéciaux pour la recherche au sein des universités	22.669	22.669	29.569	29.569	
				4316								
				4326								
				4430								
				4511								
44	45	41.15	20	4150	3	CELL	Application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS	150	150	150	150	
				4316								
				4326								
				4430								
				4511								
Totaux activité 20												
								CELL	52.175	52.175	59.564	59.564
Totaux programme 2												
								CELL	52.175	52.175	59.564	59.564

PROGRAMME 3
SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AU FNRS
31 - Subventions ASBL ou assimilés

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	45	01.02	31	0100	3	CELL	Provision pour revalorisation des bourses de recherche dans le cadre de l'accord sectoriel 2019-2020	2.074	2.074	2.348	2.348	
				4150								
				4170								
				4430								
Totaux activité 31								2.074	2.074	2.348	2.348	
33 - Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés								CELL	2.074	2.074	2.348	2.348
44	45	40.01	33	4150	3	CELL	Recherche en Art	578	578	642	642	
				4316								
				4326								
				4430								
				4511								
44	45	41.01	33	4170	3	CELL	Observatoire de la recherche et des carrières scientifiques	250	250	250	250	
44	45	41.04	33	4170	3	CELL	Subvention légale au Fonds National de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS), en ce compris les chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)	95.478	95.408	108.354	108.133	
44	45	41.05	33	4170	3	CELL	Subvention légale au F.R.S.-FNRS pour les programmes de recherche fondamentale intercommunautaire (Fonds EOS) - ex PAI	15.428	15.416	17.690	17.661	
44	45	41.07	33	4170	3	CELL	Subvention légale pour le financement de la formation des chercheurs dans l'industrie et dans l'agriculture (Décret du 17/07/2013)	14.096	14.086	15.884	15.851	
44	45	41.09	33	4170	3	CELL	Subvention légale au Fonds de la Recherche en Sciences Humaines (FRESH) (Décret du 17/07/2013)	5.998	5.994	6.759	6.746	
44	45	41.10	33	4170	3	CELL	Subvention légale pour le financement de programmes de recherche fondamentale collective (FRFC, FRSM, IISN), hors chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)	18.001	17.988	20.381	20.340	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 33											
							CELL	149.829	149.720	169.960	169.623
Totaux programme 3											
							CELL	151.903	151.794	172.308	171.971
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45											
							CELL	205.110	205.001	232.886	232.549

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 46

FINANCEMENT DES ACADÉMIES ROYALES DES SCIENCES, LETTRES ET DES BEAUX-ARTS ET DE MÉDECINE

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - Frais de fonctionnement

44	46	12.01	02	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	334	334	334	334
44	46	12.07	02	1211	1	CELL	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	2	2	2	2
44	46	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	100	100	100	100
				7422							

Totaux activité 02

CELL 436 436 436 436

Totaux programme 0

CELL 436 436 436 436

PROGRAMME 1
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques

44	46	11.03	12	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	323	323	323	323
				1112							
				1120							
				1131							
				1221							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	46	11.04	12	1111	3	CELNL	Personnel autre que statutaire	741	741	741	741
				1112							
				1120							
				1131							
Totaux activité 12											
							CELNL	1.064	1.064	1.064	1.064
Totaux programme 1											
							CELNL	1.064	1.064	1.064	1.064
PROGRAMME 2											
SUBVENTIONS DIVERSES											
20 - Financement des prix décernés et autres activités											
44	46	33.01	20	4170	3	CELL	Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	37	37	37	37
Totaux activité 20											
							CELL	37	37	37	37
21 - Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique											
44	46	33.01	21	4170	3	CELL	Subvention pour chercheur belge francophone à l'Ecole française d'Athènes (EFA)	67	67	71	71
44	46	33.02	21	3300	3	CELL	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	0	0	101	101
44	46	41.01	21	4170	3	CELL	Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	239	239	239	239
				7422							
44	46	41.02	21	4170	3	CELL	Subvention en faveur du Collège Belgique	29	29	29	29
				7422							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	46	61.01	21	1211	3	CELL	Subventions	5	5	5	5
				6171							
				7422							
				7450							
Totaux activité 21											
						CELL		340	340	445	445
Totaux programme 2											
						CELL		377	377	482	482
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46											
						CELL		813	813	918	918
						CELNL		1.064	1.064	1.064	1.064

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 47											
ALLOCATIONS D'ÉTUDES											
PROGRAMME 0											
SUBSTANCE											
02 - Frais de fonctionnement											
44	47	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	263	263	263	263
44	47	12.66	02	1211	1	CELL	Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études	0	0	0	0
44	47	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	5	5	5
				7422							
Totaux activité 02								268	268	268	268
Totaux programme 0								268	268	268	268
PROGRAMME 1											
ALLOCATIONS											
10 - Allocations et prêts											
44	47	33.01	10	3431	1	CELL	Octroi d'allocations d'études aux élèves de condition peu aisée	77.334	77.334	84.337	84.337
44	47	33.02	10	3431	1	FBM	Fonds budgétaire destiné au paiement d'allocations d'études	340	340	363	363
44	47	82.03	10	8300	1	FBM	Fonds budgétaire destiné au paiement des prêts d'études (C)	0	0	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 10											
							CELL	77.334	77.334	84.337	84.337
							FBM	340	340	363	363
Totaux programme 1											
							CELL	77.334	77.334	84.337	84.337
							FBM	340	340	363	363
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47											
							CELL	77.602	77.602	84.605	84.605
							FBM	340	340	363	363

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 48												
CENTRES PMS												
PROGRAMME 0												
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE												
02 - Frais de fonctionnement												
45	48	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	137	137	137	137	
Totaux activité 02												
Totaux programme 0								CELL	137	137	137	137
PROGRAMME 4												
DÉPENSES DE PERSONNEL ET DES CENTRES PMS												
40 - Centres PMS de la Communauté - Rémunérations et allocations généralement quelconques												
45	48	11.03	40	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	28.465	28.465	28.927	28.927	
				1112								
				1120								
				1131								
Totaux activité 40												
42 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions - Traitements								CELNL	28.465	28.465	28.927	28.927

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	48	43.01	42	4314	3	CELNL	Subventions-traitements	34.377	34.377	34.943	34.943	
				4324								
				4511								
Totaux activité 42												
43 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions - traitements								CELNL	34.377	34.377	34.943	34.943
45	48	44.01	43	4410	3	CELNL	Subventions-traitements	50.120	50.120	51.782	51.782	
Totaux activité 43												
Totaux programme 4								CELNL	50.120	50.120	51.782	51.782
PROGRAMME 5								CELNL	112.962	112.962	115.652	115.652
FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS												
50 - Centres PMS de la Communauté - Frais de fonctionnement												
45	48	41.23	50	4150	3	CELL	Dotation globale	3.457	3.457	3.895	3.895	
Totaux activité 50								CELL	3.457	3.457	3.895	3.895
51 - Formation												
45	48	01.01	51	1211	3	CELL	Formation réseau CPMS	21	21	0	0	
45	48	01.02	51	1211	3	CELL	Formation établissements CPMS	5	5	0	0	
				4150								

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 51											
							CELL	26	26	0	0
52 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement											
45	48	43.23	52	4316	3	CELL	Subventions forfaitaires	3.086	3.086	3.495	3.495
				4326							
				4511							
Totaux activité 52											
							CELL	3.086	3.086	3.495	3.495
53 - Centres PMS officiels subventionnés - Aide connexe											
45	48	43.09	53	4340	3	CELL	Formation réseau CPMS	26	26	0	0
45	48	43.10	53	4340	3	CELL	Formation établissements CPMS	5	5	0	0
Totaux activité 53											
							CELL	31	31	0	0
54 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions de fonctionnement											
45	48	44.23	54	4430	3	CELL	Subventions forfaitaires	4.541	4.541	5.148	5.148
Totaux activité 54											
							CELL	4.541	4.541	5.148	5.148
55 - Centres PMS libres subventionnés - Aide connexe											
45	48	44.09	55	3300	3	CELL	Formation réseau CPMS	37	37	0	0
45	48	44.10	55	3300	3	CELL	Formation établissements CPMS	8	8	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux activité 55

CELL	45	45	0	0
------	----	----	---	---

Totaux programme 5

CELL	11.186	11.186	12.538	12.538
------	--------	--------	--------	--------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48

CELL	11.323	11.323	12.675	12.675
CELNL	112.962	112.962	115.652	115.652

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 50

CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR ET CENTRES TECHNIQUES

PROGRAMME 1

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12 - Frais de fonctionnement

45	50	12.01	12	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	70	70	70	70
45	50	74.01	12	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7	7	2	2
				7422							

Totaux activité 12

CELL 77 77 72 72

Totaux programme 1

CELL 77 77 72 72

PROGRAMME 3

CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

31 - Frais de fonctionnement

45	50	41.23	31	4150	3	CELL	Dotation globale	581	581	581	581
----	----	-------	----	------	---	------	------------------	-----	-----	-----	-----

Totaux activité 31

CELL 581 581 581 581

Totaux programme 3

CELL 581 581 581 581

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 4

CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT
ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE40 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations
généralement quelconques

45	50	11.03	40	1111	3	CELNL	Traitements des chargés de mission	1.550	1.550	1.838	1.838
				1112							
				1120							
				1131							

Totaux activité 40

CELNL 1.550 1.550 1.838 1.838

41 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier.
Rémunérations et allocations généralement quelconques

45	50	11.03	41	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	2.251	2.251	2.342	2.342
				1112							
				1120							
				1131							

Totaux activité 41

CELNL 2.251 2.251 2.342 2.342

Totaux programme 4

CELNL 3.801 3.801 4.180 4.180

PROGRAMME 5

CENTRES DE DÉPAYSSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

51 - Frais de fonctionnement

45	50	41.23	51	4130	3	CELL	Dotation globale	1.614	1.614	1.446	1.446
----	----	-------	----	------	---	------	------------------	-------	-------	-------	-------

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 51											
							CELL	1.614	1.614	1.446	1.446
Totaux programme 5											
							CELL	1.614	1.614	1.446	1.446
PROGRAMME 6											
CENTRES DE DÉPAYSSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
60 - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
45	50	11.03	60	1111	3	CELNL	Traitements des chargés de mission et personnel statutaire	5.204	5.204	5.798	5.798
				1112							
				1120							
				1131							
Totaux activité 60											
							CELNL	5.204	5.204	5.798	5.798
61 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
45	50	11.03	61	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	3.345	3.345	3.705	3.705
				1112							
				1120							
				1131							
Totaux activité 61											
							CELNL	3.345	3.345	3.705	3.705
Totaux programme 6											
							CELNL	8.549	8.549	9.503	9.503

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 7												
CENTRE DES TECHNOLOGIES AGRONOMIQUES DE STRÉE												
70 - Frais de fonctionnement												
44	50	12.01	70	1221	3	CELL	Rémunération de la direction du Centre de Strée	114	114	114	114	
				4150								
44	50	41.31	70	4150	3	CELL	Dotation Centre de Strée	281	281	281	281	
Totaux activité 70												
Totaux programme 7								CELL	395	395	395	395
PROGRAMME 8												
CENTRES TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER												
80 - Frais de fonctionnement												
45	50	41.23	80	4150	3	CELL	Dotation globale	649	649	649	649	
Totaux activité 80												
Totaux programme 8								CELL	649	649	649	649
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50												
CELL								3.316	3.316	3.143	3.143	
CELNL								12.350	12.350	13.683	13.683	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 51											
ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE											
02 - Frais de fonctionnement											
45	51	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	78	78	73	73
45	51	74.01	02	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	0	0	0	0
Totaux activité 02								78	78	73	73
Totaux programme 0								CELL 78	78	73	73
PROGRAMME 2											
DÉPENSES DE PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL											
20 - Dépenses liées au paiement des agents contractuels subventionnés											
45	51	11.05	20	1111	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental	66.174	66.174	76.263	76.263
				1112							
				1120							
				1131							
Totaux activité 20								66.174	66.174	76.263	76.263
CELNL								66.174	66.174	76.263	76.263

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux programme 2

CELNL 66.174 66.174 76.263 76.263

PROGRAMME 3**FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL****30 - Dépenses pour les surveillances sur l'heure de midi**

45	51	41.01	30	4150	3	CELL	Dotation pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans les établissements d'enseignement fondamental CF	534	534	577	577
45	51	43.01	30	4314 4324	3	CELL	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements d'enseignement fondamental de l'EOS	3.807	3.807	4.142	4.142
45	51	44.01	30	4410	3	CELL	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements fondamental de l'ELS	3.050	3.050	3.317	3.317

Totaux activité 30

CELL 7.391 7.391 8.036 8.036

Totaux programme 3

CELL 7.391 7.391 8.036 8.036

PROGRAMME 4**DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES MATERNELLES****41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques**

45	51	11.03	41	1111	3	CELNL	Personnel statutaire du maternel	43.796	43.796	49.833	49.833
				1112							
				1120							
				1131							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 41											
							CELNL	43.796	43.796	49.833	49.833
44 - Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions - Traitements											
45	51	43.01	44	4314 4324	3	CELNL	Subventions-traitements dans le maternel	343.711	343.711	394.813	394.813
Totaux activité 44											
							CELNL	343.711	343.711	394.813	394.813
45 - Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions - Traitements											
45	51	44.01	45	4410	3	CELNL	Subventions-traitements dans le maternel	247.546	247.546	281.697	281.697
Totaux activité 45											
							CELNL	247.546	247.546	281.697	281.697
Totaux programme 4											
							CELNL	635.053	635.053	726.343	726.343
PROGRAMME 6											
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES PRIMAIRES											
61 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
45	51	11.03	61	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire du primaire	118.956	118.956	133.037	133.037

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 61											
							CELNL	118.956	118.956	133.037	133.037
62 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconque											
45	51	11.03	62	1111	3	CELNL	Personnel statutaire du primaire	8.331	8.331	8.855	8.855
				1112							
				1120							
				1131							
Totaux activité 62											
							CELNL	8.331	8.331	8.855	8.855
63 - Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions - Traitements											
45	51	43.01	63	4314	3	CELNL	Subventions-traitements dans le primaire	692.963	692.963	786.832	786.832
				4324							
Totaux activité 63											
							CELNL	692.963	692.963	786.832	786.832
64 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions - Traitements											
45	51	44.01	64	4410	3	CELNL	Subventions-traitements dans le primaire	548.204	548.204	620.918	620.918
Totaux activité 64											
							CELNL	548.204	548.204	620.918	620.918
Totaux programme 6											
							CELNL	1.368.454	1.368.454	1.549.642	1.549.642

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 7												
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES FONDAMENTALES												
70 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement												
45	51	41.23	70	4150	3	CELL	Dotation globale pour le fondamental	23.687	23.687	25.902	25.902	
Totaux activité 70								CELL	23.687	23.687	25.902	25.902
72 - Ecoles fondamentales officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement												
45	51	43.05	72	4316	1	CELL	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	14	14	16	16	
				4326								
45	51	43.23	72	4316	1	CELL	Subventions forfaitaires dans le fondamental	137.558	137.558	152.538	152.538	
				4326								
Totaux activité 72								CELL	137.572	137.572	152.554	152.554
74 - Ecoles fondamentales libres subventionnées - Subventions de fonctionnement												
45	51	44.21	74	4430	1	CELL	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	194	194	219	219	
45	51	44.23	74	4430	1	CELL	Subventions forfaitaires dans le fondamental	110.827	110.827	123.089	123.089	
Totaux activité 74								CELL	111.021	111.021	123.308	123.308
75 - Ecoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné												
45	51	44.04	75	4430	3	CELL	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	7	7	7	7	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023			
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.		
Totaux activité 75													
							CELL	7	7	7	7	7	
76 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions diverses													
45	51	33.05	76	3300	3	CELL	Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	715	715	715	715	715	
Totaux activité 76													
Totaux programme 7													
							CELL	715	715	715	715	715	
Totaux activité 77													
							CELL	273.002	273.002	302.486	302.486	302.486	
PROGRAMME 8													
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES													
80 - Initiatives diverses													
45	51	01.05	80	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne	233	233	223	223	223	
				3300									
				4150									
				4312									
				4322									
				4430									
				4511									
Totaux activité 80													
							CELL	233	233	223	223	223	
81 - Initiatives diverses en relation avec l'Enseignement fondamental													

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	51	01.01	81	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental	30	30	30	30	
				3300								
Totaux activité 81												
Totaux programme 8								CELL	30	30	30	30
PROGRAMME 9												
DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE												
90 - Discrimination positive												
45	51	01.02	90	1211	3	CELL	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	9.064	9.064	9.752	9.752	
				4150								
				4312								
				4322								
				4430								
				4511								
Totaux activité 90												
92 - Formations en relation avec l'Enseignement fondamental								CELL	9.064	9.064	9.752	9.752
45	51	01.03	92	1111	3	CELL	Formation en cours de carrière - Niveau meso - Enseignement de la Communauté française	93	93	0	0	
				1112								
				1120								
				1131								
				1211								
				4150								

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	51	01.04	92	4150 4322 4340 4430 4511	3	CELL	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Subventions aux écoles et Instituts supérieurs de pédagogie	184	184	184	184
45	51	01.05	92	1211 3300 4312 4322	3	CELL	Formation en cours de carrière - Niveau meso officiel subventionné	596	596	0	0
45	51	01.06	92	1211 3300 4150 4312 4322 4430	3	CELL	Formation en cours de carrière - Niveau micro	737	737	0	0
45	51	01.07	92	1211 3300 4150 4312 4322 4430	3	CELL	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves	221	221	0	0
45	51	01.08	92	1211 3300 4150 4312 4322 4430	3	CELL	Formation en cours de carrière - Niveau meso/micro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves	332	332	0	0
45	51	01.09	92	1211 3300	3	CELL	Formation en cours de carrière - Niveau meso libre subventionné confessionnel	439	439	0	0
45	51	01.10	92	1211 3300	3	CELL	Formation en cours de carrière - Niveau meso libre non confessionnel	8	8	0	0

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	51	01.11	92	1211	3	CELL	Formation en cours de carrière - Niveau meso non affilié	9	9	0	0
				3300							
				4150							
				4430							
Totaux activité 92											
						CELL		2.619	2.619	184	184
Totaux programme 9											
						CELL		11.683	11.683	9.936	9.936
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51											
						CELL		292.417	292.417	320.784	320.784
						CELNL		2.069.681	2.069.681	2.352.248	2.352.248

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 52											
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE											
01 - Dépenses de personnel											
45	52	11.01	01	1111	3	CELL	Rémunération des examinateurs non permanents des jurys du secondaire	461	461	378	378
				1112							
				1120							
				1131							
Totaux activité 01								461	461	378	378
02 - Frais de fonctionnement											
45	52	12.01	02	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	900	900	367	367
				1112							
45	52	12.02	02	1211	1	CELL	Dépenses liées au comptage des élèves	25	25	25	25
45	52	12.03	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services pour la Direction des jurys	0	0	230	230
45	52	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	10	10
				7422							
Totaux activité 02								929	929	632	632
Totaux programme 0								1.390	1.390	1.010	1.010

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 4												
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE												
41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques												
45	52	11.03	41	1111	3	CELNL	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	604.380	604.380	660.788	660.788	
				1112								
				1120								
				1131								
				1250								
Totaux activité 41												
								CELNL	604.380	604.380	660.788	660.788
42 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques												
45	52	11.03	42	1111	3	CELNL	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	71.009	71.009	78.745	78.745	
				1112								
				1120								
				1131								
Totaux activité 42												
								CELNL	71.009	71.009	78.745	78.745
44 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions - Traitements												
45	52	43.01	44	4314	3	CELNL	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	422.009	422.009	470.679	470.679	
				4324								
				4511								

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 44											
							CELNL	422.009	422.009	470.679	470.679
45 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions - Traitements											
45	52	44.01	45	4410	3	CELNL		1.475.077	1.475.077	1.626.447	1.626.447
Totaux activité 45											
							CELNL	1.475.077	1.475.077	1.626.447	1.626.447
46 - Service de médiation scolaire - rémunération											
45	52	11.01	46	1111	3	CELNL		4.821	4.821	4.833	4.833
				1112							
				1120							
				1131							
				1221							
Totaux activité 46											
							CELNL	4.821	4.821	4.833	4.833
Totaux programme 4											
							CELNL	2.577.296	2.577.296	2.841.492	2.841.492
PROGRAMME 5											
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE											
50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement											
45	52	41.23	50	4150	3	CELL		111.669	111.669	99.589	99.589
Totaux activité 50											
							CELL	111.669	111.669	99.589	99.589

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
51 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"												
45	52	01.05	51	1211	3	CELL	Formation réseau - Enseignement secondaire	442	442	0	0	
				3300								
45	52	01.06	51	1111	3	CELL	Formation établissements - Enseignement secondaire	221	221	0	0	
				1112								
				1120								
				1131								
				1211								
				4150								
Totaux activité 51								663	663	0	0	
53 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement												
45	52	43.05	53	4316	3	CELL	Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice	1.030	1.030	1.222	1.222	
				4326								
45	52	43.23	53	4316	3	CELL	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	57.612	57.612	65.727	65.727	
				4326								
				4511								
Totaux activité 53								58.642	58.642	66.949	66.949	
54 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné de plein exercice												
45	52	43.10	54	3300	3	CELL	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	321	321	0	0	
45	52	43.11	54	4340	3	CELL	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	160	160	0	0	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 54								CELL	481	481	0	0
55 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement												
45	52	44.21	55	4430	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux internats	2.291	2.291	2.579	2.579	
45	52	44.23	55	4430	3	CELL	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	216.210	216.210	243.291	243.291	
Totaux activité 55								CELL	218.501	218.501	245.870	245.870
56 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné de plein exercice												
45	52	44.10	56	3300	3	CELL	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	1.148	1.148	0	0	
45	52	44.11	56	3300	3	CELL	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	574	574	0	0	
Totaux activité 56								CELL	1.722	1.722	0	0
Totaux programme 5								CELL	391.678	391.678	412.408	412.408
PROGRAMME 6												
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE												
61 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	52	11.03	61	1111	3	CELNL	Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance	11.490	11.490	13.027	13.027
				1112							
				1120							
				1131							
Totaux activité 61											
							CELNL	11.490	11.490	13.027	13.027
63 - Ecoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions - Traitements											
45	52	43.01	63	4314	3	CELNL	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	18.279	18.279	20.873	20.873
				4324							
				4511							
Totaux activité 63											
							CELNL	18.279	18.279	20.873	20.873
64 - Ecoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions - Traitements											
45	52	44.01	64	4410	3	CELNL	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	36.262	36.262	41.490	41.490
Totaux activité 64											
							CELNL	36.262	36.262	41.490	41.490
Totaux programme 6											
							CELNL	66.031	66.031	75.390	75.390
PROGRAMME 7											
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE											
70 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement											
45	52	41.23	70	4150	3	CELL	Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance	2.146	2.146	2.385	2.385

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux activité 70

CELL	2.146	2.146	2.385	2.385
------	-------	-------	-------	-------

Totaux programme 7

CELL	2.146	2.146	2.385	2.385
------	-------	-------	-------	-------

PROGRAMME 8

INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI

80 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi

45	52	11.05	80	1111	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire	24.159	24.159	27.003	27.003
				1112							
				1120							
				1131							

Totaux activité 80

CELNL	24.159	24.159	27.003	27.003
-------	--------	--------	--------	--------

Totaux programme 8

CELNL	24.159	24.159	27.003	27.003
-------	--------	--------	--------	--------

PROGRAMME 9

DISCRIMINATIONS POSITIVES - DIVERS

90 - Discriminations positives - Enseignement secondaire

45	52	01.06	90	1211	3	CELL	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	6.542	6.542	7.039	7.039
				4150							
				4312							
				4322							
				4430							
				4511							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	52	12.01	90	1112 1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec les frais de fonctionnement des services de médiation scolaire	255	255	171	249
45	52	33.02	90	1111 1112 1120 1131 1211 3300	3	CELL	Subventions aux services d'accrochage scolaire	1.771	1.771	1.634	1.634
Totaux activité 90								8.568	8.568	8.844	8.922
91 - Actions spécifiques dans le domaine de l'enseignement								CELL	8.568	8.844	8.922
45	52	01.05	91	1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques	25	25	25	25
45	52	01.09	91	1211 3300 4150 4312 4322 4430 4511	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne	852	852	842	842
45	52	01.10	91	1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la mobilité interrégionale et internationale des élèves et des enseignants	29	29	29	29
Totaux activité 91								906	906	896	896
92 - Activités interrégionales								CELL	906	896	896
45	52	01.02	92	1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec des manifestations pédagogiques et culturelles, y compris des prix	4	4	4	4

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	52	33.01	92	3300	3	CELL	Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qualifiant et celui de l'entreprise	364	364	364	364
Totaux activité 92								368	368	368	368
93 - Actions de lutte contre le décrochage scolaire et de prévention contre l'assuétude et la violence dans les écoles											
45	52	01.01	93	1112	3	CELL	Dépenses de toute nature dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et de la prévention des problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles	75	75	75	75
				1211							
				3300							
				4140							
				4150							
				4312							
				4322							
				4430							
				4511							
Totaux activité 93								75	75	75	75
94 - Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel											
45	52	01.01	94	1211	3	CELL	Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	6.360	7.130	6.360	7.485
				3300							
				4150							
				6151							
				6311							
				6321							
				6410							
				6511							
				7422							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	52	01.03	94	1211	3	FBM	Fonds budgétaire pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	0	1.250	0	1.200	
				6151								
				6311								
				6321								
				6410								
				6511								
				7422								
45	52	01.04	94	1112	3	CELL	Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel	2.322	2.322	2.322	2.322	
				1211								
				3300								
				4150								
				4312								
				4322								
				4430								
				4511								
				4534								
				4550								
45	52	01.05	94	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la maintenance des équipements de l'enseignement technique et professionnel	400	400	400	400	
				4150								
				4316								
				4326								
				4430								
				4511								
45	52	01.06	94	0100	3	FBM	Fonds budgétaire pour le renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance	4.600	4.600	4.600	4.600	
45	52	33.06	94	4550	3	CELL	Subvention à l'ASBL Worldskills Belgium	39	39	39	39	
Totaux activité 94												
								CELL	9.121	9.891	9.121	10.246
								FBM	4.600	5.850	4.600	5.800

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux programme 9

CELL	19.038	19.808	19.304	20.507
FBM	4.600	5.850	4.600	5.800

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52

CELL	414.252	415.022	435.107	436.310
CELNL	2.667.486	2.667.486	2.943.885	2.943.885
FBM	4.600	5.850	4.600	5.800

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

**DIVISION ORGANIQUE 53
ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ**

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - Frais de fonctionnement

45	53	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	49	49	49	49
----	----	-------	----	------	---	------	---	----	----	----	----

Totaux activité 02

CELL 49 49 49 49

Totaux programme 0

CELL 49 49 49 49

PROGRAMME 4
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et allocations généralement quelconques

45	53	11.03	41	1111	3	CELNL	Personnel statutaire pédagogique	143.914	143.914	162.214	162.214
				1112							
				1120							
				1131							

Totaux activité 41

CELNL 143.914 143.914 162.214 162.214

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	53	11.03	42	1111	3	CELNL	42 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques	13.543	13.543	15.329	15.329
				1112			Personnel statutaire				
				1120							
				1131							
Totaux activité 42								13.543	13.543	15.329	15.329
								CELNL			
45	53	11.03	44	1111	3	CELNL	44 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques	33.569	33.569	38.563	38.563
				1112			Personnel statutaire paramédical				
				1120							
				1131							
Totaux activité 44								33.569	33.569	38.563	38.563
								CELNL			
45	53	43.01	46	4314	3	CELNL	46 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements	127.390	127.390	141.670	141.670
				4324			Subventions-traitements du personnel pédagogique				
				4511							
Totaux activité 46								127.390	127.390	141.670	141.670
								CELNL			

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
47 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical												
45	53	43.01	47	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel paramédical	22.468	22.468	24.910	24.910	
Totaux activité 47								22.468	22.468	24.910	24.910	
48 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements												
45	53	44.01	48	4410	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel pédagogique	253.995	253.995	297.242	297.242	
Totaux activité 48								253.995	253.995	297.242	297.242	
49 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical												
45	53	44.01	49	4410	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel paramédical	45.764	45.764	54.857	54.857	
Totaux activité 49								45.764	45.764	54.857	54.857	
Totaux programme 4								45.764	45.764	54.857	54.857	
PROGRAMME 5												
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ												
50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement												
45	53	41.06	50	4150	3	CELL CF	Dotations pour le paiement des prestations de surveillance de midi	65	65	65	65	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	53	41.23	50	4150	3	CELL	Dotation globale	21.181	21.181	16.911	16.911
Totaux activité 50											
51 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"											
45	53	01.03	51	1111	3	CELL	Formation réseau - Enseignement spécialisé	63	63	0	0
				1112							
				1120							
				1131							
				1211							
				4150							
45	53	01.04	51	1211	3	CELL	Formation établissements - Enseignement spécialisé	33	33	0	0
				4150							
Totaux activité 51											
53 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement											
45	53	43.23	53	4316	3	CELL	Subventions forfaitaires	12.624	12.624	13.698	13.698
				4326							
				4511							
Totaux activité 53											
54 - Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné											
45	53	43.06	54	4314	3	CELL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	99	99	105	105
				4324							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	53	43.09	54	4324 4340	3	CELL	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	66	66	0	0	
45	53	43.10	54	4314 4340	3	CELL	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	34	34	0	0	
Totaux activité 54												
								CELL	199	199	105	105
56 - Ecoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement												
45	53	44.23	56	4430	3	CELL	Subventions forfaitaires	25.332	25.332	28.874	28.874	
Totaux activité 56												
								CELL	25.332	25.332	28.874	28.874
57 - Ecoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné												
45	53	44.06	57	4410	3	CELL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	130	130	130	130	
45	53	44.09	57	3300 4410	3	CELL	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	137	137	0	0	
45	53	44.10	57	3300 4410	3	CELL	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	70	70	0	0	
Totaux activité 57												
								CELL	337	337	130	130
Totaux programme 5												
								CELL	59.834	59.834	59.783	59.783

PROGRAMME 6

INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	53	11.05	60	1111	3	CELNL	60 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi				
				1112			Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé	4.312	4.312	5.014	5.014
				1120							
				1131							
Totaux activité 60											
							CELNL	4.312	4.312	5.014	5.014
Totaux programme 6											
							CELNL	4.312	4.312	5.014	5.014
PROGRAMME 7											
INITIATIVES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES											
70 - Activités diverses											
45	53	01.01	70	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement spécialisé ou intégré	75	75	75	75
				3300							
Totaux activité 70											
							CELL	75	75	75	75
Totaux programme 7											
PROGRAMME 8											
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES											
80 - Initiatives diverses											
45	53	35.01	80	3530	4	CELL	Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins éducatifs particuliers	29	29	29	29

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux activité 80

CELL	29	29	29	29
------	----	----	----	----

Totaux programme 8

CELL	29	29	29	29
------	----	----	----	----

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53

CELL	59.987	59.987	59.936	59.936
CELNL	644.955	644.955	739.799	739.799

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 54											
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE											
PROGRAMME 0											
CONTRÔLE DES UNIVERSITÉS											
01 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes											
44	54	11.01	01	1111	3	CELNL	Rémunérations et allocations quelconques des Commissaires et délégués	875	875	1.148	1.148
				1112							
				1120							
				1131							
44	54	11.02	01	1111	3	CELNL	Rémunérations et allocations quelconques de personnes des cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement	25	25	417	417
				1112							
				1120							
				1131							
44	54	12.01	01	1221	3	CELL	Remboursements des frais de personnel des cellules des Commissaires et délégués	730	730	841	841
44	54	12.02	01	1211	3	CELL	Frais de fonctionnement des cellules des Commissaires et délégués	250	250	250	250
				1212							
				1221							
				1222							
				1250							
				2140							
Totaux activité 01											
							CELL	980	980	1.091	1.091
							CELNL	900	900	1.565	1.565

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux programme 0												
							CELL	980	980	1.091	1.091	
							CELNL	900	900	1.565	1.565	
PROGRAMME 1												
UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ												
10 - Frais de fonctionnement												
44	54	41.12	10	4150	3	CELL	Allocation de fonctionnement - Université de Liège	198.846	198.846	232.246	232.246	
44	54	41.13	10	4150	3	CELL	Allocation de fonctionnement - Université de Mons	68.043	68.043	79.059	79.059	
44	54	41.17	10	4150	1	CELL	Soutien exceptionnel à l'ULg pour le renouvellement d'une clinique vétérinaire	800	800	800	800	
Totaux activité 10								CELL	267.689	267.689	312.105	312.105
11 - Subventions												
44	54	41.16	11	3122	1	CELL	Subvention pour charges exceptionnelles au Centre Hospitalier Universitaire de Liège	8.924	8.924	8.924	8.924	
44	54	61.01	11	5121	1	CELL	Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège	2.372	2.372	2.706	2.706	
Totaux activité 11								CELL	11.296	11.296	11.630	11.630
13 - Subventions sociales												
44	54	41.15	13	4150	3	CELL	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	10.006	10.006	11.966	11.966	
Totaux activité 13								CELL	10.006	10.006	11.966	11.966

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux programme 1												
							CELL	288.991	288.991	335.701	335.701	
PROGRAMME 2												
UNIVERSITÉS LIBRES												
20 - Intervention												
44	54	44.02	20	4150	3	CELL	Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	9.441	9.441	10.867	10.867	
				4410								
				4430								
Totaux activité 20									9.441	9.441	10.867	10.867
21 - Subventions												
44	54	44.05	21	4430	3	CELL	Subvention à l'Institut universitaire Etudes du Judaïsme Martin Büber	152	152	152	152	
Totaux activité 21									152	152	152	152
22 - Subventions sociales - Universités libres subventionnées												
44	54	44.03	22	4430	3	CELL	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	23.213	23.213	27.810	27.810	
Totaux activité 22									23.213	23.213	27.810	27.810
23 - Allocations de fonctionnement												
44	54	44.12	23	4410	3	CELL	Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain	246.737	246.737	288.880	288.880	
				4430								
44	54	44.13	23	4410	3	CELL	Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles	204.158	204.158	239.357	239.357	
				4430								

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	54	44.14	23	4410 4430	3	CELL	Allocation de fonctionnement à l'Université de Namur	56.037	56.037	65.261	65.261	
44	54	44.17	23	4410 4430	3	CELL	Allocation de fonctionnement à l'Université Saint-Louis - Bruxelles	20.643	20.643	24.147	24.147	
Totaux activité 23												
Totaux programme 2								CELL	527.575	527.575	617.645	617.645
Totaux activité 23								CELL	560.381	560.381	656.474	656.474
PROGRAMME 4 ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE												
41 - Frais de fonctionnement												
44	54	12.01	41	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	20	20	20	20	
44	54	33.01	41	3300 4150 4430	3	CELL	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	43	43	43	43	
Totaux activité 41												
Totaux activité 41								CELL	63	63	63	63
43 - Subventions												
44	54	33.15	43	4150	3	CELL	Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques	0	0	0	0	
44	54	44.14	43	4550	3	CELL	Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	194	194	194	194	
Totaux activité 43												
Totaux activité 43								CELL	194	194	194	194

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44 - Subventions sociales - Institutions diverses												
44	54	44.15	44	4550	3	CELL	Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	0	0	0	0	
Totaux activité 44								CELL	0	0	0	0
45 - Coopération interuniversitaire - banque de données												
44	54	40.02	45	3300	3	CELL	Subvention à la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique	223	223	223	223	
44	54	40.03	45	4150 4430	3	CELL	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	275	275	275	275	
44	54	40.05	45	4140 4150 4430	3	CELL	Allocations pour aides à la réussite	8.017	8.017	9.314	9.314	
44	54	40.06	45	4140	3	CELL	Organisation de l'examen d'entrée pour les études de sciences médicales et dentaires	1.250	1.250	1.439	1.439	
44	54	40.07	45	4150 4430	3	CELL	Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Universités (compensations droits d'inscription réduits)	34.430	34.430	44.272	44.272	
44	54	40.08	45	4150 4430	2	CELL	Allocations complémentaires pour compensations de remplacements de congés de maternité	533	533	613	613	
Totaux activité 45								CELL	44.728	44.728	56.136	56.136
Totaux programme 4								CELL	44.985	44.985	56.393	56.393
PROGRAMME 5												
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	54	11.05	50	4150	3	CELL	Dépenses de personnel - Rémunérations des agents contractuels de l'Enseignement universitaire	1.718	1.718	2.020	2.020
Totaux activité 50								1.718	1.718	2.020	2.020
Totaux programme 5								1.718	1.718	2.020	2.020
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54								897.055	897.055	1.051.679	1.051.679
								900	900	1.565	1.565

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 55											
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ ET HAUTES ÉCOLES											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE											
02 - Frais de fonctionnement											
44	55	12.01	02	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	18	18	18	18
44	55	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	4	4
				7422							
Totaux activité 02								22	22	22	22
Totaux programme 0								CELL	22	22	22
PROGRAMME 4											
DÉPENSES DE PERSONNEL DES HAUTES ÉCOLES (HORS DOTATIONS)											
40 - Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
44	55	11.03	40	1111	3	CELNL	Personnel statutaire (cadre d'extinction)	4.728	4.728	5.274	5.274
				1112							
				1120							
				1131							
Totaux activité 40								CELNL	4.728	4.728	5.274

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	55	11.03	41	1111	3	CELNL	41 - Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles				
				1112			Personnel statutaire (mise en disponibilité)	865	865	1.623	1.623
				1120							
				1131							
Totaux activité 41											
							CELNL	865	865	1.623	1.623
44	55	11.03	42	1111	3	CELNL	42 - Hautes Ecoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel				
				1112			Personnel statutaire (chargés de mission)	815	815	815	815
				1120							
				1131							
Totaux activité 42											
							CELNL	815	815	815	815
44	55	43.14	43	4314	3	CELNL	43 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)				
				4324			Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	1.877	1.877	1.893	1.893
				4511							
44	55	43.15	43	4314	3	CELNL	Subventions-traitements (chargés de mission)	290	290	290	290
				4324							
				4511							
Totaux activité 43											
							CELNL	2.167	2.167	2.183	2.183

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)												
44	55	44.10	44	4410	3	CELNL	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	4.258	4.258	5.626	5.626	
44	55	44.11	44	4410	3	CELNL	Subventions-traitements (chargés de mission)	592	592	592	592	
Totaux activité 44												
								4.850	4.850	6.218	6.218	
Totaux programme 4								CELNL	13.425	13.425	16.113	16.113
PROGRAMME 5												
FONCTIONNEMENT DES HAUTES ÉCOLES												
51 - Hautes Ecoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Ecoles de la Communauté française												
44	55	41.21	51	1111	3	CELNL	Allocations globales aux Hautes Ecoles de la Communauté française	95.961	95.961	105.271	105.271	
				1112								
				1120								
				4150								
Totaux activité 51												
								95.961	95.961	105.271	105.271	
52 - Hautes Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement												
44	55	11.03	52	1111	3	CELNL	Personnel statutaire des internats autonomes	10.094	10.094	11.275	11.275	
				1112								
				1120								
				1131								

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	55	12.01	52	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	23	23	23	23
44	55	41.23	52	4150	3	CELL	Dotation aux internats autonomes	2.244	2.244	2.677	2.677
Totaux activité 52											
							CELL	2.267	2.267	2.700	2.700
							CELNL	10.094	10.094	11.275	11.275
54 - Hautes Ecoles de la Communauté - Divers - Jury											
44	55	12.01	54	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	51	51	51	51
44	55	12.02	54	1211	3	CELL	Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur	19	19	19	19
44	55	12.03	54	1211	3	CELL	Jury central du Certificat d'Aptitudes Pédagogiques (CAP) du personnel enseignant des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, spécial, secondaire, artistique et de promotion sociale	52	52	52	52
Totaux activité 54											
							CELL	122	122	122	122
56 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles officielles subventionnées											
44	55	43.14	56	4314	3	CELNL	Allocations globales aux Hautes Ecoles officielles subventionnées	143.486	143.486	158.293	158.293
				4316							
				4324							
				4326							
				4511							
Totaux activité 56											
							CELNL	143.486	143.486	158.293	158.293

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

57 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles libres subventionnées

44	55	44.13	57	4410	3	CELNL	Allocations globales aux Hautes Ecoles libres subventionnées	251.619	251.619	276.823	276.823
				4430							

Totaux activité 57

CELNL	251.619	251.619	276.823	276.823
--------------	----------------	----------------	----------------	----------------

58 - Refinancement des Hautes Ecoles - Enseignement

44	55	01.01	58	1211	3	CELL	Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles	14	14	14	14
44	55	01.03	58	1111	3	CELL	Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Hautes Ecoles (compensations droits d'inscription réduits)	14.409	14.409	21.284	21.284
				4150							
				4312							
				4314							
				4322							
				4410							
				4430							
				4511							

Totaux activité 58

CELL	14.423	14.423	21.298	21.298
-------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Totaux programme 5

CELL	16.812	16.812	24.120	24.120
CELNL	501.160	501.160	551.662	551.662

PROGRAMME 6

DÉPENSES DE PERSONNEL DES EX-INSTITUTS SUPÉRIEURS D'ARCHITECTURE ET DES EX-CATÉGORIES DE HAUTES ÉCOLES TRANSFÉRÉS À L'UNIVERSITÉ

60 - Institut supérieur d'architecture de la Communauté - Dépenses de personnel et de fonctionnement

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	55	11.03	60	4410	3	CELNL	Personnel statutaire de l'Institut d'Architecture - La Cambre	3.156	3.156	3.652	3.652	
Totaux activité 60												
61 - Institut supérieur d'architecture officiel subventionné - Dépenses de personnel et de fonctionnement								CELNL	3.156	3.156	3.652	3.652
44	55	43.24	61	4410	3	CELNL	Subventions - traitements de l'Intercommunale d'Architecture 4324	2.036	2.036	2.346	2.346	
Totaux activité 61												
62 - Instituts supérieurs d'architecture libres subventionnés - Dépenses d'epersonnel et de fonctionnement								CELNL	2.036	2.036	2.346	2.346
44	55	44.31	62	4410	3	CELL	Subventions - traitements des Instituts Saint-Luc	0	0	0	0	
Totaux activité 62												
64 - Ex-catégories de traduction et interprétation de la Haute Ecole de Bruxelles et de la Haute Ecole Francisco Ferrer - Dépenses du personnel transféré à l'Université libre de Bruxelles								CELL	0	0	0	0
44	55	44.10	64	4410	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de la Haute Ecole de Bruxelles à l'Université libre de Bruxelles 4430	4.597	4.597	5.256	5.256	
44	55	44.11	64	4410	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de la Haute Ecole Francisco Ferrer à l'Université libre de Bruxelles 4430	455	455	423	423	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 64								5.052	5.052	5.679	5.679
Totaux programme 6								0	0	-	-
							CELL	10.244	10.244	11.677	11.677
PROGRAMME 7											
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ											
70 - Dépenses de personnel - rémunérations et allocations											
généralement quelconques - Frais connexes											
44	55	01.01	70	1111	3	CELNL	Commissaires et délégués du Gouvernement	660	660	685	685
				1112							
				1120							
				1131							
				1211							
				1222							
				1250							
				7422							
Totaux activité 70								660	660	685	685
72 - Congés de maternité											
44	55	01.01	72	1111	3	CELNL	Traitements, subventions-traitements et charges de personnel	472	472	507	507
				1112							
				1120							
				1131							
Totaux activité 72								472	472	507	507

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	55	43.02	81	4150	3	CELL	Dotation au Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Communauté française	9	9	9	9
Totaux activité 81											
82 - Subventions sociales											
44	55	33.01	82	4150	3	CELL	Subventions sociales aux Hautes Ecoles	33.682	33.682	39.599	39.599
Totaux activité 82											
Totaux programme 8											
CELL								33.682	33.682	39.599	39.599
CELL								34.700	34.700	40.618	40.618
PROGRAMME 9											
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI											
90 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi											
44	55	11.05	90	1111	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université	2.976	2.976	3.226	3.226
Totaux activité 90											
CELNL								2.976	2.976	3.226	3.226
91 - Interventions diverses - Fonds Européen											

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	55	01.01	91	4130	3	FBM	Fonds budgétaire relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur	2.237	2.237	2.237	2.237
				4140							
				4150							
				4312							
				4322							
				4430							
				4511							
Totaux activité 91											
								2.237	2.237	2.237	2.237
Totaux programme 9											
								2.237	2.237	2.237	2.237
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55											
								51.534	51.534	64.760	64.760
								528.937	528.937	583.870	583.870
								2.237	2.237	2.237	2.237

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 56

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - Frais de fonctionnement

44	56	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	98	98	78	78
44	56	12.02	02	1211	3	CELL	Dépense de toute nature en lien avec des projets dans le domaine de l'Enseignement de Promotion sociale	17	17	7	7
44	56	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10	2	2
				7422							

Totaux activité 02

CELL 125 125 87 87

Totaux programme 0

CELL 125 125 87 87

PROGRAMME 4

DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE

40 - Ecoles de la Communauté - dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

44	56	11.03	40	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	51.852	51.852	56.743	56.743
				1112							
				1120							
				1131							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 40								51.852	51.852	56.743	56.743
41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
44	56	11.03	41	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	3.299	3.299	3.874	3.874
				1112							
				1120							
				1131							
Totaux activité 41								3.299	3.299	3.874	3.874
43 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements											
44	56	43.01	43	4314	3	CELNL	Subventions-traitements	94.456	94.456	106.878	106.878
				4324							
				4511							
Totaux activité 43								94.456	94.456	106.878	106.878
44 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements											
44	56	44.01	44	4410	3	CELNL	Subventions-traitements	55.233	55.233	62.592	62.592
Totaux activité 44								55.233	55.233	62.592	62.592
Totaux programme 4								204.840	204.840	230.087	230.087

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 5												
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE												
50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement												
44	56	01.07	50	1211	3	CELL	Formation Enseignement de promotion sociale	67	67	74	74	
				4140								
44	56	41.23	50	4150	1	CELL	Dotation globale	1.789	1.789	1.750	1.750	
Totaux activité 50								CELL	1.856	1.856	1.824	1.824
51 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"												
44	56	12.21	51	1211	1	CELL	Assurances scolaires	0	0	0	0	
Totaux activité 51								CELL	0	0	0	0
54 - Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement												
44	56	43.08	54	4312	3	CELL	Frais pour la formation continuée	115	115	131	131	
				4322								
				4324								
				4340								
44	56	43.23	54	4316	1	CELL	Subventions forfaitaires	3.588	3.588	3.849	3.849	
				4326								
				4511								
Totaux activité 54								CELL	3.703	3.703	3.980	3.980

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
55 - Ecoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement												
44	56	44.08	55	3300	3	CELL	Frais pour la formation continuée	65	65	74	74	
				4410								
44	56	44.23	55	4430	1	CELL	Subventions forfaitaires	1.343	1.343	1.766	1.766	
Totaux activité 55												
								CELL	1.408	1.408	1.840	1.840
Totaux programme 5												
								CELL	6.967	6.967	7.644	7.644
PROGRAMME 6												
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI												
60 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi												
44	56	11.05	60	1111	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale	1.860	1.860	2.159	2.159	
				1112								
				1120								
				1131								
Totaux activité 60												
								CELNL	1.860	1.860	2.159	2.159
Totaux programme 6												
								CELNL	1.860	1.860	2.159	2.159
PROGRAMME 7												
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - DIVERS												
70 - Initiatives diverses												

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	56	01.01	70	1111	3	CELNL	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive	1.519	1.519	1.718	1.718
				1112							
				1120							
				1131							
				1211							
				3300							
				4150							
				4312							
				4314							
				4322							
				4324							
				4326							
				4410							
				4430							
				4511							

Totaux activité 70

CELNL 1.519 1.519 1.718 1.718

Totaux programme 7

CELNL 1.519 1.519 1.718 1.718

PROGRAMME 8

INITIATIVES TRANSVERSALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

81 - Actions diverses

44	56	01.01	81	4550	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences en promotion sociale	566	566	566	566
----	----	-------	----	------	---	------	--	-----	-----	-----	-----

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	56	01.02	81	1111	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec l'évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale	291	291	291	291
				1211							
				4314							
				4316							
				4410							
				4430							
44	56	01.03	81	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature pour le développement d'écoles inclusives	59	59	59	59
				3300							
Totaux activité 81								916	916	916	916
82 - Provisions											
44	56	01.02	82	0100	3	CELL	Provision pour le renforcement de projets spécifiques	550	550	550	550
				1211							
				3300							
44	56	01.03	82	0100	3	CELL	Provision pour le soutien à des mécanismes d'accompagnement des parcours scolaires des détenus et des intervenants en prison	800	800	800	800
				1211							
				3300							
Totaux activité 82								1.350	1.350	1.350	1.350
Totaux programme 8								2.266	2.266	2.266	2.266
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56								9.358	9.358	9.997	9.997
								208.219	208.219	233.964	233.964

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 57

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - Frais de fonctionnement

45	57	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	7	7	7	7
45	57	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	5	2	2
				7422							

Totaux activité 02

CELL 12 12 9 9

Totaux programme 0

CELL 12 12 9 9

PROGRAMME 2

INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES

20 - Académie internationale d'été de Wallonie

45	57	33.02	20	3300	3	CELL	Subvention à la fondation d'utilité publique " Académie internationale d'été de Wallonie "	189	189	189	189
----	----	-------	----	------	---	------	--	-----	-----	-----	-----

Totaux activité 20

CELL 189 189 189 189

21 - Subventions à des associations diverses

45	57	33.04	21	3300	3	CELL	Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature	155	155	155	155
----	----	-------	----	------	---	------	---	-----	-----	-----	-----

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux activité 21

CELL	155	155	155	155
------	-----	-----	-----	-----

Totaux programme 2

CELL	344	344	344	344
------	-----	-----	-----	-----

PROGRAMME 3**DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR****30 - Établissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques**

44	57	11.03	30	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	29.581	29.581	31.771	31.771
				1112							
				1120							
				1131							

Totaux activité 30

CELNL	29.581	29.581	31.771	31.771
-------	--------	--------	--------	--------

31 - Établissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

44	57	11.03	31	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	5.959	5.959	6.518	6.518
				1112							
				1120							
				1131							

Totaux activité 31

CELNL	5.959	5.959	6.518	6.518
-------	-------	-------	-------	-------

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	57	43.01	32	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements	13.799	13.799	15.072	15.072	
Totaux activité 32								CELNL	13.799	13.799	15.072	15.072
44	57	44.01	33	4410	3	CELNL	Subventions-traitements	29.090	29.090	32.305	32.305	
Totaux activité 33								CELNL	29.090	29.090	32.305	32.305
Totaux programme 3								CELNL	78.429	78.429	85.666	85.666
PROGRAMME 4												
FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR												
44	57	41.01	40	4150	3	CELL	Dotations de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts de la Communauté française	3.182	3.182	3.599	3.599	
Totaux activité 40								CELL	3.182	3.182	3.599	3.599
42 - Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement								CELL	3.182	3.182	3.599	3.599

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	57	43.03	42	4316 4326 4511	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts officielles subventionnées	998	998	1.210	1.210	
Totaux activité 42								998	998	1.210	1.210	
44 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement								CELL	998	998	1.210	1.210
44	57	44.30	44	4430	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts libres subventionnées	2.549	2.549	3.134	3.134	
Totaux activité 44								2.549	2.549	3.134	3.134	
45 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Divers								CELL	2.549	2.549	3.134	3.134
44	57	33.01	45	3300 4150 4326 4430 4511	3	CELL	Subventions pour le financement des projets artistiques au sein des Écoles supérieures des Arts (FIPA-ESA)	100	100	100	100	
Totaux activité 45								100	100	100	100	
46 - Subsides sociaux - Ecoles supérieures des arts								CELL	3.713	3.713	4.335	4.335
44	57	33.02	46	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Subsides sociaux aux écoles supérieures des arts	3.713	3.713	4.335	4.335	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 46											
							CELL	3.713	3.713	4.335	4.335
47 - Initiatives relatives à l'enseignement et à la recherche en art											
44	57	40.02	47	4150	3	CELL	Formations continuées en Art	50	50	50	50
				4312							
				4322							
				4430							
				4511							
Totaux activité 47											
							CELL	50	50	50	50
48 - Délégués du gouvernement											
44	57	01.01	48	1111	3	CELNL	Dépenses de personnel et de fonctionnement	256	256	256	256
				1112							
				1120							
				1131							
				1211							
				4326							
				7422							
Totaux activité 48											
							CELNL	256	256	256	256
49 - Démocratisation et promotion de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts											

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	57	01.01	49	3300	3	CELL	Allocation d'aide à la démocratisation (hors part complément subsides sociaux) et de promotion de l'accès (compensations droits d'inscription réduits) aux Ecoles supérieures des Arts	2.608	2.608	3.756	3.756	
				4150								
				4312								
				4322								
				4430								
				4511								
44	57	01.02	49	3300	4	CELL	Allocations pour aides à la réussite aux Ecoles supérieures des Arts	311	311	351	351	
				4150								
				4326								
				4430								
				4511								
Totaux activité 49								2.919	2.919	4.107	4.107	
Totaux programme 4								CELL	2.919	2.919	4.107	4.107
								CELL	13.511	13.511	16.535	16.535
								CELNL	256	256	256	256
PROGRAMME 7												
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT												
70 - Etablissements d'enseignement officiels subventionnés												
45	57	43.01	70	4314	3	CELNL	Subventions-traitements	89.310	89.310	103.070	103.070	
				4324								
Totaux activité 70								89.310	89.310	103.070	103.070	
71 - Etablissements d'enseignement libres subventionnés								CELNL	89.310	89.310	103.070	103.070
45	57	44.01	71	4410	3	CELNL	Subventions-traitements	10.203	10.203	11.719	11.719	

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 71								10.203	10.203	11.719	11.719
72 - Humanités artistiques								CELNL	10.203	11.719	11.719
45	57	01.01	72	4314	3	CELNL	Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné	2.207	2.207	2.634	2.634
				4324							
				4410							
Totaux activité 72								CELNL	2.207	2.634	2.634
Totaux programme 7								CELNL	101.720	117.423	117.423
PROGRAMME 8											
FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT											
80 - Établissements d'enseignement officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement								CELL	3.047	3.047	3.455
45	57	43.02	80	4316	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	3.047	3.047	3.455	3.455
				4326							
Totaux activité 80								CELL	3.047	3.047	3.455
82 - Établissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de fonctionnement								CELL	267	267	302
45	57	44.30	82	4430	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	267	267	302	302
Totaux activité 82								CELL	267	267	302

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux programme 8								CELL	3.314	3.314	3.757	3.757
PROGRAMME 9												
EQUIPEMENTS												
90 - Dépenses en matière d'équipement												
44	57	60.01	90	6151	1	CELL	Equipement des écoles supérieures des arts de la Communauté française	53	53	60	60	
44	57	63.01	90	6311	1	CELL	Equipement des écoles supérieures des arts officielles subventionnées	30	30	32	32	
				6321								
				6511								
44	57	64.01	90	6410	1	CELL	Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnées	73	73	83	83	
Totaux activité 90								CELL	156	156	175	175
Totaux programme 9								CELL	156	156	175	175
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57								CELL	17.337	17.337	20.820	20.820
								CELNL	180.405	180.405	203.345	203.345

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 58

ENSEIGNEMENT À DISTANCE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - Frais de fonctionnement

44	58	01.01	02	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux projets et aux initiatives nouvelles en matière de politique d'enseignement à distance	50	50	50	50
				4150							
44	58	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses de toutes nature en matière de développement de l'e-learning et du centre de ressources pédagogiques	276	276	276	276
				1112							
44	58	12.02	02	1211	3	CELNL	Paiement des professeurs correcteurs	2.034	2.034	2.034	2.034
				1112							
44	58	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	12	12	12	12
				7422							

Totaux activité 02

CELL	338	338	338	338
CELNL	2.034	2.034	2.034	2.034

Totaux programme 0

CELL	338	338	338	338
CELNL	2.034	2.034	2.034	2.034

PROGRAMME 3

RÉALISATION D'ACTIONS OU DE FORMATIONS DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE À L'INTERVENTION DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

30 - Actions diverses

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	58	01.01	30	1211	3	FBM	Fonds budgétaire destiné au financement de programmes d'actions et de formations de réinsertion professionnelle à l'intervention de l'enseignement à distance	0	0	0	0	
Totaux activité 30												
Totaux programme 3								FBM	0	0	0	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58								FBM	0	0	-	-
								CELL	338	338	338	338
								CELNL	2.034	2.034	2.034	2.034
								FBM	0	0	-	-

En milliers d'euros

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE III

CELL	3.408.179	2.408.237	2.768.264	2.768.483
CELNL	6.479.180	6.479.180	7.246.531	7.246.531
FBM	33.755	35.005	35.278	36.478

CHAPITRE IV

DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 85											
DETTE DIRECTE											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION											
01 - Frais de fonctionnement											
42	85	12.08	01	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la dette, en ce compris des dépenses d'information et d'études liées aux finances communautaires	486	486	486	486
				4430							
42	85	74.01	01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7	7	7	7
				7422							
Totaux activité 01								493	493	493	493
Totaux programme 0								493	493	493	493
PROGRAMME 1											
SERVICE DE LA DETTE DIRECTE											
10 - Amortissements et charges d'intérêt - Papier commercial											
42	85	21.01	10	2130	1	CELL	Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures	4.616	4.616	4.616	4.616
42	85	21.03	10	2110	1	CELL	Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté dispo	3.888	3.888	6.000	6.000
				8170							

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42	85	21.04	10	1211	1	CELL	Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles	199.911	199.911	204.672	204.672
				2110							
				8170							
Totaux activité 10											
						CELL		208.415	208.415	215.288	215.288
Totaux programme 1											
						CELL		208.415	208.415	215.288	215.288
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85											
						CELL		208.908	208.908	215.781	215.781

En milliers d'euros

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE IV

CELL 208.919 208.919 215.792 215.792

CHAPITRE V

DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 90

DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

PROGRAMME 1

DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

11 - Région Wallonne - Cocof

42	90	45.01	11	4534	4	CELL	Dotation à la Région wallonne	383.196	383.196	442.405	442.405
42	90	45.02	11	4511	4	CELL	Dotation à la Commission communautaire française	110.516	110.516	125.225	125.225
42	90	45.03	11	4511	4	CELL	Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)	4.798	4.798	29.894	29.894

Totaux activité 11

CELL 498.510 498.510 597.524 597.524

Totaux programme 1

CELL 498.510 498.510 597.524 597.524

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90

CELL 498.510 498.510 597.524 597.524

En milliers d'euros

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE V

CELL 498.510 498.510 597.524 597.524

Mi	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux 2022		Crédits initiaux 2023	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAL GÉNÉRAL

CELL	7.124.372	6.049.063	6.668.219	6.593.015
CELNL	6.840.879	6.840.879	7.657.856	7.657.856
FBM	97.817	99.059	94.759	95.959

Annexe 2

Section Particulière

(en milliers €)

Nature de la recette et objet de la dépense	code SEC	Recette de l'année 2023	Dépense de l'année 2023
Transfert de compétences à la RW et à la COCOF			
Part de la partie attribuée du produit de l'IPP	49.40	-138.106	
Dotation art 47/5 et 47/6 de la LSF	49.40	2.846.630	
Dotation art 47/7 de la LSF	49.40	1.476.107	
Part de la dotation 47/8 de la LSF	49.40	282.336	
Part de la dotation 47/9 de la LSF	49.40	50.076	
Décret spécial "Ste-Emilie" Art 7§2 - dotation RW	45.34		4.490.269
Décret spécial "Ste-Emilie" Art 7§2 - dotation Cocof	45.34		26.775
Totaux de la section particulière		4.517.044	4.517.044

Services administratifs à comptabilité autonome

Budgets 2023

Exposé général du budget initial 2023 du Musée royal de Mariemont

Version actualisée au 16 novembre 2022 consécutivement à la décision gouvernementale d'indexer les subventions du secteur muséal

La présente version contient les adaptations minimales nécessaires consécutivement à la demande de révision formulée par le Cabinet de la Culture sachant que le Musée procédera à l'ajustement de son budget en mars 2023

Richard Veymiers, Directeur
Daphné Bourgoing, Gestionnaire de projets
Danièle Detry, Comptable

1. Présentation générale du budget initial 2023

Le budget initial de 2023 prévoit un montant de recettes de 1.627.343,35 € pour 1.728.961,77 € de dépenses. Le résultat SEC (sans investissements) atteint la somme de 2.381,58 €, alors que le résultat (avec investissements) s'élève à -96.618,42 €.

L'usage du solde reporté, à hauteur de 96.618,42 €, se fonde sur la nécessité de :

- A) Poursuivre la politique d'investissements permettant le redéploiement du Domaine et Musée royal de Mariemont. En 2023, conformément à la stratégie d'investissements présentée dans le cadre de la confection des budgets des exercices antérieurs, les achats en biens durables (cf. 20300) s'élèveront à hauteur de 94.000 € et concerneront principalement :
 - L'équipement du nouvel entrepôt ;
 - L'équipement de la bibliothèque et de plusieurs bureaux ;
 - Le matériel dévolu aux expositions temporaires.

- B) Réduire progressivement le solde reporté de l'institution (minimisant l'impact SEC pour le budget consolidé de la Fédération Wallonie-Bruxelles).

De façon similaire à l'exercice 2022, les moyens du Musée intégreront moins d'apports du secteur privé et davantage de recettes propres (droits d'entrée : 51.000 €, cf. 102 ; ventes en boutique : 84.000 €, cf. 103 ; service de médiation : 70.000 €, cf. 104 ; manifestations : 23.000 €, cf. 105). Le Musée récolte ainsi les premiers fruits de ses investissements, de son redéploiement culturel et de sa nouvelle politique tarifaire. De surcroît, les visites scolaires peuvent désormais s'envisager sur une année complète et le Service de Médiation culturelle réfléchit actuellement au redéploiement de son offre d'ateliers (dans l'optique d'attirer de nouveaux publics). Relevons la significative revalorisation de la dotation annuelle du Musée. Le montant de 1.114.652 euros (cf. 108) a été défini avec le Service Général du Patrimoine du MFWB sur base de la note que le Musée avait adressée en février 2022 à la Ministre de la Culture afin de faire état de l'augmentation significative de divers frais structurels. Précisons que ce montant intègre une indexation de 3,4 %.

Le Musée chiffre à hauteur de 78.550 € ses recettes diverses (cf. 106), dont 60.000 € en matière de subventions publiques (principalement octroyées par le CGT - Commissariat Général du Tourisme), et à 10.000 € les apports de partenaires et de mécènes (cf. 107). La conjoncture actuelle amène en effet le Musée à adopter une approche raisonnable du secteur privé. Enfin, consécutivement à la remise des rapports de clôture, le Musée percevra les soldes des subsides délivrés par le Fonds « Europe créative » pour les expositions « Le Mystère Mithra » (60.000 €) et « Alexandrie, futurs antérieurs » (9.433,80 €).

En matière de dépenses, celles dévolues à la gestion et à l'administration (cf. 201) atteignent un montant global de 582.677,77 €. Ce budget prend en considération l'inflation des prix de l'énergie, le coût inhérent au renouvellement de la masse d'habillement de plusieurs services, les nouveaux besoins (ex : charges du nouvel entrepôt ; assurance pour le Service de Sécurité), l'enjeu de veiller au bien-être du personnel en renforçant notre politique de management social. Il intègre également les moyens pour mener les travaux d'installation de la salle de lecture de la Bibliothèque au sein du Mémorial et pour réaliser le mobilier permettant d'équiper le local de garde. Consécutivement à l'investissement d'un nouvel entrepôt et à l'installation d'un grand compactus (planifiée au début 2023), l'aménagement des réserves se poursuivra tout au long de l'année.

Les dépenses d'activités (cf. 202), d'un montant global de 980.058,40 €, permettront d'assurer la conduite de plusieurs projets et le développement de la programmation 2023. En matière de préservation (cf. 202000), la conduite du projet « Doors » (cf.2020004 ; voir point 2.3), initiative d'Ars electronica soutenue par l'Union européenne, devrait permettre au Musée de définir une stratégie plus précise pour le développement de ses outils numériques. Parallèlement, la Régie entamera un nouveau cycle d'interventions sur les pièces textiles et en dentelle. Les activités de recherche (cf. 20201) conduiront à la publication d'une nouvelle édition des « Cahiers de Mariemont » et du catalogue de l'exposition *Mari, Cité des Dieux*. Outre un projet de recherche sur la période mérovingienne et une journée d'études en marge de l'exposition en cours, les deux principaux enjeux scientifiques de l'année consisteront en l'organisation à Mariemont de la 34^e édition du congrès international de l'Association française pour la peinture murale antique (AFPMA) et le lancement d'un programme international de résidences de recherche.

Sur le plan événementiel (cf. 20204 et 20205), l'année 2023 s'inscrira d'abord dans le prolongement de 2002 avec la présentation, jusqu'au 16 avril, de l'exposition « Égypte. Éternelle passion » et l'ouverture, le 8 février (jusqu'au 8 mai 2023), de l'exposition « Alexandrie. Futurs antérieurs » au MUCEM de Marseille. L'exposition « Mari, Cité des Dieux » sera présentée à Mariemont du 16 septembre 2023 au 7 janvier 2024. Fruit d'une collaboration avec le Louvre, le projet invitera le public à découvrir les richesses de l'antique cité syrienne. La programmation sera également marquée par l'organisation de la « Nuit européenne des Musées » et du Week-end des Parcs et Jardins de Wallonie (cf. 20205). Les activités de médiation (cf. 20203) accompagneront cette programmation, notamment par la production d'un album et d'un journal d'exploration pour l'exposition « Mari, Cité des Dieux » (cf. 2020306).

Relevons que le Musée disposera enfin d'un nouveau site internet à partir de 2023 et qu'il poursuivra, à la faveur de l'expertise de l'agence de presse BeCulture (cf. 2020603) et de l'agence de communication Hands, le développement de sa stratégie d'activation de marque afin de consolider sa notoriété (cf. 2020602).

2. Présentation détaillée du budget initial 2023

2.1. Recettes (centres financiers 1)

Dans un contexte sanitaire pleinement stabilisé, mais dans un climat de crise économique dominée par l'inflation des coûts, le Musée comptera sur sa capacité à générer des recettes propres en 2023. Le secteur privé, très fragilisé, continuera toutefois d'être sensibilisé aux projets de Mariemont avec l'objectif de sceller de nouveaux partenariats. En matière de fonds publics, le CGT (SPW) demeurera le principal organisme subventionneur du Musée après la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les recettes propres de 2023 (cf. 102 à 105) sont estimées à hauteur de 238.000 €. Cette estimation tient compte du chiffre d'affaires réalisé par le Musée lors de l'exercice budgétaire 2021 (malgré un contexte de reprise instable) et des recettes engrangées durant le premier semestre de l'exercice 2022. Le succès des expositions, la croissance de la fréquentation et la nouvelle politique tarifaire lancée en 2022¹ produisent des effets tangibles (particulièrement au niveau de la boutique). En tenant compte d'une programmation attractive, de son offre de médiation, du redéploiement de son merchandising et de la redynamisation de sa

¹ En septembre 2022 pour le public scolaire.

Budget initial 2023 du Musée royal de Mariemont

boutique, le Musée peut raisonnablement envisager un nouvel accroissement de ses recettes propres. Par conséquent, le Musée escompte en 2023 :

- 51.000 € pour les droits d'entrée (cf. 102) compte tenu de la recette finale de 2021 (supérieure de 87 % par rapport aux prévisions²), des effets de la nouvelle politique tarifaire, de l'accroissement de la fréquentation de l'institution et des visiteurs du MuseumPASSmusées.
- 84.000 € pour les ventes en boutique (cf. 103) compte tenu de la recette finale de 2021 (supérieure de 105 % par rapport aux prévisions³) et des recettes engrangées avant la fin du premier semestre de 2022 (supérieure de 15 % par rapport aux prévisions de l'initial 2022). Au fur et à mesure, la boutique tend à devenir la première source de recettes propres du Musée. La tendance observée en 2021 se confirme d'autant plus en 2022 que l'accès à l'exposition permanente est dorénavant gratuit. Le phénomène s'est notamment amplifié avec l'ouverture de l'exposition « La Chine au féminin », dont l'accès est libre de droit. Ces observations confirment le caractère attractif des mesures de gratuité et leur impact positif sur les autres recettes propres du Musée.
- 70.000 € pour les activités de médiation sur demande (cf. 104) compte tenu de la reprise pleinement effective des visites scolaires et de la demande croissante de médiation du public non-scolaire. Rappelons que le Musée a dû renforcer son service de médiation en 2022 en recourant aux services d'une médiatrice extérieure (en raison du nombre de visites guidées sollicitées dans le cadre de l'exposition « Le Mystère Mithra »).
- 23.000 € pour les manifestations (cf. 105). Ces estimations sont établies en tenant compte d'une reprise des demandes de privatisation des locaux et de l'organisation d'un plus grand nombre d'ateliers.

En matière de recettes diverses (cf. 106), une estimation de 78.550 € est formulée. La location de l'espace de la brasserie au concessionnaire désigné par marché génère une recette prévisionnelle de 10.000 € (cf. 10601). Les subsides publics escomptés (cf. 10606) atteignent 60.000 € principalement issus des demandes de subvention (pour une somme de 49.000 €) que le Musée peut introduire en raison de sa reconnaissance comme « attraction touristique » et de perspectives de recettes auprès de l'Ambassade de France dans le cadre de l'exposition « Mari, Cité des Dieux » (cf. point 2.3). L'estimation est complétée par 8.550 € résultant de l'addition de recettes de plus faible ampleur (cf. 10602 à 10605, 10607 et 10608).

Du côté des partenaires et des mécènes (cf. 107), le budget initial du Musée n'intègre, pour l'heure, qu'une somme de 10.000 € offerte par la Ville d'Arlon pour l'accueil d'une version adaptée de l'exposition « Égypte. Éternelle passion » au sein du Palais provincial. Au moment de rédiger le présent exposé, la reconduction du partenariat avec la Société Ethias doit encore être négociée. La crise économique actuelle, consécutive à la fin de la pandémie et au déclenchement de la guerre en Ukraine, impacte trop durement le secteur privé pour envisager l'intégration de recettes concrètes dans l'initial 2023.

Le Musée dispose, en guise de dotation, de 1.175.000 euros (cf. 108).

L'estimation des subventions exceptionnelles (cf. 110) consiste en l'addition de l'apport de 48.793,35 € délivré par la Région wallonne (cf. 110003) dans le cadre de l'organisation du gardiennage du Domaine de Mariemont et d'une subvention de 27.000 € (cf. 11002) remportée par le Musée pour la conduite du projet « Doors » (cf. point 2.3).

Comme annoncé dans le cadre de la confection des budgets des deux exercices précédents, le Musée percevra, dans le champ des programmes européens (cf. 112), le solde des subsides respectivement accordés par le Fonds « Europe Créative » pour le montage des expositions « Le Mystère Mithra » (60.000 €) et « Alexandrie. Futurs antérieurs » (9.433,8 €).

² Voir le bilan de 2021.

³ Voir le bilan de 2021.

2.2. Dépenses de gestion et d'administration (centres financiers 201)

Les dépenses relatives aux Contrats de maintenance et de leasing (cf. 20101) sont évaluées à 323.677,77 €. Ce montant global intègre des enveloppes de 136.677,77 € pour couvrir les dépenses relatives au contrat d'entretien garantie totale (cf. 2010101), de 122.000 € dévolus au nettoyage des locaux (cf. 2010104), de 17.000 € affectés au paiement du leasing contracté pour un camion et un petit véhicule utilitaire (cf. 2010107) ainsi que des budgets nécessaires pour couvrir les frais de bureau en leasing (cf. 2010103), les frais d'informatique et de télécommunication (cf. 2010102) et ceux relatifs aux immondices (cf. 2010106).

Dans le domaine des infrastructures et des petits équipements (cf. 20103), les dépenses totalisent 59.000 €, dont 19.000 € sont dédiés à l'acquisition ou au remplacement de petits équipements (cf. 2010301 à 03 et 2010306 à 08). Un budget de 25.000 € (cf. 2010304) est dégagé pour réaliser divers travaux. Une enveloppe de 10.000 € sera destinée aux travaux entrepris dans la salle des marbres du Mémorial afin d'y installer la salle de lecture de la Bibliothèque. Les réflexions entreprises en 2022 pour ce projet ont amené les équipes à prendre la décision de recourir aux services d'un architecte d'intérieur. Les conclusions de cette étude financée en 2022 déboucheront sur de légères adaptations de l'espace pour y installer la salle de lecture. Le reste de l'enveloppe servira à produire (en interne) le mobilier du local de garde (3.000 €) et à faire face aux réparations et à des interventions de toute nature (12.000 €) auxquelles le Musée pourrait être confronté au cours de l'année.

Les charges liées à l'Administration (cf. 20104) totalisent un montant de 98.000 €, dont une enveloppe revalorisée de 23.000 € (cf. 2010401) pour faire face à plusieurs frais d'assurance (avec la souscription d'une nouvelle police pour couvrir l'activité du Service interne de gardiennage) et une enveloppe de 15.000 € pour assurer le paiement des prestations du réviseur des comptes du Musée et la commande d'une étude auprès d'un architecte d'intérieur pour la boutique (cf. 2010407). L'agencement de la boutique a montré ses limites. L'espace actuel ne permet pas d'assurer à la fois l'accueil de plusieurs groupes, le stockage des armoires servant de vestiaires et la mise en valeur des produits en vente. De façon similaire à la salle de lecture de la Bibliothèque, le Musée ressent le besoin de recourir à une expertise extérieure pour redéployer l'espace de la boutique de manière optimale. Le poste relatif au carburant et au transport (cf. 2010408) est maintenu à un montant appréciable (14.000 €) compte tenu de l'augmentation significative des prix. Un raisonnement similaire est adopté pour la budgétisation (20.000 €) des affranchissements et expéditions (cf. 2010402). Le Musée opte pour des provisions de 8.000 € pour les fournitures sanitaires (cf. 2010405) et de 4.000 € pour les fournitures de sécurité et de santé (cf. 2010406). Des enveloppes de 5.000 € et de 6.000 € sont respectivement prévues pour les frais de téléphonie (cf. 2010403) et le matériel de bureau (cf. 2010404). Enfin, le poste des frais divers supporte un budget de 3.000 € (cf. 2010409).

Les dépenses de personnel (cf. 20106) s'élèvent à 47.000 € en 2022. Une enveloppe de 28.000 € est incluse dans le budget dévolu à la masse d'habillement (cf. 2010601) pour assurer le renouvellement régulier des vêtements de travail des membres du personnel (Services de la Sécurité, de l'Accueil, des Infrastructures & Ingénierie et de la Régie des Collections). Le budget dévolu aux équipements de protection (cf. 2010604) est alimenté à hauteur de 7.000 € pour faire face aux besoins des Services de la Sécurité et des Infrastructures & de l'Ingénierie. Parallèlement, dans l'optique de renforcer la politique de management social, 12.000 € sont affectés aux frais pour le personnel (cf. 2010605). Des sorties culturelles, rendez-vous sportifs, barbecue annuel et bien d'autres activités rythment désormais la vie du personnel selon un programme établi en concertation. Parallèlement, le Musée se manifeste systématiquement vis-à-vis des agents lors d'événements personnels marquants (mariage, naissance, décès, etc.). Le Musée estime essentiel de consentir à ces dépenses pour renforcer la cohésion d'équipe et le sentiment d'appartenance à Mariemont.

Les frais de consommation (cf. 2010802) sont évalués à 55.000 €. Un budget prévisionnel de 35.000 € est prévu afin de couvrir les charges énergétiques du nouvel entrepôt loué à Gosselies au bénéfice du Musée et de la Direction du Patrimoine Culturel (DPaC). L'estimation établie par la Direction Générale des Infrastructures (DGI) projette de façon maximaliste un coût annuel de 44.000 € (dont 11.000 € seraient pris en charge par la DPaC). L'enveloppe de 35.000 € sera adaptée lors du prochain ajustement après une occupation de plusieurs mois du nouvel entrepôt (la signature du bail est intervenue le 23 mars 2022, avec une occupation possible à partir du 1^{er} juillet). Un budget de 20.000 € est également provisionné pour faire face aux dépenses d'eau de l'ensemble du Domaine (cf. 2010804).

2.3. Dépenses d'activités du Musée (centres financiers 202)

Les dépenses en matière de préservation (cf. 20200) sont estimées à 44.500 €. Une enveloppe de 13.000 € (cf. 2020001) couvre une première phase de restauration des pièces textiles et des dentelles conservées en réserves et des interventions sur certaines œuvres asiatiques. Après deux campagnes d'intervention sur les objets en métal, la priorité est d'intervenir en 2023 sur d'autres catégories d'œuvres. Un budget de 2.500 € est renouvelé pour l'acquisition des fournitures de conservation (cf. 2020003), tandis qu'un montant de 27.000 € servira à couvrir les dépenses inhérentes au projet européen « Doors – Digital Incubator for Museums Network ». Initié par Ars Electronica (une organisation autrichienne active dans la promotion numérique), le projet, soutenu par des fonds européens, poursuit l'objectif d'aider les musées à accroître l'implémentation d'outils numériques dans leur fonctionnement à partir d'un audit spécifique et de la définition d'une stratégie propre à chaque institution. Mariemont, comme de nombreuses autres institutions, se trouve à la croisée des chemins en la matière. Sa participation à de tels appels à projets l'aide à rencontrer l'un des objectifs inscrits dans le décret du 25 avril 2019 relatif au secteur muséal en Communauté française (à savoir « définir et mettre en œuvre de façon progressive un plan d'intégration des outils numériques et des nouvelles technologies »).

Le budget dévolu à la recherche (cf. 20201) est de 56.000 € en 2023. 8.500 € sont affectés à l'impression du numéro 45 des « Cahiers de Mariemont » (cf. 2020101). Les autres publications scientifiques (cf. 2020102) mobiliseront 18.500 € : le catalogue de l'exposition « Mari, Cité des Dieux » et une publication consacrée à la collection du Dr Goreux (réalisée en partenariat avec la Région Wallonne). Outre un projet de recherche consacré à la période mérovingienne (financé à hauteur de 4.000 €), le cf. 2020103 intègre une enveloppe destinée à financer des travaux entrepris par des chercheurs accueillis en résidence à Mariemont. La Direction souhaite lancer en 2023 un programme de résidences internationales autour de diverses thématiques (liées aux collections ou aux métiers muséaux). Un budget de 6.000 euros (cf. 2020108) couvrira ainsi le coût de plusieurs bourses (le solde de budget disponible sur ce même centre financier fera office de réserve). Un budget en hausse est prévu pour couvrir les frais relatifs à l'organisation de manifestations scientifiques (cf. 2020106). L'Association française pour la peinture murale antique (AFPMA) organisera la 34^e édition de son congrès international à Mariemont en 2023. Le Musée contribuera à l'organisation de cette prestigieuse manifestation à hauteur de 8.000 €. Le solde de l'enveloppe (soit 4.000 €) sera dédié à la mise sur pied d'une journée d'études en marge de l'exposition « Mari, Cité des Dieux ». Enfin, une enveloppe de 1.000 € est prévue pour financer des initiatives de promotion scientifique (cf. 2020109).

La Bibliothèque (cf. 20202) disposera d'un budget identique à celui de l'exercice précédent, soit 26.000 €. L'année 2023 est une année décisive pour la Bibliothèque, puisque sa salle de lecture déménagera au sein de la salle des marbres au 1^{er} étage du Mémorial. Ce chantier, initialement prévu en 2022, a dû être postposé en raison de l'investissement du nouvel entrepôt.

Dans le champ de la médiation (cf. 20203), un budget total de 40.000 € est prévu pour couvrir les dépenses, dont 14.000 € serviront à la production du « Journal d'exploration » et de l'album de l'exposition « Mari, Cité des Dieux » (cf. 2020306). Le reste du budget est ventilé entre la production de l'affiche pédagogique à destination des enseignants (4.000 € ; cf. 2020301), l'achat des fournitures pédagogiques nécessaires à l'organisation des activités (7.000 € ; cf. 2020302), le développement de projets de médiation (5.000 € ; cf. 2020303) et la rémunération de guides externes (10.000 € ; cf. 2020305).

Les expositions prévues en 2023, comme celles en préparation pour 2024 (cf. 20204), mobiliseront un budget global de 179.500 €. Un montant de 10.000 € (cf. 2020401) sera consacré à la poursuite du renouvellement des cartels des espaces permanents d'exposition (avec une traduction en Nl et En). Chaque Section de l'espace permanent bénéficiera d'un panneau didactique trilingue. L'enveloppe la plus importante (140.000 € ; cf. 2020406) est affectée à la production de l'exposition « Mari, Cité des Dieux ». Fruit d'un partenariat avec le Louvre, l'exposition devait, au départ, revêtir un plus petit format (similaire à celui de l'exposition « La Chine au féminin »). Toutefois, le caractère exceptionnel des calques redécouverts par le Louvre (et restaurés grâce à l'apport de Mariemont en 2021) a éveillé l'intérêt de la communauté internationale. Le projet a ainsi pris de l'ampleur et sera finalement monté sur l'intégralité du 2^e étage du

Budget initial 2023 du Musée royal de Mariemont

Musée (avec une itinérance prévue au Pergamonmuseum de Berlin et au Musée archéologique de Strasbourg). Les coûts de transport demeureront limités (le Louvre et les deux partenaires allemands étant les seuls prêteurs). Des enveloppes budgétaires de 7.500 € (cf. 2020404), 20.000 € (cf. 2020407) et 2.000 € (cf. 2020408) seront respectivement consacrées aux frais de l'exposition « Égypte, éternelle passion » (qui s'étend jusqu'à la mi-avril), à la commande de la scénographie de l'exposition « L'Europe de Charles Quint » (au 1^{er} semestre 2024) et à l'impression de supports didactiques pour l'exposition égyptienne présentée au Palais provincial d'Arlon.

Du côté des autres manifestations culturelles (cf. 20205), si le budget de 26.000 € demeure majoritairement dévolu à la rémunération des prestataires des ateliers et activités organisés par le Musée (18.000 € ; cf. 2020502), des enveloppes de 5.000 € (cf. 2020506) et de 3.000 € (2020506) sont dégagées pour organiser les traditionnels rendez-vous que constituent La Nuit européenne des Musées et le Week-end Parcs et Jardins de Wallonie (PaJaWa).

Les dépenses en marketing (cf. 20206) atteignent le montant de 294.000 € en 2023. Les frais d'impression et de routage des n° 5 et 6 de l'Agenda d'activités (cf. 2020601) sont évalués à 16.000 €, tandis que l'édition du « Mariemont 2022 » et la sortie de la version néerlandaise du nouveau guide des collections permanentes mobiliseront respectivement 8.000 € et 8.500 € (cf. 2020614). Le budget dévolu à la promotion institutionnelle (cf. 2020602) se portera à 95.000 € afin d'accompagner le redéploiement de la notoriété de Mariemont grâce aux recommandations de l'Agence de communication. Un budget de 40.000 € assurera le paiement des prestations de l'agence de presse (cf. 2020603). Le budget consacré à la promotion des expositions temporaires (cf. 2020615) se porte en 2023 à 70.000 €. La promotion de « La Nuit européenne des Musées » et du « Week-end des Parcs et Jardins de Wallonie » mobilisera 3.000 €, tandis qu'un budget inédit de 5.000 € est dégagé pour permettre le recours aux services d'influenceurs (cf. 2020616). Le poste dédié aux frais de représentation (cf. 2020605) se voit doter d'un budget de 6.000 €. Les autres budgets dévolus aux activités marketing sont respectivement de 5.000 € (cf. 2020610), de 1.000 € (cf. 2020612) et de 1.500 € (cf. 2020613).

Le montant global dédié aux programmes culturels subsidiés (cf. 20207) se porte à 10.500 €. 7.000 € sont prévus pour couvrir les frais relatifs à l'audit européen qui doit être réalisé en clôture du projet « Le Mystère Mithra » et à la production d'un article bilantaire du projet (cf. 2020702). Une enveloppe de 3.500 € (cf. 2020703) est ensuite consacrée aux frais (notamment de déplacements) pour le projet d'exposition « Alexandrie. Futurs antérieurs » (montée successivement à BOZAR et au MUCEM).

Le budget dévolu aux engagements (cf. 20209) se porte à 365.784 €. Ce budget servira à couvrir les salaires des personnes engagées sous contrat et la prise en charge de l'indexation (triple en 2023) de leurs salaires et des revalorisations biennales pour les personnes concernées. Les coûts salariaux inhérents à une chargée d'édition (cf. 2020904) et une régisseuse de collections (cf. 2020901), engagées par le Patrimoine du Domaine de Mariemont, sont respectivement estimés à 38.808 € et 49.588 €. Une somme de 106.722 € correspond à la prise en charge du coût salarial de 3 médiateurs culturels (2 ETP), également engagés par le Patrimoine du Domaine de Mariemont (cf. 2020904). Le centre financier 2020905 supporte dorénavant le contrat d'un nouvel agent de gardiennage, engagé fin 2022 à la suite de la prise en charge du contrat du responsable de sécurité (dirigeant stratégique) par la FWB⁴ en plus du salaire d'un gestionnaire de dossiers financiers et européens. Le solde du budget servira à l'engagement d'un assistant scientifique à mi-temps pour assister les commissaires d'expositions.

Précisons qu'un budget de 18.656 € est prévu pour pourvoir au remplacement d'un membre de la Régie des collections compte tenu de son détachement dans l'enseignement pendant 10 mois chaque année (cf. 2020901).

⁴ Le Musée a procédé à l'engagement d'un nouvel agent de gardiennage conformément aux accords pris en COCOBA

2.4. Dépenses en biens durables (centres financiers 203)

Des investissements en matière de biens durables (cf. 20300) sont envisagés à hauteur de 94.000 € en 2023, conformément aux axes stratégiques annoncés dans le cadre des budgets des précédents exercices.

Les dépenses de meubles et d'équipements (cf. 2030001) prévoient une somme de 69.000 € afin d'équiper en racks le nouvel entrepôt (29.000 €), de poursuivre le renouvellement des outils et machines de l'atelier (9.500 €) et d'acquérir un système de sécurité pour le bureau des deux dirigeants du Service de la sécurité (3.500 €). S'ajoutent les deux premières phases d'acquisition de mobilier au bénéfice de la Bibliothèque (15.000 €) et de bureaux administratifs (10.000 €) pour accompagner le déménagement de la salle de lecture de la Bibliothèque. Un budget de 2.000 € est prévu pour remplacer le mobilier désuet ou cassé.

Les dépenses de vitrines et réserves (cf.2030002) prévoient un budget de 15.000 € pour financer la seconde phase d'acquisition d'éclairage pour les expositions temporaires.

Enfin, le centre financier dédié au matériel audio-visuel et informatique (cf. 2030004) supportera des enveloppes de 10.000 € pour faire face au remplacement du matériel cassé ou désuet.

2.5. Dépenses en objets de collection (centres financiers 204)

Un budget de 5.000 € est prévu pour procéder à l'acquisition de nouveaux objets de collection (cf. 2040001). La même somme est allouée pour acquérir des ouvrages précieux (cf. 2040002).

3. Perspectives budgétaires 2024-2025

Les perspectives budgétaires du Musée royal de Mariemont, présentées au moment de la confection de l'initial 2021, sont actualisées.

Les projections budgétaires des recettes en 2024-2025 sont établies selon 7 paramètres :

- La programmation d'au moins une grande exposition annuelle et son potentiel impact (« Égypte. Éternelle passion » et « Mari, Cité des Dieux » en 2023 ; « L'Europe de Charles Quint. Aux origines de Mariemont » et « Bouddha. L'Asie à Mariemont » en 2024) ;
- L'indexation annuelle de la dotation ;
- Les effets de la nouvelle politique tarifaire permettant une croissance annuelle des recettes propres NDLR : *Les recettes seront actualisées dans le cadre de l'ajustement 2023*
- Les effets du renouvellement des ateliers (manifestations) proposés au public et donc l'augmentation de la demande ;
- La poursuite du travail entrepris pour développer la notoriété du Domaine et Musée royal de Mariemont ;
- L'obtention d'un ou plusieurs « soleil(s) » supplémentaire(s) dans le cadre de l'obtention de la reconnaissance du Musée comme attraction touristique depuis 2020 (l'obtention de ces paliers supplémentaires ouvrant la voie à l'augmentation du pallier des subsides que le Musée peut solliciter) ;
- La poursuite du développement d'une politique de mécénat et de sponsoring (en observant toutefois un réflexe de prudence au regard de l'impact de la crise économique sur le secteur privé).

Budget initial 2023 du Musée royal de Mariemont

Fig. 2 Évolution budgétaire en crédits d'engagement (2021-2025) du Domaine et Musée royal de Mariemont (I = budget initial ; A = budget ajusté ; P = budget prévisionnel)

	2021 F	2022I	2022A	2023 I	2024 I	2025 I
Droits d'entrée	53.176,33 €	46.000 €	58.000 €	51.000 €	52.530 €	54.106 €
Boutique	87.763,67 €	51.500 €	95.000 €	84.000 €	89.880 €	96.172 €
Médiation sur demande	20.298,00 €	80.500 €	55.000 €	70.000 €	72.100 €	74.263 €
Manifestations	12.919,43 €	33.000 €	20.300 €	23.000 €	35.000 €	36.050 €
Divers	244.936,00 €	85.550 €	58.550 €	78.550 €	94.318 €	94.318 €
Partenariats et Mécénats	37.804,01 €	40.000 €	223.020 €	10.000 €	50.000 €	50.000 €
Dotation	1.013.000,00 €	1.000.000 €	1.142.000 €	1.175.000 €	1.198.500 €	1.222.470 €
Subventions exceptionnelles	92.589,94 €	48.400 €	48.793 €	75.793 €	65.000 €	65.000 €
Programmes européens	18.867,60 €	18.867 €	18.867 €	60.000 €	25.000 €	25.000 €
Total des recettes	1.581.354,98 €	1.403.817 €	1.719.530 €	1.627.343 €	1.682.328 €	1.717.379 €
Dépenses de gestion et d'administration	483.700,00 €	459.700 €	500.500 €	582.678 €	600.158 €	618.163 €
Dépenses en activités du Musée (hors engagements sur fonds propres)	913.559,26 €	735.500 €	889.000 €	676.500 €	696.795 €	717.699 €
Engagements sur fonds propres	197.308,34 €	245.650 €	302.500 €	365.784 €	384.073 €	403.277 €
Achats de biens durables	240.004,00 €	63.500 €	211.500 €	94.000 €	50.000 €	50.000 €
Achats d'objets de collections	7.911,00 €	10.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000 €
Total des dépenses	1.842.482,60 €	1.514.350 €	1.913.500 €	1.728.962 €	1.741.026 €	1.799.139 €
Solde reporté en fin d'exercice	852.427,37 €	867.103 €	644.334 €	567.921 €	509.223 €	427.463 €
Résultat SEC (hors investissement)	-13.212,62 €	-37.033 €	27.530 €	2.382 €	1.302 €	-21.760 €
Résultat SEC (avec investissements)	-257.628,27 €	-110.533 €	-188.970 €	-96.618 €	-58.698 €	-81.760 €

Les prévisions des dépenses en 2024 et 2025 seront adaptées au moment de l'ajustement (mars 2023).

- Wallonie-Bruxelles visant à revitaliser l'ensemble du Domaine de Mariemont dans les années à venir.

Les principaux investissements sont destinés à améliorer et à développer les équipements selon les axes suivants :

- Exposition des collections
 - Révision des espaces permanents d'exposition (2022-2025) ;
 - Rénovation du parc de vitrines d'exposition temporaire (2023-2025)⁵ ;
- Accueil et médiation des publics
 - Réaménagement de l'Accueil du Musée (2023-2024) ;
 - Acquisition de dispositifs numériques de médiation (2023-2025) ;
- Conservation des collections

⁵ Ces investissements seront couverts au moins en partie par des subventions d'équipement du C.G.T.

Budget initial 2023 du Musée royal de Mariemont

- Redéploiement des réserves (2021-2024) ;
- Bien-être et confort des travailleurs
 - Développement du management social (2022-2025) ;
 - Acquisition de mobilier (2023-2025) ;
- Amélioration des performances
 - Remplacement des appareils électriques par des dispositifs moins énergivores (2021-2023).

Budget 2023 du Musée royal de Mariement

Crédits d'engagement

	Budget final 2021 (12/03/2022)	Budget 2022 initial	Budget 2022 ajusté	Budget 2023 initial
Resultat (avec solde reporté)	852.427,37	867.102,68	644.333,90	567.921,28
Résultat SEC (sans investissements)	-13.212,62	-37.033,00	27.530,41	2.381,58
Résultat SEC (avec investissements)	-257.628,27	-110.533,00	-188.969,59	-96.618,42

Ctre fin.	Description	SEC	Budget final 2021	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial
1			1.581.354,98	1.403.817,00	1.719.530,41	1.627.343,35
101	Solde reporté		1.113.555,64	977.635,68	838.303,49	669.539,69
10101	Solde reporté	0820	1.113.555,64	977.635,68	838.303,49	669.539,69
102	Droits d'entrée		53.176,33	46.000,00	58.000,00	51.000,00
10201	Droits d'entrée	1612	49.238,83	40.000,00	54.000,00	46.000,00
10202	MuseumPASS	1612	3.881,00	6.000,00	4.000,00	5.000,00
103	Boutique		87.763,67	51.500,00	95.000,00	84.000,00
10301	Ventes au comptoir	1612	60.925,17	45.000,00	86.000,00	60.000,00
10302	Ventes par correspondances	1612	16.798,45	6.000,00	6.500,00	20.000,00
10303	Affranchissement	1612	6.618,55	500,00	2.500,00	4.000,00
104	Médiation sur demande		20.298,00	80.500,00	55.000,00	70.000,00
10401	Activités de médiation sur demande	1612	20.298,00	80.000,00	54.500,00	69.000,00
10404	Outils de médiation	1612	0,00	500,00	500,00	1.000,00
105	Manifestations		12.919,43	33.000,00	20.300,00	23.000,00
10501	Evènements scientifiques	1612	0,00	1.000,00	300,00	0,00
10502	Location de locaux	1612	726,00	4.000,00	2.000,00	2.000,00
10507	Activités de médiation programmées	1612	12.019,43	27.000,00	14.000,00	20.000,00
10512	Evènements culturels	1612	300,00	1.000,00	4.000,00	1.000,00
106	Divers		244.936,00	85.550,00	58.550,00	78.550,00
10601	Redevances Brasserie	1612	8.220,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
10602	Amis de Mariemont	0810	480,00	500,00	500,00	500,00
10602	Amis de Mariemont	1612	0,00	0,00	0,00	0,00
10603	Assurances	3830	0,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
10604	Droits de reproduction et d'exploitation	3850	2.462,93	1.500,00	1.500,00	1.500,00
10605	Recettes accidentelles	1612	254,00	250,00	250,00	250,00
10606	Subsides publics	1612	217.894,20	67.000,00	40.000,00	60.000,00
10607	Dons	3850	209,00	300,00	300,00	300,00
10608	Divers	1612	15.415,87	5.000,00	5.000,00	5.000,00
107	Partenariats et mécénats		37.804,01	40.000,00	223.020,06	10.000,00
10701	Partenariats et mécénats	3810	37.804,01	40.000,00	5.000,00	10.000,00
10701	Partenariats et mécénats	5820	0,00	0,00	33.020,06	0,00
10701	Partenariats et mécénats	7632	0,00	0,00	185.000,00	0,00
108	Dotation		1.013.000,00	1.000.000,00	1.142.000,00	1.175.000,00
10801	Dotation	4610	1.013.000,00	1.000.000,00	1.142.000,00	1.175.000,00
110	Subventions exceptionnelles		92.589,94	48.400,00	48.793,35	75.793,35
11001	Subventions CFWB	4610	0,00	0,00	0,00	0,00
11002	Subventions de programme	1612	15.149,95	0,00	0,00	27.000,00
11003	Subventions structurelles	1612	77.439,99	48.400,00	48.793,35	48.793,35
112	Programmes européens		18.867,60	18.867,00	18.867,00	60.000,00
11201	FSE	3910	0,00	0,00	0,00	0,00
11202	Europe Creative	3910	18.867,60	18.867,00	18.867,00	60.000,00
2	Dépenses		1.842.483,25	1.514.350,00	1.913.500,00	1.728.961,77
201	Dépenses de gestion et d'administration		483.700,00	459.700,00	500.500,00	582.677,77
20101	Contrats de maintenance et leasing		214.592,28	268.200,00	289.000,00	323.677,77
2010101	Contrat Entretien Garantie Totale	1211	76.900,00	86.700,00	104.000,00	136.677,77
2010102	Informatique et télécommunication	1211	20.128,73	22.000,00	22.000,00	22.000,00
2010103	Équipements de bureau en leasing	1211	5.465,39	5.000,00	6.000,00	6.000,00
2010104	Nettoyage des locaux	1211	82.800,90	122.000,00	122.000,00	122.000,00
2010105	Blanchisserie	1211	8.000,00	12.000,00	12.000,00	12.000,00
2010106	Immondice	1211	7.533,50	5.500,00	8.000,00	8.000,00
2010107	Leasing vehicule	1211	13.763,76	15.000,00	15.000,00	17.000,00
20103	Infrastructures et petits équipements		105.280,94	49.500,00	54.500,00	59.000,00
2010301	Petits équipements de gestion	1211	7.148,65	4.000,00	4.000,00	4.000,00
2010302	Petits équipements de sécurité	1211	5.365,08	3.000,00	6.000,00	6.000,00
2010303	Petits équipements de conservation et recherche	1211	1.713,77	1.500,00	1.500,00	2.000,00
2010304	Travaux et réparations	1211	54.883,97	20.000,00	20.000,00	25.000,00
2010305	Visites de controle	1211	14.200,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00
2010306	Petits équipements d'administration	1211	34,15	2.000,00	2.000,00	2.000,00
2010307	Petits équipements d'accueil et de médiation	1211	10.700,34	2.000,00	2.000,00	2.000,00
2010208	Petits équipements audiovisuels et informatiques	1211	11.234,98	2.000,00	4.000,00	3.000,00
20104	Administration		91.618,53	72.000,00	90.000,00	98.000,00
2010401	Assurances	1211	13.262,72	10.000,00	15.000,00	23.000,00
2010402	Affranchissement et expéditions	1211	19.311,61	15.000,00	19.000,00	20.000,00
2010403	Téléphonie	1211	4.000,00	6.000,00	6.000,00	5.000,00
2010404	Fournitures de bureau	1211	4.188,11	8.000,00	4.500,00	6.000,00
2010405	Fournitures sanitaires et soins	1211	7.399,05	4.000,00	8.000,00	8.000,00
2010406	Fourniture de sécurité et de santé	1211	2.432,94	5.000,00	4.000,00	4.000,00
2010407	Services externalisés	1211	8.630,00	6.000,00	18.500,00	15.000,00
2010408	Carburant et transport	1211	7.650,00	15.000,00	12.000,00	14.000,00
2010409	Divers	1211	24.744,10	3.000,00	3.000,00	3.000,00
20106	Personnel		45.208,25	36.000,00	37.000,00	47.000,00

2010601	Habillement	1211	24.559,54	25.000,00	25.000,00	28.000,00
2010604	Equipements de protection	1211	9.134,31	5.000,00	6.000,00	7.000,00
2010605	Frais de personnel	1211	11.514,40	6.000,00	6.000,00	12.000,00
20108	Frais de consommation		27.000,00	34.000,00	30.000,00	55.000,00
2010802	Charges (électricité, chauffage, etc) d'entrepôt	1211	10.000,00	10.000,00	10.000,00	35.000,00
2010804	Eau	1211	17.000,00	24.000,00	20.000,00	20.000,00
202	Dépenses en activités du musée		1.110.867,60	981.150,00	1.191.500,00	1.042.284,00
20200	Préservation		27.645,10	8.500,00	15.500,00	44.500,00
2020001	Projets de conservation et restauration	1211	26.342,57	5.000,00	11.000,00	13.000,00
2020003	Fournitures de conservation	1211	0,00	2.500,00	2.500,00	2.500,00
2020004	Projets de numérisation	1211	1.302,53	1.000,00	2.000,00	29.000,00
20201	Recherche		6.148,59	40.500,00	52.500,00	56.000,00
2020101	Cahiers Mariemont	1211	4.473,20	7.500,00	7.500,00	8.500,00
2020102	Publications scientifiques	1211	1.384,22	20.000,00	18.000,00	18.500,00
2020103	Projets de recherche	1211	291,17	5.000,00	18.000,00	8.000,00
2020106	Manifestations scientifiques	1211	0,00	5.000,00	6.000,00	12.000,00
2020108	Accueil de chercheurs	1211	0,00	2.000,00	2.000,00	8.000,00
2020109	Promotion scientifique	1211	0,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
20202	Bibliothèque		16.711,82	26.000,00	21.000,00	26.000,00
2020201	Fournitures et services bibliothèque	1211	507,72	7.000,00	2.000,00	7.000,00
2020202	Jobiste/équipement	1211	456,15	0,00	0,00	0,00
2020214	Achats de livres	1211	6.747,95	10.000,00	10.000,00	10.000,00
2020215	Abonnements périodiques	1211	9.000,00	9.000,00	9.000,00	9.000,00
20203	Médiation		23.984,74	39.000,00	42.000,00	40.000,00
2020301	Affiche pédagogique	1211	6.233,36	3.000,00	4.000,00	4.000,00
2020302	Fournitures pédagogiques	1211	3.576,15	6.000,00	6.000,00	7.000,00
2020303	Petits projets de médiation	1211	4.476,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
2020305	Vacataires pour visites guidées	1111	2.525,00	5.000,00	10.000,00	10.000,00
2020306	Publications pédagogiques	1211	7.174,23	20.000,00	17.000,00	14.000,00
20204	Expositions		57.453,09	213.500,00	281.000,00	179.500,00
2020401	Scénographie permanente	1211	22.340,46	10.000,00	1.000,00	10.000,00
2020404	Grandes expositions	1211	6.702,10	175.000,00	250.000,00	7.500,00
2020405	Grandes expositions N+1	1211	20.009,10	10.000,00	0,00	0,00
2020406	Petites expositions	1211	0,00	15.500,00	25.000,00	140.000,00
2020407	Petites expositions N+1	1211	8.401,43	0,00	2.000,00	20.000,00
2020408	Expositions hors les murs	1211	0,00	3.000,00	3.000,00	2.000,00
20205	Autres manifestations culturelles		33.583,37	41.000,00	59.000,00	26.000,00
2020501	Journées Mariemont	1211	12.000,00	8.000,00	20.000,00	0,00
2020502	Animations par prestataires	1211	15.190,00	18.000,00	18.000,00	18.000,00
2020505	Marché du livre	1211	0,00	0,00	0,00	0,00
2020506	Evènements culturels ou honorifiques	1211	6.093,37	14.000,00	18.000,00	5.000,00
2020507	Nocturnes	1211	300,00	1.000,00	3.000,00	3.000,00
20206	Marketing		215.558,11	270.500,00	306.000,00	294.000,00
2020601	Bulletin	1211	9.543,22	11.000,00	11.000,00	16.000,00
2020602	Promotion institutionnelle	1211	85.117,27	95.000,00	120.000,00	95.000,00
2020603	Agence de presse	1211	34.661,71	40.000,00	40.000,00	40.000,00
2020605	Frais représentation	1211	5.941,89	5.000,00	10.000,00	6.000,00
2020607	Merchandising	1211	46.536,01	25.000,00	29.000,00	35.000,00
2020610	Amis de Mariemont	0810D	3.500,00	3.500,00	3.500,00	3.500,00
	Amis de Mariemont	1211	0,00	1.500,00	1.500,00	1.500,00
2020611	Divers	1211	6.134,51	0,00	0,00	0,00
2020612	Fonds de solidarité	1211	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
2020613	Location de locaux	1211	89,88	1.500,00	1.500,00	1.500,00
2020614	Publications promotionnelles	1211	5.499,28	5.000,00	5.000,00	16.500,00
2020615	Promotion expositions	1211	8.240,34	70.000,00	80.000,00	70.000,00
2020616	Promotion événementielle	1211	9.294,00	12.000,00	3.500,00	8.000,00
20207	Programmes culturels subsidiés		532.474,44	96.500,00	112.000,00	10.500,00
2020701	FSE - E=MC2	1111	8.660,84	0,00	0,00	0,00
2020701	FSE - E=MC2	1112	1.995,05	0,00	0,00	0,00
2020701	FSE - E=MC2	1120	2.460,51	0,00	0,00	0,00
2020701	FSE - E=MC2	1211	5.807,30	0,00	0,00	0,00
2020702	Europe Creative - Mithra	1111	0,00	0,00	0,00	0,00
2020702	Europe Creative - Mithra	1112	0,00	0,00	0,00	0,00
2020702	Europe Creative - Mithra	1120	0,00	0,00	0,00	0,00
2020702	Europe Creative - Mithra	1211	512.323,74	60.000,00	64.000,00	7.000,00
2020703	Europe Creative - Alexandrie	1211	1.227,00	36.500,00	48.000,00	3.500,00
20208	Programmes scientifiques subsidiés		0,00	0,00	0,00	0,00
2020802	EOS/ECAS	1111	0,00	0,00	0,00	0,00
2020802	EOS/ECAS	1112	0,00	0,00	0,00	0,00
2020802	EOS/ECAS	1120	0,00	0,00	0,00	0,00
2020802	EOS/ECAS	1211	0,00	0,00	0,00	0,00
20209	Engagements		197.308,34	245.650,00	302.500,00	365.784,00
2020901	Engagement en Conservation	1111	6.558,78	9.200,00	12.000,00	12.936,00
2020901	Engagement en Conservation	1112	708,59	750,00	2.000,00	2.060,00
2020901	Engagement en Conservation	1120	1.394,50	4.000,00	5.000,00	5.150,00
2020901	Engagement en Conservation	1211	35.745,97	34.800,00	46.000,00	49.588,00
2020902	Engagement en Production	1111	0,00	0,00	0,00	0,00
2020902	Engagement en Production	1112	0,00	0,00	0,00	0,00
2020902	Engagement en Production	1120	0,00	0,00	0,00	0,00
2020902	Engagement en Production	1211	0,00	0,00	0,00	0,00
2020903	Engagement en Education	1111	0,00	0,00	0,00	0,00
2020903	Engagement en Education	1112	0,00	0,00	0,00	0,00
2020903	Engagement en Education	1120	0,00	0,00	0,00	0,00
2020903	Engagement en Education	1211	81.200,00	71.400,00	99.000,00	106.722,00

2020904	Engagement en Diffusion	1111	0,00	0,00	0,00	0,00
2020904	Engagement en Diffusion	1112	0,00	0,00	0,00	0,00
2020904	Engagement en Diffusion	1120	0,00	0,00	0,00	0,00
2020904	Engagement en Diffusion	1211	34.600,00	30.500,00	36.000,00	38.808,00
2020905	Engagement en Administration	1111	25.983,45	55.000,00	80.000,00	127.000,00
2020905	Engagement en Administration	1112	2.675,64	6.000,00	5.000,00	4.000,00
2020905	Engagement en Administration	1120	6.808,79	32.000,00	15.000,00	17.000,00
2020905	Engagement en Administration	1211	1.632,62	2.000,00	2.500,00	2.520,00
203	Biens durables		240.004,65	63.500,00	211.500,00	94.000,00
20300	Biens durables		240.004,65	63.500,00	211.500,00	94.000,00
2030001	Mobiliers et équipements	7422	35.114,69	48.000,00	80.000,00	69.000,00
2030002	Vitrines et réserves	7422	163.408,68	0,00	96.000,00	15.000,00
2030003	Véhicules	7422	0,00	0,00	0,00	0,00
2030004	Matériels audio-visuels et informatiques	7422	41.481,28	15.500,00	35.500,00	10.000,00
204	Objets de collection		7.911,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
20400	Objets de collection		7.911,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
2040001	Objets de collection	7450	7.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
2040002	Livres précieux	7450	911,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00

BUDGET INITIAL 2023

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE

CENTRE DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL (SACA)

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL - BUDGET INITIAL 2023 (en milliers d'euros)

PARTIE LIQUIDATIONS

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FOND PROPRES

Code SEC	LIQUIDATIONS			DROITS CONSTATES	
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées		Prévisions initiales	Prévisions ajustées
4610	0,0	0,0	Coût des services effectués au 31/12/2023	24.644,00	0,00
3010	1,3	1,3	Dotations de la Fondation Walonie Bruxelles	460,00	
1611	1,6	1,6	Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs débiteurs	24,24	
1611	1,6	1,6	Recettes diverses CCA (dont le Médiatek et l'VRImagis)	150,00	
1611	1,6	1,6	Recettes Forcés séries	0,00	
3010	0,00	0,00	Contribution à la production audiovisuelle des adhérents de services	700,00	
4610	1,3	1,3	Dotations de la CF - contrat gestion RTBF		0,00
			Total des recettes	27.174,36	0,00

A = recettes effectivement perçues pendant l'exercice budgétaire
 B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçus pendant l'exercice budgétaire
 C = total des recettes (A + B)

Code SEC	LIQUIDATIONS			DROITS CONSTATES	
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées		Prévisions initiales	Prévisions ajustées
4610	0,0	0,0	Coût des services effectués au 31/12/2023	24.644,00	0,00
3010	1,3	1,3	Dotations de la Fondation Walonie Bruxelles	460,00	
1611	1,6	1,6	Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs débiteurs	24,24	
1611	1,6	1,6	Recettes diverses CCA (dont le Médiatek et l'VRImagis)	150,00	
1611	1,6	1,6	Recettes Forcés séries	0,00	
3010	0,00	0,00	Contribution à la production audiovisuelle des adhérents de services	700,00	
4610	1,3	1,3	Dotations de la CF - contrat gestion RTBF		0,00
			Total des recettes	27.174,36	0,00

A = disponible de crédits budgétaires plus d'engagement au 31/12/AA-1
 B = réduction de visas d'années antérieures
 C = droits constatés
 D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'exercice (A+B-C)

B. DEPENSES

Code SEC		LIQUIDATIONS		Code SEC		ENGAGEMENTS	
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées			Prévisions initiales 2023	Prévisions Pluriannuel
1211	2.2	2561,77	2561,77	1211	Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma à l'initiative de l'administration	2561,77	314,17
3200	2.4	240,00	240,00	3200	Primes au renouvellement / primes au succès	240,00	240,00
3200	2.4	240,00	240,00	3200	Primes de production audiovisuelle	240,00	240,00
3200	2.6	1360,00	1360,00	3200	Atte à la création (renoncement de la production indépendante avec la RTBF)	1360,00	1360,00
3200	2.8	720,00	720,00	3200	Atte à la création (renoncement de la production indépendante avec la RTBF)	720,00	720,00
1211	2.3	180,00	180,00	1211	Dotations de tous nature relatives au fonctionnement du service	180,00	20,00
1211	2.4b	1692,04	1692,04	1211	Depenses afférentes à Eurimages, Observatoire Européen, au Médiatek et à certains accords internationaux	1692,04	1663,04
1211	2.11	668,50	668,50	1211	Actions visant à permettre la promotion et la distribution des films de la Région, soit dans des festivals majeurs à l'étranger, via les producteurs et les distributeurs	668,50	668,50
1211	2.13	245,00	245,00	1211	Master Class et Formation des professionnels	245,00	365,00
3200	2.14	230,00	230,00	3200	Atte à la création - Hors CSP - Web Doc Fiction - Programme de Flux	230,00	230,00
1211	2.20	46,00	46,00	1211	Atte à la formation - Hors Exercices Budgets	46,00	46,00
3200	2.21	631,77	631,77	3200	Subventions aux associations de promotion, de diffusion de l'audiovisuel et divers hors COA	631,77	761,77
3200	2.22	220,00	220,00	3200	Atte à la formation - Hors CSP - Web Doc Fiction - Programme de Flux et divers hors COA	220,00	220,00
3200	2.23	2639,33	2639,33	3200	Contributions cinéma - aide aux coproducteurs	2639,33	3845,33
					Total des dépenses	2639,33	5140,00

A = engagements sur engagements antérieurs à l'exercice budgétaire
 B = paiements sur engagements contractés pendant l'exercice budgétaire
 C = total des paiements (A+B)

C. SYNTHESE ET SOLDE

RECETTES (exécution du budget)		LIQUIDATIONS		DROITS ET ENGAGEMENTS	
Recettes	Depenses	Prévisions	Différence	Prévisions initiales	Prévisions ajustées
		26.197,46		26.197,46	
		26.893,33		26.893,33	
Restant	solde SEC de l'année	211,24		-261,27	0,00
					0,00

RECETTES (exécution du budget)		LIQUIDATIONS		DROITS ET ENGAGEMENTS	
Recettes	Depenses	Prévisions initiales	Différence	Prévisions initiales	Prévisions ajustées
		26.197,46		26.197,46	
		26.893,33		26.893,33	
Restant	solde de l'année	-261,27		0,00	0,00
					0,00

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL 1.2. DOTATION DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

RECETTES INITIALE
24.644.000,00 €

La dotation de la Fédération Wallonie Bruxelles (DO 25 AB 41.03.21).

24.644.000,00 €

TOTAL

*Dotation calculée sur base de la dotation ajustée 2022

La dotation de la FWB (DO25-AB41.03.21) : L'initial 2023 prévoit que suite au décision de l'ajustement confirmé par la NV de Mme La Ministre Linard du 07/06/2022, la dotation du centre du cinéma a été augmenté de 1.004K€ pour atteindre le montant de 22.679K€ avant l'application de l'IPC prévu par le bureau fédéral du plan (BFP). En appliquant les dernières paramètres macroéconomique publié par le BFP, nous arrivons à un montant de 23.934K€ pour la dotation du CCA en 2023

L'initial 2023 prévoit que, suite aux décisions de l'ajustement confirmées par la NV de Madame la Ministre Linard du 7 juin 2022, la dotation du Centre du Cinéma a été augmentée de 1.004K€ pour atteindre le montant de 22.679K€ avant l'application de l'IPC prévu par le Bureau Fédéral du Plan (BFP). En appliquant les derniers paramètres macroéconomiques publié par le BFP, nous arrivons à un montant de 23.934,47K€ pour la dotation du CCA en 2023.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL **1.3. Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs et éditeurs de services**

La contribution à la production audiovisuelle des distributeurs : la base légale est le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels (article 80).

Contribution calculée sur base d'une estimation prudente de cette contribution (qui s'est élevée à 160,000 euros en 2021)

RECETTES INITIALE

EDITEURS	
ORANGE BELGIUM	164.502,00 €
TELENET	54.400,00 €
DISNEY (services linéaire et non-linéaire)	164.502,00 €
GOOGLE	9.733,00 €
AMAZON	30.980,00 €
APPLE	25.883,00 €
CANAL Z	- €
LN24 (Contribution 2021)	

TOTAL 450.000,00 €

La base légale est le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels (article 41 et 80). Elle dépend du chiffre d'affaire des distributeurs et éditeurs de services. La contribution à la production des éditeurs a été transférée de la rubrique 1.8 vers la rubrique 1.3 pour former qu'une seule rubrique. Pour l'année 2023, il s'agit d'une estimation prudente des recettes versées par les éditeurs et distributeurs sachant que le système de contribution à la production indépendante est en cours de révision. L'estimation est vraiment très prudente, puisqu'en 2022 ces recettes ont représenté un total de 761.000 €.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL
1.4. Recettes diverses CCA (dont le Médiadesk et WBImages)

PECA	
RTBF FIFF	
JPEUX PAS JAI CINEMA	
SCREENBRUSSEL	30.000,00 €
RECETTES DES PRODUCTEURS	
AWEX	60.000,00 €
WBI	20.000,00 €
DESK (T2 SUBVENTION 2021-2022 - DEBUT 2023)	37.312,00 €
DESK (T2 SUBVENTION 2023-2024 - FIN 2023)	83.952,00 €
Remboursement des fonds régionaux + tax shelter pour stand Cannes	12.200,00 €
<u>TOTAL</u>	<u>243.464,00 €</u>

Cette rubrique reprend la subvention européenne aux activités du Desk Europe Créative de la FWB (MEDIAdesk), les apports au budget de Wallonie Bruxelles Image, les contributions de participants pour l'inscription à des événements organisés par WBImages et aussi le remboursement des avances sur recettes des productions aidées par la commission de sélection des films.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

1.5. Recettes Fonds spécial RTBF

Les aides du Fonds spécial sont des avances sur recettes ; les recettes ainsi générées sont réservées dans le chef du producteur indépendant pour réinvestissement sur une nouvelle coproduction avec la RTBF dans le cadre du Fonds spécial. En terme pratique, il est impossible de prévoir à l'avance les recettes des films soutenus par le Fonds spécial mais elles sont en général très faibles.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

1.6. Recettes Fonds séries

Les aides du Fonds série sont des avances sur recettes ; les recettes ainsi générées sont réservées pour moitié pour financer l'Atelier du Fonds et d'autre part, sous forme

Recettes Fonds Séries (BARAKI) 150.000,00 €

La contribution du Film Fund au financement des séries belges est estimée à 150.000 euros pour 2023

Les aides du Fonds série sont des avances sur recettes ; les recettes ainsi générées sont réservées pour partie pour financer l'Atelier du Fonds et d'autre part, sous forme d'enveloppe sur laquelle les producteurs dont les œuvres ont généré des recettes peuvent exercer un droit de tirage pour leur projet suivant. La seule recette possible sera la contribution du Film Fund au financement des séries belges est estimée à 150.000 euros pour 2023 et qui sera ensuite reversée au producteur de la série choisie par le Film Fund.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

1.8. Contribution à la production audiovisuelle des éditeurs de services

La base légale est le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels (article 41).

La contribution à la production audiovisuelle des éditeurs de services des a été transféré vers la rubrique 1.3

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL
1.9. Dotation de la CF - contrat gestion RTBF

	<u>RECETTES INITIALE</u>
DOTATION CF, CONTRAT DE GESTION RTBI	700.000,00 €
<u>TOTAL</u>	<u>700.000,00 €</u>

La base légale est le contrat de gestion de la RTBF 2019- 2022 (article 13)

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL
2.2. ACTIONS D'ANIMATION ET DE PROMOTION DANS LE DOMAINE DE L'AUDIOVISUEL ET DU CINEMA

	<u>BUDGET 2023</u>	<u>CREDIT D'ENGAGEMENT PLURIANNUEL</u>
<u>DEPENSES</u>		
Publicité	19.000,00 €	19.000,00 €
Prix	24.250,00 €	24.250,00 €
Prix des lycéens	12.500,00 €	12.500,00 €
Réception-cocktail (CSF)	- €	- €
Partenariat		
BOURSE ORANGE	93.420,00 €	93.420,00 €
EFA	15.000,00 €	15.000,00 €
RCF	10.000,00 €	10.000,00 €
MEDICI	6.000,00 €	6.000,00 €
EFADS - CACI	4.000,00 €	4.000,00 €
Cinecheck	5.000,00 €	5.000,00 €
PARTENARIAT VAF	44.000,00 €	44.000,00 €
BPX	4.920,00 €	4.920,00 €
PITCH BRIFF	500,00 €	500,00 €
SERIE WOMAN	2.500,00 €	2.500,00 €
	1.500,00 €	1.500,00 €
Cannes		
Réception	55.000,00 €	55.000,00 €
Divers	50.000,00 €	50.000,00 €
	5.000,00 €	5.000,00 €
Dépenses FIFF		
Réception	21.000,00 €	21.000,00 €
Communication	20.000,00 €	20.000,00 €
Divers	- €	- €
	1.000,00 €	1.000,00 €
Maintenance et hébergement plate forme	20.000,00 €	80.000,00 €
Trophées du cinéma Francophone	- €	- €
Fête FWB	10.000,00 €	10.000,00 €

TOTAL

255.170,00 €

315.170,00 €

Rubrique 2.2

Rubrique consacrée aux actions d'animation et de promotion dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel : publicités, prix FWB accordés dans les festivals, partenariats (tels que ceux conclus avec European Film Academy, les Rencontres de la coproduction francophone, l'atelier Médiçi, l'EFAD, le VAF...), le système Cinecheck de la classification des films, les actions de promotion menées au festival de Cannes et de Namur, la maintenance et l'hébergement de Lplateforme.be, les trophées du cinéma francophone, la fête de la FWB.

Nouveauté pour 2023 :

Mise à zéro des Trophées du Cinéma Francophone : En raison de la situation actuelle de l'ASBL Trophées du cinéma francophone, ces prix ne devraient plus être décernés en 2023.

Convention pluriannuelle :

Maintenance et hébergement plateforme : Un marché public pour les services de développement, migration, hébergement et maintenance (incluant la maintenance) est lancé en 2022, portant sur les années 2023 à 2026. Estimation : 70 000 EUR pour le développement et la migration en 2022, et 20 000 EUR par an, de 2023 à 2026, pour la maintenance et l'hébergement.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL
2.3. PRIMES AU REINVESTISSEMENT/PRIMES AU SUCCES

DEPENSES

Primes au réinvestissement/primessau succès 900.000,00 €

TOTAL **900.000,00 €** **900.000,00 €**

Nouveauté pour 2023 :

L'enveloppe a été augmentée de 9 000€ par rapport au budget 2022, pour atteindre 800 000€. L'enveloppe allouée à cette rubrique tournait historiquement aux alentours de 1 million d'euros, mais avait été diminuée en 2022 tenant compte du fait que le nouveau système des primes entré en vigueur en septembre 2021 n'aurait pas encore atteint sa vitesse de croisière. L'année 2023 devrait marquer un retour à la normale.

Modification par rapport à la proposition d'initial précédente : diminution de 100. 000 euros pour garantir le budget en équilibre

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL
2.4- STRATEGIE PROMOTION CINEMA BELGE

	BUDGET 2023	CREDIT D'ENGAGEMENT PLURIANNUEL
DEPENSES		
Avant première VIP	24.000,00 €	24.000,00 €
Avant première de proximité en Province	7.000,00 €	7.000,00 €
Brightfish - Golden Trailer	130.000,00 €	130.000,00 €
Brightfish - Capsules Cinévox	80.000,00 €	80.000,00 €
Partenariat presse pub	70.000,00 €	70.000,00 €
Partenariat presse édition	50.000,00 €	50.000,00 €
Partenariat presse édition Cercle	15.000,00 €	15.000,00 €
Chéistes en Classes		
Les Magritte du cinéma	300.000,00 €	300.000,00 €
Organisation avant premières et événements	10.000,00 €	10.000,00 €
AP series		
AP films numérisés		
Initiatives nouvelles	- €	- €
Communication	64.000,00 €	64.000,00 €
Communication mois du doc	22.000,00 €	22.000,00 €
Communication Fête du Court Métrage	10.000,00 €	10.000,00 €
Communication chéistes en Classes	10.000,00 €	10.000,00 €
Communication CCA + les réseaux sociaux	22.000,00 €	22.000,00 €
Je peux pas l'ai cinéma	150.000,00 €	150.000,00 €
Summation	145.000,00 €	145.000,00 €
Chéville	20.000,00 €	20.000,00 €
Total	765.000,00 €	1.285.000,00 €

Rubrique 2.4

Rubrique consacrée à la mise en œuvre de la stratégie de promotion du cinéma belge initiée en 2015.

Elle couvre les frais de promotion suivants : avant-premières de films et séries, soirs de l'espace du cinéma (les soirées de films belges, les soirées de films étrangers, les soirées de films belges et étrangers à l'édition), soutien à la Quadrature du Cercle qui assure la programmation cinéma dans les centres culturels, Chéistes en Classe, les Magritte du cinéma et toute nouvelle activité de promotion. Elle couvre également les frais de communication relatifs aux actions du CCA.

Conventions pluriannuelles :

Partenariat presse pub : ce nouveau marché est prévu du 1/04/2023 au 31/03/2026.

Quadrature du Cercle : la convention actuelle se termine au 31-12-2022. Une convention pluriannuelle est

prévue, portant sur les années 2023 à 2026.

Magittes : la convention qui lie le CCA et l'ASBL se termine le 31 décembre 2022. Celle-ci devrait donc être

renouvelée cette année, a priori pour 3 ans.

Modification par rapport à la proposition d'initial précédente : Un budget de 130.000 euros a été alloué pour les Magittes afin de couvrir d'une part la convention initiale de 80.000 euros mais également la possibilité d'engager un plein temps pour l'association André Delvaux (50.000 euros). De plus, 150.000 euros sont prévus pour renouveler l'opération "Jeux pas l'ai cinéma".

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

2.6. AIDE A LA CREATION - RELANCE DE LA PRODUCTION INDEPENDANTE AVEC LA RTBF

	<u>BUDGET 2023</u>	<u>CREDIT D'ENGAGEMENT PLURIANNUEL</u>
<u>DEPENSES</u>		
Production CCA/RTBF	1.369.000,00 €	1.369.000,00 €
TOTAL	1.369.000,00 €	1.369.000,00 €

Rubrique 2.6

Rubrique consacrée au Fonds spécial RTBF (enveloppe du CCA sur laquelle la RTBF exerce un droit de tirage) dont le but est d'encourager la collaboration entre la RTBF et les producteurs indépendants.

Base légale : Accord cadre du 2 mars 1994 entre la RTBF, la FWB et les producteurs indépendants sur base de l'article 13.5 du contrat de gestion de la RTBF 2019-2022.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

2.8. COMMISSION CINEMA - AIDE AUX PROJETS

	<u>BUDGET 2023 - CREDIT DE LIQUIDATION</u>	<u>CREDIT D'ENGAGEMENT PLURIANNUEL</u>
<u>DEPENSES</u>		
Commission LM	8.760.000,00 €	8.760.000,00 €
Commission CM	1.350.000,00 €	1.350.000,00 €
Commission DOC	2.300.000,00 €	2.300.000,00 €
(Production expérimentale) Film lab.	225.000,00 €	225.000,00 €
<u>TOTAL</u>	<u>12.635.000,00 €</u>	<u>12.635.000,00 €</u>

Rubrique 2.8

Rubrique consacrée aux aides aux projets de création audiovisuelle. Ce budget couvre les besoins nécessaires pour répondre aux demandes jugées pertinentes par la Commission du cinéma en matière d'écriture, développement, production, et finition des courts métrages de fiction, longs métrages de fiction, films expérimentaux et documentaires.

Base légale : Décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle modifié les 17 juillet 2013 et 23 février 2017 et AGCF du 29 mars 2012 relatif aux aides à la création modifié les 7 mars 2013, 10 juin 2015 et 17 mai 2017. Le décret et l'arrêté seront modifiés dans le courant de l'année 2020 pour répondre à la réforme de ces aides, adoptée après concertation avec le secteur.

Nouveauté pour 2023 :

Suite aux demandes des associations professionnelles et au regard des besoins du secteur liés notamment à l'inflation des coûts de production et du nombre de projets, l'administration propose d'augmenter le budget de la Commission du Cinéma, de 2 millions d'euros, vu les besoins du secteur de l'aide à la création en terme de financement et nombre d'aides accordées. Ce montant provient essentiellement des reports et de l'indexation.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

2.9. DEPENSES DE TOUTE NATURE RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE, CONSEILS - COMMISSIONS ET AUTRES A DETERMINER

	<u>BUDGET 2023</u>	<u>CREDIT D'ENGAGEMENT PLURIANNUEL</u>
DEPENSES		
Transport (Envoi Copie Films)	10.000,00 €	10.000,00 €
Commissions - Frais de réunion	20.000,00 €	20.000,00 €
Jeton de présence (EMOLUMENTS)	100.000,00 €	100.000,00 €
Déplacement présidente et vice-présidents	- €	- €
Bilan CCA	10.000,00 €	10.000,00 €
SABAM	16.000,00 €	16.000,00 €
Avance mission	5.000,00 €	5.000,00 €
Divers	15.000,00 €	15.000,00 €
Abonnements	15.000,00 €	15.000,00 €
Traduction	5.000,00 €	10.000,00 €
		2 ans (3 ans dont l'année 2022 qui est déjà engagée)
TOTAL	196.000,00 €	201.000,00 €

Rubrique 2.9

Rubrique destinée à couvrir les frais de fonctionnement du CCA en ce compris : les frais d'envoi de copies de films en festivals, les frais d'organisation des réunions des instances d'avis, les jetons de présence des membres des instances d'avis et les déplacements de ses présidents, l'organisation du Bilan annuel du CCA, les frais à régler annuellement à la SABAM, les abonnements à la presse spécialisée, les traductions de textes juridiques...

Base légale : AGCF du 29 mars 2012 portant création du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

Conventions pluriannuelles :

Traduction : marché public prévu pour la traduction vers l'anglais des informations liées aux films (pour les catalogues, bilan, autres communications), portant sur les années 2022 à 2024 incluses.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

2.10. DEPENSES AFFERENTES A EURIMAGES, OBSERVATOIRE EUROPEEN , AU MEDIADSK ET A CERTAINS ACCORDS INTERNATIONAUX

	<u>BUDGET 2023 - CREDIT DE LIQUIDATION</u>	<u>CREDIT D'ENGAGEMENT PLURIANNUEL</u>
<u>DEPENSES</u>		
Eurimages	905.040,00 €	905.040,00 €
Eurimages - Fonds des Séries	500.000,00 €	500.000,00 €
Mediadesk	90.000,00 €	90.000,00 €
Observatoire Europeen	23.000,00 €	23.000,00 €
Cineuropa	15.000,00 €	45.000,00 € 3 ans
Association européenne dessin animé	50.000,00 €	100.000,00 € 2 ans
Total	1.583.040,00 €	1.663.040,00 €

Rubrique 2.10

Rubrique consacrée aux engagements internationaux du CCA à savoir : Eurimages (base légale : résolution 88.15 du Conseil de l'Europe adoptée le 26 octobre 1988), le Desk Europe Créative de la FWB (base légale : Règlement (UE) 2021/818 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant le programme Europe Créative pour la période 2021-2027, l'Observatoire européen de l'audiovisuel (base légale : Article 9 - Financement - Recettes et Contributions du règlement financier de l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel en vertu de la Résolution (94)31 sur la méthode de calcul du baromètre des contributions des Etats membres aux budgets du Conseil de l'Europe), ainsi que deux conventions de soutien (Cineuropa et Cartoon).

Conventions pluriannuelles :

Cineuropa : la convention actuelle se termine au 31 décembre 2022. La prochaine convention portera sur les années 2023 à 2025 incluses ; il faut donc engager la subvention pour 3 ans. Cartoon : la convention actuelle se termine au 31 décembre 2024 ; il reste donc deux ans à engager.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

2.11. PROMOTION ET DIFFUSION DES FILMS DE LA C.F., SOIT EN Belgique, SOIT DANS LES FESTIVALS MAJEURS A L'ETRANGER, VIA LES PRODUCTEURS ET LES DISTRIBUTEURS

DEPENSES

BUDGET 2023

CREDIT D'ENGAGEMENT PLURIANNUEL

Aides à la promotion
Edition DVD BLU-RAY

638.500,00 €
20.000,00 €

638.500,00 €
20.000,00 €

TOTAL

658.500,00 €

658.500,00 €

Rubrique 2.11

Rubrique consacrée aux aides à la promotion et la diffusion des films belges en festivals et en salles de cinéma, via une aide directe aux producteurs ou aux distributeurs. Il s'agit de subventions organiques accordées automatiquement si les critères sont dûment remplis.

Base légale: Décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle modifié les 17 juillet 2013 et 23 février 2017 et AGCF du 17 mai 2017 relatif aux aides à la promotion modifié le 15 mai 2019.

Nouveauté pour 2023 :

Une évaluation des aides à la promotion est en cours, avec pour objectif d'aboutir à une modification des aides début 2023. Dans l'attente des conclusions de cette évaluation, l'estimation de besoins s'élève 600.000 EUR annuels. **Modification par rapport à la proposition d'initial précédente** : le budget prévu pour les aides à la promotion est diminué à 526.000 euros afin de présenter un budget en équilibre.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

2.13. MASTER CLASS ET FORMATION DES PROFESSIONNELS

DEPENSES

:REDIT D'ENGAGEMENT PLURIANNUEL

BUDGET 2023

Formation Master Class - Séries TV et/ou LM	10.000,00 €	10.000,00 €
Initiative Eco-Tournage	60.000,00 €	60.000,00 €
Initiative et diversité GENDER	30.000,00 €	30.000,00 €
Formation groupe ouest	25.000,00 €	25.000,00 €
Payé ton tournage	- €	- €
New dawn	120.000,00 €	240.000,00 € (convention sur 3 ans dont l'année 2022 est déjà en cours)
Total	245.000,00 €	365.000,00 €

Rubrique 2.13

Rubrique consacrée aux master classes et à la formation des professionnels. En 2021 sont prévues des master classes dans le cadre du Fonds FWPB-RTBF pour les séries belges, des formations de sensibilisation au genre lors de la lecture de dossiers et une formation du Groupe Ouest pour accompagner l'écriture des productions légères.

Base légale : AGCF du 29 mars 2012 portant création du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

Convention pluriannuelle :

Le Fonds New Dawn se base sur une convention de 3 ans (2022-2024) ; il reste donc deux ans à engager.

Modification par rapport à la proposition d'initial précédente : le budget prévu pour Initiative Eco-Tournage est augmenté de 50.000 euros à la demande du cabinet

VENTRIKE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL
2.14. AIDE A LA CREATION - HORS CSF

<u>DEPENSES</u>	<u>BUDGET 2023</u>	<u>CREDIT D'ENGAGEMENT PLURIANNUEL</u>
Cré-animation	200.000,00 €	200.000,00 €
Production légère	625.000,00 €	625.000,00 €
TOTAL	825.000,00 €	825.000,00 €

Rubrique 2.14

Rubrique consacrée aux aides à la création qui sont accordées par un jury à savoir la web création, l'animation ou les productions légères.

Base légale : Article 12.1 alinéa 2 du contrat de gestion de la RTBF 2019-2022 + AGCF du 29 mars 2012 portant création du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

2023:00:00

Un budget de 200.000€ est prévu pour l'Appel à projets pour le développement de séries et d'unitaire d'animation (créanimation), conformément à l'accord donné dans la note verte du 16 novembre 2021. Eu égard aux besoins du secteur plus limités que prévus, nous avons prévu une enveloppe de 625.000€ pour l'Appel à projets productions légères (5 projets de longs), à l'instar de ce qui a été fait en 2022.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL
2.19. DEPENSES POUR WALLONIE BRUXELLES IMAGES

DEPENSES

BUDGET 2023

CREDIT D'ENGAGEMENT PLURIANNUEL

Wallonie Bruxelles Images	415.000,00 €	415.000,00 €
My French Film Festival Unifrance	25.000,00 €	25.000,00 €
Rendez-vous Unifrance	20.000,00 €	20.000,00 €
Campagne Oscar	25.000,00 €	25.000,00 €
Festival Scope	6.050,00 €	6.050,00 €
Total	491.050,00 €	491.050,00 €

Rubrique 2.19

Rubrique consacrée au financement de Wallonie Bruxelles Images, agence de promotion du cinéma belge francophone à l'étranger. Le budget recouvre les activités récurrentes (prises de publicités sur les marchés, présence sur les stands, soutien aux films sélectionnés pour les Oscar...) et trois partenariats : My French Film Festival, les Rendez-vous d'Unifrance et FestivalScope. En 2019, sur base d'un accord entre l'Administratrice Générale de WBI et la Secrétaire général du MFWB, il a été décidé que les budgets octroyés par Wallonie Bruxelles International à Wallonie Bruxelles Images seraient transférés au CCA dans un souci de simplification comptable : en 2020, 20,000 euros seront donc transférés par WBI au CCA.

base légale : AGCF du 29 mars 2012 portant création du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

2.20. BOURSES A LA FORMATION ET TUTORAT

DEPENSES

Aide a la formation professionnel
Aide à la formation non-professionnel
Tutorat

10.000,00 €
20.000,00 €
15.000,00 €

TOTAL

45.000,00 €

BUDGET 2023

CREDIT D'ENGAGEMENT PLURIANNUEL

10.000,00 €
20.000,00 €
15.000,00 €

45.000,00 €

Rubrique 2.20

Rubrique consacrée aux bourses à la formation accordées par la CCA aux professionnels désireux de se perfectionner et au tutorat accordé dans le cadre de la Commission du cinéma.

Base légale : Pour les aides à la création, Décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle modifié les 17 juillet 2013 et 23 février 2017 et AGCF du 29 mars 2012 relatif aux aides à la formation modifié les 2 mai 2013 et 13 février 2014 et Arrêté Ministériel du 13 février 2018 établissant la liste des formations éligibles pour les professionnels dans le domaine audiovisuel (bientôt actualisé).

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

2.2.1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PROMOTION DE DIFFUSION DE L'AUDIOVISUEL ET DIVERS - HORS COA

DEFENSES	BUDGET 2023	CREDIT D'ENGAGEMENT PLURIANNUEL
MEDIATHEQUES		
Imaf	37.184,00 €	37.184,00 €
Clara	37.184,00 €	37.184,00 €
Claw	22.226,00 €	22.226,00 €
Centre audiovisuel de Liège	12.256,00 €	12.256,00 €
ASSOCIATIONS		
Service Cinéma (2023)	10.000,00 €	10.000,00 €
Service Cinéma (Cinéma québécois)	10.000,00 €	10.000,00 €
Le Pti Oné	20.000,00 €	20.000,00 €
Clap Education (Les Samedis du Cinéma)	25.000,00 €	25.000,00 €
L'opérateur	15.000,00 €	15.000,00 €
Salle Art et Essai à Tournai	- €	- €
Bureau technique royale	- €	- €
Service Cinéma (4e ou 5e séries)	5.000,00 €	5.000,00 €
AVILA	- €	- €
Divers		
UPFF	- €	- €
Soutien aux salles de cinéma et de proximité	300.000,00 €	300.000,00 €
AIDE EMPLOI SIC	- €	- €
TOTAL	631.173,00 €	761.173,00 €

Rubrique 2.21 relative aux subventions aux associations de promotion et de diffusion de l'audiovisuel qui ne font pas l'objet d'un passage par une instance d'événement car ne correspondant pas aux catégories du décret cinéma. S'y retrouvent les subventions aux médiathèques spécialisées (Dirac, Imaf), Clara, CLAW et à diverses associations oeuvrant pour la promotion et la diffusion du cinéma belge.

Base légale : AOCF du 29 mars 2012 portant création du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

Novembre 2023 :
 BACC: Après évaluation des engagements des années précédentes, 50 000 EUR seront suffisants pour couvrir les remboursements des frais de droit de projection des films pouvant bénéficier du RACC Walonie.
 ClapEdu: Conformément à la convention 2022-2024, la subvention de ClapEdu passe de 40 000 à 50 000 EUR pour les années 2023 et 2024.

AVILA: Un soutien exceptionnel à Avila a été accordé pour l'année 2022. Avant d'être réaffecté au budget de la saison d'été aux opérateurs audiovisuels, l'opérateur a déposé une demande d'aide pour les années 2023-2024 (sur le 223) et ne doit donc plus être soutenu dans le cadre de cette rubrique.
 Aide-emploi SIC: Une aide à l'emploi pour l'aider SIC avait été octroyée sur les crédits du COA en 2021 et 2022. En 2023, si l'opérateur est toujours soutenu via la Commission du Cinéma (sur le 223), cette aide à l'emploi proviendra du non-marchand et ne sera donc plus du budget du COA.

La section de médiation audiovisuelle (L'ASBL) sera le seul de ses subventions audiovisuelles. Tous les participations audiovisuelles et en particulier le service technique pour le projet de médiation audiovisuelle visant à questionner et améliorer la diversité au cinéma (ami) devront être déversés le cinéma. Dans ce cadre, elle sollicite une augmentation de subvention que le SCAM propose de rencontrer à hauteur de 2.500 euros supplémentaires.

Conventions pluriannuelles :
 Le Pti Oné: Une convention sur 3 ans se terminant le 31 décembre 2023. Celle-ci devait être renouvelée cette année, a priori pour 3 ans. Un montant de 60.000 euros doit être prévu dans le cadre d'un engagement pluriannuel.
 Clap Education: L'ASBL bénéficie d'une convention sur 3 ans se terminant le 31 décembre 2024. Un montant de 50.000 euros doit être prévu dans le cadre d'un engagement pluriannuel.
 L'opérateur ASBL: L'ASBL bénéficie d'une convention sur 3 ans se terminant le 31 décembre 2024. Un montant de 30.000 euros doit être prévu dans le cadre d'un engagement pluriannuel.
 ClapEdu: La convention se termine au 31-12-2024. Il sera nécessaire d'engager le soutien sur 2 années: 2023 et 2024.

Modification par rapport à la proposition d'initial précédente : la convention avec la Cinéma technique royale est définitivement annulée, à la demande de l'opérateur.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL
2.22. FONDS FWB-RTBF SERIES TV

DEPENSES

BUDGET 2023

CREDIT D'ENGAGEMENT PLURIANNUEL

Projet de Fiction TV	1.950.000,00 €	1.950.000,00 €
Projet soutenu par FFL	150.000,00 €	150.000,00 €

TOTAL

2.100.000,00 €

2.100.000,00 €

Rubrique 2.22

Rubrique consacrée au Fonds FWB-RTBF pour les séries belges dont l'objectif est d'encourager la mise en place d'une industrie de la série TV en FWB via la production de 4 séries belges par an.

Base légale : Convention de partenariat entre la RTBF et la FWB du 22 janvier 2014, sur base de l'article 13.4.3 du contrat de gestion de la RTBF 2019-2022.

CENTRIQUE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

2.23. COMMISSION CINEMA - AIDE AUX OPERATEURS

DEPENSES

BUDGET 2023

CREDIT D'ENGAGEMENT PLURIANNUEL

Total

4.200.000,00 €

15.960.000,00 €

Rubrique 2.23

Rubrique consacrée aux aides aux projets portés par des opérateurs audiovisuels. Ce budget couvre les besoins nécessaires pour répondre aux demandes jugées pertinentes par la Commission du Cinéma en matière de salles de cinéma, distributeurs, plateformes numériques, festivals, ateliers et structures de diffusion.

Base légale : Décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma à la création audiovisuelle modifié les 17 juillet 2013 et 23 février 2017 et l'AGCF du 29 mars 2012 relatif aux aides aux opérateurs audiovisuels modifié les 7 mars 2013, 10 juin 2015 et 17 mai 2017.

Nouveauté pour 2023 :

Suite à l'analyse des demandes des opérateurs audiovisuels pour la session 2023-2024 / 2023-2026, le CCA a envoyé à la Ministre une proposition d'augmentation de l'enveloppe disponible passant à 4,2 millions d'EUR afin de compenser partiellement la non indexation de l'enveloppe ces dernières années.

Conventions pluriannuelles :

Les opérateurs audiovisuels seront soutenus, pour la plupart (estimation : 90%), dans le cadre d'une convention de 4 ans (2023-2026), et certains (estimation : 10%) dans le cadre d'une convention de 2 ans (2023-2024). L'estimation en crédits d'engagements pluriannuels (15,96 millions EUR) a été réalisée en conséquence.

AGENCE FONDS SOCIAL EUROPÉEN – SACA
INITIAL 2023
16 NOVEMBRE 2022

L'Agence Fonds social européen (Agence FSE) est un service administratif à comptabilité autonome (SACA) de la Communauté française dont le rôle est de gérer les aides européennes en matière de développement des ressources humaines. Elle a été créée par l'Accord de coopération du 2 septembre 1998 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française (COCOF).

Dans le cadre de ses missions, l'Agence FSE gère actuellement les Programmes européens suivants :

- Programme opérationnel FSE Wallonie-Bruxelles 2020.EU¹ ;
- Belgium National Programme AMIF 2014-2020 (Fonds Asile, Migration et Intégration) en son volet « intégration » pour la partie francophone du pays² ;
- Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) : suivi administratif des dossiers déposés et mis en œuvre par le FOREM.

Depuis 2022, l'Agence FSE gère également les nouveaux Programmes européens suivants³ :

- FSE+ 2021-2027 ;
- AMIF 2021-2027.

Le budget de l'Agence FSE lui permet de mener les fonctions dévolues à l'Autorité de gestion, représentée par le Ministre-Président de la Région wallonne, dans le cadre de l'assistance technique des Programmes.

Ces missions d'assistance technique visent les moyens humains et matériels requis pendant la durée de la programmation et notamment (liste non exhaustive) :

- Participer à la rédaction des Programmes et au suivi de ceux-ci ;
- Organiser les appels à projets ;
- Coordonner l'analyse et l'expertise des dossiers introduits au FSE/FSE+, à l'AMIF ou au FEM ;
- Participer au comité d'experts FSE + (chargé de l'analyse des portefeuilles de projets et des projets par les autorités) et au Comité de pilotage AMIF (sélection des projets par les autorités)⁴ ;
- Réceptionner les versements venant de la Commission européenne pour les crédits du FSE/FSE+, de l'AMIF ou du FEM ;
- Offrir un soutien méthodologique et une information aux opérateurs ;
- Assurer la gestion des dossiers (documents comptables, paiements aux opérateurs, suivi de la mise en œuvre des actions, modifications) une fois la décision d'octroi prise par les Gouvernements portant approbation des modalités de gestion et procédures de décision dans le cadre des dossiers relevant du FSE/FSE+ ou de l'AMIF ;
- Assurer un suivi qualitatif et quantitatif permanent de l'état d'avancement des projets, mesures et programmes ;
- Assurer l'animation des mesures et actions des programmes FSE/FSE+ et AMIF ;

¹ Règlements 1303/2013, 1301/2013 et 1304/2013, tels qu'actualisés.

² Règlement 516/2014 tel qu'actualisé.

³ Actuellement en cours de négociation et d'adoption avec la CE.

⁴ La procédure étant définie par les autorités (RW, FWB et COCOF), décision du 17 décembre 2021 pour l'AMIF et du 1^{er} avril 2021 pour le FSE+.

TABLEAU DU BUDGET

Minist re	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	R/D	Code fonctionnel	Libellé	Budget initial provisoire CE	Budget initial provisoire CL
PROGRAMME 01 - RECETTES GENERALES									
TITRE I - RECETTES COURANTES								8.784.342,35	9.601.019,27
41	01	08	20	01	R	09800	Report	0,00	816.676,92
41	01	46	10	01	R	09800	Dotation de fonctionnement, plan évaluation et plan de communication - FWB DO 14 41.01.22	1.037.000,00	1.037.000,00
41	01	49	34	01	R	09800	Dotations RW	729.000,00	729.000,00
41	01	49	34	02	R	09800	Contrepartie part publique belge assistance technique FEM	1.359,66	1.359,66
41	01	49	11	01	R	09800	Dotations COCOF	110.000,00	110.000,00
41	01	49	34	01	R	09800	Plan d'évaluation, plan de communication et Comité de sélection PO FSE+ 21-27 (PPB spécifique RW)	761.466,78	761.466,78
41	01	49	11	02	R	09800	Plan d'évaluation, plan de communication et Comité de sélection PO FSE+ 21-27 (PPB spécifique Cocof)	294.477,30	294.477,30
41	01	49	34	03	R	09800	Convention IWEPS (PPB spécifique RW)	42.000,00	42.000,00
41	01	16	20	01	R	09800	Ventes Agence FSE	1.000,00	1.000,00
41	01	39	10	01	R	09800	Assistance technique européenne FSE 2014-2020	2.875.757,06	2.875.757,06
41	01	39	10	02	R	09800	Assistance technique européenne AMIF 2014-2020	0,00	0,00
41	01	39	10	03	R	09800	Assistance technique européenne FSE 2021-2027	2.085.589,67	2.085.589,67
41	01	39	10	04	R	09800	Assistance technique européenne AMIF 2021-2027	356.299,92	356.299,92
41	01	39	10	05	R	09800	Assistance technique européenne FEM	2.000,00	2.000,00
41	01	08	10	01	R	09800	Participation des autorités responsables dans les pertes liées aux opérateurs	483.391,96	483.391,96
41	01	08	10	01	R	09800	Récupération des créances douteuses par toutes voies légales	5.000,00	5.000,00
41	01	26	10	01	R	09800	Produits financiers	0,00	0,00
PROGRAMME 01 - DEPENSES GENERALES									
TITRE I - DEPENSES COURANTES								8.253.784,92	8.253.784,92
41	01	11	11	01	D	09800	Frais de personnel contractuels AFSE	2.724.777,44	2.724.777,44
41	01	11	11	02	D	09800	Frais de personnel statutaires FWB	370.265,49	370.265,49
41	01	11	20	01	D	09800	Cotisations sociales contractuels AFSE	768.639,38	768.639,38
41	01	11	20	2	D	09800	Cotisations sociales statutaires AFSE	99.381,89	99.381,89
41	01	11	12	01	D	09800	Autres éléments de la rémunération contractuels et statutaires AFSE	114.017,02	114.017,02
41	01	11	40	01	D	09800	Autres rémunérations	0,00	0,00
41	01	12	11	01	D	09800	Frais de fonctionnement	177.062,43	177.062,43
41	01	12	11	02	D	09800	Frais d'évaluation	173.829,08	173.829,08
41	01	12	11	03	D	09800	Frais de communication	387.151,00	387.151,00
41	01	12	11	04	D	09800	Comité de sélection FSE+ 21-27	692.804,00	692.804,00
41	01	12	11	04	D	09800	Marché clôture 14-20	1.361.250,00	1.361.250,00
41	01	12	11	04	D	09800	Frais divers	343.908,43	343.908,43
41	01	03	10	01	D	09800	Pertes sur créances (liées aux opérateurs et créances douteuses)	488.391,96	488.391,96
41	01	12	12	01	D	09800	Frais de location et charges bâtiments AFSE	482.340,00	482.340,00
41	01	12	50	01	D	09800	Taxes	69.966,80	69.966,80
TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL								20.886,04	20.886,04
41	01	74	22	01	D	09800	Achats d'autres matériels	20.886,04	20.886,04
TOTAL GENERAL DES RECETTES								8.784.342,35	9.601.019,27
TOTAL GENERAL DES RECETTES CODES 08, 8, 9								488.391,96	1.305.068,88
TOTAL CODES 08								488.391,96	1.305.068,88
TOTAL CODES 8X								0,00	0,00
TOTAL CODES 9X								0,00	0,00
TOTAL CODE 4610								1.037.000,00	1.037.000,00
TOTAL CODE 6611								0,00	0,00
TOTAL CESSIONS								0,00	0,00
RESULTAT SEC DES RECETTES								8.295.950,39	8.295.950,39
TOTAL GENERAL DES DEPENSES								8.274.670,96	8.274.670,96
TOTAL GENERAL DES DEPENSES CODES 03, 8, 9								488.391,96	488.391,96
TOTAL CODES 03								488.391,96	488.391,96
TOTAL CODES 8X								0,00	0,00
TOTAL CODES 9X								0,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENTS								20.886,04	20.886,04
RESULTAT SEC DES DEPENSES								7.786.279,00	7.786.279,00
SOLDE SEC								509.671,39	509.671,39

Observatoire des politiques culturelles - BUDGET 2023

PARTIE LIQUIDATIONS

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Code SEC		LIQUIDATIONS			ENGAGEMENTS		
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations
46.10	1.2.	Dotation de la CF	173.000,00		173.000,00		
16.11	1.3.	Recettes exceptionnelles	12.000,00		12.000,00		
	1.3.1.	Subvention Coopération OPC/CERAV	6.700,00		6.700,00		
	1.3.2.	Subvention WBI/ULB					
		Total des recettes	191.700,00	0,00	0,00	0,00	0,00

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire.
 B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
 C = total des recettes (A + B)

A, 1, 1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
 B = réduction de visas d'années antérieures
 C = droits réduits
 D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

Code SEC		LIQUIDATIONS			ENGAGEMENTS		
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations
74.40	2.1.	Réalisation des recherches et études	298.333,33		100.000,00		
12.11	2.2.	Publications et diffusion d'études et de recherches	20.000,00		10.000,00		
12.11	2.3.	Depenses relatives au centre de documentation	2.500,00		2.500,00		
12.11	2.4.	Fonctionnement	10.000,00		10.000,00		
12.11	2.6.	Soutien à la recherche	17.750,00		17.750,00		
12.11	2.7.	Colloques/séminaires/journées d'étude/forums	5.000,00		5.000,00		
12.11	2.8.	Coopération internationale	26.200,00		26.200,00		
		Total des dépenses	369.783,33	0,00	171.450,00	0,00	0,00

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
 B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
 C = total des paiements (A+B)

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

	LIQUIDATIONS			DROITS ET ENGAGEMENTS		
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations
Recettes (exécution du budget)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Depenses (exécution du budget)	369.783,33	0,00	0,00	171.450,00	0,00	0,00
Résultat	-178.083,33	0,00	0,00	20.250,00	0,00	0,00
réserves de liquidité	306.391,83	0,00	0,00	6.657,07	0,00	0,00
Solde après utilisations réserves	128.308,56	0,00	0,00	26.907,07	0,00	0,00

Encours des engagements au 31-12-23 101.401,49
 Solde de trésorerie diminué de lencours 26.907,07

AEF-Europe
44, Boulevard Léopold II
1080 Bruxelles
Tél. : 02/542.62.78

**Budget prévisionnel Initial 2023 de l'Agence francophone pour
l'Education et la Formation tout au long de la vie
(Octobre 2022)**



AEF-Europe**Service administratif à comptabilité autonome**

A. Opérations courantes	Budget prévisionnel initial 2023 (version novembre 2022)
A4.Recettes courantes	
A41.Solde reporté de l'année précédente	1.383.713,45
A42/1.Dotation de fonctionnement CE Agence AEF	1.552.263,00
A42/1.2.Dotation de fonctionnement CF - AEF	pm
A42/1.3. Dotation de fonctionnement SPW - AEF	203.000,00
A42/1.4. Dotation de fonctionnement COCOF - AEF	16.000,00
A42/2.Dotation de fonctionnement CE- EUROPASS-EQF (convention 2021-2023)	27.835,70
A42/3.1. Dotation de fonctionnement COCOF - Instance CFC	2.000,00
A42/3.2. Subvention d'attribution SPW - Instance CFC	161.000,00
A42/3.3. Dotation de fonctionnement CF - Instance CFC	30.000,00
A42/4.1. Dotation de fonctionnement CF - PRN EQAVET	pm
A42/4.2. Dotation de fonctionnement CE - PRN EQAVET	59.776,00
A42/4.3. Dotation de fonctionnement Forem- PRN EQAVET	2.109,76
A42/4.4. Dotation de fonctionnement IFAPME - PRN EQAVET	2.109,76
A42/4.5. Dotation de fonctionnement Bruxelles formation - PRN EQAVET	2.109,76
A42/4.6. Dotation de fonctionnement SFPME - PRN EQAVET	2.109,76
A42/5.1 Dotation de fonctionnement CE- e-twinning (convention 2022-2023)	132.424,00
A42/5.2 Dotation de fonctionnement CF – e-twinning (convention 2022-2023)	pm
A42/6.1. Dotation de fonctionnement CE- EPALE	79.163,00
A42/6.1. Dotation de fonctionnement CF-EPALE	pm
A47.Recettes diverses	0,00
A48.Produits financiers	0,00
Total des recettes courantes	3.655.614,19
A5.Dépenses courantes	
A51/1.Frais du personnel	1.785.435,82
A51/2.Remboursement subvention SPW- Frais du personnel 2022- CFC	0,00
A52.Frais de fonctionnement	476.202,10
A53.Frais d'évaluation	166.470,00
A54.Frais divers	63.515,00
Total des dépenses courantes	2.491.622,92
Solde des opérations courantes	1.163.991,37
B. Opérations de capital	
B5.Dépenses de capital	
Frais d'acquisition antérieur	50.367,75
B51.Frais d'acquisition	13.000,00
Total des dépenses de capital	13.000,00
Solde des opérations de capital	63.367,75
C. Opérations pour ordre	
C4.Recettes pour ordre	
C41.Solde reporté de l'année précédente	19.040.638,41

C42.Dotation Commission européenne ERASMUS+	35.169.527,70
C43.Dotation Fonds nationaux	3.387.000,00
C44/1 Remboursements opérateurs E+	3.554.156,00
C44/2 Remboursements opérateurs des Fonds nationaux	682.378,00
C45.Produits financiers	0,00
Total des recettes pour ordre	61.833.700,11
C5.Dépenses pour ordre	
C51.Dépenses programme ERASMUS+	36.299.971,76
C52.Dépenses Fonds nationaux	3.671.108,83
C53.Charges financières	0,00
C54 Remboursement sur convention antérieure CE: 2018	4.846.610,78
Total des dépenses pour ordre	44.817.691,37
Solde des opérations pour ordre	16.937.008,74

I.A. Opérations courantes

A.4. Recettes courantes

A.41. Solde reporté de l'année précédente

Le solde reporté des opérations courantes de l'année précédente s'élève à 1.383.713,45€. Ce montant correspond aux soldes bancaires au 08/06/2022 des comptes de fonctionnement : AEF-Europe, instance CFC et Europass et aux soldes estimés des comptes d'EPALE, Eqavet et e-twinning.

A.42/1.1. Dotation de fonctionnement de la Commission européenne pour l'Agence AEF-Europe

La dotation de fonctionnement de la Commission européenne pour 2023 s'élève à 1.552.263,10€. Ce montant prévisionnel est basé sur la dotation de l'année précédente augmentée d'une variation annuelle de 15% par rapport au montant de 2022.

A.42/1.2. Dotation de fonctionnement de la Communauté française (indiquée p.m. au tableau)

La dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles est qualifiée d'apport en nature. En effet, la FWB supporte directement certaines dépenses telles que l'occupation et le nettoyage des locaux, la téléphonie, l'informatique et une partie des salaires du personnel y compris la directrice (6/28), pour un montant total de rémunérations d'environ 425.000,00 €.

A.42/1.3. Dotation de fonctionnement de la Région wallonne pour l'Agence AEF Europe

La dotation annuelle de la Région wallonne pour un montant de 203.000,00 €.

A.42/1.4. Dotation de fonctionnement de la COCOF pour l'Agence AEF-Europe

La dotation annuelle de la COCOF pour un montant de 16.000,00 €.

A.42/2. Dotation de fonctionnement de la Commission européenne pour le dispositif Europass-EQF

Le montant budgétisé pour le dispositif Europass-EQF en 2023 s'élève à 27.835,70€.

Ce montant est basé sur les données de la convention 2021-2023.

En effet, la convention 2021-2023 signée entre la commission européenne et Europass-EQF portait sur 33 mois (01/04/2021- 31/12/2023) et s'élevait à un montant maximum de 139.178,50€.

Deux versements sont prévus dont un préfinancement de 111.342,80€ et le paiement du solde d'un montant maximum de 27.835,70€. Le solde sera payé par la Commission européenne suite à l'analyse du rapport final dont la soumission est prévue en fin 2023.

A.42/3.1. à 3.3 Dotation de fonctionnement de l'Instance CFC

La dotation de l'instance de pilotage et de positionnement du Cadre Francophone des Certifications de 193.000€ couvre à la fois le fonctionnement (pour 32.000,00 €) et le coût de personnel (pour 161.000€).

Pour rappel, depuis 2019 la dotation de fonctionnement annuelle de l'instance CFC attribuée par la Communauté Française est de 30.000€ (voir Arrêté du Gouvernement de la C.F relatif à la gestion administrative, budgétaire, financière et comptable de l'AEF-Europe du 06/02/2019).

En outre, en ce qui concerne la subvention wallonne pour les frais du personnel de l'instance CFC l'Arrêté du Gouvernement de la C.F relatif à la gestion administrative, budgétaire, financière et

comptable de l'AEF-Europe prévoit une dotation de 159.000€. Néanmoins, afin de couvrir l'indexation des salaires, la Région Wallonne a décidé d'octroyer un montant de 161.000€ au CFC.

A42/4.1 à 4.5 Dotation de fonctionnement du PRN EQAVET

La dotation du point de référence national EQAVET (European Quality Assurance in Vocational Education and Training ou Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels) de 68.215,04€ couvre à la fois le fonctionnement et le coût de personnel.

Pour rappel le PRN EQAVET a signé une convention de 20 mois (de janvier 2022 à août 2023) avec la commission européenne et certains organismes nationaux (le Forem, l'IFAPME, la Communauté française, le SFPME et Bruxelles formation).

Le montant maximum prévu à verser par la commission européenne est 149.440€ sur 20 mois.

Le montant maximum à verser par les organismes nationaux est 26.372€ soit 5.274,40€ par organisme sur 20 mois également. Toutefois la dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles est versée sous forme d'apport en nature.

A42/5.1 à 5.2 Dotation de fonctionnement d'e-twinning

La dotation de fonctionnement de la plateforme électronique e-twinning est cofinancée par la commission européenne (pour 132.424€ en 2023) et la communauté française (pour un apport en nature).

En effet, la convention signée sur 21 mois (du 01/04/2022 au 31/12/2023) entre la communauté française, la commission européenne et e-twinning s'élève à un montant total maximum de 290.266€.

La convention prévoit la clé de répartition suivante : 80% maximum du montant total à verser par la commission européenne et 20% maximum du montant total à verser par communauté française.

A42/6.1 à 6.2 Dotation de fonctionnement d'EPALE

La dotation de fonctionnement d'EPALE (plateforme pour l'éducation et la formation des adultes en Europe) est cofinancée par la commission européenne (pour 79.163€ en 2023) et la communauté française (pour un apport en nature).

A.47. Recettes diverses

L'agence ne prévoit pas d'organiser en 2023 un événement engendrant des recettes.

A.48. Produits financiers

Etant donné les taux actuels à 0%, la prévision concernant les intérêts est de 0. A noter que les comptes de l'agence ne peuvent être en négatif ou porter des intérêts négatifs.

A.5. Dépenses courantes

A.51/1. Frais de personnel

Les frais de personnel sont plus élevés par rapport au montant prévisionnel de l'année précédente.

Le montant de 1.785.435,82€ correspond à l'estimation du coût total des rémunérations payées sur les fonds propres de l'AEF-Europe, du CFC, du PRN Eqavet, des plateformes EPALE et Etwinning (33 personnes en 2023).

L'agence AEF-Europe prévoit d'engager un assistant e-Twinning comme prévu dans le programme de travail d'e-Twinning soumis à la Commission.

En effet, en plus des frais de rémunérations des 22 agents en service actuellement le montant comprend également les coûts de rémunérations de 3 gestionnaires de projets, d'un expert-comptable pour l'AEF et d'un gestionnaire pour l'instance CFC et d'un gestionnaire pour EPALE.

A.51/2. Remboursement subvention d'attribution SPW - Frais de personnel CFC

Il n'y a pas de remboursement prévu pour la subvention 2022 (voir point A42/3.1 à 3.3).

A.52. Frais de fonctionnement

Le montant estimé repris se base sur les dépenses prévisionnelles de fonctionnement de l'année antérieure. A cela s'ajoutent le coût des prestations de l'expert informatique et de son assistant, les autres frais informatiques (projet PEL, renouvellement licence adobe acrobat, petit matériel informatique), les frais supplémentaires identifiés en termes de formation du personnel, de promotion, de publication dans les médias, de défraiement de prestataires externes, de missions de la directrice à l'étranger mais également d'organisation des visites de suivi des projets notamment hors de la Belgique et de la TVA.

Les dépenses de fonctionnement comprennent également les dépenses prévisionnelles pour Eqavet, e-twinning et EPALE telles que les frais de missions, de communication, de conférences et de séminaires.

A.53. Frais d'évaluation

Le montant repris couvre les coûts liés aux contrôles sur place après l'action des projets de l'année 2020 (pour le programme 2014-2020) et des années 2021 et 2022 (pour le nouveau programme 2021-2027).

L'AEF confie à une société externe l'expertise des dossiers (candidatures et rapports finaux) afin de respecter les délais européens impartis.

Les frais liés aux contrôles sur place après l'action, sont également externalisés.

A.54. Frais divers

Les frais divers sont principalement composés des dépenses liées aux événements tous publics qui seront organisés par l'Agence à savoir les frais de réception, des frais d'impression (folders, flyers, cartes de visite...), des frais de production d'objets publicitaires divers, des coûts des goodies pour les Erasmusdays (stickers, banderoles, T-shirts) et dans une moindre mesure des frais de fournitures de bureau.

A cela s'ajoutent les frais des fournitures de bureau pour le CFC, et Eqavet et les frais de production des documents (impressions, cartes de visite,...) pour Europass.

Solde des opérations courantes

Le total des recettes courantes diminué du total des dépenses courantes nous donne le solde prévisionnel des opérations courantes, soit: **3.655.614,29€--2.491.622,92= 1.163.991,37€.**

L'agence ne recevra pas le budget de fonctionnement Erasmus+ avant le début du deuxième semestre 2024. Le solde des opérations courantes sert à couvrir les frais de janvier à juin 2024.

I.B. Opérations de capital

B.51. Frais d'acquisition

L'agence prévoit d'acheter le matériel informatique et de télécommunication (téléphones portables) en 2023.

Solde des opérations de capital

Montant prévisionnel.

I.C. Opérations pour ordre

C.41. Solde reporté de l'année précédente

Le solde reporté est de 19.040.638,41€. Ce montant correspond au total des soldes des comptes bancaires du programme Erasmus+ 2014-2020, du programme Erasmus 2021-2027 et des comptes des fonds nationaux FAME et Erasmus Belgica au 08/06/2022.

C.42. Dotation de la Commission Européenne pour Erasmus+

Le montant estimé de la dotation est de 35.169.527,70€.

Il provient de l'accord de contribution 2022 signé entre la commission européenne et l'AEF augmenté d'une variation annuelle de 15% par rapport à l'année précédente.

C.43. Dotation Fonds nationaux

La prévision pour 2023 est de 3.387.000€.

A noter que la dotation du complément Erasmus par la FWB a été entièrement transférée au Fonds d'aide à la mobilité étudiante.

Programme	Montants
Fonds d'aide à la mobilité	3.252.000,00
Complément Erasmus CFWB	0,00
Erasmus Belgica mobilité étudiante	90.000,00
AESI	45.000,00
Total	3.387.000,00

C.44. Remboursements opérateurs

Les montants prévisionnels des opérateurs Erasmus+ et des fonds nationaux sont basés sur les prévisions de l'année 2022.

Ces montants couvrent: pour les fonds européens les remboursements effectués suite aux rapports finaux (conventions 2019 à 2021) et aux rapports intermédiaires (convention 2022) ; et pour les fonds nationaux les remboursements effectués suite aux rapports finaux (convention 2021) et aux rapports intermédiaires (convention 2022).

C.45. Produits financiers

En ce qui concerne les intérêts bancaires, comme les comptes de l'Agence font partie de la consolidation des comptes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, aucun produit financier n'est directement perçu par l'Agence.

En 2023, la Fédération Wallonie-Bruxelles devra reverser à l'agence les intérêts nets générés sur les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2022.

Etant donné le taux de base actuel, la prévision est de 0%.

C.51. Dépenses programme Erasmus+

La prévision correspond au montant des actions décentralisées Erasmus+ 2023 (80%), aux avances des projets de 2022 suite aux rapports intermédiaires, au solde des projets de la convention 2021-deuxième appel pour l'Action clé 2 (20%) et aux soldes restants des projets des années précédentes, appels 2019 à 2021, qui seront clôturés en 2023.

C.52. Dépenses Fonds nationaux CSM

Il provient du total de la dotation 2023 (100%) plus le solde restant à verser aux bénéficiaires suite aux rapports finaux des projets 2022.

C.53. Charges financières

Il n'y a pas de charge financière assumée par l'agence.

C.54. Remboursement sur conventions antérieures CE

La convention Erasmus+ 2018 sera clôturée avec le « Yearly report » de 2022, à soumettre à la Commission Européenne en février 2023. Le montant à rembourser à la CE dans le cadre de cette convention est estimé à 4.846.610,78€.

Solde des opérations pour ordre

Montant prévisionnel.

AEF - EUROPE : BUDGET PREVISIONNEL INITIAL 2023

PARTIE LIQUIDATIONS

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

OPERATIONS SUR DOTATIONS FONDS NATIONAUX

A. RECETTES

Code SEC	Description	LIQUIDATIONS		Code SEC	AB	DD-Prog.	DROITS CON-
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées				
08-20	1.1	86.629,17		48-34			A
46-10	1.1	30.000,00		48-10			
49-11	1.1	16.000,00		49-11			
49-11	1.1	2.000,00		49-11			
49-34	1.1	203.000,00		49-34			
49-34	1.1	161.000,00		49-34			
46-10	1.1			46-10			
46-10	1.1	2.109,76		46-10			
49-34	1.1	2.109,76		49-34			
49-34	1.1	2.109,76		49-34			
46-10	1.1			46-10			
46-10	1.1			46-10			
08-20	1.1	755.057,60		08-20			
46-10	1.1	90.000,00		46-10			
46-10	1.1	3.282.000,00		46-10			
46-10	1.1			46-10			
46-10	1.1	45.000,00		46-10			
46-50	1.1	71.414,00		46-50			
46-50	1.1	607.664,00		46-50			
46-50	1.1	3.300,00		46-50			
46-50	1.1	5.261.503,81	0,00	46-50			0,00

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
 B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
 C = total des recettes (A + B)

B. DEPENSES

Code SEC	Description	LIQUIDATIONS		Code SEC	AB	DD-Prog.	DROITS CON-
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées				
11-11	2.1	148.073,12		11-11			A
11-20	2.1	38.906,00		11-20			
12-11	2.1	0,00		12-11			
12-11	2.1	24.405,00		12-11			
12-11	2.1	4.000,00		12-11			
12-11	2.1	170.092,67		12-11			
12-11	2.1	12.500,00		12-11			
41-50	2.1	91.244,00		41-50			
41-50	2.1	3.534.864,83		41-50			
41-50	2.1	45.000,00		41-50			
41-50	2.1	4.069.085,62	0,00	41-50			0,00

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
 B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
 C = total des paiements (A+B)

C. SYNTHESE ET SOLDE

LIQUIDATIONS			
Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
5.261.503,81	0,00	0,00	0,00
4.069.085,62	0,00	0,00	0,00
1.192.418,19	0,00	0,00	0,00

DROITS ET ENGAGEMENTS			
Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
5.261.503,81	0,00	0,00	0,00
4.069.085,62	0,00	0,00	0,00
1.192.418,19	0,00	0,00	0,00

OPERATIONS SUR DOTATIONS EUROPEENNES

A. RECETTES: Fonds attribués par la CE

Code SEC	Description	LIQUIDATIONS		Code SEC	AB	DD-Prog.	DROITS CON-
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées				
08-20	1.1	86.629,17		48-34			A
46-10	1.1	30.000,00		48-10			
49-11	1.1	16.000,00		49-11			
49-11	1.1	2.000,00		49-11			
49-34	1.1	203.000,00		49-34			
49-34	1.1	161.000,00		49-34			
46-10	1.1			46-10			
46-10	1.1	2.109,76		46-10			
49-34	1.1	2.109,76		49-34			
49-34	1.1	2.109,76		49-34			
46-10	1.1			46-10			
46-10	1.1			46-10			
08-20	1.1	755.057,60		08-20			
46-10	1.1	90.000,00		46-10			
46-10	1.1	3.282.000,00		46-10			
46-10	1.1			46-10			
46-10	1.1	45.000,00		46-10			
46-50	1.1	71.414,00		46-50			
46-50	1.1	607.664,00		46-50			
46-50	1.1	3.300,00		46-50			
46-50	1.1	5.261.503,81	0,00	46-50			0,00

A. 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12.AA-1
 B = réduction de versements d'années antérieures
 C = droits réduits
 D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

Code SEC	Description	LIQUIDATIONS		Code SEC	AB	DD-Prog.	DROITS CON-
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées				
11-11	2.1	148.073,12		11-11			A
11-20	2.1	38.906,00		11-20			
12-11	2.1	0,00		12-11			
12-11	2.1	24.405,00		12-11			
12-11	2.1	4.000,00		12-11			
12-11	2.1	170.092,67		12-11			
12-11	2.1	12.500,00		12-11			
41-50	2.1	91.244,00		41-50			
41-50	2.1	3.534.864,83		41-50			
41-50	2.1	45.000,00		41-50			
41-50	2.1	4.069.085,62	0,00	41-50			0,00

A = engagements de l'année budgétaire

Code SEC	TRESORERIE		
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations
	A	B	C
08.20	1.288.084,28		0,00
39.10	1.552.283,10		
39.10	27.835,70		
39.10	59.776,00		
39.10	132.424,00		
39.10	79.163,00		
08.20	18.285.580,81		
39.10	35.169.527,70		
39.10	3.543.625,00		
39.10	10.531,00		
39.10	60.148.310,59	0,00	

Code SEC	DROITS CONSTATES		
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations
	A	B	C
D			
08.20	1.288.084,28		0,00
39.10	1.552.283,10		
39.10	27.835,70		
39.10	59.776,00		
39.10	132.424,00		
39.10	79.163,00		
08.20	18.285.580,81		
39.10	35.169.527,70		
39.10	3.543.625,00		
39.10	10.531,00		
39.10	60.148.310,59	0,00	

B. DEPENSES

Code SEC	TRESORERIE		
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations
	A	B	C
12.11	182.438,00		0,00
12.11	15.450,00		
12.11	2.650,00		
12.11	45.571,43		
12.11	24.000,00		
12.11	162.470,00		
12.11	62.810,00		
11.11	1.285.405,70		
11.20	313.051,00		
74.22	13.000,00		
31.22	30.549.055,76		
31.22	5.750.916,00		
35.10	4.846.610,78		
35.10	43.253.228,67		

Code SEC	ENGAGEMENTS		
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations
	A	B	C
12.11	182.438,00		
12.11	15.450,00		
12.11	2.650,00		
12.11	45.571,43		
12.11	24.000,00		
12.11	162.470,00		
12.11	62.810,00		
11.11	1.285.405,70		
11.20	313.051,00		
74.22	13.000,00		
31.22	30.549.055,76		
31.22	5.750.916,00		
35.10	4.846.610,78		
35.10	43.253.228,67		

C. SYNTHÈSE ET SOLDE

	TRESORERIE		
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	différence
Recettes (exécution du budget)	60.148.310,59	0,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)	43.253.228,67	0,00	0,00
Résultat	16.895.081,92	0,00	0,00

	DROITS ET ENGAGEMENTS		
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	différence
Recettes (exécution du budget)	60.148.310,59	0,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)	43.253.228,67	0,00	0,00
Résultat	16.895.081,92	0,00	0,00

BUDGET INITIAL 2023											
AGENCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR											
Service administratif à comptabilité autonome											
PARTIE LIQUIDATION											
SOLDE REPORTÉ DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE PRÉCÉDENTE					TRESORERIE						
					réalisations						
					Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	A	B	C	
1.1	Solde reporté de l'année budgétaire 2022					2.579.576,03	0,00			0,00	
TOTAL						2.579.576,03	0,00	0,00	0,00	0,00	
1. RECETTES											
					TRESORERIE						
					réalisations						
					Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	A	B	C	
1.2	Dotation 2023 (A,B, 41,30,44) DO 40				4610	1.168.500,00	0,00			0,00	
1.3	Autres recettes				1611	0,00	0,00			0,00	
1.4	Dotation 2022 (A,B,41,30,44) DO 40				4610	0,00	0,00			0,00	
A. recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire											
B. recettes relatives aux années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire											
C. total des recettes de l'année											
TOTAL						1.168.500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2. DEPENSES											
					TRESORERIE						
					réalisations						
					Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	A	B	C	
2.1	Fonctionnement Agence										
2.1.1.	Réunions plénières				1211	3.060,00	0,00			0,00	
2.1.2.	Réunions Bureau				1211	240,00	0,00			0,00	
2.1.3.	Réunions GT				1211	1.530,00	0,00			0,00	
2.1.4.	Cotisations, abonnements (ENQA,...)				1211	8.000,00	0,00			0,00	
2.1.5.	Promotion (séminaires, journées de promotion,...)				1211	30.000,00	0,00			0,00	
2.1.6.	Frais de fonctionnement				1211	3.500,00	0,00			0,00	
2.1.7.	Frais exceptionnels				1211	51.000,00	0,00			0,00	
2.1.8.	Participation Colloque / séminaires / formation				1211	20.000,00	0,00			0,00	
2.1.9.	Contribution au réseau FRAQ-SUP				1211	2.000,00	0,00			0,00	
2.1.10.	Commission de reconnaissance				1211	1.500,00	0,00			0,00	
2.1.11.	Comité d'appui Méthodologique (CAM)				1211	15.150,00	0,00			0,00	
2.1.12.	Quality Audit Network (QAN)				1211	3.000,00	0,00			0,00	
2.1.13.	Commission de recours				1211	4.900,00	0,00			0,00	
	SOUS TOTAL					143.880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2.2	Fonctionnement Audit										
2.2.1.	Promotion, Communication (brochures, site,...)				1211	43.000,00	0,00			0,00	
2.2.2.	Frais de fonctionnement Cellule exécutive				1211	1.000,00	0,00			0,00	
2.2.3.1.	Evaluation initiale de programmes 2022-2023				1211	21.150,00	0,00			0,00	
2.2.3.2.	Evaluation initiale de programmes 2023 -2024				1211	52.200,00	0,00			0,00	
2.2.4.1.	Evaluation continue de programmes 2022-2023				1211	217.950,00	0,00			0,00	
2.2.4.2.	Evaluation continue de programmes 2023-2024				1211	100.800,00	0,00			0,00	
2.2.5.1.	Evaluation institutionnelle 2022-2023				1211	20.750,00	0,00			0,00	
2.2.5.2.	Evaluation institutionnelle 2023-2024				1211	14.625,00	0,00			0,00	
	Sous Total (hors frais de personnel)					471.475,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2.2.10	Personnel: rémunération				1111	699.100,00	0,00			0,00	
2.2.10	Personnel: autres frais de personnel				1112	16.500,00	0,00			0,00	
2.2.10	Personnel: autres frais de personnel				1140	9.000,00	0,00			0,00	
	Sous Total (frais de personnel)					724.600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOUS TOTAL					1.196.075,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
A. paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire											
B. paiements sur engagements contractés au cours d'années antérieures											
C. total des paiements											
TOTAL						1.339.955,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
3. SYNTHESE ET SOLDE											
					TRESORERIE		TRESORERIE				
					Prévisions initiales		Prévisions ajustées		réalisations		
					A		A		B		
					A		A		B		
					A>B		A>B		A<B		
	RECETTES (exécution du budget)					1.168.500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES (exécution du budget)					1.339.955,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RESULTAT										
	SOLDE DE L'ANNEE (recettes - dépenses)					-171.455,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET INITIAL 2023										
AGENCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR										
Service administratif à comptabilité autonome										
PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS										
SOLDE REPORTÉ DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE PRÉCÉDENTE										
				Réalizations						
				Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	A	B	C	D
1.1	Solde reporté de l'année budgétaire 2022				2.603.883,53	0,00				0,00
TOTAL					2.603.883,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1. RECETTES										
				Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalizations			
							A	B	C	D
1.2	Dotation 2023 (A,B, 41,30,44) DO 40			4610	1.168.500,00	0,00				0,00
1.3	Autres recettes			1611	0,00	0,00				0,00
1.4	Dotation 2022 (A,B,41,30,44) DO 40			4610	0,00	0,00				0,00
A. droits constatés en cours d'années (créances de l'année)										
B. réductions de visas d'années antérieures										
C. droits réduits										
D. total des possibilités budgétaires d'engagement pour l'année (A+B-C)										
TOTAL					1.168.500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2. DEPENSES										
				Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	ENGAGEMENTS			
							Réalizations			
2.1	Fonctionnement Agence									
	2.1.1.	Réunions plénières		1211	3.060,00	0,00				
	2.1.2.	Réunions Bureau		1211	240,00	0,00				
	2.1.3.	Réunions GT		1211	1.530,00	0,00				
	2.1.4.	Cotisations, abonnements (ENQA,...)		1211	8.000,00	0,00				
	2.1.5.	Promotion (séminaires, journées de promotion,...)		1211	30.000,00	0,00				
	2.1.6.	Frais de fonctionnement		1211	3.500,00	0,00				
	2.1.7.	Frais exceptionnels		1211	5.000,00	0,00				
	2.1.8.	Participation Colloque / séminaires / formation		1211	20.000,00	0,00				
	2.1.9.	Contribution au réseau FRAQ-SUP		1211	2.000,00	0,00				
	2.1.10.	Commission de reconnaissance		1211	1.500,00	0,00				
	2.1.11.	Comité d'appui Méthodologique (CAM)		1211	0,00	0,00				
	2.1.12.	Quality Audit Network (QAN)		1211	3.000,00	0,00				
	2.1.13.	Commission de recours		1211	0,00	0,00				
	SOUS TOTAL				77.830,00	0,00	0,00			
2.2	Fonctionnement Audit									
	2.2.1.	Promotion, Communication (brochures, site,...)		1211	68.000,00	0,00				
	2.2.2.	Frais de fonctionnement Cellule exécutive		1211	1.000,00	0,00				
	2.2.3.	Evaluation initiale de programmes 2023-2024		1211	191.625,00	0,00				
	2.2.4.	Evaluation continue de programmes 2023-2024		1211	297.300,00	0,00				
	2.2.5.	Evaluation institutionnelle 2023-2024		1211	102.900,00	0,00				
	Sous Total (hors frais de personnel)				660.825,00	0,00	0,00			
	2.2.10.	Personnel: rémunération		1111	699.100,00	0,00				
	2.2.10.	Personnel: autres frais de personnel		1112	16.500,00	0,00				
	2.2.10.	Personnel: autres frais de personnel		1140	9.000,00	0,00				
	Sous Total (frais de personnel)				724.600,00	0,00	0,00			
	SOUS TOTAL				1.385.425,00	0,00	0,00			
TOTAL					1.463.255,00	0,00	0,00			
3. SYNTHÈSE ET SOLDE										
					Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalizations	Différences		
					A	A	B	A>B	A<B	
RECETTES (exécution du budget)					1.168.500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES (exécution du budget)					1.463.255,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT SOLDE DE L'ANNEE					-294.755,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(recettes - dépenses)										



EXPOSÉ GÉNÉRAL

Demande du Cabinet du budget / travaux budgétaires de l'initial 2023

1. VISION, MISSIONS ET VALEURS DU SFMQ

Le SFMQ est la référence en matière de production de Profils Métiers et de Formation pour la qualification professionnelle.

Il contribue au développement d'un système harmonisé de certifications en Belgique francophone. Il veille ainsi à l'adéquation entre les certifications professionnelles délivrées par les organismes publics d'enseignement, de formation et de validation et les besoins du monde de l'entreprise.

Il permet au citoyen une intégration plus facile dans le monde du travail, une transparence sur les compétences acquises et une égale reconnaissance de la certification quelle que soit la filière suivie.

Enfin, il contribue à la mobilité des citoyens tant durant leur formation que pendant leur activité professionnelle en rendant les parcours plus lisibles.

La mission première du Service est de produire les Profils Métiers et les Profils de Formation associés.

Les premiers décrivent finement les activités professionnelles constitutives d'un métier, mentionnent les compétences professionnelles nécessaires à la bonne exécution des tâches confiées au travailleur et donnent des indications sur les conditions d'exercice du métier concerné.

Les seconds définissent et structurent les acquis d'apprentissage évaluables permettant d'inférer l'acquisition des compétences professionnelles visées. Un Profil d'évaluation de ces acquis et un Profil d'équipement sont également produits afin de garantir la cohérence entre tous les opérateurs d'enseignement, de formation et de validation.

Il contribue à la construction d'un langage et de références communes pour les acteurs de l'emploi, du marché du travail, des organismes d'enseignement, de formation et de validation.

Le SFMQ est également chargé de proposer le niveau de positionnement des certifications adossées à ces profils au Cadre Francophone des Certifications.



En tant que Service public, ses actions visent toujours un objectif utile au citoyen. L'humain est au centre de ses préoccupations puisque l'apprenant d'aujourd'hui est le professionnel de demain.

L'épanouissement du citoyen sur les plans professionnel, relationnel et émotionnel garantit des relations sociales propices au développement des institutions et organisations tant publiques que privées.

Pour réaliser ses missions, le SFMQ participe à la création des conditions d'une confiance réciproque entre le monde professionnel et le monde formation-enseignement-validation.

Trois principes fondamentaux sont développés au quotidien:

- le respect de chacun en reconnaissant ses besoins et ses ressources. Les opinions et les idées sont entendues sans porter de jugement de valeur ;
- l'engagement d'une équipe qui s'investit dans la compréhension de mondes à appréhender par l'analyse et qui propose des idées motivées permettant à tous les partenaires de tendre collégalement vers les objectifs communs;
- un professionnalisme qui permet d'appréhender la complexité des enjeux et des contextes.

Cette qualité permet de cerner le rôle de chaque intervenant dans le processus de production des profils et d'apporter une plus-value permettant le transfert de connaissances du monde de l'entreprise vers celui de la formation et inversement. C'est par le partage de pratiques et la mise en commun d'expériences que s'accroissent au jour le jour les qualités professionnelles des collaborateurs de la cellule exécutive (Cellex).

Le travail d'écriture des profils nécessite le développement de deux éléments essentiels pour qu'ils soient pertinents, au bénéfice des destinataires finaux que sont les personnes en formation, futurs travailleurs:

- qu'un réel espace de confiance se construise entre toutes les instances du SFMQ et les partenaires extérieurs ;
- que le SFMQ dispose d'une méthodologie rigoureuse et que le professionnalisme des Chefs de projets de la Cellex soit reconnu.



2. EXPOSÉ DES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET INITIAL 2023

Les dépenses prévues pour 2023 sont ventilées en 3 articles budgétaires :

1 - frais de personnel

- Prendre en charge les rémunérations du personnel avec les subventions et dotations
- Assurer la prise en charge des rémunérations en fonction de la disponibilité des fonds FSE
- Couvrir les frais tel que primes, abonnements aux transports en commun, etc.

2- frais de fonctionnement

- Prise en charge des frais tel que déplacements, consommables, etc.

3- frais d'acquisition

- Prévision pour couvrir des besoins liés au télétravail et l'équipement du service



3. EXPOSÉ DES RECETTES PRÉVUES AU BUDGET INITIAL 2023

Les recettes prévues pour 2023 seront utilisées comme suit :

1 – Dotations de la Cocof et de la Région Wallone :

→ Afin de subvenir aux besoins du service et faire face aux dépenses.

2- Subventions de la Région Wallone et de Bruxelles Formation :

→ Afin de prendre en charge le salaire de cheffes et chefs de projets (7 pour de la Région Wallone et un pour Bruxelles Formation).

Prévisions ajustées	réalisations	réalisations
	A	A

Engagements sur fonds européen

Prévisions ajustées	A	B	C
			0,00

paiements sur fonds européens

C.SYNTHESE ET SOLDE

TRESORERIE		
Prévisions ajustées	Réalisation s	différence
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00

Recettes (exécution du budget)
Dépenses (exécution du budget)

Résultat solde de l'année 0,00 0,00

DROITS ET ENGAGEMENTS		
Prévisions ajustées	Réalisation s	différence
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00

Recettes (exécution du budget)
Dépenses (exécution du budget)

Résultat solde de l'année 0,00 0,00

Cellule: F61
Commentaire: doit être égal au solde dexia

Cellule: O61
Commentaire: Solde de trésorerie diminué de l'encours des engagements

Cellule: F92
Commentaire: doit être égal au solde dexia

Exposé général du Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné Initial 2023

Le Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné subventionne les bâtiments scolaires de l'officiel subventionné (Communes, Provinces, Cocof) :

- de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé ;
- de l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale ;
- de l'enseignement artistique à horaire réduit ;
- de l'enseignement supérieur non-universitaire ;
- des centres psycho-médicosociaux et des internats.

Ces subventions peuvent principalement, soit, viser des projets d'achat, de construction ou de rénovations qui sont alors subventionnés à hauteur de 60% du montant d'investissement, soit constituer un complément à hauteur de 60% du solde non pris en charge par d'autres programmes de subvention, comme le Programme Prioritaire de Travaux, par exemple.

Ce fonds prend également en charge le remboursement de financement alternatif, notamment via le CRAC.

Le fonds est doté via l'article 7, §2, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française.

En 2023, aucune dotation spécifique n'a été allouée à ce fonds, sa dotation est donc de 24.982.000 € comme prévu par le décret susmentionné.

Concernant ses dépenses, le SACA présente en 2023, un solde SEC à hauteur de – 13.441.548 €. Ce solde négatif s'explique par la spécificité de gestion des infrastructures pour lesquels, les dépenses ne sont pas programmable l'année de leur engagement. En effet, les subventions étant, pour la plupart, liquidées au rythme des travaux, le SACA et donc son impact, est soumis à ce rythme.

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ

D.O. 44 A.B. 61.02.01 - 81 Situation du flux des Engagements

ARTICLE 70.06		Code sec	Libellé	Initial 2021	Ajustement 2021	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997	MOYENS EN ENGAGEMENTS		SOLDE en engagements au 31/12	69.068.339,75	69.045.139,44	48.864.099,44	48.549.324,07	35.290.324,07
		66.11	DOTATION	22.394.000,00	22.394.000,00	22.394.000,00	22.394.000,00	24.982.000,00
		46.30	TRANSFERT FONDS DE GARANTIE CITE DES DOTATION					
		66.11	EXCEPTIONNELLE Cité des Métiers					
		66.11	DOTATION -PHASE 3					
		66.11	DOTATION: REPRISE DOSSIER CRAC PAR LE COMME					
		66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016					
		66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017					
		69.34	Transfert CRAC					
			RECUPERATION VISA					
		16.10	AUTRES RECETTES					
SOUS-TOTAL DES RECETTES				91.462.339,75	91.439.139,44	71.258.099,44	70.943.324,07	60.272.324,07

ARTICLE 70.06		CODE SEC	LIBELLE	Initial 2021	Ajustement 2021	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997	ENGAGEMENTS	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL AIDE A	125.000,00	125.000,00	125.000,00	80.000,00	75.000,00
		63.11	L'INVESTISSEMENT PROVINCES AIDE A					
		63.21	L'INVESTISSEMENT COMMUNES AIDE A	18.000.000,00	18.000.000,00	25.000.000,00	25.000.000,00	20.000.000,00
		63.21	PARTS COMPLEMENT PPT	4.512.000,00	4.050.000,00	4.500.000,00	5.135.000,00	4.500.000,00
		63.21	Redevance CRAC	5.438.000,00	5.438.000,00	5.438.000,00	5.438.000,00	5.438.000,00
		63.21	DOSSIERS EX CRAC T3					
		63.11	AIDE A L'INVESTISSEMENT PROVINCES Cité des					
		63.21	PHASE 3					
		63.21	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016					
		63.21	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017					
		63.21	AIDE A L'INVESTISSEMENT COMMUNES via	14.962.040,00	14.962.040,00			
			Transfert vers SACA CP					
SOUS-TOTAL DEPENSES				43.037.040,00	42.575.040,00	35.063.000,00	35.653.000,00	30.013.000,00

DISPONIBLE EN ENGAGEMENT AU 31/12	48.425.299,75	48.864.099,44	36.195.099,44	35.290.324,07	30.259.324,07
--	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ

D.O. 44 A.B. 61.02.01 - 81 Situation du flux des liquidations

ARTICLE 70.06		CODE SEC	LIBELLE	Initial 2021	Ajustement 2021	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997	RECETTES	08.20	SOLDE BELFIUS AU 01/01	165.029.733,70	167.029.733,70	143.201.667,75	156.931.131,20	150.228.274,20
		66.11	DOTATION	22.394.000,00	22.394.000,00	22.394.000,00	22.394.000,00	24.982.000,00
		08.20	Récupération retrait de trésorerie 2006					
		46.30	TRANSFERT FONDS DE GARANTIE CITE DES PROVINCES					
		66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE Cité des provinces					
		66.11	DOTATION -PHASE 3					
		66.11	DOTATION: REPRISE DOSSIER CRAC PAR LE FONDS					
		66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016					
		66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017					
		69.34	Transfert CRAC					
		16.10	AUTRES RECETTES					
SOUS-TOTAL DES RECETTES				187.423.733,70	189.423.733,70	165.595.667,75	179.325.131,20	175.210.274,20

ARTICLE 70.06		CODE SEC	LIBELLE	Initial 2021	Ajustement 2021	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997	DEPENSES	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL AIDE A	75.000,00	75.000,00	45.000,00	36.000,00	40.000,00
		63.11	L'INVESTISSEMENT PROVINCES AIDE A					
		63.21	L'INVESTISSEMENT COMMUNES	17.500.000,00	18.000.000,00	15.000.000,00	13.600.000,00	16.000.000,00
		63.21	PARTS COMPLEMENT PPT	4.050.000,00	4.050.000,00	3.000.000,00	2.520.000,00	4.500.000,00
		63.21	PHASE 3	411.425,85	411.425,85	2.213.911,20	1.106.955,60	800.000,00
		63.21	LE FINANCEMENT CRAC	5.438.000,00	5.438.000,00	5.438.000,00	5.438.000,00	5.438.000,00
		63.21	DOSSIERS CRAC TRANCHE 3 AIDE A	8.350.000,00	9.261.606,58	6.174.404,39	1.752.000,00	4.422.404,00
		6311	L'INVESTISSEMENT PROVINCES - Cité des provinces		2.491.242,00	2.491.242,00	2.491.242,00	4.982.484,00
		63.21	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016		36.813,31			
		63.21	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017 AIDE A	2.024.241,00	6.457.978,21	4.305.318,80	2.152.659,40	2.240.660,00
		63.21	L'INVESTISSEMENT COMMUNES via	1.784.901,74	0,00			
	Transfert vers SACA CP							
SOUS-TOTAL DEPENSES				39.633.568,59	46.222.065,95	38.667.876,39	29.096.857,00	38.423.548,00

Disponible en trésorerie au 31/12	147.790.165,11	143.201.667,75	126.927.791,36	150.228.274,20	136.786.726,20
-----------------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Exposé général des bâtiments scolaires de l'enseignement de la Communauté Initial 2023

Le SACA des bâtiments scolaires du réseau WBE finance l'acquisition, la location, la construction, l'aménagement, la rénovation, l'agrandissement, l'entretien et l'achat des premiers équipements des bâtiments scolaires hébergeant :

- l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé ;
- l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale ;
- l'enseignement artistique à horaire réduit ;
- l'enseignement supérieur non-universitaire ;
- les centres psycho-médicosociaux
- les internats.

Le budget du SACA et ses prévisions d'engagements et de liquidations sont basées sur la programmation annuelle réalisée par les directions régionales en charge de la gestion des bâtiments.

Le fonds est doté via l'article 5, §2, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française mais perçoit également d'autres recettes comme le fruit des aliénations, les financements écoles, les transferts d'autres fonds pour les co-financements,

En 2023, sa dotation est de 42.551.000 € comme prévu par le décret susmentionné. Toutefois, l'ensemble de ses recettes, dotation comprise, s'élève à 72.336.399 €.

Concernant ses dépenses, le SACA présente en 2023, un solde SEC à hauteur de – 19.364.000 €. Ce solde négatif s'explique par la spécificité de gestion des infrastructures pour lesquels, les dépenses ne sont pas programmable l'année de leur engagement. En effet, les liquidations étant réalisées au rythme des travaux, le SACA et donc son impact, est soumis à ce rythme qui n'est pas calquer sur le rythme des recettes.

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Fonds des Bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles

D.O. 44 A.B. 61.01.01 - 78 Situation du flux des Engagements

ARTICLE 70.05		Code sec	LIBELLE	Initial 2021	ajustement 2021	Initial 2022	Ajuste 2022	Initial 2023		
Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s	Recettes		SOLDE EN ENGAGEMENT REPORTE AU 01/01	191.194.020	209.588.550	107.411.446	155.852.350	89.793.406		
		66.11	DOTATION	38.143.000	38.143.000	38.143.000	38.143.000	42.551.000		
		76.32	ALIÉNATIONS	2.500.000	2.500.000	5.025.000	1.500.000	1.500.000		
		16.10	AUTRES RECETTES	350.000	350.000	600.000	600.000	500.000		
		69.34	VERSEMENTS UREBA							
		69.35	Subventions BXL CAP							
			RECUPERATION VISA	350.000	350.000	350.000	350.000	250.000		
		66.31	Subventions PPT COVID			2.200.000	2.962.000	350.000		
		66.11	Transfert AB 12.01.03	4.050.000	4.050.000	4.050.000	4.050.000	4.050.000		
		46.50	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	2.241.650	2.416.900	2.855.000	5.850.000	1.650.000		
		66.11	PHASE 3							
		66.11	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 8°							
		66.11	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 6° - CP 2016							
		66.11	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 12° - CP 2017							
		66.31	Subventions Fonds de création de Places 2018							
		66.31	Subventions Fonds de création de Places 2019	2.305.000	250.000	150.000	150.000			
		66.31	Subventions Fonds de création de Places 2020		150.000	250.000	250.000			
		66.31	Interventions SACA CUR - Dossiers RRF					21.735.399		
		66.11	Dotation constructions nouvelles ex DBFM							
		66.11	Ecole du SHAPE							
		46.30	Transfert SACA FG - Cité des métiers			656.450				
		66.11	Dotation Exceptionnelle							
		46.50	FINANCEMENT SUR FONDS DES CPDA							
		66.11	Transfert DO15 - Projet Anderlecht De Swaef	2.500.000	2.500.000					
		66.11	Complément CRBXLart 5 §2 19°							
		66.11	AVANCE EXCEPTIONNELLE							
					DISPONIBLE EN ENGAGEMENT	243.633.670	260.954.900	161.034.446	209.707.350	162.379.805

ARTICLE 70.05		Code sec	LIBELLE	Initial 2021	Ajustement 2021	Initial 2022	Ajuste 2022	Initial 2023
Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s	Dépenses	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1.250.000	1.250.000	1.250.000	1.250.000	125.000
		12.11	TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PROPRIÉTAIRE	14.500.000	14.500.000	14.500.000	15.250.000	14.500.000
		12.12	LOCATION AU PROFIT DES ÉCOLES	1.750.000	1.750.000	1.850.000	2.500.000	2.500.000
		12.11	honoraires -coordination CONSTRUCTION MODERNISATION			750.000	750.000	750.000
		71.00	ACQUISITIONS D'IMMEUBLES				1.578.720	
		72.00	CONSTRUCTION, MODERNISATION, AMÉNAGEMENTS (Investissements I700 - PPT I840 -	28.440.226	21.734.417	27.546.715	25.239.720	22.330.600
			Total dotation	45.940.226	39.234.417	45.896.715	46.568.440	40.205.600
		12.11	Contrats d'entretien TSF AB 12.01.03	3.900.000	3.900.000	3.900.000	3.900.000	4.150.000
		1211	TX EE Cellule Energie					
		72.00	UREBA		5.809.212	4.500.000	4.568.155	
		72.00	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	4.241.650	4.566.900	2.855.000	5.850.000	1.650.000
		72.00	PHASE 3					
		72.00	LA CITE DES METIERS	656.450	656.450			
		72.00	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 8°					
		72.00	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 6° - CP 2016					
		72.00	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 12° - CP 2017	1.845.000	1.845.000		220.000	
		72.00	Transfert du Fonds de création de Places 2018	60.000	60.000			
		7200	Création de Places 2019		410.000		410.000	825.000
		7200	Création de Places 2020		400.000		400.000	
		72.00	Dotation constructions nouvelles ex DBFM	33.953.770	22.295.828	46.982.020	32.210.357	13.103.629
		72.00	Ecole du SHAPE					
		72.00	Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité, nouvelles décisions)	63.993.647	63.993.647	25.786.992	25.786.992	19.756.517
		71.00	Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité) Achat de bâtiments		10.372.000			
		72.00	RFF					21.735.399
		72.00	FINANCEMENT SUR FONDS DES CPDA					
		12.11	Intervention rapides de création de places					
		21.60	Indemnités					
		21.40	Intérêts					
		72.00	AVANCE EXCEPTIONNELLE					
			Opérations de trésorerie					
			TOTAL DES ENGAGEMENTS	154.590.743	153.543.454	129.920.728	119.913.944	101.426.145

	DISPONIBLE EN ENGAGEMENT AU 31/12	89.042.928	107.411.446	31.113.719	89.793.406	60.953.660
--	--	-------------------	--------------------	-------------------	-------------------	-------------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Fonds des Bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles

D.O. 44 A.B. 61.01.01 - 78 Situation du flux des Liquidations

ARTICLE 70.05		Code sec	LIBELLE	Initial 2021	Ajustement 2021	Initial 2022	Ajuste 2022	Initial 2023		
Opérations du Service général des infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s	Recettes	08.20	SOLDE reporté au 01/01	282.276.193	302.909.842	262.221.753	282.176.083	251.424.387		
		66.11	DOTATION	38.143.000	38.143.000	38.143.000	38.143.000	42.551.000		
		08.20	Récupération retrait de trésorerie 2006							
		76.32	ALIÉNATIONS	2.500.000	2.500.000	5.025.000	1.500.000	1.500.000		
		16.10	AUTRES RECETTES	350.000	350.000	600.000	600.000	500.000		
		69.34	VERSEMENTS UREBA							
		69,35	Subventions BXL CAP							
		66.31	Subventions PPT COVID			2.200.000	2.962.000	350.000		
		66.11	Transfert AB 12.01.03	4.050.000	4.050.000	4.050.000	4.050.000	4.050.000		
		46.50	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	2.241.650	2.416.900	2.855.000	5.850.000	1.650.000		
		66.11	PHASE 3							
		66.11	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 8°							
		66.11	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 6°							
		66.11	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 12°							
		66.31	subvention Fonds création de places 2019	2.305.000	250.000	150.000	150.000			
		66.31	subvention Fonds création de places 2020		150.000	250.000	250.000			
		66.31	Interventions SACA CUR - Dossiers RRF					21.735.399		
		66.11	Dotation constructions nouvelles ex DBFM							
		66.11	Ecole du SHAPE							
		66.31	Transfert SACA FG - Cité des Métiers		656.450					
		66.11	Dotation spéciale HE et nouvelles places							
		46.50	FINANCEMENT SUR FONDS DES CPDA							
		66.11	Transfert DO15 - Projet Anderlecht De Swaef	2.500.000	2.500.000					
		66.11	Complément CRBXLart 5 §2 19°							
		66.11	AVANCE EXCEPTIONNELLE							
					Mouvement trésorerie					
					Total des recettes	334.365.843	353.926.192	315.494.753	335.681.083	323.760.786

ARTICLE 70.05		Code sec	LIBELLE	Initial 2021	Ajustement 2021	Initial 2022	Ajuste 2022 -post conclave	Initial 2023 - Post conclave
Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s	Dépenses	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1.250.000	1.250.000	1.250.000	1.250.000	1.250.000
		12.11	TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PROPRIÉTAIRE	13.500.000	15.500.000	13.500.000	15.500.000	15.158.000
		12.12 - 12.22	LOCATION AU PROFIT DES ÉCOLES	1.750.000	1.750.000	1.750.000	2.356.000	2.500.000
		12.11	honoraires -coordination CONSTRUCTION MODERNISATION			500.000	500.000	650.000
		71.00	ACQUISITIONS D'IMMEUBLES				1.578.720	
		72.00	CONSTRUCTION, MODERNISATION, AMÉNAGEMENTS (Investissements I700 - PPT I840 - Initiative Nouvelle - NDW)	24.500.000	24.500.000	22.500.000	22.500.000	24.500.000
			Total dotation	41.000.000	43.000.000	39.500.000	43.684.720	44.058.000
		12.11	Contrats d'entretien TSF AB 12.01.03	3.900.000	3.900.000	3.500.000	3.750.000	4.150.000
		12.11	TX EE Cellule Energie			180.000	180.000	
		72.00	UREBA		875.000	2.250.000	2.250.000	2.850.000
		72.00	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	2.600.000	2.600.000	1.980.000	5.360.000	1.777.000
		72.00	PHASE 3			40.000		
		72.00	LA CITE DES METIERS	732.439	732.439	590.770	590.770	
		72.00	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 8°2016					
		72.00	Dotation Excep. - Decret 05/02/90 - art 5 §2 6° 2017		365.000	645.750	155.000	65.000
		72.00	Dotation Excep.- Decret 05/02/90 - art 5 §2 12°2018	365.000	60.000			
		72.00	Fonds Création de places 2019	60.000	250.000	150.000	246.000	370.000
		72.00	Fonds Création de places 2020		150.000	250.000	240.000	160.000
		72.00	Dotation constructions nouvelles ex DBFM	7.200.000	14.500.000	15.000.000	19.000.000	15.500.000
		72.00	RFF					5.433.000
		72.00	Ecole du SHAPE					
		72.00	Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité)	28.000.000	14.900.000	8.500.000	8.750.000	17.907.000
		71.00	Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité) Achat Bâtiments		10.372.000			
		72.00	FINANCEMENT SUR FONDS DES CPDA					
		12.11	Intervention rapides de création de places			50.000	50.206	
		21.60	Indemnités					
		21.40	Intérêts					
		72.00	AVANCE EXCEPTIONNELLE					
			Opération de trésorerie					
			TOTAL DES LIQUIDATIONS	83.857.439	91.704.439	72.636.520	84.256.696	92.270.000

	DISPONIBLE EN ENGAGEMENT AU 31/12	250.508.404	262.221.753	242.858.233	251.424.387	231.490.786
--	-----------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Exposé général du Fonds de garantie des bâtiments scolaires Initial 2023

Le Fonds de Garantie a pour objectif de fournir une aide aux pouvoirs organisateurs pour financer des investissements d'achat, de construction ou de rénovation au moyen d'une garantie de remboursement en capital et de subventions en intérêt.

L'intervention dans la prise en charge des intérêts intervient dès qu'un dépassement des taux est constaté au-dessus de 1,25%.

Certaines subventions directes sont également octroyées par le fonds et ce, par décision du Gouvernement et modification du décret du 5 février 1990.

Cette aide concerne les bâtiments scolaires des réseaux libres confessionnels et non confessionnels et du réseau Officiel Subventionné :

- de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé ;
- de l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale ;
- de l'enseignement artistique à horaire réduit ;
- de l'enseignement supérieur non-universitaire ;
- des centres psycho-médicosociaux
- des internats.

Le fonds est doté via l'article 9, §2, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française.

En 2022, aucune dotation spécifique n'a été allouée à ce fonds, sa dotation est donc de 4.992.000 € comme estimé par l'Administration. Cette dotation est fixée sur base de l'estimation des charges d'intérêts qui devront être prise en charge durant l'année visée.

Concernant ses dépenses, le SACA présente en 2023, un solde SEC à hauteur de – 11.123.645 €. Ce solde négatif s'explique par la spécificité de gestion des infrastructures pour lesquels, les dépenses ne sont pas programmable l'année de leur engagement. En effet, les subventions étant, pour la plupart, liquidées au rythme des travaux, le SACA et donc son impact, est soumis à ce rythme.

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES

D.O. 44 A.B. 41.03.01 - 01 Situation du flux des engagements

ARTICLE 70.07		CODE SEC	LIBELLE	Initial 2021	Ajustement 2021	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	RECETTES		SOLDE EN ENGAGEMENTSAU 01/01	11.546.889,17	14.048.754,31	14.729.973,20	14.762.052,52	15.230.952,52
		46.10	DOTATION	2.275.000,00	2.275.000,00	1.525.000,00	2.550.000,00	4.992.000,00
		16.10	RECETTES AUTRES					
		46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016					
		46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017					
		46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE Cité des Métiers					
		64.20	REMBOURSEMENT s/RECOURS GARANTIE Désengagements CP 2016 et 2017					
		TOTAL DES RECETTES			13.821.889,17	16.323.754,31	16.254.973,20	17.312.052,52
ARTICLE 70.07		CODE SEC	LIBELLE	Initial 2021	Ajustement 2021	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Opérations du Fonds des BâtimentsOpérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	DEPENSES	44.40	SUBVENTIONS INTERETS LIBRE SUBV.	1.975.000,00	1.302.296,34	1.245.000,00	1.000.000,00	4.143.000,00
		43.13 - 43.23	SUBVENTIONS INTERETS OFFICIEL SUB.	25.000,00	16.484,77	5.000,00	6.100,00	526.000,00
		43.13- 43.23- 44.40	SUBVENTIONS INTERETS PRR					1.929.000,00
		64.10	RECOURS A LA GARANTIE	200.000,00	200.000,00	200.000,00	100.000,00	150.000,00
		12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	75.000,00	75.000,00	75.000,00	75.000,00	50.000,00
		64.10	PHASE 3				900.000,00	
		64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016					
		64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017					
		41.30	Transfert désengagements					
		43.13	SUBVENTION Cité des Métiers Province					0,00
		64.10	SUBVENTION Cité des Métiers ASBL Collège Technique					0,00
		41.30	Transfert Cité des Métiers vers SACA FWB					
		41.30	Transfert Cité des Métiers vers SACA FRSFOS					
TOTAL DES DEPENSES			2.275.000,00	1.593.781,11	1.525.000,00	2.081.100,00	6.798.000,00	
Disponible en engagement au 31/12				11.546.889,17	14.729.973,20	14.729.973,20	15.230.952,52	13.424.952,52

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES

D.O. 44 A.B. 41.03.01 - 01 Situation du flux des Liquidations

	CODE SEC	LIBELLE	Initial 2021	Ajustement 2021	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	08.20	SOLDE BELFIUS AU 01/01	46.281.099,90	48.615.947,28	37.616.576,47	48.803.205,86	42.440.913,36
	46.10	DOTATION	2.275.000,00	2.275.000,00	1.525.000,00	2.550.000,00	4.992.000,00
	16.10	RECETTES AUTRES					
	46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016					
	46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017					
	46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE Cité des Métiers					
	64.20	REMBOURSEMENT S/RECOURS GARANTIE					
TOTAL DES RECETTES			48.556.099,90	50.890.947,28	39.141.576,47	51.353.205,86	47.432.913,36

ARTICLE 70.07	CODE SEC	LIBELLE	Initial 2021	Ajustement 2021	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Opérations du Fonds des Bâtiments Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	44.40	SUBVENTIONS INTERETS LIBRE SUBV.	1.800.000,00	1.307.781,11	1.200.000,00	1.200.000,00	3.943.000,00
	43.13-43.23	SUBVENTIONS INTERETS OFFICIEL SUB.	15.000,00	11.000,00	2.000,00	5.800,00	525.000,00
	43.13-43.23-44.40	SUBVENTIONS INTERETS PRR					1.929.000,00
	64.10	RECOURS A LA GARANTIE	125.000,00	125.000,00	100.000,00	100.000,00	100.000,00
	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	25.000,00	25.000,00	25.000,00	20.000,00	25.000,00
	64.10	PHASE 3	838.276,97	838.276,97	264.280,00	850.000,00	300.000,00
	64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016	1.150.600,00	3.711.122,99	2.474.081,99	3.000.000,00	1.820.660,00
	64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017	1.052.609,00	3.519.868,24	2.346.578,83		
	41.30	Transfert produits en trésorerie désengagements dotations exceptionnelles 2016 et 2017 vers SACA CP SUBVENTION Cité des Métiers Province Hainaut					
	43.13	SUBVENTION Cité des Métiers ASBL Collège Technique	1.747.980,00	1.660.410,00	1.660.410,00	1.660.581,00	3.321.162,00
	64.10	SUBVENTION Cité des Métiers ASBL Collège Technique	2.185.170,00	2.075.911,50	2.075.911,50	2.075.911,50	4.151.823,00
	41.30	Transfert Cité des Métiers vers SACA FWB					
	41.30	Transfert Cité des Métiers vers SACA FBSEOS					
TOTAL DES DEPENSES			8.939.635,97	13.274.370,81	10.148.262,32	8.912.292,50	16.115.645,00

Disponible en trésorerie au 31/12	39.616.463,93	37.616.576,47	28.993.314,15	42.440.913,36	31.317.268,36
-----------------------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

**Exposé général du Fonds de création de places dans les bâtiments scolaires de l'enseignement
obligatoire
Initial 2023**

Le Programme de création de places répond à l'urgence et la nécessité de créer de nouvelles places dans les écoles. La Fédération Wallonie-Bruxelles a, depuis 2016, dégagée une enveloppe récurrente destinée à ce programme.

Depuis 2018, ce programme est organisé en Service Administratif à Comptabilité Autonome.

Ce programme prévoit le lancement d'un appel à projet à destination de l'ensemble des pouvoirs organisateur. Les projets soumis dans cet appel, doivent être générateur de nouvelles places et se trouver dans une zone en tension démographique.

Le fonds est doté via l'article 13bis, §2, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française.

En 2023, aucune dotation spécifique n'a été allouée à ce fonds, sa dotation est donc de 26.824.000 € comme prévu par le décret susmentionné.

Concernant ses dépenses, le SACA présente en 2023, un solde SEC à hauteur de 19.259.000 €. Ce solde positif s'explique par la spécificité de gestion des infrastructures pour lesquels, les dépenses ne sont pas programmable l'année de leur engagement. En effet, les subventions étant, pour la plupart, liquidées au rythme des travaux, le SACA et donc son impact, est soumis à ce rythme.

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DE CREATION DE NOUVELLES PLACES

D.O. 44 A.B. 61.04 01 - 87 Situation du flux des engagements

	code SEC	LIBELLE	Initial 2021	Ajustement 2021	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023	
Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) Article 13bis	08.20	SOLDE en engagements REPORTE AU 01/01	7.282.716	6.588.511	694.999	8.408.856	0	
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	4.636.302	4.616.820	4.772.020	10.271.000	26.824.000	
	66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35						
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionnés	8.403.165	8.368.909	8.648.060			
	66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35						
	46.30	Transfert SACA FBSEOS						
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre	8.140.533	8.105.271	8.379.920			
	66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35						
	46.30	Transfert SACA FG						
	08.20	Produit désengagements années antérieures						
	16.10	Transfert solde trésorerie St'art		694.205				
TOTAL DES RECETTES			28.462.716	28.373.716	22.494.999	18.679.856	26.824.000	

	LIBELLE	LIBELLE	Initial 2021	Ajustement 2021	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application	61.31	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	5.261.292	5.241.810	4.772.020	18.679.856	26.824.000
	63.21	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionnés	11.049.131	11.014.875	8.648.060		
	64.10	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre	11.457.294	11.422.032	8.379.920		
	TOTAL DEPENSES			27.767.716	27.678.717	21.800.000	18.679.856

DISPONIBLE EN ENGAGEMENTS AU 31/12

695.000

694.999

694.999

0

0

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DE CREATION DE NOUVELLES PLACES

D.O. 44 A.B. 61.04.01 - 87 Situation du flux des liquidations

Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) (Article 13bis)	RECETTES	code SEC	LIBELLE	Initial 2021	Ajustement 2021	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
		08.20	SOLDE en trésorerie REPORTE AU 01/01	59.232.927	56.049.280	66.643.963	80.835.132	89.344.667
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	4.636.302	4.616.820	4.772.020	10.271.000	26.824.000
		66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35					
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel	8.403.165	8.368.909	8.648.060		
		66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35					
		46.30	Transfert SACA FBSEOS					
		66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre	8.140.533	8.105.271	8.379.920		
		66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35					
		46.30	Transfert SACA FG					
16.10	Transfert solde trésorerie St'art		694.205					
TOTAL DES RECETTES				80.412.927	77.834.485	88.443.963	91.106.132	116.168.667

Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application	DEPENSES	code SEC	LIBELLE	Initial 2021	Ajustement 2021	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
		61.31	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	2.305.000	400.000	400.000	0	560.370
		63.21	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	177.656	5.977.303	5.977.303	526.627	3.502.315
		64.10	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre	3.046.713	4.813.219	5.636.765	1.234.838	3.502.315
TOTAL DEPENSES				5.529.369	11.190.522	12.014.068	1.761.465	7.565.000

DISPONIBLE EN TRESORERIE AU 31/12	74.883.558	66.643.963	76.429.895	89.344.667	108.603.667
-----------------------------------	------------	------------	------------	------------	-------------

Exposé général du Programme Prioritaire de Travaux Initial 2023

Le nouveau programme prioritaire de travaux subventionne les investissements en faveur des bâtiments scolaires afin de :

- remédier aux situations qui sont préoccupantes du point de vue de la sécurité et/ou de l'hygiène et/ou de l'isolation thermique et qui nécessitent une réaction rapide en raison de la dégradation, de la vétusté ou de l'inadaptation des infrastructures ;
- rencontrer en priorité les besoins spécifiques des établissements scolaires et des internats qui accueillent des élèves cumulant des handicaps socio-culturels ;
- aider prioritairement les établissements scolaires et les internats qui, au sein de leur réseau, souffrent manifestement du manque de moyens financiers de leur PO ;
- améliorer l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite et
- augmenter l'offre de places scolaires.

Ce programme subventionne les travaux à concurrence de :

- 60% du montant de l'investissement pour les implantations de niveau secondaire, les internats, la promotion sociale et les centres psycho-médico-sociaux ;
- 70% du montant de l'investissement pour les implantations de niveau fondamental et les implantations de niveau secondaire organisant un encadrement différencié ;
- 80% du montant de l'investissement pour les implantations de niveau fondamental organisant un encadrement différencié.

Le programme prioritaire de travaux est régi par le décret du 16 novembre 2007 relatif au programme prioritaire de travaux en faveur des bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé, de l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale, de l'enseignement artistique à horaire réduit, des centres psycho-médico-sociaux ainsi que des internats de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Le SACA est doté via l'article 7, du décret susmentionné.

En 2023, la dotation du SACA est fixée à 57.374.000 € pour les subventions 2023.

Concernant ses dépenses, le SACA présente en 2023, un solde SEC à hauteur de 15.374.000 €. Ce solde positif s'explique par la spécificité de gestion des infrastructures pour lesquels, les dépenses ne sont pas programmable l'année de leur engagement. En effet, les subventions étant, pour la plupart, liquidées au rythme des travaux, le SACA et donc son impact, est soumis à ce rythme.

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX

D.O. 44 A.B. 01.06.01 - 38 Situation du flux des engagements

	code SEC	LIBELLE	Initial 2021	Ajustement 2021	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Opérations du SACA DU PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX	08.20	Disponible en engagements au 01/01	0	0	0	5.749.967	5.749.967
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	6.436.804,84	6.412.189,01	6.610.606,25	9.073.468,54	7.353.943,34
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel	15.255.227,10	15.196.888,67	15.667.137,57	21.504.120,31	17.428.845,28
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre	23.441.099,88	25.114.788,64	24.001.991,63	32.115.473,83	26.781.069,88
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre non	499.474,47	614.784,68	511.425,78	684.304,85	570.641,34
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre (PO non affiliés)	269.393,71	398.349,00	275.838,77	369.082,47	307.777,87
	66.11	Dotation destinée aux implantations à faible taux d'occupation et en état de	4.236.000,00	4.218.000,00	4.360.000,00	4.538.550,00	4.931.722,29
	TOTAL DES RECETTES			50.138.000	51.955.000	51.427.000	74.034.967

	code SEC	LIBELLE	Initial 2021	Ajustement 2021	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
Opérations du SACA DU PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX	61.31	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	6.436.804,84	6.412.189,01	6.610.606,25	9.073.468,54	7.353.943,34
	63.21	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	15.255.227,10	15.196.888,67	15.667.137,57	21.504.120,31	17.428.845,28
	64.10	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Libre Confessionnel	23.441.099,88	25.114.788,64	24.001.991,63	32.115.473,83	26.781.069,88
	64.10	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Libre non Confessionnel	499.474,47	614.784,68	511.425,78	684.304,85	570.641,34
	64.10	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Libre (PO non affiliés)	269.393,71	398.349,00	275.838,77	369.082,47	307.777,87
	7200-6410-6321-6511-6311	Subventions destinées aux implantations à faible taux d'occupation et en état de	4.236.000,00	4.218.000,00	4.360.000,00	4.538.550,00	4.931.722,29
	TOTAL DEPENSES			50.138.000	51.955.000	51.427.000	68.285.000

DISPONIBLE EN ENGAGEMENTS AU 31/12	0	0	0	5.749.967	5.749.967
---	----------	----------	----------	------------------	------------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX

D.O. 44 A.B. 01.06.01 - 38 Situation du flux des Liquidations

Opérations du SACA DU PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX	RECETTES	code SEC	LIBELLE	Initial 2021	Ajustement 2021	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
		08.20	Report en trésorerie au 31/12	90.000,00	0	98.639,887	102.870,366	129.155,366
66.11	Dotation exceptionnelle suite au transfert de l'encours		88.684,887	0				
66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	6.436.804,84	6.412.189,01	6.610.606,25	9.073.468,54	7.353.943,34		
66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel	15.255.227,10	15.196.888,67	15.667.137,57	21.504.120,31	17.428.845,28		
66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre	23.441.099,88	25.114.788,64	24.001.991,63	32.115.473,83	26.781.069,88		
66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre non	499.474,47	614.784,68	511.425,78	684.304,85	570.641,34		
66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre (PO non	269.393,71	398.349,00	275.838,77	369.082,47	307.777,87		
66.11	Dotation destinée aux implantations à faible taux	4.236.000,00	4.218.000,00	4.360.000,00	4.538.550,00	4.931.722,29		
TOTAL DES RECETTES				140.138.000	140.639.887	150.066.887	171.155.366	186.529.366

Opérations du SACA DU PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX	DEPENSES	code SEC	LIBELLE	Initial 2021	Ajustement 2021	Initial 2022	Ajusté 2022	Initial 2023
		7200-6410-6321-6511-6311	Subventions destinées aux bâtiments scolaires tous réseaux	42.000.000,00	42.000.000,00	42.000.000,00	42.000.000,00	42.000.000,00
TOTAL DEPENSES				42.000.000	42.000.000	42.000.000	42.000.000	42.000.000

DISPONIBLE EN TRESORERIE AU 31/12	98.138.000	98.639.887	108.066.887	129.155.366	144.529.366
--	-------------------	-------------------	--------------------	--------------------	--------------------

SACA Cellule Urgence- Redéploiement (CUR) - budget 2023

1 Exposé général

1.1 Introduction

Pour rappel, le SACA Cellule Urgence et Redéploiement (SACA CUR) a été créé fin 2020 dans le cadre du décret-programme qui accompagnait le budget 2021.

Le SACA CUR a initialement été prévu pour succéder au « fonds d'urgence », le fonds budgétaire créé au cours de l'année 2020 pour centraliser les aides d'urgence dans le cadre de la crise Covid, afin d'offrir un meilleur pilotage de ces dépenses et une plus grande transparence à l'égard du Parlement et du public.

Le SACA CUR a ensuite encore évolué afin de centraliser le préfinancement des projets d'investissements financés via le plan d'investissement européen pour la relance et la résilience (RRF).

Enfin, dans le cadre du budget 2022, le SACA a également accueilli les financements pour les dépenses exceptionnelles faisant suite aux inondations de juillet 2021.

En 2023, le SACA CUR poursuivra à nouveau le financement des dernières mesures liées à des aides Covid, lorsque celles-ci ont déjà fait l'objet d'engagements budgétaires et doivent encore être liquidées, notamment dans l'attente de justificatifs, ou lorsque des appels à projets ont été lancés et doivent encore être engagés. L'exposé particulier du SACA précise les AB sur lesquels des mesures Covid persisteront.

Le financement d'urgence pour répondre aux conséquences des inondations a également été maintenu.

Quant au préfinancement des projets RRF, ils ont été revus sur base de l'avancement des différents projets. Il est à nouveau renvoyé aux exposés particuliers pour plus de détails.

1.2 Sources de financement

En 2022, le SACA CUR était doté d'un montant de 162,96 millions €, se décomposant de la manière suivante :

- 3 millions € pour compléter le financement des mesures Covid, pour l'achat de CO² mètres ;
- 27 millions € afin de constituer une provision destinée à la prise en charge des conséquences suite aux inondations du mois de juillet 2021 ;
- 123,7 millions € afin de préfinancer les projets à mettre en œuvre dans le cadre du plan de reprise et de résilience européen ;
- 9,25 millions € afin de financer la prise en charge de la TVA et des ressources humaines nécessaires pour les projets du plan de reprise et de résilience européen.

En 2023, le financement du SACA CUR se limitera aux préfinancements des projets RRF (113.378 k€) et au financement pour les subventions octroyées aux bénéficiaires du RRF pour le paiement de la TVA ainsi que pour le financement des ressources RH qui accompagnent la mise en œuvre du plan (9.250 k€).

Les autres mesures financées en 2023 à charge du SACA CUR le seront donc à charge des réserves issues des moyens non-consommés des années précédentes.

1.3 Financements en lien avec le plan de relance européen

Le 22 avril 2021, le Gouvernement a définitivement validé les 9 projets de la FWB dans le cadre du plan de relance européen, et qui totalisent un montant de 495 millions € qui fera l'objet de subventions européennes. Ce montant se décomposait par projet comme suit :

Ministre de tutelle	Projet	Montant (en k€)
Daerden	Infrastructures scolaires	230.769
Linard	Numérisation de l'ONE	31.400
Linard	Infrastructures culturelles	48.754
Linard	Numérisation culture et médias	16.000
Glatigny	Infrastructures sportives et IPPJ	32.654
Glatigny	Infrastructures universités	50.000
Glatigny	Plateforme environnement et transition énergétique (Recherche)	26.500
Glatigny	Stratégie numérique pour l'enseignement supérieur et de promotion sociale	32.000
Désir	Accompagnement personnalisé des élèves dans l'enseignement obligatoire	26.923
	TOTAL	495.000

Les subventions européennes ne seront versées qu'au fur et à mesure de l'avancement des projets, qui doivent se clôturer au plus tard le 30 juin 2026. Ce délai et l'ampleur de ces projets impliquent d'initier dès que possible l'ensemble des projets. Pour cette raison, le Gouvernement a décidé de préfinancer les différents projets selon leur calendrier de mise en œuvre, et en fonction des premiers engagements budgétaires qui devront être réalisés.

Pour rappel, même lorsqu'un projet ne doit entraîner que des engagements budgétaires à charge du SACA (et pas de décaissement de fonds), une dotation est tout de même versée au SACA afin d'assurer à tout moment que les engagements budgétaires pris à charge du SACA sont couverts par des moyens financiers en réserve.

Par ailleurs, lorsque ces préfinancements donnent lieu à des liquidations de crédits, celles-ci doivent être corrigées afin de ne pas impacter le solde SEC de la Fédération¹. De même, lorsque les subventions européennes seront versées à la Fédération, elles constitueront une recette qui devra également être neutralisée dans le calcul du solde SEC.

En raison d'une croissance économique en 2021 plus forte que prévue, l'enveloppe de subsides RRF alloués à la Belgique est diminuée de 1.400.435.000 € et s'élève désormais à € 4.524.565.000. Une réduction linéaire (-23,63%) de ce montant entre les différentes entités devrait être prochainement décidée par le Comité de concertation.

Dans ce contexte, la Conférence interministérielle « Relance et Investissements Stratégiques » du 27 avril 2022 a chargé ses membres d'entamer les travaux en vue de soumettre un plan ajusté à la Commission européenne.

Pour la FWB, cette diminution représente un montant de 117.019.449 €, soit une enveloppe totale réduite à 377.979.705€.

Le 10 novembre 2022, le Gouvernement a décidé la répartition de la baisse de l'enveloppe RRF entre les différents projets, comme suit :

Projets	Montant initial	Diminutions	Montants revus
Infrastructures Scolaires	230.769	-54.554	176.215
Numérisation de l'ONE	31.400	-15.289	16.111
Infrastructures Culturelles	48.754	0	48.754
Numérisation du secteur culturel et médiatique	16.000	-7.443	8.557
Infrastructure sportives et IPPJ	32.653	-8.735	23.918
Infrastructures universitaires	50.000	-11.820	38.180
Plateforme environnement et transition énergétique	26.500	-5.250	21.250
Stratégie numérique pour l'Enseignement supérieur et de promotion sociale	32.000	-7.565	24.435
Accompagnement personnalisé des élèves de l'enseignement obligatoire	26.923	-6.365	20.558
	0	0	0

¹ Le Manual on Government Deficit and Debt d'Eurostat indique (section 2.6) : "As a general rule, EU transfers shall have no impact on government net lending/borrowing (B.9) at the moment in which they are made. In other words, possible time lags observed between the revenue and expenditure flows, or in the financing of these transactions, should not result in national accounts in improving — or worsening — the net lending/borrowing (B.9) of the general government."

TOTAL	494.999	-117.019	377.980
--------------	----------------	-----------------	----------------

De manière générale, les modifications envisagées des projets d'investissements sont soit des réductions soit des suppressions d'investissements entraînant ou non des modifications en termes de timing et/ou d'atteinte des jalons et cibles. Il est renvoyé aux exposés particuliers ou aux exposés des Ministres pour la présentation des modalités par projet.

Il est renvoyé aux exposés particuliers pour la présentation détaillée des différents montants inscrits au budget du SACA CUR.

1.4 Soldes

Compte tenu des mouvements en recettes et en dépenses, mieux détaillés infra dans le budget des recettes et le budget des dépenses, la situation budgétaire du SACA CUR peut être résumée comme suit :

	Ini 22	Aju 22	Ini 23
Recettes	167.960	167.960	122.628
dont moyens pour l'urgence	3.000	3.000	0
dont préfinancement RRF	123.710	123.710	113.378
dont provision RH et TVA	9.250	9.250	9.250
dont dotation pour couvrir les coûts liés aux inondations de juillet 2021	27.000	27.000	0
dont dotation additionnelle à charge de la provision invest	5.000	5.000	0
Dépenses	235.706	165.164	208.909
dont dépenses COVID	110.281	91.860	49.166
dont dépenses inondations	32.000	580	31.420
dont dépenses RRF - préfinancement	81.085	62.479	113.378
dont dépenses RRF - TVA & RH	12.341	10.245	14.945
Solde	-67.746	2.796	-86.281
Correction SEC neutralisation RRF		62.479	113.378
Sous-utilisation		11.235	15.531
Solde final après corrections	13.339	76.510	42.628

Comme le présente ce tableau, le solde du SACA fait l'objet de deux corrections.

La première représente la neutralisation du préfinancement RRF, en application des règles SEC². Pour rappel, les recettes liées au financement versé par la Commission doivent également être neutralisées.

² Le « Manual on Government Deficit and Debt » d'Eurostat indique en effet (section 2.6): "As a general rule, EU transfers shall have no impact on government net lending/borrowing (B.9) at the moment in which they are made. In other words, possible time lags observed between the revenue and expenditure flows, or in the financing of these transactions, should not result in national accounts in improving — or worsening — the net lending/borrowing (B.9) of the general government."

La deuxième correction est une sous-utilisation, dont l'objectif vise à tenir compte du fait qu'une partie des crédits du budget 2022 pourraient ne pas être consommés en 2022 en raison de l'évolution des projets RRF. Afin d'apporter une solution à ce risque, et éviter de freiner des projets qui auraient dû faire l'objet de liquidation en 2022, une marge de sécurité a été prise dans la programmation des crédits du budget 2023. Cette méthode suppose toutefois qu'une sous-utilisation des crédits sera nécessairement observée en 2022 et/ou en 2023, ce qui motive l'inscription d'une correction pour sous-utilisation.

On notera également que les recettes de préfinancement RRF ont un impact SEC positif au niveau du SACA, mais elles sont globalement neutres sur le solde de la FWB car elles sont compensées par l'impact SEC négatif de la dépense de dotation pour le préfinancement RRF à charge du budget général des dépenses de la FWB.

2 Exposés particuliers initial 2023

2.1.01	Matériel sanitaire	CE	CL
	Crédits initial 2022	7.233	7.350
	Crédits initial 2023	0	0
	Variation	-7.233	-7.350

Exposé : plus aucune dépense pour du matériel sanitaire ne devrait intervenir en 2023

2.1.03	Numérique dans l'enseignement	CE	CL
	Crédits initial 2022	2.000	2.000
	Crédits initial 2023	0	0
	Variation	-2.000	-2.000

Exposé : /

2.1.04	Infrastructures - appel à projet sanitaires	CE	CL
	Crédits initial 2022	22.000	25.000
	Crédits initial 2023	0	20.000
	Variation	-22.000	-5.000

Exposé : Les crédits sont destinés à la liquidation des dossiers engagés dans le cadre de l'appel à projets sanitaires dans les bâtiments scolaires.

2.1.08	Connectivité des écoles	CE	CL
	Crédits initial 2022	5.000	5.000
	Crédits initial 2023	4.400	4.400
	Variation	-600	-600

Exposé : L'objectif de la mesure est de pouvoir garantir la connectivité externe des implantations scolaire de la FWB. Un groupe de travail a été constitué afin d'élaborer le cahier spécial des charges dont le marché est prévu en 2023.

2.1.09	Plaisir d'apprendre	CE	CL
	Crédits initial 2022	1.000	1.000
	Crédits initial 2023	600	600
	Variation	-400	-400

Exposé : Renouvellement de l'opération "Plaisir d'apprendre" en 2023. L'opération « Plaisir d'apprendre » a pour objectif d'apporter aux élèves de la 6e primaire à la 5e secondaire un soutien visant à lutter contre le décrochage scolaire et social par le biais d'une remédiation et d'un soutien scolaire couplés à des activités sportives et/ou culturelles. La remédiation et le soutien scolaire porte principalement sur les matières suivantes : français, mathématiques, sciences et langues. Elle recouvre

à minima 50% du temps d'activités proposé aux élèves. Elle consiste en un appel à participation s'adressant aux communes, tant wallonnes (hors région de langue allemande) que bruxelloises, et visant à organiser lesdites activités à destination de ces élèves, sans aucune distinction liée au réseau d'enseignement. En d'autres termes, le Gouvernement subventionne les communes ayant répondu positivement à l'appel à participation pour qu'elles organisent les activités de remédiation et de soutien scolaire couplées à des activités sportives et/ou culturelles. Préalablement, le nombre de places disponibles, dépendant de l'enveloppe budgétaire allouée à cet effet, aura été attribué entre les communes en fonction du nombre d'élèves par commune, domiciliés au sein de celle-ci, de la 6e primaire à la 5e secondaire de l'enseignement de plein exercice, toutes formes comprises.

2.1.11	Projet pilote LIFI	CE	CL
	Crédits initial 2022	500	500
	Crédits initial 2023	0	0
	Variation	-500	-500

Exposé : ce projet est supprimé

2.1.12	Dépenses suite aux coûts exceptionnels liés aux inondations de juillet 2021	CE	CL
	Crédits initial 2022	32.000	32.000
	Crédits initial 2023	31.275	31.420
	Variation	-725	-580

Exposé : Crédits destinés à prendre en charge les coûts à charge des opérateurs de la FWB suite aux inondations du mois de juillet 2021.

2.3.01	Soutien aux arts vivants	CE	CL
	Crédits initial 2022	0	88
	Crédits initial 2023	0	86
	Variation	0	-2

Exposé : indemnités accordées au secteur des arts vivants au printemps 2020 en vertu de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Les montants inscrits à l'ajusté 2022 sont des montants résiduels de ces indemnités en crédits de liquidation, par rapport aux enveloppes qui avaient été fixées.

2.3.02	Soutien au secteur socio-culturel	CE	CL
	Crédits initial 2022	0	5
	Crédits initial 2023	0	5
	Variation	0	0

Exposé : indemnités accordées au secteur socio-culturel au printemps 2020 en vertu de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Les montants inscrits à l'ajusté 2022 sont des montants résiduels de ces indemnités, par rapport aux enveloppes qui avaient été fixées.

2.3.03	Soutien aux centres d'Art	CE	CL
	Crédits initial 2022	0	61
	Crédits initial 2023	0	61
	Variation	0	0

Exposé : indemnités accordées aux centres d'Art au printemps 2020 en vertu de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Les montants inscrits à l'ajusté 2022 sont des montants résiduels de ces indemnités, par rapport aux enveloppes qui avaient été fixées.

2.3.04	Soutien au cinéma	CE	CL
	Crédits initial 2022	1.660	2.407
	Crédits initial 2023	0	1.947
	Variation	-1.660	-460

Exposé : Aides au secteur du cinéma en vertu de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Le montant inscrit en liquidation correspond aux soldes à liquider des dossiers d'indemnisation en cours.

2.3.06	Soutien au secteur des musiques	CE	CL
	Crédits initial 2022	17	17
	Crédits initial 2023	0	17
	Variation	-17	0

Exposé : indemnités accordées au secteur des arts vivants au printemps 2020 en vertu de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Le montant inscrit en liquidation correspond aux soldes à liquider des dossiers d'indemnisation en cours.

2.3.07	Pertes de billetterie	CE	CL
	Crédits initial 2022	0	0
	Crédits initial 2023	0	231
	Variation	0	231

Exposé : indemnités pour pertes de billetterie auprès des opérateurs culturels à la suite de la réduction des jauges. Le montant inscrit en liquidation correspond aux soldes à liquider des dossiers d'indemnisation en cours.

2.3.08	Provision culture non affectée	CE	CL
	Crédits initial 2022	327	327
	Crédits initial 2023	0	0
	Variation	-327	-327

Exposé : cet AB vise à recueillir des moyens alloués préalablement mais non affectés. La provision est mise à zéro en 2023.

2.3.09	Soutien aux festivals (dont +145K remb double paiements)	CE	CL
	Crédits initial 2022	1.500	1.528
	Crédits initial 2023	0	28
	Variation	-1.500	-1.500

Exposé : indemnités qui seront octroyés aux festivals en arts de la scène et musique. Les modalités d'accès à ce soutien ont été définies par le Gouvernement le 1^{er} avril 2021 en application de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culture dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Le montant inscrit en liquidation correspond aux soldes à liquider des dossiers d'indemnisation en cours.

2.3.10	Soutien à la chaîne du livre (dont 60k€ à charge de l'enveloppe 2 culture)	CE	CL
	Crédits initial 2022	2.000	2.038
	Crédits initial 2023	0	37
	Variation	-2.000	-2.001

Exposé : cet AB vise à couvrir les diverses mesures prises pour soutenir l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre. Ces mesures ont notamment été prises en application de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culture dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 et ont été balisées par le Gouvernement en date du 29 mai 2020. Le montant inscrit en liquidation correspond aux soldes à liquider des dossiers d'indemnisation en cours.

2.3.11	Soutien aux opérateurs subventionnés par la FWB	CE	CL
	Crédits initial 2022	2.295	7.671
	Crédits initial 2023	0	263
	Variation	-2.295	-7.408

Exposé : indemnités à octroyer aux opérateurs subventionnés par la FWB, c'est-à-dire la majoration forfaitaire des conventions et contrats-programmes et l'analyse individualisée pour les gros opérateurs en application de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culture dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, tel que modifié par l'arrêté de

pouvoirs spéciaux n°44 du 21 janvier 2021. Le montant inscrit en liquidation correspond aux soldes à liquider des dossiers d'indemnisation en cours.

2.3.12	Soutien aux opérateurs bénéficiant d'une aide ponctuelle de la FWB	CE	CL
	Crédits initial 2022	2.100	2.100
	Crédits initial 2023	0	0
	Variation	-2.100	-2.100

Exposé : cet AB vise à allouer un budget viabilité pour les opérateurs bénéficiant d'une aide ponctuelle de la FWB. Outre une aide urgente en fonction de la perte de recette propre, ce mécanisme permettra également de pallier d'éventuels problèmes de trésorerie, pour éviter les faillites en application de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culture dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, tel que modifié par l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°44 du 21 janvier 2021. Cette aide est clôturée et il n'y a plus de montants prévus pour 2023.

2.3.13	Soutien aux opérateurs non-subventionnés	CE	CL
	Crédits initial 2022	1.170	1.170
	Crédits initial 2023	0	25
	Variation	-1.170	-1.145

Exposé : cet AB vise à alimenter un mécanisme exceptionnel de soutien aux opérateurs du secteur culturel et créatif non-subventionné, comme décidé par le Gouvernement le 17 décembre 2020 et en application de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culture dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, tel que modifié par l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°44 du 21 janvier 2021. Le montant inscrit en liquidation correspond aux soldes à liquider des dossiers d'indemnisation en cours.

2.3.14	Cellule de veille	CE	CL
	Crédits initial 2022	15.735	15.879
	Crédits initial 2023	5.600	6.361
	Variation	-10.135	-9.518

En complément des montants prévus lors de l'initial et l'ajusté 2021, le Gouvernement a alimenté cet AB par répartition à partir des soldes résiduels d'AB dont principalement les pertes de billetterie et les soutiens aux opérateurs subventionnés. Les montants inscrits sont les montants résiduels de ces indemnisations par rapport aux enveloppes qui avaient été fixées.

2.3.15	Un futur pour la culture	CE	CL
	Crédits initial 2022	3.000	3.000
	Crédits initial 2023	0	0
	Variation	-3.000	-3.000

Exposé : ces crédits couvrent un appel à projets. Les modalités de cet appel à projets ont été approuvées par le Gouvernement le 29 avril 2021. Ces appels à projets prennent appui sur le décret budgétaire et l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culture dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Un nouvel appel à projet un futur pour la culture est bien prévu pour 2023 mais il sera financé par les AB de la culture et plus par le SACA CUR.

2.3.16	Aides à la création et aux projets	CE	CL
	Crédits initial 2022	4.553	4.604
	Crédits initial 2023	1.712	1.937
	Variation	-2.841	-2.667

Exposé : renforcement des aides à la création et aux projets en vertu de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culture dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, et donc à allouer un soutien direct aux artistes et créateurs. Les montants inscrits sont les montants résiduels de ces indemnités par rapport aux enveloppes qui avaient été fixées.

2.3.17	Aide à la réouverture	CE	CL
	Crédits initial 2022	1.000	1.000
	Crédits initial 2023	0	0
	Variation	-1.000	-1.000

Exposé : ces crédits visent à accompagner la réouverture des lieux par le biais d'aides financières en vertu de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culture dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Cette aide est clôturée et il n'y a plus de montants prévus pour 2023.

2.3.18	Aide à la diffusion	CE	CL
	Crédits initial 2022	5.400	5.695
	Crédits initial 2023	182	4.100
	Variation	-5.218	-1.595

Exposé : cet AB vise notamment à renforcer les dispositifs de diffusion existants, dont les tournées art et vie et le programme spectacles à l'école en vertu de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culture dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Les montants inscrits sont les montants résiduels de ces indemnités par rapport aux enveloppes qui avaient été fixées.

2.3.19	Soutien à la diffusion internationale des artistes	CE	CL
	Crédits initial 2022	1.300	3.905
	Crédits initial 2023	0	2.605
	Variation	-1.300	-1.300

Exposé :

2.3.20	Médias	CE	CL
	Crédits initial 2022	101	1.028
	Crédits initial 2023	0	11
	Variation	-101	-1.017

Exposé : aides au secteur des médias en application de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 13 du 20 mai 2020 relatif au soutien du secteur des médias dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Le montant inscrit en liquidation correspond aux soldes à liquider des dossiers d'indemnisation en cours.

2.3.21	Urgence dont garantie	CE	CL
	Crédits initial 2022	1.000	1.000
	Crédits initial 2023	0	0
	Variation	-1.000	-1.000

Exposé : cet AB couvre l'octroi de garantie dans le cadre de la tenue d'évènements culturels. Il s'agit notamment du mécanisme de garantie en arts de la scène prévu dans le décret budgétaire. Cet AB pourra être alimenté en cours d'année par répartition en fonction des besoins.

2.3.22	Renforcement temporaire de l'Administration générale de la Culture	CE	CL
	Crédits initial 2022	233	233
	Crédits initial 2023	248	248
	Variation	15	15

Exposé : renforcement temporaire en ressources humaines de l'Administration générale de la Culture, face à l'augmentation de la charge de travail à la suite de la gestion de la crise COVID-19.

2.4.01	Jeunesse	CE	CL
	Crédits initial 2022	2.016	2.223
	Crédits initial 2023	0	736
	Variation	-2.016	-1.487

Exposé : Ces moyens sont destinés au soutien des Centres de Rencontres et d'Hébergement (CRH) qui ne tournaient pas à plein régime du fait de la crise sanitaire (indemnisation forfaitaire liée au niveau de reconnaissance) et subventions exceptionnelles accordées aux organisations de jeunesse et aux centres de jeunes dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19.

Le budget initial 2023 tient compte des montants restant encore à liquider.

2.4.02	Soutien aux secteurs de l'aide à la jeunesse	CE	CL
	Crédits initial 2022	1.290	1.419

	Crédits initial 2023	0	568
	Variation	-1.290	-851

Exposé : Le budget prévu en 2022 permet la mise en œuvre de l'appel à projets approuvé par le Gouvernement le 22 février 2022 et relatif au plan de renforcement en faveur de la prévention, de l'aide et de la protection de la jeunesse – Renforcement des capacités d'hébergement et d'accompagnement dans la crise COVID.

Le budget initial 2023 tient compte des montants restant encore à liquider.

2.4.03	Appel à projets Relance du secteur Jeunesse	CE	CL
	Crédits initial 2022	3.000	3.000
	Crédits initial 2023	0	420
	Variation	-3.000	-2.580

Exposé : Décision du Gouvernement du 22 février 2022 sur l'octroi de subventions exceptionnelles aux organisations de jeunesse, aux groupements de jeunes, aux centres de jeunes, aux maisons de jeunes et aux centres d'information des jeunes dans le cadre du plan de relance jeunesse.

Le budget initial 2023 tient compte des montants restant encore à liquider.

2.4.04	Assises de la jeunesse dans le cadre d'une future CIM Jeunesse	CE	CL
	Crédits initial 2022	200	200
	Crédits initial 2023	0	84
	Variation	-200	-116

Exposé : Ces moyens permettent l'organisation des assises de la jeunesse qui s'inscrivent dans le cadre de la participation citoyenne des jeunes et vise à contribuer à l'élaboration d'une parole collective représentative pour l'ensemble des jeunes et découlera sur l'organisation d'une CIM Jeunesse.

Le budget initial 2023 tient compte des montants restant encore à liquider.

2.4.05	Journée des Maisons des Jeunes	CE	CL
	Crédits initial 2022	200	200
	Crédits initial 2023	0	34
	Variation	-200	-166

Exposé : Organisation d'une journée des Maisons des Jeunes et des organisations de jeunesse qui permettra une véritable valorisation des activités de jeunesse mais également des projets de relance pensés par le secteur.

Le budget initial 2023 tient compte des montants restant encore à liquider.

2.5.01	Recherche	CE	CL
	Crédits initial 2022	0	1.934
	Crédits initial 2023		1.265
	Variation		-669

Exposé : Soutien aux doctorants, afin de leur garantir la possibilité d'obtenir leur titre de docteur et, par-là, leur permettre de commencer une carrière.

Le budget initial 2023 tient compte des montants restant encore à liquider.

2.5.04	Promotion sociale	CE	CL
	Crédits initial 2022	700	700
	Crédits initial 2023	0	0
	Variation	-700	-700

Exposé : Ces moyens étaient destinés aux pouvoirs organisateurs de l'Enseignement de promotion sociale pour aider l'Enseignement de promotion sociale à faire face aux coûts matériels liés à l'enseignement en ligne imposé par la crise de la Covid-19. Les moyens ont été octroyés, cet AB est donc en voie de suppression.

2.5.05	Soutien pour les coûts exceptionnels générés par le covid dans les établissements d'enseignement supérieur et les écoles de promotion sociale	CE	CL
	Crédits initial 2022	354	2.500
	Crédits initial 2023	0	204
	Variation	-354	-2.296

Exposé : Les aides aux établissements d'Enseignement supérieur et de Promotion sociale qui ont dû faire face à des dépenses spécifiques liées à l'organisation de l'enseignement durant la crise sanitaire ont tous été octroyés. Cet AB du SACA est en voie de suppression.

2.6.01	Soutien aux secteurs du sport	CE	CL
	Crédits initial 2022	25	1.392
	Crédits initial 2023	1.500	1.724
	Variation	1.475	332

Exposé :

2.6.02	Soutien à la relance du secteur sportif	CE	CL
	Crédits initial 2022	600	600
	Crédits initial 2023	0	549
	Variation		-51

Exposé : Soutien à la relance du secteur sportif en permettant à des jeunes 6-25 ans de découvrir une discipline dans les clubs.

Le budget initial 2023 tient compte des montants restant encore à liquider.

2.6.03	Formation des cadres 16-25 ans	CE	CL
	Crédits initial 2022	500	500
	Crédits initial 2023	0	100
	Variation	0	-400

Exposé : Formation des cadres 16-25 ans qui permettra de cibler une promotion des formations visant à devenir entraîneur sportif.

Le budget initial 2023 tient compte des montants restant encore à liquider.

2.6.04	Lutte contre la violence dans le domaine du Sport	CE	CL
	Crédits initial 2022	500	500
	Crédits initial 2023	100	300
	Variation	-400	-200

Exposé : Lutte contre la violence dans le domaine du Sport. L'objectif étant de recruter, former et outiller des jeunes (16-25ans) afin de former une première ligne de prévention avec des profils référents similaires parfois à l'âge des victimes pour lesquelles un lien de confiance serait plus facilement établi.

Le budget initial 2023 tient compte des derniers montants restant encore à engager et à liquider.

2.6.05	Subventionnement des formations de cadres (campagne)	CE	CL
	Crédits initial 2022	100	100
	Crédits initial 2023	0	60
	Variation		-40

Exposé : Campagne de sensibilisation et de promotion de la formation des entraîneurs en ciblant les jeunes et les femmes.

Le budget initial 2023 tient compte des montants restant encore à liquider.

2.6.06	Renforcement temporaire de l'Administration générale du Sport	CE	CL
	Crédits initial 2022	45	45
	Crédits initial 2023	0	0
	Variation		-45

Exposé : Fin de l'emploi du niveau 2+ en CDD de 12 mois pour renforcer l'équipe de liquidation des subventions de l'AGS qui doit faire face à un afflux de subventions à liquider suite aux mesures prises dans le cadre de la crise. Cet AB est en voie de suppression.

2.7.01	Partenariats VIF	CE	CL
	Crédits initial 2022	157	300
	Crédits initial 2023	0	160
	Variation		-140

Exposé : Soutien aux services partenaires d'aide aux victimes de violence conjugale et intrafamiliale qui ont dû faire face à une augmentation de demandes d'aide de la part des victimes en cette période COVID.

Le budget initial 2023 tient compte des montants restant encore à liquider.

2.8.01	Bâtiments scolaires	CE	CL
	Crédits initial 2022	50.000	10.000
	Crédits initial 2023	165.542	49.663
	Variation	115.542	39.663

Exposé : Préfinancement des projets priorités dans le cadre de l'appel à projets lié au plan de reprise et de résilience européen pour les bâtiments scolaires.

Les moyens sont estimés sur base des plannings d'avancement communiqués par les pouvoirs organisateurs. Ceux-ci sont relatifs aux dossiers qui arriveront au stade accord ferme et premières liquidations en 2023.

2.8.02	Informatique ONE	CE	CL
	Crédits initial 2022	8.300	8.300
	Crédits initial 2023	3.950	3.950
	Variation	-4.350	-4.350

Exposé : Les crédits visent à couvrir les dépenses du projet de numérisation de l'ONE du plan de relance de l'UE.

2.8.03	Infrastructures culturelles	CE	CL
	Crédits initial 2022	1.636	360
	Crédits initial 2023	45.514	18.183
	Variation	43.878	17.823

Exposé : Les crédits visent à couvrir les dépenses du projet de rénovation énergétique des infrastructures culturelles dans le cadre du plan de relance de l'UE.

2.8.04	Numérisation Culture-Médias	CE	CL
	Crédits initial 2022	7.000	7.000

	Crédits initial 2023	5.302	4.873
	Variation	-1.698	-2.127

Exposé : Les crédits visent à couvrir les dépenses du projet de numérisation culture-médias du plan de relance de l'UE. Il s'agit en particulier des dépenses liées à deux appels à projet (numérisation de contenus et création de contenus) ainsi qu'à l'attribution à venir d'un marché public relatif à la découvrabilité de contenus.

2.8.05	Infrastructures sportives et IPPJ	CE	CL
	Crédits initial 2022	7.871	4.688
	Crédits initial 2023	11.551	1.725
	Variation	3.680	-2.963

Exposé : Dans le cadre de la rénovation des infrastructures sportives et des IPPJ, il s'agit ici des montants HTVA qui permettront l'engagement et la liquidation des projets sélectionnés.

2.8.06	Infrastructures universitaires	CE	CL
	Crédits initial 2022	50.000	10.000
	Crédits initial 2023	3.180	17.370
	Variation	-46.820	7.370

Exposé : Dans le cadre de la rénovation des infrastructures universitaires, il s'agit ici des montants HTVA permettant les engagements ainsi que les liquidations suite à l'appel à projets auprès des Universités.

2.8.07	Plateforme environnement et transition énergétique - Recherche	CE	CL
	Crédits initial 2022	16.902	12.397
	Crédits initial 2023	2.807	11.000
	Variation	-14.095	-1.397

Exposé : Dans le cadre de la mise en place d'une plateforme d'environnement et de transition énergétique au sein de la Recherche, il s'agit ici des montants HTVA qui permettront l'engagement et la liquidation des projets.

2.8.08	Stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur	CE	CL
	Crédits initial 2022	32.000	28.340
	Crédits initial 2023	4.233	6.614
	Variation	-27.767	-21.726

Exposé : Dans le cadre de la mise en place d'une stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur, il s'agit ici des montants HTVA qui permettront l'engagement et la liquidation des projets.

2.9.01	Renforcement RH	CE	CL
	Crédits initial 2022	1.350	1.350
	Crédits initial 2023	1.152	1.152
	Variation	-198	-198

Exposé : Crédits destinés à la prise en charge de la paie des agents recrutés pour la gestion des dossiers du plan de reprise et de résilience.

2.9.02	Bâtiments scolaires	CE	CL
	Crédits initial 2022	3.000	600
	Crédits initial 2023	9.029	2.709
	Variation	6.029	2.109

Exposé : Crédits destinés à la prise en charge de la TVA sur les dossiers financés par l'AB 2.8.01.

2.9.03	Informatique ONE	CE	CL
	Crédits initial 2022	1.743	1.743
	Crédits initial 2023	830	830
	Variation	-914	-914

Exposé : Les crédits visent à couvrir la TVA du projet de numérisation de l'ONE du plan de relance de l'UE.

2.9.04	Infrastructures culturelles	CE	CL
	Crédits initial 2022	344	76
	Crédits initial 2023	8.508	2.978
	Variation	8.164	2.903

Exposé : Les crédits visent à couvrir la TVA du projet de rénovation énergétique des infrastructures culturelles du plan de relance de l'UE.

2.9.05	Numérisation Culture-Médias	CE	CL
	Crédits initial 2022	0	0
	Crédits initial 2023	1.050	840
	Variation	1.050	840

Exposé : Les crédits visent à couvrir la TVA du projet de numérisation culture-médias du plan de relance de l'UE.

2.9.06	Infrastructures sportives et IPPJ	CE	CL
	Crédits initial 2022	137	778
	Crédits initial 2023	1.864	2.092
	Variation	1.727	1.314

Exposé : Dans le cadre de la rénovation des infrastructures sportives et des IPPJ, il s'agit ici des montants de la TVA qui permettront l'engagement et la liquidation des projets sélectionnés.

2.9.07	Infrastructures universitaires	CE	CL
	Crédits initial 2022	0	600
	Crédits initial 2023	2.292	1.146
	Variation	2.292	546

Exposé : Dans le cadre de la rénovation des infrastructures universitaires, il s'agit ici du montant permettant l'engagement des montants de la TVA de l'appel à projets auprès des Universités.

2.9.08	Plateforme environnement et transition énergétique - Recherche	CE	CL
	Crédits initial 2022	3.550	2.603
	Crédits initial 2023	590	2.310
	Variation	-2.960	-293

Exposé : Dans le cadre de la mise en place d'une plateforme d'environnement et de transition énergétique au sein de la Recherche, il s'agit ici des montants de la TVA qui permettront l'engagement et la liquidation des projets sélectionnés.

2.9.09	Stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur	CE	CL
	Crédits initial 2022	4.704	4.591
	Crédits initial 2023	428	888
	Variation	-4.276	-3.703

Exposé : Dans le cadre de la mise en place d'une stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur, il s'agit ici des montants de la TVA qui permettront l'engagement et la liquidation des projets.

3 Budget initial 2023

3.1 Recettes

AB	Intitulé des AB	ini 2022 (en k€)	aju 2022 (en k€)	Ini 2023 (en k€)
1.1.01-1	Dotations classiques pour nouveaux projets (urgence)	35.000	35.000	0
1.1.01-2	Dotations préfinancement RRF	123.710	123.710	113.378
1.1.01-3	Dotations RH et TVA pour RRF	9.250	9.250	9.250
TOTAL		167.960	167.960	122.628

3.2 Dépenses

DEPENSES SACA CUR		ini 2022		aju 2022		ini 2023	
AB	Intitulé des articles budgétaires	CE	CL	CE	CL	CE	CL
Programme 0 - Provision non-affectée							
2.0.01	Provision non affectée	0	0				
Programme 1 - Secrétariat général							
2.1.01	Matériel sanitaire	7.233	7.350	8.912	9.029	0	0
2.1.02	Informatique administrative	0	0				
2.1.03	Numérique dans l'enseignement	2.000	2.000	485	1.125	0	0
2.1.04	Infrastructures - appel à projet sanitaires	22.000	25.000	20.149	21.129	0	20.000
2.1.05	Enfance	0	0	667	667		
2.1.06	Fonction publique	0	0				
2.1.07	Fonds décondolidé	0	0				
2.1.08	Connectivité des écoles	5.000	5.000	0	0	4.400	4.400
2.1.09	Plaisir d'apprendre	1.000	1.000	386	330	600	600
2.1.10	Prime secteur non-marchand	0	0				
2.1.11	Projet pilote LIFI	500	500	0	0	0	0
2.1.12	Dépenses suite aux coûts exceptionnels liés aux inondations de juillet 2021	32.000	32.000	725	580	31.275	31.420
Programme 2 - Enseignement obligatoire							
2.2.01	Matériel informatique - ordinateurs reconditionnés	0	0				
2.2.02	Etudes sur la transmission du Covid en milieu scolaire	0	0				
2.2.03	Anticipation directeur adjoint	0	0				
2.2.04	Soutien pour les coûts exceptionnels générés par le covid	0	0				
2.2.05	Frais de déplacement des enseignants	0	0				
2.2.06	Soutien aux CDPA	0	0				
2.2.07	Soutien au CPMS (mission PSE)	0	0				
Programme 3 - Culture et Médias							
2.3.01	Soutien aux arts vivants	0	88	0	86	0	86
2.3.02	Soutien au secteur socio-culturel	0	5	0	5	0	5
2.3.03	Soutien aux centres d'Art	0	61	0	61	0	61
2.3.04	Soutien au cinéma	1.660	2.407	1.770	2.495	0	1.947
2.3.05	Soutien aux musées	0	0			0	0
2.3.06	Soutien au secteur des musiques	17	17	17	17	0	17
2.3.07	Pertes de billetterie	0	0	2.600	2.600	0	231
2.3.08	Provision culture non affectée	327	327	97	97	0	0
2.3.09	Soutien aux festivals (dont +145K remb double paiements)	1.500	1.528	1.500	1.528	0	28

2.3.10	Soutien à la chaîne du livre (dont 60k€ à charge de l'enveloppe 2 culture)	2.000	2.038	770	1.369	0	37
2.3.11	Soutien aux opérateurs subventionnés par la FWB	2.295	7.671	2.295	3.689	0	263
2.3.12	Soutien aux opérateurs bénéficiant d'une aide ponctuelle de la FWB	2.100	2.100	2.100	2.100	0	0
2.3.13	Soutien aux opérateurs non-subventionnés	1.170	1.170	3.000	3.000	0	25
2.3.14	Cellule de veille	15.735	15.879	11.847	11.110	5.600	6.361
2.3.15	Un futur pour la culture	3.000	3.000	3.000	3.000	0	0
2.3.16	Aides à la création et aux projets	4.553	4.604	4.313	4.372	1.712	1.937
2.3.17	Aide à la réouverture	1.000	1.000	1.231	1.231	0	0
2.3.18	Aide à la diffusion	5.400	5.695	1.124	5.500	182	4.100
2.3.19	Soutien à la diffusion internationale des artistes	1.300	3.905	1.300	2.605	0	2.605
2.3.20	Médias	101	1.028	7	89	0	11
2.3.21	Urgence dont garantie	1.000	1.000	808	808		
2.3.22	Renforcement temporaire de l'Administration générale de la Culture	233	233	205	205	248	248
	Programme 4 - Jeunesse et Aide à la jeunesse						
2.4.01	Jeunesse	2.016	2.223	1.392	1.559	0	736
2.4.02	Soutien aux secteurs de l'aide à la jeunesse	1.290	1.419	1.290	2.350	0	568
2.4.03	Appel à projets Relance du secteur Jeunesse	3.000	3.000	2818	2.818	0	420
2.4.04	Assises de la jeunesse dans le cadre d'une future CIM Jeunesse	200	200	125	117	0	84
2.4.05	Journée des Maisons des Jeunes	200	200	196	166	0	34
2.4.06	Achat de tentes pour le secteur de la jeunesse	0	60	0	60	0	0
	Programme 5 - Enseignement supérieur, recherche, hôpitaux universitaires, promotion sociale						
2.5.01	Recherche	0	1.934	0	1.934		1265
2.5.02	Subsides sociaux	0	0				
2.5.03	Soutien aux hôpitaux universitaires	0	0	0	0		0
2.5.04	Promotion sociale	700	700	700	700	0	0
2.5.05	Soutien pour les coûts exceptionnels générés par le covid dans les établissements d'enseignement supérieur et les écoles de promotion sociale	354	2.500	354	1.546	0	204
2.5.06	Prolongement des conseillers FIE	0	0				
2.5.07	Aide aux post-doctorants	0	0				
	Programme 6 - Sport						
2.6.01	Soutien aux secteurs du sport	25	1.392	1500	809	1.500	1.724
2.6.02	Soutien à la relance du secteur sportif	600	600		549		549
2.6.03	Formation des cadres 16-25 ans	500	500		500		100
2.6.04	Lutte contre la violence dans le domaine du Sport	500	500	400	200	100	300
2.6.05	Subventionnement des formations de cadres (campagne)	100	100	100	89		60
2.6.06	Renforcement temporaire de l'Administration générale du Sport	45	45	36	36		0
	Programme 7 - Maisons de justice						
2.7.01	Partenariats VIF	157	300	8	181		160
	Programme 8 - Préfinancement du plan d'investissement européen (RRF)						
2.8.00	Provision sous-utilisation RRF						

2.8.01	Bâtiments scolaires	50.000	10.000	28.000	1.000	165.542	49.663
2.8.02	Informatique ONE	8.300	8.300	8.300	8.300	3.950	3.950
2.8.03	Infrastructures culturelles	1.636	360	9.518	1.904	45.514	18.183
2.8.04	Numérisation Culture-Médias	7.000	7.000	8.256	4.105	5.302	4.873
2.8.05	Infrastructures sportives et IPPJ	7.871	4.688	0	5.442	11.551	1.725
2.8.06	Infrastructures universitaires	50.000	10.000	35.000	991	3.180	17.370
2.8.07	Plateforme environnement et transition énergétique - Recherche	16.902	12.397	18.512	12.397	2.807	11.000
2.8.08	Stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur	32.000	28.340	30.392	28.340	4.233	6.614
	Programme 9 - Financements complémentaires liés au RRF (TVA et RH)						
2.9.00	Provision sous-utilisation RRF						
2.9.01	Renforcement RH	1.350	1.350	449	449	1.152	1.152
2.9.02	Bâtiments scolaires	3.000	600	1.680	60	9.029	2.709
2.9.03	Informatique ONE	1.743	1.743	1.743	1.743	830	830
2.9.04	Infrastructures culturelles	344	76	949	85	8.508	2.978
2.9.05	Numérisation Culture-Médias	0	0	1.050	315	1.050	840
2.9.06	Infrastructures sportives et IPPJ	137	778	0	1.447	1.864	2.092
2.9.07	Infrastructures universitaires	0	600	0	0	2.292	1.146
2.9.08	Plateforme environnement et transition énergétique - Recherche	3.550	2.603	3.888	1.555	590	2.310
2.9.09	Stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur	4.704	4.591	4.367	4.591	428	888
	Total	311.350	235.706	230.331	165.164	313.438	208.909

SACA Service général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière - budget 2023

1 Exposé général

Au sein de la Direction générale des Infrastructures, le Service général du Patrimoine et de la Gestion immobilière (SGPGI – anciennement Service général des Infrastructures non-scolaires) a pour missions d’acquérir, construire, rénover, aménager, entretenir, louer, gérer et/ou subventionner les implantations administratives dont les cabinets ministériels, de la jeunesse, de l’Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, du Sport, de la Culture ainsi que les hôpitaux universitaires.

Le SACA du SGPGI, est alimenté par les dotations à charge du budget général des dépenses approuvées par le Gouvernement, le produit des aliénations et des mises en location, les transferts depuis le SACA urgence et redéploiement et les dons et legs.

Le SGPGI programme les dépenses du SACA en fonction des programmes physiques pluriannuels qui constituent les plans d’investissements dans les bâtiments propriétés de la Communauté française. En plus des investissements sur ses propriétés, la Communauté française subventionne également les infrastructures culturelles d’autres pouvoirs publics (commune et provinces), le SGPGI tient donc compte des subventions octroyées et de leur avancée pour programmer les dépenses du SACA.

Les recettes du SACA sont elles décidés par le Gouvernement en fonction des besoins identifiés par le SGPGI.

Pour l’année 2023, le SACA « SGPGI » sera doté de 85.531.000,00 €, se décomposant de la manière suivante :

- 15.510.000 € pour les infrastructures culturelles (DO 15, AB 41.01-22) ;
- 1.434.000 € pour les infrastructures de la jeunesse (DO 15, AB 41.01-27) ;
- 16.330.000 € pour les infrastructures sportives (DO 15 41.01-32) ;
- 4.035.000 € pour les infrastructures des IPPJ (DO 15, AB 41.01-13) ;
- 2.369.000 € pour les infrastructures des cabinets ministériels (DO 6, AB 41.01-91) ;
- 33.009.000 € pour les bâtiments administratifs (DO 13, AB 41.01-11) ;
- 11.844.000 € pour les infrastructures des SAJ/SPJ et maisons de justice (DO 15, AB 41.01-14) ;
- 1.000.000 € pour les investissements économiseurs d’énergie (DO 11 – AB 01.08-02).

Ces dotations constitueront donc la source principale de financement 2023 du SACA. En plus des dotations, des recettes issues d'aliénation sont prévues pour 1.400.000 euros.

Ses dépenses sont elles estimées à 87.018.611 € pour l'année 2023. Toutefois au vu de la difficulté à prévoir si tôt l'avancement de certains dossiers, les prévisions de liquidation sont réalisées de manière large et prudente afin de ne pas risquer un manque de moyen.

Afin de rendre une image plus fidèle de l'impact de ce SACA, une provision de sous-utilisation est intégrée à hauteur de 2.155.611 €.

Le solde SEC estimé du SACA est donc de + 2.068.000 € à l'initial 2023.

Globalement, les moyens dédiés aux infrastructures sont en augmentation, raison notamment de l'augmentation des coûts énergétiques.

Les autres mouvements significatifs en infrastructures résultent de l'indexation des moyens liés aux loyers et taxes.

Les règles de fonctionnement du SACA « SGPGI » ont été fixées par l'Arrêté du Gouvernement du 31/03/2022.

La structure du budget du SACA « SGPGI » doit permettre la lisibilité et la transparence des décisions prises par le Gouvernement en matière d'infrastructure ainsi que les secteurs visés.

La structure budgétaire des recettes est constituée de la manière suivante :

TITRE I : Recettes courantes

- Programme 1.2 : Les financements à charge du budget général des dépenses : dotations annuelles et exceptionnelles ;
- Programme 1.4 : Les recettes diverses (loyers...) et les Donations et legs ;
- Programme 1.5 : Les autres subsides constitués par les transferts depuis le SACA urgence et redéploiement, liés aux préfinancements des projets mis en œuvre dans le cadre du plan de reprise et de résilience européen, mais également par les primes régionales.

TITRE II : Recettes en capital constituées par les produits des aliénations

La structure budgétaire des dépenses est constituée de huit programmes.

- Programme 2.0 - Provision pour réengagement de l'encours transféré : ce programme est constitué d'un article de base reprenant les montants liés au transfert de l'encours existant sur l'ensemble des allocations de base destinées à la gestion des mêmes infrastructures actuellement ;

- Programme 2.1 - Culture : ce programme est constitué de sept allocations de base reprenant les montants liés à la prise en charge des investissements directs, des loyers, des charges énergétiques, des taxes et précomptes, des subventions, des assurances et des remboursements d'emprunts ;
- Programme 2.2 - Jeunesse : ce programme est constitué de deux allocations de base reprenant les montants liés à la prise en charge des subventions pour les maisons de jeunes et pour les locaux de mouvements de jeunesse ;
- Programme 2.3 – Sport : ce programme est constitué de cinq allocations de base reprenant les montants liés à la prise en charge des investissements directs, des loyers, des charges énergétiques, des assurances et des taxes et précomptes ;
- Programme 2.4 – IPPJ : ce programme est constitué de cinq allocations de base reprenant les montants liés à la prise en charge des investissements directs, des loyers, des charges énergétiques, des assurances et des taxes et précomptes ;
- Programme 2.5 – Cabinets ministériels : ce programme est constitué de cinq allocations de base reprenant les montants liés à la prise en charge des investissements directs, des loyers, des charges énergétiques, des assurances et des taxes et précomptes ;
- Programme 2.6 – Bâtiments administratifs : ce programme est constitué de cinq allocations de base reprenant les montants liés à la prise en charge des investissements directs, des loyers, des charges énergétiques, des assurances et des taxes et précomptes ;
- Programme 2.7 – SAJ/SPJ et Maisons de justice : ce programme est constitué de cinq allocations de base reprenant les montants liés à la prise en charge des investissements directs, des loyers, des charges énergétiques, des assurances et des taxes et précomptes ;

2 Exposés particuliers

Programme 2.0 – Réengagement de l'encours

2.0	Provision pour ré-engagement de l'encours	CE	CL
	Crédits initial 2023	0	0

Exposé : La création du présent SACA implique de transférer l'encours inscrit sur les AB classiques qui étaient utilisées précédemment vers le présent SACA. Pour ce faire, il était nécessaire en 2022 de doter le SACA à hauteur de cet encours pour qu'il puisse assumer le réengagement de l'ensemble des visas existants. En effet, le décret WBFIn prévoit à l'article 68, 5° que « les crédits d'engagement doivent être en tout état de cause limités aux moyens constitués par la dotation annuelle, les recettes propres et le montant de la réserve bilantaire après déduction du montant nécessaire à la couverture de l'encours des engagements reportés des exercices antérieurs. »

Cette provision a donc pour objectif de permettre ce réengagement.

Programme 2.1 - Culture

2.1.01	Investissements directs	CE	CL
	Crédits initial 2023	8.616	6.106

Exposé : Les crédits inscrits sur cet AB visent à assurer la gestion patrimoniale des infrastructures culturelles appartenant à la FWB conformément au programme physique.

2.1.02	Assurances	CE	CL
	Crédits initial 2023	84	84

Exposé : Le montant prévu sur cet AB permet la couverture des primes d'assurance, principalement en responsabilité civile et incendies pour les biens appartenant à la FWB.

2.1.03	Energie / Eau	CE	CL
	Crédits initial 2022	800	800

Exposé : Les crédits couvrent les éventuelles charges locatives, consommations en eau, gaz et électricité des bâtiments culturels.

2.1.04	Remboursement d'emprunt – inv. Directs	CE	CL
	Crédits initial 2023	1.405	1.405

Exposé : Ce montant permet le remboursement des emprunts du Théâtre National et du Palace

2.1.05	Taxes et précomptes	CE	CL
	Crédits initial 2023	415	406

2.1.06	Ensemble des loyers et des ch. Locatives	CE	CL
	Crédits initial 2023	118	120

Exposé : Le montant prévu sur cet AB permet la couverture des précomptes immobiliers des biens appartenant à la FWB ainsi que les loyers de bâtiments annexes et des charges locatives

2.1.07	Subvention	CE	CL
	Crédits initial 2023	7.482	9.586

Exposé : Les crédits d'engagement visent à conclure de nouvelles subventions pour le projet de l'Abbaye de Forest (5M€), les centres culturels de Stavelot (1318k€) et de Walcourt (550k€) ainsi que la transformation de la chapelle de Rebecq en bibliothèque (482k€). Les crédits de liquidation visent essentiellement à liquider les dossiers des années précédentes conformément au programme physique.

Programme 2.2 – Jeunesse

2.2.01	Subvention pour la sécurisation des maisons de jeunes	CE	CL
	Crédits initial 2023	184	184

Exposé : Les crédits couvrent la sécurisation ou la mise en conformité des locaux occupés par les opérateurs du secteur de la jeunesse.

2.2.02	Travaux liés à la réforme des rythmes scolaires	CE	CL
	Crédits initial 2023	2.500	2.500

Exposé : Les crédits couvrent les travaux liés à la remise en état des locaux de mouvements de jeunesse afin qu'ils puissent augmenter le nombre d'endroits de camps suite à la réforme des rythmes scolaires.

Programme 2.3 - Sport

2.3.01	Investissements directs	CE	CL
	Crédits initial 2023	12.675	10.000

Exposé : Les crédits couvrent les travaux relatifs aux infrastructures des Centres sportifs.

2.3.02	Assurances	CE	CL
	Crédits initial 2023	94	94

Exposé : Les crédits couvrent les frais liés à des primes d'assurance sur les Centres sportifs.

2.3.03	Energie / Eau	CE	CL
	Crédits initial 2023	1.600	1.600

Exposé : Les crédits couvrent les éventuelles charges locatives, consommations en (eau), gaz et électricité des Centres sportifs.

2.3.04	Taxes et précomptes	CE	CL
	Crédits initial 2023	45	45

Exposé : Les crédits couvrent les éventuelles taxes et précomptes immobiliers relatifs aux Centres sportifs.

2.3.05	Ensemble des loyers et charges locatives	CE	CL
	Crédits initial 2023	1.166	1.166

Exposé : Les crédits couvrent les loyers de différents sites sportifs, ainsi que les redevances liées aux marchés publics de concession photovoltaïque.

Programme 2.4 - IPPJ

2.4.01	Investissements directs	CE	CL
	Crédits initial 2023	3.335	2.901

Exposé : Les crédits couvrent les travaux relatifs aux infrastructures des IPPJ.

2.4.02	Assurances	CE	CL
	Crédits initial 2023	16	16

Exposé : Les crédits couvrent les frais liés à des primes d'assurance sur les IPPJ.

2.4.03	Energie / Eau	CE	CL
	Crédits initial 2023	900	900

Exposé : Les crédits couvrent les consommations en gaz et électricité des IPPJ.

2.4.04	Taxes et précomptes	CE	CL
	Crédits initial 2023	0	0

Exposé : Les crédits couvrent les éventuelles taxes et précomptes immobiliers relatifs aux IPPJ.

2.4.05	Ensemble des loyers et charges locatives	CE	CL
	Crédits initial 2023	14	15

Exposé : Les crédits couvrent les loyers des immeubles occupés par les services de l'Aide à la Jeunesse.

Programme 2.5 – Cabinets ministériels

2.5.01	Investissements directs	CE	CL
	Crédits initial 2023	574	574

Exposé : Les crédits couvrent les travaux relatifs à l'infrastructure des bâtiments du Gouvernement de la Communauté française.

2.5.02	Assurances	CE	CL
	Crédits initial 2023	13	13

Exposé : Les crédits couvrent les frais liés aux primes d'assurance sur les bâtiments du Gouvernement.

2.5.03	Energie / Eau	CE	CL
	Crédits initial 2023	400	400

Exposé : Les crédits couvrent les charges locatives, consommations en eau, gaz et électricité des cabinets ministériels.

2.5.04	Taxes et précomptes	CE	CL
	Crédits initial 2023	885	885

Exposé : Les crédits couvrent les taxes et précomptes immobiliers relatifs aux bâtiments de la place Surllet de Chokier et Avenue Louise

2.5.05	Ensemble des loyers et charges locatives	CE	CL
	Crédits initial 2023	676	673

Exposé : Les crédits couvrent le loyer et les charges locatives du bâtiment sis avenue Louise.

Programme 2.6 – Bâtiments administratifs

2.6.01	Investissements directs	CE	CL
	Crédits initial 2023	12.141	11.000

Exposé : Les crédits couvrent la prise en charge des travaux d'investissement, des contrats d'entretien et de garantie totale, des marchés de service, et des travaux d'entretien pour les bâtiments administratifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

2.6.02	Assurances	CE	CL
	Crédits initial 2023	64	64

Exposé : Les crédits couvrent la prise en charge des primes d'assurances pour les bâtiments administratifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

2.6.03	Energie / Eau	CE	CL
	Crédits initial 2023	4.000	4.000

Exposé : Les crédits couvrent la prise en charge des factures d'énergie (eau, gaz, électricité et mazout) pour l'ensemble des bâtiments de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

2.6.04	Taxes et précomptes	CE	CL
	Crédits initial 2023	5.519	5.712

Exposé : Les crédits couvrent la prise en charge des taxes diverses et précomptes immobiliers dû pour les bâtiments administratifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

2.6.05	Ensemble des loyers et charges locatives	CE	CL
	Crédits initial 2023	13.474	13.474

Exposé : Les crédits couvrent la prise en charge des loyers et charges locatives dû pour les bâtiments administratifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Programme 2.7 – SAJ/SPJ et Maisons de justice

2.7.01	Investissements directs	CE	CL
	Crédits initial 2023	5.062	4.484

Exposé : Les crédits couvrent les travaux relatifs aux infrastructures des SAJ/SPJ et des Maisons de Justice.

2.7.02	Assurances	CE	CL
	Crédits initial 2023	25	25

Exposé : Les crédits couvrent les frais liés à des primes d'assurance des SAJ/SPJ et des Maisons de Justice.

2.7.03	Energie / Eau	CE	CL
	Crédits initial 2023	0	0

Exposé : Les crédits couvrent les éventuelles charges locatives, consommations en eau, gaz et électricité des SAJ/SPJ et des Maisons de Justice.

2.7.04	Taxes et précomptes	CE	CL
	Crédits initial 2023	667	667

Exposé : Les crédits couvrent les éventuelles taxes et précomptes immobiliers relatifs aux SAJ/SPJ et des Maisons de Justice.

2.7.05	Ensemble des loyers et charges locatives	CE	CL
	Crédits initial 2023	7.120	7.120

Exposé : Les crédits couvrent les loyers des immeubles occupés par les SAJ/SPJ et les Maisons de Justice.

3 Budget initial 2023 du SACA

3.1 Recettes

AB	Intitulé des articles budgétaires	Crédits 2023 En milliers €
1.2	Dotations FWB	
1.2.1	Infrastructures culturelles	15.510
1.2.2	Infrastructures de la Jeunesse	1.434
1.2.3	Infrastructures sportives	16.330
1.2.4	Infrastructures IPPJ	4.035
1.2.5	Infrastructures des cabinets ministériels	2.369
1.2.6	Infrastructures des bâtiments administratives	33.009
1.2.7	Infrastructures des SAJ-SPJ et des maisons de justice	11.844
1.2.8	Investissements économies d'énergies	1.000
2	Recettes en capital	1.400
	TOTAL RECETTES	86.931

3.2 Dépenses

AB	Intitulé des articles budgétaires	Crédits d'engagements 2023	Crédits de liquidation 2023
2.0	Provision pour ré-engagement de l'encours	0	0
2.1	CULTURE		
2.1.01	Investissement direct	8.616	6.106
2.1.02	Assurances.	84	84
2.1.03	Energie / Eau	800	800
2.1.04	Remboursement d'emprunt - inv. Directs	1.405	1.405
2.1.05	Taxes et précomptes	415	406
2.1.06	Ensemble des loyers et des ch. Locatives	118	120
2.1.07	Subventions	7.482	9.586
2.2	JEUNESSE		
2.2.01	Sub. Pour la sécurisation des maisons de jeunes	184	184
2.2.02	Travaux liés à la réforme des rythmes scolaires	2.500	2.500
2.3	SPORT		
2.3.01	Investissements directs	12.675	10.000
2.3.02	Assurances.	94	94
2.3.03	Energie / Eau	1.600	1.600
2.3.04	Taxes et précomptes	45	45
2.3.05	Ensemble des loyers et des ch. Locatives	1.166	1.166
2.4	IPPJ		
2.4.01	Investissements directs	3.335	2.901
2.4.02	Assurances.	16	16
2.4.03	Energie / Eau	900	900
2.4.04	Taxes et précomptes	0	0
2.4.05	Ensemble des loyers et ch. Locatives	14	15
2.5	Cabinets ministériels		
2.5.01	Investissements directs	574	574
2.5.02	Assurances	13	13
2.5.03	Energie / Eau	400	400
2.5.04	Taxes et précomptes	885	885
2.5.05	Ensemble des loyers et ch. Locatives	676	673
2.6	Bâtiments administratifs		
2.6.01	Investissements directs	12.141	11.000
2.6.02	Assurances	64	64
2.6.03	Energie / Eau	4.000	4.000
2.6.05	Taxes et précomptes	5.519	5.712
2.6.06	Loyer, Charges locatives	13.474	13.474
2.7	SAJ-SPJ et Maisons de justice		
2.7.01	Investissements directs	5.062	4.484
2.7.02	Assurances	25	25

2.7.03	Energie / Eau	0	0
2.7.04	Taxes et précomptes	667	667
2.7.05	Loyers, ch. Locatives	7.120	7.120
	TOTAUX	92.069	87.019

Exposé général du Fonds pour le Plan d'Investissement Exceptionnel dans les Bâtiments Scolaires Initial 2023

Le Fonds pour le Plan d'Investissement Exceptionnel dans les Bâtiments Scolaires est destiné à financer le plan d'investissement exceptionnel décidé par le Gouvernement.

Les moyens seront alloués via des appels à projets qui seront encadrés par décret.

Le fonds n'est pas doté en 2023, étant donné le fait qu'il a perçu la totalité des moyens liés au plan d'investissement exceptionnel.

Concernant ses dépenses, le SACA ne présente pas encore de dépense à ce stade étant donné le fait que les appels à projets ne sont pas lancés et qu'un décret spécifique doit encore être adopté pour les encadrés. Le solde SEC est donc neutre.

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)
Plan d'Investissement Exceptionnel dans les Bâtiments Scolaires
D.O. 44 A.B. 01.01.01 -Situation du flux des Engagements

		code SEC	LIBELLE	Initial 2023
CAPITALISATION "Transition Énergétique des Bâtiments	RECETTES	08.20	Report en Engagement au 31/12	1.000.000.000
		66.11	Dotation	0,00
		TOTAL DES RECETTES		

		code SEC	LIBELLE	Initial 2023
PLAN DE REFINANCEMENT	DEPENSES	6131- 6410-6321- 6511-6311	Enseignement obligatoire	0,00
		6131- 6410-6321- 6511-6311	Enseignement supérieur	0,00
		TOTAL DES DEPENSES		
DISPONIBLE EN ENGAGEMENTS AU 31/12				1.000.000.000

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

Plan d'Investissement Exceptionnel dans les Bâtiments Scolaires

D.O. 44 A.B. 01.01.01 -Situation du flux des Liquidations

CAPITALISATION "Transition Energétique des Bâtiments	RECETTES	code SEC	LIBELLE	Initial 2023
		08.20	Report en trésorerie au 31/12	1.000.000.000
		66.11	Dotation	0,00
TOTAL DES RECETTES			1.000.000.000	

PLAN DE REFINANCEMENT	DEPENSES	code SEC	LIBELLE	Initial 2023
		6131- 6410- 6321-6511- 6311	Enseignement obligatoire	0,00
		6131- 6410- 6321-6511- 6311	Enseignement supérieur	0,00
TOTAL DES DEPENSES			0	

DISPONIBLE EN TRESORERIE AU 31/12	1.000.000.000
--	----------------------

Budget 2023 - SACA enseignement g r  pas le Minist re de la Communaut  fran aise en euros

Ann�e	Code budget	Intitul�	Dotation initial 2023	Recettes	Total recettes	Depenses CE	D�penses CL
2022	70.270	CENT.DEPAYSEMT.PLEIN AIR	(1) 1.614.000,00	(2) 567.689,95	(3)=(1)+(2) 2.181.689,95	(4) 1.973.817,87	(5) 1.973.817,87

Budget 2023 - SECA enseignement géré par Wallonie Bruxelles Enseignement en euros

Année	Code budget	Intitulé	Dotation initial 2023	Recettes	Total recettes	Depenses CE	Dépenses CL
			(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)
2022	70.040	CENTRE PSYCH.MEDIC.SOC.CF	3.894.000,00	182.893,97	4.076.893,97	2.812.610,46	2.812.610,46
2022	70.210	CENTRE TECHN.COMMUN.FRANC.	581.000,00	661.517,99	1.242.517,99	997.275,80	997.275,80
2022	70.220	ORG.CENTRE AUTOFORMATION	1.603.000,00	290.296,23	1.893.296,23	532.266,80	532.266,80
2022	70.280	CENTRE TECHN.HORTICOLE	649.000,00	287.263,52	936.263,52	1.080.376,83	1.080.376,83
2022	70.290	MCF-CENTRE TECH.AGRON.C.F	374.000,00	407.720,51	781.720,51	630.276,49	630.276,49
2022	70.240	INST.ENSEIGNT.PROMOT.SOC.	1.750.000,00	4.747.774,52	6.497.774,52	6.432.542,64	6.432.542,64
2022	70.250	INTERNAT AUTON.C.F.	2.677.000,00	1.265.727,67	3.942.727,67	2.416.562,26	2.416.562,26
2022	70.021	Ens Primaire	5.798.000,00	2.837.456,59	8.635.456,59	14.535.193,07	14.535.193,07
2022	70.022	Ens Secondaire	110.816.000,00	31.472.295,38	142.288.295,38	144.075.943,63	144.075.943,63
2022	70.023	Ens Spéc Prim	16.894.000,00	7.936.828,63	24.830.828,63	22.546.164,25	22.546.164,25

Total			145.036.000,00	50.089.775,00	195.125.775,00	196.059.212,22	196.059.212,22
--------------	--	--	----------------	---------------	----------------	----------------	----------------



Exposé général relatif budget initial 2023

Budget initial 2023:

Le budget 2023 de l'ETNIC est notamment alimenté par les recettes suivantes :

- une dotation 2023 à hauteur de 116.978.000 €
- une dotation spécifique 2023 à hauteur de 450.000 € relative à une provision numérique dans l'Enseignement pour les PC circulaires dans les écoles
- une dotation spécifique 2023 à hauteur de 302.000 € pour les développements liés à E-CAD et SAE.

L'impact SEC de l'ETNIC a été fixé à -1.700.000 €

Proposition de budget initial 2023

Conformément aux volontés émises par les instances gouvernementales en matière de gouvernance informatique, le budget initial 2023 a été élaboré sur base d'un recensement des besoins exprimés par les partenaires métiers. Les dépenses et les recettes y afférentes ont été classées dans la dotation globale, dans des dotations spécifiques et des demandes de dotations spécifiques afin de couvrir des nouveaux besoins 2023 pour des projets transversaux et pour des projets spécifiques.

Le budget initial 2023 de l'ETNIC porte sur un montant total de dépenses s'élevant à 129.429.435 €, dont 83.586.656 € à charge de la dotation, 5.038.617 millions pour le contrat d'administration de l'ETNIC, 22.352.727 € à charge de l'enveloppe PDI-MFWB, 4.000.000 € pour les projets de dématérialisation de l'enseignement et les projets du Plan de développement informatique (PDI) de l'AGE liés à l'enseignement obligatoire et 2.000.000 € pour la « Petite enfance », 302.000 € pour la transformation du fonds des sports en SACA et 450.000 € pour les PC circulaire

Les dépenses à charge des recettes fonctionnelles s'élèvent à 9.999.435 €. Les recettes 2023 s'élèvent à 133.206.654 € et les dépenses à 127.729.435 €

Le budget initial 2023 présente un déficit de 1.700.000 € conformément à la décision du Gouvernement en matière d'impact SEC

Le tableau, ci-après, présente une image synthétique des propositions budgétaires initiales.

BUDGET INITIAL 2023 - SYNTHESE DES MOYENS

Dotation de base	83.586.656 €
Enveloppe CA ETNIC	5.038.617 €
Enveloppe PDI MFWB	22.352.727 €
Enveloppe AGE	4.000.000 €
Enveloppe ONE ZEPHYR	2.000.000 €
Fonds des sports	302.000 €
PC circulaire	450.000 €
TOTAL DOTATION	116.978.000 €
RECETTES FONCTIONNELLES	9.999.435 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES	127.729.435 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	129.429.435 €
SOLDE	- 1.700.000 €

DOTATION DE 83.586.656 €

Les dépenses à charge de la dotation s'élèvent à 83.586.656 € répartis comme suit :

SOURCE DE FINANCEMENT	CE 2023	CL 2023
DOTATION GLOBALE	68.624.721 €	55.769.588 €
COPOR ETNIC	2.701.750 €	1.266.307 €
e-Paysage	656.382 €	304.382 €
O365	260.000 €	2.710.000 €
Pacte d'excellence	1.102.698 €	1.102.698 €
WBE	630.339 €	630.339 €
WBFIN II	371.587 €	375.151 €
Montée en maturité globale-Gartner	3.638.288 €	1.715.138 €
SOUS-TOTAL DOTATION GLOBALE	77.985.765 €	63.873.603 €
COPOR AGAJ	218.520 €	218.520 €
COPOR AGC	855.156 €	446.676 €
COPOR AGMJ	439.011 €	1.283.202 €
COPOR AGS	504.772 €	439.486 €
COPOR SG	2.927.490 €	2.077.240 €
COPOR AGE	305.000 €	246.000 €
RH INTERNES AFFECTEES AUX COPOR	16.288.876 €	16.288.876 €
SOUS-TOTAL COPOR	21.538.825 €	21.000.000 €
TOTAL DOTATION	99.524.590 €	84.873.603 €
On déduit les conventions structurelles		-1.286.947 €
TOTAL DOTATION	99.524.590 €	83.586.656 €

En ce qui concerne la dotation globale de 55.769.588 €, les dépenses se répartissent de la manière suivante entre les départements :

G0000 Dotation globale	CE 2023	CL 2023
RH INTERNES	20.902.100 €	20.902.100 €
CAAG	794.125 €	757.075 €
GENERALE_IT	750.937 €	1.048.050 €
GENERALE_IT_DEV	9.481.167 €	3.786.646 €
GENERALE_IT_INFRA	12.333.972 €	15.516.551 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	14.849.092 €	7.181.291 €
GENERALE_RESS	6.486.807 €	6.305.029 €
STRAT_TRANS	4.759.558 €	2.005.884 €
Total général	68.624.721 €	55.769.588 €

En ce qui concerne **la DG Ressources**, les dépenses hors rémunération du personnel de l'ETNIC s'élèvent à 6.305.029 € et concernent :

- les frais directement liés au personnel tels que les chèques repas, la cotisation au service social les frais de déplacement domicile-lieu de travail,

le plan formation, les assurances R.C. accidents de travail ainsi que les aides à la mobilité

- les frais de fonctionnement, à savoir, les fournitures et le matériel de bureau, les dépenses liées au bâtiment (loyer, charges locatives, entretien et travaux), les équipements en mobilier des salles de réunion et des bureaux. On retrouve également le matériel roulant, les assurances incendie et véhicules, les taxes et impôts, les frais de publication, les frais de poste et de téléphone les frais de mission et de réception, les petits frais divers

- les frais de consultation juridique et d'avocat, les dépenses liées aux outils de gestion (ERP, comptabilité analytique) ainsi que du support aux différents services du Département

En ce qui concerne les dépenses de personnel, on retrouve le personnel en poste y compris indexations 2022 en année pleine, des recrutements et remplacements de personnel réalisés et encore prévus en 2022 ainsi que de la dérive barémique, le plan de recrutement et les remplacements de personnel prévus au cours de l'exercice 2023. Les dépenses ont été revues en tenant compte des paramètres économiques de septembre.

Pour **la Cellule d'Appui à l'Administrateur général**, le montant de 757.075 € est essentiellement consacré aux actions en matière de communication dans le but de développer une communication professionnelle, intégrée et efficace pour améliorer la relation avec les partenaires/clients, renforcer l'attractivité en tant qu'employeur et le partenariat. Notons, en cette année 2023, une vaste campagne de communication à destination des citoyens francophones en vue de développer leurs compétences numériques via l'outil PIX. Par ailleurs, dans le but de souder les liens au sein des équipes et de renforcer la culture d'entreprise, diverses activités en faveur du personnel seront prévues au cours de l'année. Un budget est également consacré aux dépenses récurrentes de la Cellule.

La Direction Stratégique et Transversale pilote l'innovation, l'architecture d'entreprise, la gestion de portefeuilles d'entreprise composé de la gestion des portefeuilles, de la nouvelle gestion des programmes et d'un nouveau bureau de soutien méthodologique basé sur les standards du marché, de l'ingénierie des besoins, de la sécurité de l'information et du système de gestion de la qualité. Le montant de 2 millions d' € permet de couvrir la démarche d'amélioration continue dans l'accompagnement et la professionnalisation de ses diverses composantes, il permet aussi la mise en place et l'accompagnement d'évènement comme l'Hackaton en collaboration avec plusieurs bénéficiaires prévue début 2023 et pilotée par la cellule innovation. La professionnalisation et la standardisation des pratiques en gestion de programme et en gestion de portefeuille an passant par des formations concernant les bases théoriques et pratiques dans les méthodologies associées, l'acquisition et l'implémentation d'outils spécialisés dans ces deux domaines permettant l'élaboration et la communication sur des facteurs clés de performance. Ce montant permettra aussi d'amplifier les campagnes de sensibilisation à la sécurité de l'information au sein de l'ETNIC. L'architecture d'entreprise continuera à consolider et mettre à disposition les différentes connaissances et pratiques des différents métiers de nos bénéficiaires via l'accompagnement d'experts externes.

En matière de **développement**, les 3.786.646 euros seront principalement affectés à la maintenance des briques de base des solutions informatiques existantes ainsi qu'à la poursuite des projets démarrés en 2022.

Un peu plus de 15,5 Millions de crédit de liquidation servent aux activités du **département Infrastructure** dans le cadre d'une multitude d'activités : Hébergement, Licences et gestion du mainframe et des produits associés, Middleware et systèmes de gestion des bases de données, Service d'impression centralisé,

Imprimantes multi-fonctions départementales, Activités réseau Wan, Lan, WiFi, Téléphonie Mitel et Cisco (y compris des licences Webex) pour toute la fédération, Connexions internet, Gestion des licences et du matériel postes de travail dont les remplacements de matériel en fin de vie, Ensemble de serveurs avec le stockage et les backups pour tous les hébergements dans les centres de données et dans les sites décentralisés, Gestion du mail,...

En matière du **Transversal IT**, les 7.181.291 euros sont principalement affectés aux aspects suivants :

1. Service Desk
 - 1.1. L'acquisition de logiciels Ms office, MS project, antidote et Fusion (logiciel pour malvoyant).
 - 1.2. Le support 2^e ligne et la consultance pour l'installation et la maintenance directement chez l'utilisateur
 - 1.3. La consultance pour du renfort au Service Desk en 1^{ère} ligne
2. Gestion de projet
 - 2.1. La consultance en gestion de projet (chef de projet)
 - 2.2. La consultance en support projet (PSO : projet support office)
 - 2.3. Les logiciels de gestion de projets
3. ITIL et Monitoring
 - 3.1. La consultance en Service delivery management, service management transversal, gestion des problèmes, permanence, monitoring, gestion de catalogue de service, entreprise service management, architecture et analyse de processus
 - 3.2. Les logiciels/souscriptions pour Servicenow (Enterprise Service Management) et les différents modules, omniaalert (outil de gestion de crise),
4. Test Management
 - 4.1. La consultance en test (testeurs, test analyst, test manager)
 - 4.2. L'acquisition et maintenance d'outils de tests
5. Méthodes standards et architectures techniques
 - 5.1. La consultance en architecture technique, accessibilité
 - 5.2. L'acquisition et maintenance d'outils d'architectures IT (Entreprise architect)
6. Données
 - 6.1. La consultance en data quality (SAP IS)
 - 6.2. L'acquisition et maintenance de logiciels comme SAP IS ou opendata
7. Sécurité
 - 7.1. La consultance en matière IAM et sécurité
 - 7.2. L'acquisition et maintenance de logiciels comme F5, checkpoint, Fortigate, Microfocus NetIQ, MFT,...

Les Comité de portefeuille (COPORS)

Concernant **les COPORS**, on retrouve les montants prévus pour les solutions en cours de développement, les maintenances et services rendus à chaque administration générale du Ministère ainsi qu'au Secrétariat Général. La partie du personnel interne travaillant dans les différents COPORS représente 16.288.876 €. En complément de ce personnel en poste, chaque COPOR a un montant reprenant soient des progiciels, soient des solutions externalisées ou de la consultance externe. On peut citer quelques grandes solutions à titre d'exemple :

- IMAJ (AGAJ)

- Lecture publique, BIBLOS, MARCO, ... (AGC)
- CAPREV, SIPAR, SISET, FIBO (AGMJ)
- Plateforme ADEPS, STACY, ... (AGS)
- SICE, ADAGE, SAP, FEDEACCESS, MIMESIS, Intranet, TYPO3, Plateforme BI,... (SG)
- L'ensemble des applications en maintenance et en cours de développement pour l'AGE

COPOR ETNIC

1.266.307 € sont destinés à couvrir les dépenses relatives aux projets réalisés dans le cadre du COPOR ETNIC. Il s'agit des projets suivants :

- SIRH : nouvelle solution intégrée de gestion des ressources humaines.
- Le programme de montée en maturité 2MG de l'Etnic basé sur plus de 20 thèmes, dans lesquels s'inscrivent les recommandations GARTNER validées par le Gouvernement, avec des objectifs à court et moyen termes sur chacun de ces thèmes planifiés sur 2022, 2023 et 2024.
- La reprise de développement du projet Optemap mis en pause suite aux diverses circonstances et priorités sur 2022 pour en assurer les releases suivantes.
- La refonte de l'extranet de l'Etnic tenant compte des nouveaux besoins exprimés par les bénéficiaires et les parties prenantes identifiées ainsi que pouvoir s'adapter aux nouvelles pratiques et aux nouvelles plateformes induites par le contexte du travail et le renouvellement de l'intranet.
- L'architecture de l'ETNIC a diligenté en 2022 une analyse globale des systèmes d'information de l'ETNIC qui va déclencher une série de projets résultants de cette vision des systèmes d'information propres à l'Etnic. Ex : Acquisition, implémentation, paramétrisation d'un outil PPM (logiciel de gestion de portefeuilles de projets)
- La refonte du processus achat avec l'aide de consultants expérimentés dans le domaine en visant une meilleure optimisation de ce processus et une agilité de réaction et d'anticipation dans le domaine et une adaptation des outils. Ce projet fait aussi partie de la transformation de l'Etnic.
- Aligner les données et leur présentation sur celle des différents cockpits utilisés dans les différents portefeuilles ainsi qu'expérimenter une nouvelle mouture de ce Cockpit IT

e-PAYSAGE

304.382 € sont consacrés au projet e-Paysage dont 304.382 € concernent les rémunérations du personnel interne affecté au projet.

MFWB OFFICE 365

2.710.000 € sont consacrés à la 2^{ème} tranche relative à des souscriptions et de l'accompagnement pour le déploiement de la bureautique dans le cloud de Microsoft. Ceci s'inscrit dans le cadre du PDI du MFWB mais est néanmoins financé par la dotation. Ce budget est inférieur de 3.000.000 à celui initialement prévu pour 2023 lors de la décision de déployer M365, mais cette diminution est guidée par les limitations budgétaires de la dotation. Le rythme de déploiement en sera donc impacté.

Pacte d'Excellence

1.102.698 € sont destinés à couvrir les dépenses de personnel interne affecté aux projets du Pacte d'excellence

WBE

630.339 € sont destinés à couvrir les dépenses de personnel interne affecté aux projets et activités déployés pour WBE.

WBFIN II

375.151 € sont destinés à couvrir les dépenses relatives au projet WBFIN II dont 114.577 € concernent les rémunérations du personnel interne affecté au projet et 97.010 pour le recrutement d'un expert SAP finances à partir de mars 2023.

MONTEE EN MATURITE GLOBALE DE L'ETNIC ET RECOMMANDATIONS GARTNER.

SOURCE DE FINANCEMENT	CE 2023	CL 2023
MONTEE EN MATURITE ETNIC – RECOMMANDATIONS GARTNER		
SIP TRUNK		
INFRASTRUCTURE	1.500.000 €	356.000 €
2^{ème} DATA CENTER		
TRANSVERSAL IT	638.288 €	359.138 €
RECOMMANDATIONS GARTNER		
DG IT	800.000 €	300.000 €
DG RESSOURCES	100.000 €	100.000 €
DST	600.000 €	600.000 €
Total général	3.638.288€	1.715.138 €

Sip trunk, il s'agit ici de la prise en charge du nouveau marché de communications unifiées qui doit être activé en 2023 et dont une partie des coûts de communication téléphonique, jusqu'ici à charge du MFWB, sera intégrée dans une facture globale prise en charge par l'ETNIC.

2^{ème} data center

Pour 2023, dans la continuité de diverses actions initiées en 2022, un focus particulier est mis sur l'élaboration d'une redondance du centre de données.

Montée en maturité globale et recommandations GARTNER

Une des recommandations du screening IT visait à lancer une analyse détaillée du portefeuille d'applications afin de consolider et de rationaliser le paysage applicatif. Un montant de 300k est prévu suite à une analyse du marché.

Une autre recommandation visait à affiner la gouvernance existante pour améliorer la prise de décision et la hiérarchisation des priorités de la FWB. Il est conseillé d'engager un ETP pour assurer le suivi et la cohésion du COSTRANUM.

L'ETNIC a lancé un programme de montée en maturité globale. Ce programme chapeaute l'ensemble des initiatives visant à améliorer son fonctionnement global (Gouvernance, agilité, efficacité et efficacité), un montant de 600k est réservé à cet effet.

DOTATION SPECIFIQUE CA ETNIC

Les dépenses à charge de la dotation spécifique CA ETNIC s'élèvent à 5.038.617 € répartis comme suit :

SOURCE DE FINANCEMENT	CE 2023	CL 2023
CA ETNIC		
DEVELOPPEMENT	372.300 €	380.235 €
DST	1.816.561 €	1.048.392 €
TRANSVIT	3.585.217 €	1.800.419 €
RH INTERNES	1.809.571 €	1.809.571 €
Total général	7.583.649 €	5.038.617 €

Les 5 Mios affectés au projets de contrat d'administration de l'ETNIC permettront de couvrir partiellement les moyens nécessaires pour rencontrer les 10 objectifs stratégiques fixés dans le contrat. Certains objectifs pourraient dès lors devoir être revus à la baisse et/ou reportés aux années suivantes.

En matière de développement, les 380.235 € permettront de réaliser les projets suivants :

- Hébergement de la plateforme MOODLE : il s'agit d'une « brique de base » nécessaire à garantir un hébergement optimal de la plateforme d'e-learning. Cet hébergement est majoritairement transversal à l'ensemble des acteurs de la FWB
- Outil CRM à développer pour répondre à l'objectif stratégique n°5.

Dans le cadre du contrat d'administration de l'ETNIC, la DST prévoit de faire appel à des consultants externes comme des Business Analyst(s), des responsable(s) du changement organisationnel et de(s) gestionnaire(s) de programme spécialisés dans certains domaines pour accompagner les différents chantiers de notre CA. Le département prévoit aussi certaines dépenses qui sont associées à des leviers d'optimisation mis à jour par le projet de screening confié à la société Roland Berger. Un équipement spécifique des collaborateurs délocalisés de l'ETNIC est prévu.

En matière du Transversal IT, les 1.800.419 euros sont principalement affectés à :

- En lien avec l'OS8 : la consultance en UX designer
- En lien avec l'OS6 : la consultance pour le programme Entreprise service management
- En lien avec l'OS7 : la consultance, les licences et maintenance pour le marché Master Data Management (lot 1 et 2)
- En lien avec l'OS4 : La mise en œuvre du projet secure web gateway (sécurisation des flux internet)
- De la consultance en gestion de projets (3 chefs de projet) pour les projets du contrat d'administration ETNIC.

En ce qui concerne le personnel interne, outre le personnel en poste recruté en 2021 et en 2022, un plan de recrutement est prévu afin de mener à bien les objectifs fixés. Celui-ci reprend 1 technicien de la donnée-Data Engineer et 1 Project Manager senior.

DOTATION SPECIFIQUE PDI-MFWB (hors AGE)

22.352.727€ seront affectés à des dépenses liées aux projets du PDI soit une augmentation fixée à 20.000.000 € en 2022 de 2.352.727 € :

SOURCE DE FINANCEMENT	CE 2023	CL 2023
PDI MFWB TRSV	28.541.322 €	16.152.835 €
PDI MFWB AGAJ	2.106.025 €	1.480.620 €
PDI MFWB AGC	1.957.791 €	744.990 €
PDI MFWB AGMJ	4.878.973 €	2.034.335 €
PDI MFWB AGS	3.595.607 €	1.939.947 €
Total général	41.079.718 €	22.352.727 €

Les montants repris dans le tableau ci-dessus sont le fruit de concertations avec les services du MFW-B via les organes de gouvernance IT, et principalement les COPORs. Ces montants, et les projets auxquels ils se rapportent, ont fait l'objet de validations par les Cabinets ministériels concernés. Cela couvre les projets ayant une description du besoin claire et une analyse minimale.

PDI MFWB TRANSVERSAL

SOURCE DE FINANCEMENT	CE 2023	CL 2023
PDI MFWB TRSV		
DST	2.238.900 €	1.666.300 €
DEVELOPPEMENT	14.298.918 €	6.297.065 €
GENERAL IT		203.600 €
INFRASTRUCTURE	4.763.800 €	3.303.769 €
TRANSVIT	4.680.920 €	2.123.317 €
RH INTERNES	2.558.784 €	2.558.784 €
Total général	28.541.322 €	16.552.835 €

La DST prévoit pour un montant de 1.666.300 € la mise en place du côté du centre de compétence innovation d'un accompagnement pour améliorer le concept d'incubateur et d'expérimentations de nouvelles idées innovantes et/ou irritantes ainsi que des chantiers de co-construction. L'intégration d'un spécialiste de l'expérience utilisateur est prévue et permettra de s'aligner au mieux avec les attentes des utilisateurs finaux.

Nous allons aussi chercher des expertises externes en analyse business pour soutenir les analyses métiers des bénéficiaires et compléter la connaissance de la réalité métier de ceux-ci en leur proposant une description d'une situation existante et d'une situation à atteindre en termes systèmes d'information d'entreprise (Un As-Is et un To-Be). Ceci doit permettre à chaque bénéficiaire

d'élaborer une feuille de route, un plan de développement informatique pour atteindre l'objectif fixé de commun accord.

En terme de développement, les projets majeurs s'inscrivent dans les différents chantiers transversaux lancés par l'Administration :

- Orientation Usagers :
 - Création d'un espace enseignement pro (pouvoir démarrer des démarches au nom de son école) au sein de Mon Espace et refonte graphique de ce dernier (nouvelle charte graphique). La poursuite du développement d'un back office est également prévu afin de permettre le paramétrage de l'application par le métier ainsi que l'accès à un ensemble d'indicateurs.
 - Réalisation de divers projets relatifs aux démarches dont leur dématérialisation.
- Performance énergétique et infrastructure : Initialisation de la mise en place d'une solution de gestion de la propriété et des espaces.
- Compétence et performance RH : mise en place de la solution "Soft RH" (recrutements, formations, évaluation et gestion des compétences) et maintien de la solution ULIS.
- GED : mise en œuvre du nouveau marché permettant d'augmenter le nombre de licences et de passer sur un environnement professionnel plus stable.
- PIX : mise à disposition de consultants afin de poursuivre les développements et continuité de la convention.
- IDECC : poursuite des développements de la plateforme d'envoi de communications ciblées.
- Optemap : poursuite des développements de l'outil de gestion des marchés publics.
- Subsidés : nouveau marché permettant l'intégration de la GED et de SAP.
- .
- Performance énergétique et infrastructure : Initialisation de la mise en place d'une solution de gestion de la propriété et des espaces (lancement du marché, évaluation des soumissionnaires et solutions proposées en vue de l'attribution du marché).
- Données : mise en place des outils et services relatifs à la gestion des données maitres (sur base du marché outils attribués en fin 2022), leur mise en qualité et de la gouvernance à mettre en œuvre.

En 2023, pour la partie Infrastructure, des moyens ont été ainsi prévus pour couvrir des besoins réseau, permettre les visio-conférences, 300.000 € pour Zoom et 244.000 € pour les salles et autres espaces de Coworking. Un budget complémentaire de 217.600 € est prévu pour un outil de réservation de salles et des équipements liés au NWOW. La fourniture de matériels et de services autour du poste de travail nécessite des liquidations de 2,2 millions, notamment pour le remplacement du matériel en fin de vie.

En matière du Transversal IT, les 2.123.317 euros sont principalement affectés à :

- La consultance en gestion de projet pour gérer les différents projets issus du PDI
- La consultance en architecture de solution
- La consultance en ux design
- La consultance en test d'applications
- Afin de répondre aux exigences du MFWB en matière d'orientation usager, la consultance et la mise en place d'un système de ticketing pour le MFWB
- Le renfort en service management pour le suivi des nombreux services consommés par le MFWB.
- Les licences, support et consultance nécessaire pour l'implémentation et l'exploitation d'outils nécessaires au MFWB pour la gestion de leurs données

- La consultance pour l'accompagnement métier en lien avec la gestion de données

En ce qui concerne le personnel interne, outre le personnel en poste recruté en 2021 et en 2022, un plan de recrutement est prévu afin de mener à bien les objectifs fixés. Celui-ci reprend, 1 AP e-learning, 1 Architecte infrastructure, 3 QA Testeur, 2 APE et 3 Analystes fonctionnels senior

PDI MFWB AGAJ

SOURCE DE FINANCEMENT	CE 2023	CL 2023
PDI MFWB AGAJ		
DEVELOPPEMENT	342.750 €	342.750 €
TRANSVERSAL IT	1.763.275 €	1.137.870 €
Total général	2.106.025 €	1.480.620 €

Ces moyens vont permettre de poursuivre ou démarrer la réalisation des projets identifiés comme prioritaires par l'AGAJ.

Il s'agit notamment :

- De mettre en place des solutions permettant la dématérialisation des documents
- De poursuivre les projets IMAJ, INES, ADOPTION, OSCAR stratégiques pour l'AGAJ;
- De l'intégration avec « Mon espace » pour les acteurs de type personnes physiques ou morales
- De la mise en place d'outil d'aide à la décision pour le Service général de la prévention de l'AGAJ
- Du développement d'un logiciel permettant de centraliser les données relatives aux jeunes hébergés en IPPJ
- De la mise en qualité des données utilisées dans l'ensemble des solutions de l'AGAJ
- Fourniture de licences ODOO
- De l'amélioration de la couverture WIFI dans les IPPJ, CCMD et SAJ dans le même sens que ce qui est prévu dans le transversal.
- De l'adaptation des solutions existantes propres pour une mise en conformité au RGPD
- De la mise en qualité des données utilisées dans l'ensemble des solutions de l'AGAJ
- De la consultance en gestion de projet, test d'applications et architecture de solution
- Du suivi des services mis à disposition
- ...

PDI MFWB AGC

SOURCE DE FINANCEMENT	CE 2023	CL 2023
PDI MFWB AGC		
DEVELOPPEMENT	1.616.916€	425.240 €
TRANSVERSAL IT	307.750 €	307.750 €
INFRASTRUCTURE	33.125 €	12.000 €

Total général	1.957.791 €	744.990 €
----------------------	--------------------	------------------

Grâce à ces moyens, l'AGC pourra poursuivre le développement de leurs solutions actuelles et procéder à l'analyse et à l'implémentation de différents projets identifiés comme stratégique. Elle pourra entre autres :

- Mise en œuvre de la solution pour la gestion des films pour la Cinémathèque, le CCA et WBIimages.
- Une solution pour la gestion des prêts du Centre de prêt de Naninne.
- Poursuite du nouveau site pour le musée Royal de Mariemont et du site numeriques.be.
- Remise en concurrence des solutions Adlib (gestion pour les bibliothèques) et The Museum System (TMS) (gestion des collections) prévue en 2023-2024.
- Assurer la consultance en gestion de projet, test d'applications, architectures techniques et suivi des services mis à disposition

Au niveau Infrastructure, un montant spécifique de 12.000 euros est prévu pour le Wifi.

PDI MFWB AGMJ

SOURCE DE FINANCEMENT	CE 2023	CL 2023
PDI MFWB AGMJ		
DEVELOPPEMENT	4.429.123 €	1.653.485 €
DST	99.000 €	30.000 €
INFRASTRUCTURE	97.200 €	97.200 €
TRANSVERSAL IT	253.650 €	253.550 €
Total général	4.878.973 €	2.034.335 €

Ces moyens vont permettre de procéder à l'analyse et à l'implémentation de différents projets en lien avec les objectifs stratégiques de l'AGMJ.

Il s'agit notamment :

- De mettre en place une solution de gestion des connaissances afin de favoriser la mise à jour et la diffusion de l'information.
- D'analyser et mettre en œuvre des solutions permettant au Management de l'AGMJ d'obtenir des indicateurs plus précis, en particulier pour la mesure des performances et pour anticiper les capacités de placement en surveillance électronique (statistiques prévisionnelles).
- D'améliorer l'efficacité des agents par la mise en place de solutions informatiques (suivi des e-mails entrants des Maisons de Justice, traduction de documents, gestion des shifts du CSE,...).
- Poursuite du développement des solutions CAPREV, MOODLE, SIPAR, Siset
- De la consultance en gestion de projet, test d'applications et architecture de solution
- Du suivi des services mis à disposition

Au niveau Infrastructure, un montant spécifique de 97.200 euros est prévu pour le Wifi.

PDI MFWB AGS

SOURCE DE FINANCEMENT	CE 2023	CL 2023
PDI MFWB AGS		
DEVELOPPEMENT	2.474.107 €	1.158.297 €
INFRASTRUCTURE	246.750 €	76.900 €
TRANSVERSAL IT	874.750 €	704.750 €
Total général	4.595.607 €	1.939.947 €

Grâce à ce budget les projets identifiés comme stratégiques pour l'AGS pourront se poursuivre, notamment :

- La gestion des Sportifs de Haut Niveau.
- La gestion de Prêts et de Matériel de l'ADEPS permettant la réservation en ligne avec une intégration à la solution ERP SAP.
- La plateforme de gestion des cycles en ligne.
- La plateforme ADEPS STACY

L'administration générale des sports (AGS) fait face à de nombreux défis. Pour y arriver elle a développé une vision axée autour de 5 axes :

- Être l'opérateur de référence dans le sport en FWB.
- Avoir une place prépondérante dans le monde du numérique.
- Être en phase avec la société dans un environnement de plus en plus concurrentiel.
- Avoir son propre écosystème pour s'installer en tant que tel et être source de données sportives pour tout un chacun.
- Créer entre les différents acteurs et secteurs afin de ne tisser *qu'une seule toile*.

Pour l'accompagner, l'ETNIC a mené une analyse stratégique de l'architecture d'entreprise de l'AGS. Cette analyse reprenant une vision à 360° des réels besoins permet de proposer une nouvelle architecture pour la refonte de leurs solutions et une roadmap alignée.

Il s'agit d'une transformation numérique radicale. Il ne s'agit plus de se doter d'outils informatiques, mais de créer un environnement numérique orienté Usager afin que ces derniers retrouvent les mêmes facilités d'usage que dans le privé : information et accès aux produits et services, innovation dans les moyens de communication (chatbot), partage des données (Opendata). L'idée étant de créer une plateforme avec un ensemble interopérable de services combinés créera des workflows en lieu et place des applications informatiques métiers. Cette plateforme doit être une vitrine de toutes les offres de service SPORT POUR TOUS, ainsi qu'une vitrine de toutes les offres de Service SPORT DE HAUT NIVEAU. Au sein de l'ETNIC, cette vision se concrétise au travers du programme intitulé « plateforme AGS ».

La première phase qui se déroule en 2022 permettra de délivrer la V1 avec la réécriture de la partie usager de l'application destinée au citoyen pour la recherche et l'inscription aux stages et aux cycles (STACY). L'acquisition d'une solution pour la gestion des sportifs de haut niveau (eSHN) pour les Jeux olympiques 2024 à Paris. En parallèle nous menons le chantier relatif au passage du fond des sports en SACA.

Ces moyens spécifiques pour 2023 vont permettre de poursuivre ces initiatives à concurrence des moyens disponibles, principalement :

- La V2 de la plateforme (l'ajout de nouvelles fonctionnalités aussi bien pour le sport pour tous que la plateforme ESHN)
- Le passage du fond des sports en SACA

- L'amélioration de la connectivité dans les centres ADEPS en zone blanche.

Au niveau Infrastructure, un montant spécifique de 76.900 euros est prévu pour le Wifi dans les centres.

DOTATION SPECIFIQUE ENSEIGNEMENT (DEMATERIALIZATION ET PDI (enseignement obligatoire))

4.000.000 € seront affectés à des dépenses liées aux projets du PDI AGE:

SOURCE DE FINANCEMENT	CE 2023	CL 2023
PDI MFWB AGE		
DEVELOPPEMENT	5.844.507 €	2.639.395 €
DST	420.000 €	320.000 €
TRANSVIT	1.346.345 €	1.040.605 €
Total général	7.610.852 €	4.000.000 €

Cette dotation spécifique permettra de répondre aux nombreux besoins de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. De l'élève à l'enseignant, de la direction aux parents, du pouvoir organisateur au pouvoir régulateur, de nombreuses avancées en termes de dématérialisation, d'apprentissage et de simplification administrative sont en cours.

2023 sera comme l'année 2022 une année charnière pour l'enseignement. En effet, le changement des rythmes scolaires, les pôles territoriaux, le dossier d'accompagnement de l'élève, pour n'en citer que quelques-uns, sont des projets qui vont impacter de manière importante le paysage de l'enseignement obligatoire.

Plusieurs projets de dématérialisations et de simplifications dans le cadre de la gestion des carrières des personnels de l'enseignement vont considérablement faciliter le dialogue et réduire la charge administrative entre les écoles, enseignants, pouvoirs organisateurs et l'administration.

Dans la continuité de 2022, une école pourra envoyer les données de carrières de ses enseignants de manière digitale à l'administration. Ces données seront automatiquement mises à disposition d'un agent traitant ou service compétent pour répondre à la demande.

Les demandes croissantes en matière d'apprentissage, d'exercices, d'aide et d'examens en ligne vont aussi être rencontrées. Les plateformes HAPPI et e-Classe seront renforcées et dialogueront entre elles.

La continuité des développements des solutions informatiques permettant aux nombreux acteurs de l'enseignement d'avoir rapidement et de manière fiable les informations nécessaires à leur bon fonctionnement au quotidien. Les applications de gestion d'encadrement sont un bel exemple d'applications qui apportent un réel bénéfice aux écoles en leur permettant de simuler leurs rentrées scolaires.

Une application va permettre la gestion de la délégation des accès, un grand pas vers l'autonomie des écoles et PO dans leur gestion des droits des enseignants sur les différentes applications. Cette application est nécessaire pour certaines applications comme par exemple le dossier d'accompagnement de l'élève.

Le budget de 1.040.605 € à destination du transversal IT permettra de couvrir la consultance en matière de : de projet, test d'applications et architecture de solution, suivi des services mis à disposition.

DOTATION SPECIFIQUE PETITE ENFANCE

Après concertation avec l'ONE et le Cabinet de la Ministre en charge de la petite enfance, les 2 millions alloués en conclave seront affectés aux dépenses suivantes :

SOURCE DE FINANCEMENT	CREDIT D'ENGAGEMENT INITIAL 2023	CREDITS DE LIQUIDATION INITIAL 2023
ONE - 2M		
DEVELOPPEMENT	295.740 €	752.700 €
TRANSVERSAL IT	1.247.300 €	1.247.300 €
Total général	1.543.040€	2.000.000 €

Notons que la dotation de 2 Mios ne couvre pas l'ensemble des dépenses relatives à Zephyr et que le solde évalué à 1.767.262 € fera l'objet d'une refacturation à l'ONE

DOTATION SPECIFIQUE Fonds des sports

302.000 € sont destinés à la transformation du fonds des sports en SACA

DOTATION SPECIFIQUE PC circulaire

450.000 € sont destinés aux PC circulaire

RECETTES FONCTIONNELLES

Les dépenses à charge des recettes fonctionnelles s'élèvent à 15.476.654 € dont :

CONVENTIONS STRUCTURELLES

SOURCE DE FINANCEMENT	CE 2023	CL 2023
Convention ONE dépenses structurelles		1.146.000 €
Convention ARES - dépenses structurelles		84.196 €
Convention FSE - dépenses structurelles		56.751 €
CONVENTIONS STRUCTURELLES		1.286.947 €

CONVENTIONS -PROJETS :

Depuis l'existence officielle de WBE en septembre 2019 et la mise en œuvre par l'ETNIC des différentes solutions permettant de répondre aux premiers besoins, certains nouveaux besoins ont été traités (comme l'évolution de l'application ACAD par exemple) et d'autres ont émergé.

Ce nouveau bénéficiaire entraîne un accroissement important des services à rendre et projets à réaliser car il intègre en son organisation notamment les établissements scolaires, élèves et personnels de l'enseignement. Ces projets et services ont fait l'objet de discussions et priorisations par WBE en collaboration avec l'ETNIC. Le budget 2023 est prévu en conséquence, ainsi qu'une feuille de route (qui doit encore être affinée et complétée) pour les années suivantes. Les moyens sollicités permettront de répondre aux besoins et attentes exprimés par les équipes de WBE :

- En matière de développement, on retrouve plusieurs postes liés à la reprise de certaines applications de l'AGE, du maintien d'applications communes mais surtout de l'analyse pour le développement des solutions propres à WBE. Nous pouvons citer la mise en place d'une instance ULIS distincte permettant la gestion du personnel propre à WBE, l'amélioration de GESTCOL, la facturation électronique, la maintenance des solutions MOODLE et TEMP.
- En matière d'infrastructure, une provision de 3.172.500 est prévue pour équiper des locaux WBE et des écoles en moyen de télécommunication.
- En matière du Transversal IT, les 1.380.300 euros sont principalement affectés à :
 - o Le renfort du Service Desk
 - o La consultance en test d'application
 - o La consultance en gestion de projet
 - o La consultance en architecture de solution
 - o L'analyse, le démarrage de l'intégration des processus en lien avec les services rendus à WBE dans la plateforme d'entreprise service management.

SOURCE DE FINANCEMENT	CE 2023	CL 2023
PT 2.0	€	936.926 €
Convention ONE projets	4.687.612 €	4.700.767 €
Conventions ARES projets	871.608 €	514.037 €
Conventions autres et recettes spécifiques autres	1.389.888 €	1.356.358 €
Services rendus à l'EAP	568.200 €	203.400 €
Services rendus au CICG	1.000 €	1.000 €
COVENTION PROJETS	7.518.308€	7.712.488 €

Au niveau des postes de travail (PT2.0) il s'agit des estimations faites avec divers bénéficiaires naturels sur leurs besoins pendant la durée du marché (engagement) et sur leurs besoins plus spécifiques en 2023 (liquidation).

Les budgets prévus dans la convention - projets de l'ARES couvrent les domaines suivants :

- Renforcement du réseau local et continuité du réseau distant,
- Achats de PCs avec licences,
- Achats de licences diverses (WebEX, Adobe,...)
- Mise en place de l'Enterprise Service Management
- Poursuite des développements de la solution CAMA-CEPERI
- Déploiement de SIRH et ULIS pour l'ARES

Les budgets prévus dans la convention - projets de l'ONE couvrent les domaines suivants :

- Continuité du plan d'équipement WIFI
- Matériel, licences et consultance pour la reprise et le maintien des infrastructures informatiques de l'ONE
- Convention et gestion des projets e-Vax
- Consultance externe O365 pour l'intégration de l'ONE dans l'O365 de la FWB
- Déploiement de l'outil ESM
- Implémentation du programme de projets ZEPHYR (en complément de la partie dotation de 2 millions d'euros)
- Déploiement de SAP et SIRH pour l'ONE

WBE

SOURCE DE FINANCEMENT	CE 2023	CL 2023
WBE		
INFRASTRUCTURE	1.400.000 €	1.000.000 €
Total général	1.400.000 €	1.000.000 €

Depuis l'existence officielle de WBE en septembre 2019 et la mise en œuvre par l'ETNIC des différentes solutions permettant de répondre aux premiers besoins, certains nouveaux besoins ont été traités (comme l'évolution de l'application ACAD par exemple) et d'autres ont émergé.

Ce nouveau bénéficiaire entraîne un accroissement important des services à rendre et projets à réaliser car il intègre en son organisation notamment les établissements scolaires, élèves et personnels de l'enseignement. Ces projets et services ont fait l'objet de discussions et priorisations par WBE en collaboration avec l'ETNIC. Les moyens prévus à ce stade sont :

- En matière d'infrastructure, une provision de 1.000.000 € est prévue pour équiper des locaux WBE et des écoles en moyen de télécommunication.



Exposé particulier relatif au budget initial 2023

Budget des Recettes

<u>Libellé</u>	<u>Recettes</u>
Produits des prestations dont conventions	9.999.435 €
Dotation 2023	116.978.000 €
Dotations spécifiques	752.000 €
TOTAL RECETTES	127.729.435 €

Programme 01 - Recettes générales

Titre I - Recettes courantes

Recettes fonctionnelles

A.B.	Libellé	CL
01.1620.03	Produits des prestations dont conventions	9.999.435 €

Exposé : recettes forfaitaires provenant des conventions structurelles établies entre l'ETNIC et des O.I.P. de la FWB et autres bénéficiaires pour des services récurrents à hauteur de 1.286.947 € et d'autre part de recettes provenant de « convention - fiches projets » établies entre l'ETNIC et le bénéficiaire concerné pour la réalisation de commandes ou projets spécifiques à hauteur 8.712.488 €. Les principaux bénéficiaires sont l'ONE, l'ARES, WBE....

Interventions du secteur public

A.B.	Libellé	CL
01.4610.10	Dotation 2023	116.978.000 €

Exposé : Dotation imputée à la D.O. 12 A.B. 41.04.14 du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 octroyée à l'ETNIC pour la réalisation de ses missions aux cours de l'exercice 2023. Cette dotation se décompose de la manière suivante :

Dotation de base
83.586.656 €

Dotation Contrat d'administration ETNIC
5.038.617 €

Dotation PDI MFWB
22.352.727 €

Dotation AGE dématérialisation de l'enseignement
4.000.000 €

Dotation Petite enfance
2.000.000 €

A.B.	Libellé	CL
01.4610.03	Dotations spécifiques 2023	752.000 €

Exposé : Des moyens complémentaires ont été octroyés pour développer les projets relevant des compétences de la Ministre Glatigny à hauteur de 302.000 € notamment pour les projets E-CAD et SAE, E-CAD et SAE et 450.000 € pour la provision numérique dans l'enseignement pour les PC circulaires dans les écoles.

Budget des Dépenses

	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Dépenses courantes	156.353.946 €	129.429.436 €
Dépenses en capital	11.155.577 €	9.162.892 €
Total dépenses	<u>167.509.523 €</u>	<u>129.429.436 €</u>

Programme 01 - Organiser et gérer le fonctionnement de l'ETNIC

PROGRAMME 01	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Dépenses courantes	50.776.469 €	50.525.326 €
Dépenses en capital	510.000 €	510.000 €
Total dépenses Programme 01	<u>51.286.469 €</u>	<u>51.035.326 €</u>

Titre I - Dépenses courantes

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1111.01	Rémunérations du personnel	43.005.537 €	43.005.537 €

Exposé : Les dépenses de rémunérations du personnel de l'ETNIC comprennent, la masse salariale du personnel en poste au poste au 01/01/2023 compte tenu de la dérive barémique, des indexations 2022 en année pleine, des remplacements et recrutement de personnel intervenus au cours de l'exercice 2022 en année pleine le tout à hauteur de 33.139.541 €

La masse salariale relative au plan de recrutement interne 2023 au prorata des dates d'entrée en fonction prévues à hauteur de 1.174.835 €

La masse salariale relative aux remplacements de personnel prévus en 2023 au prorata des dates d'entrée en fonction prévues à hauteur de 481.901€

Les chèques repas à hauteur de 416.865 €

La masse salariale relative au personnel dédié à l'ONE à hauteur de 244.797 €

La masse salariale relative au personnel dédié au projet e-Paysage à hauteur de 128.382 €

La masse salariale relative au personnel dédié aux projets du Pacte d'Excellence à hauteur de 1.102.698 €

La masse salariale relative au personnel dédié aux projets de WBE à hauteur de 630.339 €

La masse salariale relative au personnel dédié au projet WBFIN II à hauteur de 191.663 €

La masse salariale relative au personnel en poste et aux recrutements de personnel prévus au cours de l'exercice 2023, au prorata de la date d'entrée en fonction, destinés à la mise en œuvre du PDI - MFWD à hauteur de 2.558.784 €

La masse salariale relative au personnel en poste et aux recrutements de personnel prévus au cours de l'exercice 2023, au prorata de la date d'entrée en fonction, destinés à la mise en œuvre du contrat d'administration de l'ETNIC à hauteur de 1.809.571 €.

La masse salariale relative au personnel dont la rémunération est facturée aux bénéficiaires à hauteur de 1.006.237 €

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1120.01	Autres éléments de rémunération	691.060 €	691.060 €

Exposé : ce poste reprend les dépenses directement liées à la masse salariale à savoir :

- les aides à la mobilité liées au télétravail à hauteur de 168.980 €

- les déplacements domicile- lieu de travail à hauteur de 500.000 €

- la masse d'habillement à hauteur de 3.430 €

* les chèques-cadeaux à hauteur de 18.650 €

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1211.01	Formations	504.196 €	465.701 €

Exposé : il s'agit ici d'une part des dépenses relatives au plan de formation 2023 du personnel de l'ETNIC à hauteur 378.696 € tant en engagement qu'en liquidation et d'autre part de formations spécifiques en coaching et accessibilité initiées en 2021 à hauteur de 11.505 €.

Sont également prévues des formations spécifiques dans le domaine de la sécurité à hauteur de 80.000 € engagement et 30.000 € en liquidation.

Ce budget prévoit aussi la mise en œuvre d'un plan d'action Bien-être à hauteur de 40.000 € ainsi que du coaching à hauteur de 5.500 €

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1211.01	Assurances personnel	500 €	142.713 €

Exposé : ce poste comprend les dépenses relatives aux assurances responsabilité civile et accidents de travail en lien avec le personnel de l'ETNIC ainsi que les assurances Missions

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1211.03	Frais divers liés au personnel	468.500 €	211.000 €

Exposé : Les frais divers liés au personnel reprennent les dépenses suivantes :

- le marché de gestion des absences, la tutelle du SPF, la cotisation au service social, le marché SEPPT à hauteur de 44.500 € en engagement et 86.000 € en liquidation

- la relance du marché relatif aux publications des offres d'emploi à hauteur de 420.000 € en crédits d'engagement et 75.000 € en crédits de liquidation ainsi que la poursuite du marché en cours à hauteur de 50.000 € en crédits de liquidation

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1211.04	Prestataires extérieurs	60.000 €	19.360 €

Exposé : il s'agit ici des dépenses relatives aux prestations du réviseur d'entreprise dans le cadre de l'audit des comptes 2022 et de la relance du marché pour les exercices suivants.

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1211.05	Frais de mission et de représentation	266.625 €	266.625 €

Exposé : Les frais de représentation et de mission reprennent les dépenses suivantes :

- les frais de séjour à hauteur de 30.000 € en engagement et en liquidation

- les frais de repas professionnels à hauteur de 3.500 € en engagement et en liquidation

- les frais de réunion (sandwich, salle...) à hauteur de 41.500 € en engagement et en liquidation

- les frais relatifs aux activités de team building, repas de nouvel an à hauteur de 112.500 € en engagement et en liquidation

- les frais relatifs à l'organisation de l'Hackathon 2023 à hauteur de 60.000 € en engagement et en liquidation

- les achats divers à hauteur de 7.125 € en engagement et en liquidation

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1211.06	Aménagement et entretien des locaux	15.000 €	115.000 €

Exposé : ce poste reprend les dépenses relatives à l'entretien des locaux de l'ETNIC

- 100.000 € en crédits de liquidation pour le nettoyage

- 15.000 € en engagement et en liquidation pour divers petits travaux

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1211.07	Assurances autres	32.000 €	21.209 €

Exposé : il s'agit ici des frais d'assurance incendie 10.660 € et des frais d'assurance pour les véhicules de service et de fonction 10.549 €.

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1211.08	Frais récurrents de véhicules	40.500 €	32.886 €

Exposé : les frais récurrents de véhicules tels que carburant, réparation... à hauteur de 25.000 € en engagement et en liquidation

- les contrats d'entretien des véhicules de fonction et de services à hauteur de 7.886 € en liquidation et 15.500 € en crédits d'engagement

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1211.09	Fournitures de bureau	558.650 €	512.290 €

Exposé : ce poste comprend les dépenses suivantes :

- les achats de papier à hauteur de 30.000 € en crédits d'engagement (nouveau marché en 2023) et 15.000 € en liquidation

- les fournitures d'imprimés tels que carte de visite, papier à en-tête à hauteur de 18.150 € en engagement et en liquidation

- les achats de matériel de bureau à hauteur de 25.000 € en engagement (nouveau marché en 2023) et 16.140 € en liquidation

- les frais de documentation et d'abonnement à hauteur de 28.500 € en engagement et en liquidation

- les achats de mobilier de bureau et de salles de réunions en lien avec le NWOW à hauteur de 200.000 € en engagement et en liquidation

- les achats de mobiliers divers à hauteur de 25.000 € en engagement et en liquidation

- les achats de mobilier et d'équipement dans le cadre du projet de New Way of Working à hauteur de 200.000 € en engagement et en liquidation

- les dépenses relatives au système d'impression à hauteur de 30.000 € (nouveau marché en 2023) en engagement et 7.500 € en liquidation

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1211.10	Frais divers de fonctionnement	53.500 €	82.500 €

Exposé : ce poste reprend les dépenses suivantes :

- Les frais divers liés au service Prévention et au bien-être au travail

- les distributeurs de boissons chaudes et fontaines à eau

- etc.....

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1211.11	Indemnités pour litiges	50.000 €	50.000 €

Exposé : il s'agit d'une enveloppe prévue en vue de couvrir des éventuelles indemnités que l'ETNIC devrait payer dans le cadre de litiges avec des tiers.

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1211.12	Frais de poste et de téléphone	440.000 €	117.171 €

Exposé : ce poste comprend :

- les frais de poste à hauteur de 10.000 € en engagement et en liquidation

- les frais lié au marché relatif aux recommandés électronique à hauteur 1.771 € en liquidation

- ce poste reprend en liquidation les dépenses relatives aux abonnement de téléphonie fixe et mobile de l'ETNIC à hauteur de 430.000 € en crédits d'engagement et 95.400 € en crédits de liquidation

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1212.01	Loyer et charges	1.850.000 €	1.850.000 €

Exposé : Ce poste comprend d'une part le loyer annuel du bâtiment occupé par l'ETNIC à hauteur de 1.350.000 € et les charges locatives à hauteur de 500.000 €

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1221.01	Support aux services d'appui-consultance externe	1.240.401 €	1.442.275 €

Exposé : ce poste concerne les prestations de consultance en appui des services supports de l'ETNIC

- 25.000 € en engagement et en liquidation concernent la cellule d'appui à l'A.G.

- en ce qui concerne les services financiers 36.300 € en engagement et 59.000 € en liquidation sont destinés à l'accompagnement des services dans le cadre du projet de transformation des processus financiers et la poursuite de la mise en oeuvre de la comptabilité analytique.

- le centre de compétence Facility Management a prévu 67.500 € en engagement et en liquidation pour des prestations de consultance en aménagement de locaux dans le cadre du NWOW d'une part et d'autre part pour des prestations de maintenance de bâtiment.

- les frais liés aux honoraires d'avocats administratifs, IT, marchés publics, RH ainsi que les frais de support au service Marché public à hauteur de 46.300 € en engagement et 166.077 € en liquidation

- En matière de support RH, les dépenses ont été prévues à hauteur de 295.701 € en engagement et 410.648 € en liquidation pour des prestations en lien avec le bien-être au travail, les bilans de compétences, le coaching, les tests à distances et le support RH

- En matière de Communication 697.000 € en crédits d'engagement et 606.250 € en liquidation sont consacrés d'une part aux actions en matière de communication dans le but de développer une communication professionnelle, intégrée et efficace pour améliorer la relation avec les partenaires/clients, renforcer l'attractivité et le partenariat. D'autre part, en cette année 2023, une vaste campagne de communication est prévue à destination des citoyens francophones en vue de développer leurs compétences numériques via l'outil PIX.

- 72.600 € en engagement et 82.600 € en liquidation concernent l'accompagnement dans le cadre de la réorganisation des services support de l'ETNIC

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1221.03	Provision spending review	1.000.000 €	1.000.000 €

Exposé : il s'agit d'une provision liée à la revue des dépenses et à la refonte du processus achat

A.B.	Libellé	CE	CL
01.1250.01	Impôts et taxes	500.000 €	500.000 €

Exposé : ce poste reprend, les taxes régionales et communales, le précompte immobilier, les taxes de circulation...

Titre II - Dépenses en capital

A.B.	Libellé	CE	CL
01.7410.01	Achats de matériel de transport > 1000 € TVAC	5.000 €	5.000 €

Exposé : ce poste concerne l'acquisition de vélos électriques

A.B.	Libellé	CE	CL
01.7422.01	Acquisitions de mobilier, matériel et machines de bureau > 1000 € TVAC	505.000 €	505.000 €

Exposé : ce poste comprend les acquisitions de mobiliers de bureau et d'équipements des salles de réunion à hauteur de 415.000 € ainsi que les aménagements des locaux dont le coût est > 1.000 TVAC à hauteur de 90.000 €

-

Programme 02- Développer ou acquérir des solutions numériques

PROGRAMME 02	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Dépenses courantes	58.357.525 €	34.961.349 €
Dépenses en capital	2.560.143 €	849.643 €
Total dépenses Programme 01	<u>60.917.668 €</u>	<u>35.810.992 €</u>

Titre I - Dépenses courantes

A.B.	Libellé	CE	CL
02.1221.01	Achats et contrats de licences pour solutions numériques	4.101.033 €	1.117.691 €

Exposé : ce poste reprend les achats et les souscriptions de contrats de licences destinées aux solutions numériques spécifiques et transversales développées ou acquises par l'ETNIC pour ses bénéficiaires et pour l'ETNIC dans le cadre des projets prévus dans les portefeuilles de projets (COPOR, PDI MFWB, PDI AGE, CA ETNIC.....)

- en ce qui concerne le Contrat d'administration de l'ETNIC, 155.540 € en engagement et 184.116 € en liquidation concernent les achats de licences QLIKView, les licences CRM ainsi que les licences et l'hébergement de la plateforme Moodle.

- en ce qui concerne la dotation globale, 1.389.193 € en engagement et 309.493 € en liquidation sont consacrés aux achats de licences SAC Planning en lien avec le projet BUDGEST de l'ETNIC, aux licences SAC Analytic , aux licences BO EDGE, aux licences Kofax...

- en ce qui concerne les COPOR, 561.300 € en engagement et 121.300 € en liquidation sont prévus pour les achats de licences SAC Analytic dont 168.000 € et 28.000 € pour le COPOR AGMJ et dont 363.300 € et 93.300 € pour le COPOR SG

-en ce qui concerne le PDI AGE 105.000 € en engagement et 35.000 € en liquidation sont destinés à l'hébergement de la plateforme Moodle

- en ce qui concerne le PDI MFWB, 1.890.000 € en engagement et 466.000 € en liquidation ont été prévus dont 51.000 € en liquidation pour les SAAS Cycles en ligne en lien avec la plateforme ADEPS dans le cadre du PDI AGS, 20.000 € en engagement et 10.000 € en liquidation consacrés à l'achat d'une solution de traduction automatique de document et une solution de desksharing dans le cadre du PDI AGMJ et dont 1.870.000 € en engagement et 405.000 € en liquidation consacrés

aux licences Alfresco, à l'e-solution « Jot form » et aux SAAS de la plateforme SUBSIDES dans le cadre du PDI TRANSVERSAL

A.B.	Libellé	CE	CL
02.1221.02	Maintenances annuelles des licences et logiciels des solutions numériques	8.135.602 €	3.179.501 €

Exposé : Ce poste comprend les contrats de maintenances annuelles des licences et logiciels en liens avec les solutions numériques spécifiques et transversales développées ou acquises par l'ETNIC pour ses bénéficiaires et pour l'ETNIC dans le cadre des projets prévus dans les portefeuilles de projets (COPOR, PDI MFWB, PDI AGE, CA ETNIC.....)

- en ce qui concerne la dotation globale, 4.483.785 € en engagement et 1.036.301 € en liquidation sont essentiellement destinés aux maintenances annuelles de solutions transversales telles que SAP.

- 149.191 € en crédits de liquidation sont destinés à la maintenance des licences liées au projet Zéphyr de l'ONE

- en ce qui concerne le PDI MFWB, 3.541.000 € en engagement et 1.515.723 € en liquidation ont été prévus dont 120.000 € en engagement et 30.000 € en liquidation pour la maintenance DBFILM dans le cadre du PDI AGC, 200.000 € en engagement et 58.909 € en liquidation dans le cadre du PDI AGS pour la maintenance de e-SHN et GEMA, 35.000 € en engagement et 15.000 € en liquidation pour la plateforme moodle dans le cadre du PDI AGMJ, 3.186.000 € en engagement et 1.411.814 € à destination des maintenances des licences Alfresco, SAP Enable Now, SIRH ET ULIS dans le cadre du PDI TRANSVERSAL.

- 83.817 € en engagement et 437.947 € en liquidation sont destinés à la maintenance de la solution SAP, ULIS et SIRH SOFT pour les bénéficiaires « refacturables » tels que l'ONE, l'ARES, l'IFC.

A.B.	Libellé	CE	CL
02.1221.03	Prestations de services externes - consultance en développement et support de solutions numériques	23.415.060 €	18.282.303 €

Exposé : Ce poste comprend les dépenses relatives à de la consultance en matière en développement et de supports en liens avec les solutions numériques spécifiques et transversales développées ou acquises par l'ETNIC pour ses bénéficiaires et pour l'ETNIC dans le cadre des

projets prévus dans les portefeuilles de projets (COPOR, PDI MFWB, PDI AGE, CA ETNIC.....)

- en ce qui concerne le Contrat d'Administration de l'ETNIC , 220.000 € en engagement et 196.898 € en liquidation ont été prévus pour le développement des projets CRM et MOODLE

-en ce qui concerne la dotation globale, 2.616.225 € en engagement et 2.406.066 € en liquidation sont essentiellement destinés d'une part aux développements et au maintien dans solutions acquises et aux solutions développées sur mesures dans le cadre de projets de l'ancien contrat d'administration 2016-2019 tels BIBLOS, FIBO, PLONE, GED, SAP, SITY, ACCITRAV...et d'autre part aux développements relatifs au projet SIRH SOFT, BUDGEST...

- en ce qui concerne le COPOR ETNIC, 1.161.750 € en engagement et 646.000 € en liquidation concernent les projets INTRANET, les outils Extranet, OPTEMAP.

- en ce qui concerne les COPOR des bénéficiaires, 190.520 € en engagement et en liquidation sont destinés au COPOR AGAJ dans le cadre des projets GIA, ADOPTION, IMAJ ; 708.156 € en engagement et 359.676 € en liquidation sont destinés aux projets du COPOR AGC pour les projets BIBLOS, MARCO... ; 63.212 € en engagement et 1.052.403 € à destination du COPOR AGMJ pour les projets FIBO, SISET, SIPAR, CAPREV... ; 504.772 € en engagement et 439.486 € en liquidation à destination du COPOR AGS pour les projets Plateforme ADEPS, STACY... ; 1.859.640 € en engagement et 1.135.390 € à destination du COPOR SG pour les projets SICE, ADAGE, SAP, FEDEACCESS, MIMESIS... 150.000 € en engagement et 100.000 € en liquidation à destination du COPOR AGE.

- 295.740 € en engagement et en liquidation sont destinés aux développements dans le cadre du projet ZEPHYR de l'ONE.

- en ce qui concerne le PDI AGE, 3.169.000 € en engagement et 1.870.000 € en liquidation sont prévus pour les projets Enseignement.be, MOODLE, PREN, AMAL, AGSS, APP100, GEDI, DESI...

- en ce qui concerne le PDI MFWB, 9.632.220 € en engagement et 6.530.117 € en liquidation ont été prévus dont 305.000 € en engagement et 165.000 € en liquidation dans le cadre du PDI AGC pour les projets DB FILM, e-Prêt_CPMN, nouveau site internet du Musée de Marimont ; 893.490 € en engagement et 667.037 € en liquidation à destination du PDI AGS pour les projets e-SHN, Plateforme ADEPS, GEMA... ; 3.370.004 € en engagement et 1.293.779 € à destination du PDI AGMJ pour les projets SISET NEW, SIPAR redéveloppement... ; 766.127 € en engagement et 726.127 € en liquidation à destination du PDI AGAJ pour les projets IMAJ, INES, OSCARCCMD, OSCARIPPJ..... 4.297.600 € en engagement et 3.678.175 € en liquidation à destination du PDI TRANSVERSAL pour les projets PIX, EPV4 , SIRH SOFT, GED, MONESPACE, SAP WBFIN et ADAGE, SUBISDE, ULIS .

- 2.583.825 € en engagement et 2.800.066 € en liquidation sont consacrés aux projets à destination des bénéficiaires refacturables dont ZEPHYR, SIRH SOFT, ULIS, CAMA...

A.B.	Libellé	CE	CL
02.1221.05	Prestations de services externes -consultance autres services	22.705.830 €	12.381.854 €

Exposé : Ce poste reprend les dépenses relatives à de la consultance spécialisée dans les domaines tels que l'analyse fonctionnelle, la chefferie de projet, les tests, des business analysts, l'innovation, l'architecture d'entreprise, la gestion de portefeuille de projets en lien avec les solutions numériques spécifiques et transversales développées ou acquises par l'ETNIC pour ses bénéficiaires et pour l'ETNIC dans le cadre des projets prévus dans les portefeuilles de projets (COPOR, PDI MFWB, PDI AGE, CA ETNIC.....)

- en ce qui concerne le CA ETNIC, 730.000 € ont été prévus en engagement et 603.101 € en liquidation.

- 528.000 € en engagement et 176.000 € en liquidation ont été prévus dans le cadre de e-Paysage

- en ce qui concerne la dotation globale, 1.342.609 € en engagement et 1.586.818 € en liquidation.

- 1.456.000 € en engagement et 512.000 € en liquidation sont consacrés aux projets du COPOR ETNIC

- en ce qui concerne les COPOR des bénéficiaires, 755.000 € ont été prévus en engagement et 972.350 € en liquidation dont 90.000 € et 30.000 € pour le COPOR AGC, 155.000 € et 150.000 € pour le COPOR AGMJ, 400.000 € et 682.350 € pour le COPOR SG et dont 110.000 € tant en engagement qu'en liquidation pour le COPOR AGE.

- 1.110.500 € en engagement et 1.418.269 € sont destinés au projet ZEPHYR de l'ONE.

- 4.029.852 € en engagement et 1.946.000 € en liquidation sont destinés aux projets du PDI AGE.

- en ce qui concerne le PDI MFWB, 11.116.919 € en engagement et 3.967.666 € en liquidation sont prévus dont 1.294.666 € et 382.990 € pour les projets du PDI AGC, 1.634.367 € et 765.102 € pour les projets du PDI AGS, 1.177.770 € et 508.357 € pour les projets du PDI AGMJ, 1.249.898 € et 664.493 € et pour les projets du PDI AGAJ et dont 5.760.218 € et 1.646.726 € pour les projets du PDI TRANSVERSAL.

- 915.950 € en engagement et 478.650 € en liquidation consacrés aux projets à destination des bénéficiaires refacturables.

Titre II - Dépenses en capital

A.B.	Libellé	CE	CL
------	---------	----	----

02.7440.01	Acquisitions de licences et logiciels des solutions numériques >1000 TVAC	2.560.143 €	849.643 €
------------	---	-------------	-----------

Exposé : ce poste reprend les acquisitions de licences et logiciels destinées aux solutions numériques spécifiques et transversales développées ou acquises par l'ETNIC pour ses bénéficiaires et pour l'ETNIC dans le cadre des projets prévus dans les portefeuilles de projets (COPOR, PDI MFWB, PDI AGE, CA ETNIC.....)

- en ce qui concerne la dotation globale il s'agit essentiellement des licences OBJECTIVER, des licences KOFAX, des licences ADLIB, des licences SAP et TMS pour un montant de 1.184.493 € en engagement et 441.493 € en liquidation.

- en ce qui concerne les COPOR, 46.150 € en engagement et en liquidation dont 28.000 € pour les licences BO EDGE dans le cadre du COPOR AGAJ et 18.150 € pour celles dans le cadre du COPOR SG.

- en ce qui concerne le PDI MFWB, 1.167.500 € en engagement et 200.000 € dont 150.000 € et 100.000 € pour les licences DBFILM du PDI AGC, 400.000 € et 100.000 € pour les licences e-SHN du PDI AGS, 617.500 € en engagement pour licences PROGIBAT du PDI TRANSVERSAL.

- 81.000 € en engagement et en liquidation pour les licences SAP de l'ONE.

Programme 03- Mettre à disposition les services et les équipements informatiques, en assurer le bon fonctionnement et la gouvernance

PROGRAMME 03	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Dépenses courantes	47.219.952 €	34.779.869 €
Dépenses en capital	11.155.577 €	9.162.892 €
Total dépenses Programme 01	<u>55.305.386 €</u>	<u>42.583.118 €</u>

Titre I - Dépenses courantes

A.B.	Libellé	CE	CL
03.1221.01	Achats de PC et périphériques personnels < 1000 € TTC	241.000 €	1.369.602 €

Exposé : Ce poste comprend les achats de poste de travail et périphérique à destination du personnel du MFWB, de l'ETNIC et des bénéficiaires naturels ainsi que les accessoires

- en ce qui concerne la dotation globale, 161.000 € en engagement et 332.060 € en liquidation ont été prévus pour les achats à destination du personnel de l'ETNIC.

- 450.000 € ont été prévus en liquidation pour les PC circulaire des écoles.

- 80.000 € en engagement et 504.742 € ont été prévus pour les achats à destination du personnel du MFWB dans le cadre du PDI TRANSVERSAL

- 373.800 € en liquidation sont destinés aux achats à destination du personnel des bénéficiaires naturels « refacturables »

- 79.500 € en liquidation ont été prévus afin de couvrir les achats commandés en 2022 et qui n'ont pas pu être livrés au cours de cet exercice.

A.B.	Libellé	CE	CL
03.1221.02	Achats et contrats de licences et logiciels bureautiques < 1000 € TTC	749.000 €	3.324.333 €

Exposé : ce poste reprend les achats et souscription de licences pour les postes de travail

- 2.500.000 € ont été prévus en liquidation à destination des licences MS OFFICE 365

- 350.000 € en engagement et 593.333 € en liquidation sont prévus à charge de la dotation globale et concernent les achats de licences SOPHOS, le renouvellement des SAAS SCCM et WINDOWS 10 ENTREPRISE, les licences spécifiques inclusions

- en ce qui concerne le PDI MFWB, 24.000 € en engagement et 6.000 € en liquidation sont destinés à l'achat d'un outil de réservation d'espaces de travail et d'accès.

- 375.000 € en engagement et 225.000 € en liquidation sont prévus pour les achats et souscription de licences à destination des bénéficiaires naturels « recfacturables »

A.B.	Libellé	CE	CL
03.1221.03	Achats de matériel autres < 1000 € TTC	402.000 €	291.452 €

Exposé : Ce poste reprend les achats de matériel autre que les postes de travail et périphériques.

- 12.000 € en engagement et 8.652 € en liquidation sont prévus dans le cadre du contrat d'administration de l'ETNIC pour le Direction Stratégique et Transversale.

- en ce qui concerne la dotation globale, 330.000 € en engagement et 230.000 € en liquidation sont destinés aux achats de matériel serveurs

- 60.000 € en engagement et 52.800 € en liquidation sont prévus dans le cadre du PDI TRANSVERSAL pour l'achat de matériel webinaire et de 50 points nomades

A.B.	Libellé	CE	CL
03.1221.04	Achats et contrats de licences et logiciels autres < 1000 € TTC	5.492.006 €	4.335.066 €

Exposé : ce poste reprend les achats et souscription de licences autres que celles liées aux postes de travail.

- 1.899.567 € en engagement et 717.451 € sont prévus dans le cadre du contrat d'administration de l'ETNIC et sont consacrés aux licences et souscription en lien avec l'outil MDM - Metadata Management, aux licences dans le domaine de la sécurisation des accès internet

- en ce qui concerne la dotation globale, 2.430.113 € en engagement et 3.102.863 € en liquidation sont destinés à couvrir les achats et souscription de licences serveurs, de licences dans le

domaine d'architecture d'entreprise, dans le domaine de l'innovation , les licences d'utilisation CA, AS V7 et logiciel Passport Advantage pour le MAINFRAME, les licences Layer 7, les licences dans le domaine de la sécurité et les licences serveurs, les licences à destination du service desk ainsi qu'u outil de gestion de test.

- 45.000 € en engagement et 36.000 € sont prévus pour les licences CAL dans le cadre du COPOR AGE

- 919.876 € en engagement et 352.802 € en liquidation sont prévus dans le cadre du PDI TRANSVERSAL pour les souscription DQM , les licences Filemaker Pro et les licences DAO.

- 242.450 € en engagement et 161.950 € en liquidation sont consacrés aux achats et souscriptions de licences serveurs et service desk pour les bénéficiaires refacturables

A.B.	Libellé	CE	CL
03.1221.05	Maintenances annuelles matériel, logiciels et licences	1.230.250 €	1.082.014 €

Exposé : ce poste reprend les maintenances annuelles du matériel, des logiciels et licences

- 24.086 € en liquidation sont consacrés à la maintenance des secure Web Gateway dans le cadre du CA de l'ETNIC

- en ce qui concerne la dotation globale, 1.230.100 € en engagement et 1.057.878 € en liquidation sont prévus pour couvrir les dépenses de maintenance du matériel et des licences serveurs, sécurité, mainframe, service desk

- 324.600 € en engagement et 61.200 € en liquidation sont prévus pour les maintenances hardware et licence Checkpoint, CISCO ESA, F5 Network ET Fortinet en lien avec les recommandations GARTNER dans le cadre de la montée en maturité globale

A.B.	Libellé	CE	CL
03.1221.06	Prestations de services externes	24.059.598 €	13.626.555 €

Exposé : ce poste reprend les dépenses relatives à de la consultance spécialisée nécessaire au bon fonctionnement des infrastructures informatiques et à la bonne gouvernance.

- en ce qui concerne le contrat d'administration de l'ETNIC, 2.691.731 € sont prévus en crédit d'engagement et 1.476.015 € en liquidation et sont consacré à de la consultance en architecture d'entreprise, de la consultance en lien avec la mise en œuvre de

l'outil MDM, de la consultance en gestion du changement, des business analyste, de la consultance SNOW

- en ce qui concerne la dotation globale, 14.996.201 € en engagement et 6.939.067 € en liquidation sont prévus pour de la consultance en architecture d'entreprise, de la consultance SPOT, de la consultance en Innovation, de la consultance en monitoring. Un important budget est également prévu pour les installations de matériel, du renfort de personnel pour le service desk, de l'expertise en matière de serveurs et de sécurité.

- 84.000 € en engagement et en liquidation sont prévus dans le cadre du COPOR ETNIC pour de la consultance UX Designer.

- 169.199 € en engagement et 129.599 € ont été prévus pour les COPOR dont 57.000 € pour de la consultance UX Designer dans le cadre du COPOR AGC, 52.799 € pour de la consultance MSAT dans le cadre du COPOR AGMJ et 59.400 € en engagement et 19.800 € en liquidation pour de la consultance OTOBOS dans le cadre du COPOR SG

- 800.000 € en engagement et 300.000 € en liquidation sont prévus pour de la consultance en lien avec les recommandations Gartner.

- 136.800 € en engagement et en liquidation sont prévus pour de la consultance MSAT et DevOPS dans le cadre du projet ZEPHYR

- 200.000 € en engagement et 105.000 € en liquidation dans le cadre du PDI AGE pour de la consultance ITIL et SVC Management et pour de la consultance MSAT.

- en ce qui concerne le PDI MFWB, 4.898.210 € en engagement et 3.728.427 € en liquidation dont 55.000 € pour de la consultance MSAT dans le cadre du PDI AGC ? 166.000 € pour de la consultance ITIL et SVC Management, MSAT et UX designer dans le cadre du PDI AGS, 154.000 € et 85.000 € pour de la consultance SPOT et ITiL SVC Management dans le cadre du PDI AGMJ, 90.000 € pour de la consultance ITIL et SVC Management et MSAT dans le cadre du PDI AGAJ, 4.378.210 € et 3.277.427 € de la consultance en architecture d'entreprise, de la consultance SPOT, de la consultance en Innovation, de la consultance en monitoring. Un important budget est également prévu pour les installations de matériel, du renfort de personnel pour le service desk, de l'expertise en matière de serveurs et de sécurité.

- 90.000 € en liquidation pour les installations des PC circulaires des écoles

- 90.000 € en liquidation ont été prévus afin de couvrir les achats commandés en 2022 et qui n'ont pas pu être livrés au cours de cet exercice.

- 1.136.656 € en engagement et 1.151.246 € liquidation pour de la consultance en lien avec les fiches projets à destination des bénéficiaires « refacturable »

A.B.	Libellé	CE	CL
03.1221.07	Hébergement des équipements informatiques		2.647.672 €

Exposé : Ce poste reprend les dépenses relatives au marché Hébergement des équipements informatiques imputés sur la dotation globale

A.B.	Libellé	CE	CL
03.1221.08	Connectivité	9.411.260 €	6.620.456 €

Exposé : ce poste reprend l'ensemble des dépenses dans les domaines des télécommunications tant en matière de téléphonie IPTEL qu'en matière de réseau. Il reprend les achats de matériel, les contrats de services, les licences et leur maintenance ainsi que la consultance spécialisée

- en ce qui concerne la dotation globale, 8.244.697 € en engagement et 5.585.535 € en liquidation ont été prévus

- 1.500.000 € en engagement et 356.000 € en liquidation ont été prévus dans le cadre des recommandations Gartner pour le projet SIP TRUNCK

- en ce qui concerne le PDI MFWB 389.875 € en engagement et 198.900 € en liquidation dont 33.125 € et 12.000 € pour l'installation du WIFI à la Marlagne dans le cadre du PDI AGC, 246.750 € et 76.900 € pour la mise en place du WIFI à l'ADEPS dans le cadre du PDI AGS, 10.000 € pour le WIFI dans le cadre du PDI AGMJ, 100.000 € dans le cadre du PDI TRANSVERSAL.

- 326.688 € en engagement et 136.021 € en liquidation ont été prévus pour les dépenses à destination des bénéficiaires refacturés.

- 450.000 € en engagement et 700.000 € sont consacrés aux dépenses à destination de WBE pour la connectivité des écoles

A.B.	Libellé	CE	CL
03.1221.09	Souscription Cloud	5.779.838 €	1.627.719 €

Exposé : Ce poste reprend les dépenses en lien avec le CLOUD.

-53.240 € en engagement et 10.076 € en liquidation ont été prévus dans le cadre du CA ETNIC et concernent les souscriptions au module Testing UAT SNOW

- en ce qui concerne la dotation globale 4.208.848 € en engagement et 1.133.940 € en liquidation concernent les souscriptions et licences outil cloud collaboratif et participatif, les souscriptions CMDB , Fulfillers, ITAM hardware et software, les souscription SNOW DB er EDGE Encryption, les catalogues de services..

- en ce qui concerne les COPOR, 197.000 € en engagement et 123.000€ en liquidation pour le TaaS Znuny dans le cadre du COPOR SG

- en ce qui concerne le PDI AGE, 80.000 € en engagement et 35.000 € en liquidation pour le TaaS Znuny

- en ce qui concerne le PDI MFWB 906.350 € en engagement et 107.218 € en liquidation dont 25.000 € pour le pour le TaaS Znuny dans le cadre du PDU AGMJ, 881.350 € et 82.218 € dans le cadre du PDI TRANSVERSAL pour les souscription SNOW , SecOps IRM Operatot et TaaS Znuny

- 386.400 € en engagement et 196.485 € pour les souscriptions à destination des bénéficiaires facturés

-145.000 € en engagement et en liquidation pour WBE, souscription ticketing et ITSM

Titre II - Dépenses en capital

A.B.	Libellé	CE	CL
03.7422.01	Acquisitions de PC et périphériques personnels > 1000 TTC	2.699.800 €	3.239.960 €

Exposé : ce poste comprend les acquisitions de postes de travail pour l'ETNIC et ses bénéficiaires de l'ETNIC

- en ce qui concerne la dotation globale, 10.000 € en engagement et 419.500 € en liquidation pour les acquisitions de PC à destination du personnel de l'ETNIC

- 280.000 € en liquidation pour les PC circulaire des écoles

-530.000 € en liquidation pour couvrir les commandes 2022 non livrées en 2022

- 2.689.800 € en engagement et 1.536.800 € ont été prévus pour les acquisitions à destination du personnel du MFWB dans le cadre du PDI TRANSVERSAL

- 473.160 € en liquidation pour les acquisitions à destination des achats pour les bénéficiaires facturés

A.B.	Libellé	CE	CL
03.7422.02	Acquisitions de matériel autre > 100 € TTC	3.536.450 €	3.525.683 €

Exposé : ce poste reprend les acquisitions matériel autre que les postes de travail et périphériques personnels tels que le matériel de sécurité, les serveurs, le matériel réseau et téléphonie.

- en ce qui concerne la dotation globale, 1.874.250 € en engagement et 5.648.183 € en liquidation essentiellement consacrés aux acquisitions de matériel serveur et télécom

- 215.250 € en engagement et en liquidation sont consacrés aux recommandations Gartner

- 387.200 € en engagement et 347.200 € en liquidation pour le PDI MFWB dont 87.200 € pour le WIFI dans le cadre du PDI AGC , 300.000 € en engagement et 260.000 € en liquidation pour du matériel télécom dans le cadre du PDI TRANSVERSAL,

- 325.000 € en engagement et 175.000 € en liquidation pour du matériel télécom à destination des bénéficiaires facturés

- 950.000 € en engagement et 300.000 € en liquidation pour du matériel télécom pour les écoles WBE

A.B.	Libellé	CE	CL
03.7440.01	Acquisitions de licences et logiciels > 1000 € TTC	1.849.184 €	1.037.606 €

Exposé : Ce poste reprend les acquisitions de licences one shot pour les postes de travail ainsi que celles des autres domaines.

- 12.000 € en engagement et 8.652 € en liquidation dans le cadre du CA ETNIC pour des licences nécessaires à, la DST

- en ce qui concerne la dotation globale, 937.950 € en engagement et 654.781 € en liquidation pour des acquisitions de licences pour les postes de travail ETNIC, des licences serveurs, des licences service desk, des outils de test...

- 78.750 € en engagement et en liquidation concernent les recommandations Gartner et notamment les acquisitions de licences pour un 2^{ème} DATA CENTER.

- 817.984 € en engagement et 279.547 € en liquidation dans le cadre du PDI TRANSVERSAL consacrés aux licences pour les postes de travail du MFWB, les licences DAO PROGIBAT

- 2.500 € en engagement et 15.876 € en liquidation pour les licences Poste de travail des bénéficiaires refacturables.

Ministère	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Budget initial 2023
PROGRAMME 01 - RECETTES GENERALES							
TITRE I - RECETTES COURANTES							
<u>Recettes fonctionnelles</u>							
FD	01	16	20	01	01330	Produits de ventes	
FD	01	16	20	02	01330	Produits des prestations dont conventions	9.999.435 €
FD	01	16	11	01	01330	Produits exceptionnels	
FD	01	16	20	03	01330	Produits divers	
<u>Interventions publiques</u>							
FD	01	46	10	01	01330	Dotation de base - FWB DO 12 41.01.14	116.978.000 €
FD	01	46	10	02	01330	Dotations complémentaires	
FD	01	46	10	03	01330	Dotations spécifiques	752.000 €
TOTAL RECETTES PROGRAMME 01							127.729.435 €
TOTAL RECETTES TITRE 1 - RECETTES COURANTES							127.729.435 €
TOTAL RECETTES							127.729.435 €

Ministère	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Budget initial 2023	CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION
PROGRAMME 01 - ORGANISER ET GERER LE FONCTIONNEMENT DE L'ETNIC									
TITRE I - DEPENSES COURANTES									
FD	01	11	11	01	01330	Rémunérations du personnel (crédits non limitatifs)	43.005.537 €	43.005.537 €	
FD	01	11	20	01	01330	Autres éléments de rémunérations (abonnements sociaux, aides à la mobilité,,,,)	691.060 €	691.060 €	
FD	01	12	11	01	01330	Formations	504.196 €	465.701 €	
FD	01	12	11	02	01330	Assurances personnel	500 €	500 €	
FD	01	12	11	03	01330	Frais divers liés au personnel : service social, contrôle absences,,,	468.500 €	211.000 €	
FD	01	12	11	04	01330	Prestataires extérieurs	60.000 €	19.360 €	
FD	01	12	11	05	01330	Frais de mission et de représentation	266.625 €	266.625 €	
FD	01	12	11	06	01330	Aménagement et Entretien des locaux	15.000 €	115.000 €	
FD	01	12	11	07	01330	Assurances autres	32.000 €	21.209 €	
FD	01	12	11	08	01330	Frais récurrents de véhicules	40.500 €	32.886 €	
FD	01	12	11	09	01330	Fournitures de bureau	558.650 €	512.290 €	
FD	01	12	11	10	01330	Frais divers de fonctionnement	82.500 €	82.500 €	
FD	01	12	11	11	01330	Indemnités pour litiges	50.000 €	50.000 €	
FD	01	12	11	12	01330	Frais de poste et de téléphone	440.000 €	117.170 €	
FD	01	12	12	01	01330	Loyers et charges	1.850.000 €	1.850.000 €	
FD	01	12	21	01	01330	Support aux services d'appui - consultation externe	1.240.401 €	1.442.275 €	
FD	01	12	21	02	01330	Sous-traitance dans l'attente de recrutement interne			
FD	01	12	21	03	01330	Provision spending review			
FD	01	12	50	01	01330	Impôts et taxes			
FD	01	41	10	01	01330	Remboursement partiel des réserves à la Communauté française			
TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL									
FD	01	74	10	01	01330	Achats de matériel de transport >1000 TVAC	5.000 €	5.000 €	
FD	01	74	22	01	01330	Acquisition de mobilier, matériel et machines de bureau > 1000 TVAC	505.000 €	505.000 €	
FD	01	74	22	02	01330	Aménagement des locaux > 600 TVAC			

TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES	47.219.952 €	34.779.869 €
TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL	8.085.434 €	7.803.249 €

TOTAL DEPENSES	167.509.523 €	129.429.436 €
TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES	156.353.946 €	120.266.544 €
TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL	11.155.577 €	9.162.892 €

PROGRAMME JUSTIFICATIF

WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL

BUDGET 2023

Justificatif des recettes

Commentaire par article

Programme 01 – Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire de WBI

A.B. 16.11.01 - Récupérations

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à servir de réceptacle aux diverses récupérations effectuées par WBI dans le cadre de son activité.

Ces recettes se décomposent de la façon suivante

- 1) Récupérations sur dépenses du personnel
 - Récupération du traitement des agents sous contrat WBI et qui sont détachés auprès de l'APEFE.
 - Récupération du traitement des agents sous contrat WBI et détachés dans d'autres institutions communautaires ou régionales.
 - Quote-part des agents dans les chèques –repas.
 - Subvention d'Actiris dans le cadre des programmes d'aide à l'emploi.
 - Récupération de la partie non justifiée des indemnités de postes des délégués.
 - Récupération auprès des assureurs en cas de sinistre ayant trait à un membre du personnel
- 2) Récupérations sur dépenses de logistique
 - Récupération des frais relatifs aux locaux mis à disposition de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).
 - Ristournes annuelles des assureurs.
- 3) Récupérations dans le cadre des actions de WBI
 - Récupération de trop perçu dans le cadre de subventions octroyées par WBI.
 - Récupération de moyens dans le cadre des programmes de recherche cofinancés par le FNRS
- 4) Recettes divers

La majoration de ce crédit résulte de l'intervention de la Francophonie dans les « Jeux de la Francophonie » qui se déroulent en 2023.

- Montant du crédit proposé : **2 783 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 16.11.02 – Recettes exceptionnelles

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Aucune recette exceptionnelle n'est prévue ou connue, à ce stade, en 2023.

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 16.11.03 – Dons et legs

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit correspond aux recettes éventuelles provenant de dons et legs. Elles permettraient de financer les programmes inscrits à l'AB 33.00.06.09 du budget des dépenses. Toutefois, en 2023, ce crédit n'est pas alimenté.

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 16.11.04 – BIJ - Activités exceptionnelles

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit correspond aux recettes éventuelles provenant de financements exceptionnels. Elles permettraient de financer les programmes inscrits à l'AB 01.00.02.08 du budget des dépenses. Toutefois, en 2023, ce crédit n'est pas alimenté.

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 16.11.05 – BIJ – Récupérations diverses

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit correspond aux récupérations diverses réalisées par le BIJ (Bureau International Jeunesse).

- Montant du crédit proposé : **160 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 16.20.01 – Recettes fonctionnelles

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à percevoir les recettes générées par les activités de WBI.

Ces recettes concernent les activités du Centre Wallonie-Bruxelles à Paris. Elles sont constituées des recettes d'entrée de la salle de spectacle et subvention accordée aux Centres.

- Montant du crédit proposé : **145 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 26.10.01 – Intérêts sur placement

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à servir de réceptacle aux intérêts générés par les placements des liquidités de WBI.

- Montant du crédit proposé : **15 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 26.10.02 – Intérêts bancaires

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit n'est plus alimenté en 2023.

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d'euros**

- Perception trésorerie : non réglementée

Programme 02 – Produits de la vente d’objets patrimoniaux

A.B. 77.20.01 – Produits de la vente de biens mobiliers

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à servir de réceptacle aux produits de la vente d’actifs mobiliers de WBI.

En 2023, aucune vente de ce type n’est prévue.

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d’euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

Programme 03 – Intervention du secteur public

A.B. 46.10.01 – Dotation de la RW

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret du 8 mai 2008 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale créant une entité commune pour les Relations internationales de Wallonie-Bruxelles.

Ce crédit correspond à la dotation annuelle de la Région wallonne.

- Montant du crédit proposé : **29 941 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 46.10.02 – BIJ - Recettes relatives aux Programmes européens et internationaux

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit correspond aux subventions octroyées au BIJ par l'Union Européenne dans le cadre de ses programmes de soutien aux agences.

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 46.10.04 – Moyens transférés de la DO 32 du SPW

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à percevoir les moyens relatifs aux projets cofinancés par l'UE dans le cadre des Programmes Interreg.

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 46.40.03 – Divers

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à percevoir les interventions suivantes

- convention avec le Ministère de la Communauté française dans le cadre de l'attractivité de l'enseignement supérieur
- convention avec l'AWEX pour la mise en place du réseau des agents de liaison scientifique (ALS).

- Montant du crédit proposé : **469 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 49.11.01 – Contribution de la COCOF

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret du 12 juin 2008 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale créant une entité commune pour les Relations internationales de Wallonie-Bruxelles

Ce crédit correspond à la subvention octroyée par la COCOF à WBI pour la gestion des dossiers internationaux.

- Montant du crédit proposé : **252 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B 49.24.01 – Dotation de la CF

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret du 9 mai 2008 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale créant une entité commune pour les Relations internationales de Wallonie-Bruxelles

Ce crédit correspond à la dotation annuelle de la Communauté française de Belgique.

- Montant du crédit proposé : **46 003 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B 49.24.02 – BIJ - Recettes relatives aux Programmes européens et internationaux

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit correspond aux subventions octroyées au BIJ par l'Union Européenne dans le cadre de ses programmes de soutien aux agences.

- Montant du crédit proposé : **5 768 millier(s) d'euros**

- Perception trésorerie : non réglementée

A.B 49.24.03 – BIJ - Moyens financiers du MCF

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à recueillir l'intervention du Ministère de la Communauté française dans le cadre des frais de fonctionnement du BIJ et du programme Bel'J

- **Montant du crédit proposé :** **65 millier(s) d'euros**
- **Perception trésorerie : non réglementée**

A.B. 49.24.04 – Plan de relance culture

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à accueillir les moyens liés au plan de relance de la culture dans le contexte international consécutif à la crise sanitaire. Les actions seront imputées aux A.B. 12.11.01 et 33.00.01 du programme 07 en complément des crédits « culture » existants.

- **Montant du crédit proposé :** **970 millier(s) d'euros**
- **Perception trésorerie : non réglementée**

A.B 49.24.05 – Centre culturel de Montréal (Nouveau)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à financer l'installation d'un Centre culturel à Montréal

- **Montant du crédit proposé :** **1 200 millier(s) d'euros**
- **Perception trésorerie : non réglementée**

Programme 04 – Recettes pour ordre

A.B. 16.20.01 – Divers

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à percevoir les recettes relatives aux actions effectuées par WBI pour compte de tiers.

Il comprend les recettes relatives

- aux dépenses liées aux implantations EIWB I (Espace International Wallonie-Bruxelles) et EIWB II et refacturées à l'AWEX
 - aux dépenses liées aux locaux du réseau à l'étranger et refacturées à l'AWEX
 - à la gestion de l'emphytéose du bâtiment de la Délégation à Paris pour l'AWEX, la COCOF et le SPW
 - aux dépenses effectuées par le réseau de délégations Wallonie-Bruxelles ou par WBI pour compte de tiers
-
- Montant du crédit proposé : **2 300 millier(s) d'euros**
 - Perception trésorerie : non réglementée

Programme 99 – Plan de relance de la Wallonie

A.B. 46.10.01 – Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie - Interventions régionales (Projet PRW 191)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à percevoir les recettes relatives au Plan de Relance wallon pour la Wallonie dans le cadre de la relance post-Covid 19 et se rapportant à la fiche 191 (Tourisme)

- Montant du crédit proposé : **3 100 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 46.10.02 – Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des atouts touristiques contribuant au rayonnement de la Wallonie - Interventions régionales (Projet PRW 192)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à percevoir les recettes relatives au Plan de Relance wallon pour la Wallonie dans le cadre de la relance post-Covid 19 et se rapportant à la fiche 192 (Tourisme)

- Montant du crédit proposé : **400 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 46.10.03 – Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des événements et curiosités contribuant au rayonnement de la Wallonie - Interventions régionales (Projet PRW 193)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à percevoir les recettes relatives au Plan de Relance wallon pour la Wallonie dans le cadre de la relance post-Covid 19 et se rapportant à la fiche 193 (Tourisme)

- Montant du crédit proposé : **150 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

Justificatif des dépenses

Commentaire par article

Programme 01 – Montant à payer aux personnes attachées à l'organisme

A.B. 11.11.01 – Rémunération du personnel, y compris les charges (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de Wallonie-Bruxelles International
 - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de Wallonie-Bruxelles international
 - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel de Wallonie-Bruxelles international
 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel de Wallonie-Bruxelles International
 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 fixant le cadre organique du personnel de Wallonie-Bruxelles International – carrière interne
Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 fixant le cadre organique du personnel de Wallonie-Bruxelles international – carrière interne
 - Arrêté du 2 février 2012 du Gouvernement wallon fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International
 - Arrêté du 2 février 2012 Gouvernement de la Communauté française fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International

Ce crédit est destiné à couvrir les rémunérations (y compris les charges sociales) des agents statutaires et contractuels de WBI, tant dans le cadre de la carrière interne qu'externe.

Sa gestion est liée à l'approbation d'un plan annuel budgétisé.

L'évolution du crédit est relative d'une part à l'indexation des salaires et d'autres parts à l'évolution barémique des salaires des agents ainsi qu'à la mise en place d'un plan de promotion.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **19 398 millier(s) d'euros**
Liquidation : **19 398 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	19 398	19 398				
Totaux	19 398	19 398				

- Liquidation trésorerie : Mensuelle

A.B. 11.11.03 – Indemnités couvrant les charges réelles (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de Wallonie-Bruxelles International
 - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de Wallonie-Bruxelles international
 - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel de Wallonie-Bruxelles international
 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel de Wallonie-Bruxelles International
 - Arrêté ministériel du 13 décembre 1995 relatif aux titres-repas octroyés aux membres du personnel des Services du Gouvernement ainsi qu'aux Cabinets des Ministres du Gouvernement

Ce crédit est destiné à assurer

- 1) le remboursement des frais de transport en commun domicile-lieu de travail des agents de WBI
- 2) le paiement de l'indemnité bicyclette pour les déplacements domicile-lieu de travail des agents de WBI
- 3) le remboursement des déplacements en transport en commun ou en véhicule personnel dans le cadre des missions de service en Belgique
- 4) le paiement des masses d'habillement du personnel d'accueil de WBI
- 5) l'octroi de titre-repas au personnel de WBI

L'évolution de ce crédit est consécutive à l'imputation de la masse d'habillement sur l'A.B. 11.11.01.01.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **760 millier(s) d'euros**
Liquidation : **760 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	760	760				
Totaux	760	760				

- Liquidation trésorerie : Mensuelle

A.B. 11.11.06 – BIJ – Frais de personnel (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret budgétaire

Ce crédit couvre le remboursement des charges salariales d'un agent du BIJ mis à disposition par le Ministère de la Communauté française.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **72 millier(s) d'euros**
Liquidation : **72 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	72	72				
Totaux	72	72				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 11.12.04 – Indemnités – Heures supplémentaires (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret budgétaire

Ce crédit est destiné au paiement des heures supplémentaires effectuées par les chauffeurs de WBI dans le cadre de leurs fonctions.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **12 millier(s) d'euros**
Liquidation : **12 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	12	12				
Totaux	12	12				

- Liquidation trésorerie : Mensuelle

A.B. 11.20.01 – Provision pension (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 autorisant Wallonie-Bruxelles International à solliciter sa participation au régime de pensions institué par la loi du 28 avril 1958 relative à la pension des membres du personnel de certains organismes publics et de leurs ayants droit
 - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 autorisant Wallonie-Bruxelles international à participer au régime de pensions institué par la loi du 28 avril 1958 relative à la pension des membres du personnel de certains organismes publics et de leurs ayants droit

Ce crédit est destiné à couvrir la participation de WBI au régime des pensions instauré par la loi du 28 avril 1958 relative à la pension des membres du personnel statutaire. L'estimation des besoins pour 2023 correspond aux effectifs prévus.

L'évolution du crédit est consécutive aux effets conjugués de l'indexation des salaires, de l'augmentation du taux de cotisation, à la statutarisation en poste d'agents et à l'imputation en année pleine des agents de la carrière extérieure.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **2.106 millier(s) d'euros**
Liquidation : **2.106 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	2 106	2 106				
Totaux	2 106	2 106				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 11.20.05 – Assurance complémentaire, Intervention patronale – carr. ext. (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à financer l'assurance-groupe contractée par WBI en vue de garantir au personnel contractuel participant à la carrière extérieure une pension équivalente au personnel statutaire.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **140 millier(s) d'euros**
Liquidation : **140 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	140	140				
Totaux	140	140				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 11.40.02 – Service social (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 portant approbation de l'affiliation de Wallonie-Bruxelles International au Service social des Services du Gouvernement wallon
 - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 modifiant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 16 janvier portant création d'un Service social des Services du Gouvernement wallon

Ce crédit est destiné à couvrir participation de WBI au service social des Services du Gouvernement wallon. Cette quote-part permet aux agents de WBI d'en être bénéficiaires.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **140 millier(s) d'euros**
Liquidation : **140 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	140	140				
Totaux	140	140				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.01 – Frais de bureau (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les frais

- d'affranchissement (poste) et d'expéditions par la valise diplomatique
- d'économat
- de téléphonie
- de cafétéria et approvisionnement des distributeurs
- de documentation
- de boissons (café, thé, eau) servis dans le cadre des réunions

- Montant du crédit proposé : Engagement : **420 millier(s) d'euros**
Liquidation : **420 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	420	420				
Totaux	420	420				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.02 – Gestion du contentieux (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de consultance juridique ainsi que les déplacements éventuels dans le cadre de contentieux impliquant WBI tant en Belgique qu'à l'étranger.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **20 millier(s) d'euros**
Liquidation : **20 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	20	20				
Totaux	20	20				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.03 – Autres prestations et travaux par tiers (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les frais

- d'utilisation et redevance du logiciel de paie
- d'honoraires du gestionnaire des implantations WBI
- d'assurances
- de consultance et de certification ISO
- de gestion des titres-repas

- de prestations de service pour le développement du site Internet WBI
- de consultance en matière de rapportage financier et comptable
- d'honoraires du réviseur d'entreprise

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1.164 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.152 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	1.164	1 152	12			
Totaux	1164	1.152	12			

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.04 – BIJ - Frais de fonctionnement (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit concerne les frais de fonctionnement du BIJ, cofinancé par WBI, le Ministère de la Communauté française ainsi que par la Commission européenne.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **158 millier(s) d'euros**
Liquidation : **158 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	158	158				
Totaux	158	158				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.07 – Formation professionnelle (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à assurer la formation du personnel WBI à Bruxelles, par exemple dans la pratique des langues étrangères, de l'informatique ou dans des domaines spécifiques tels que les marchés publics.

La réduction de ce crédit est consécutive à la fin d'un cycle en formations linguistiques. Par ailleurs, une préférence est accordée aux formations de l'EAP afin de partager les bonnes pratiques et de favoriser les rencontres inter-institutions.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **75 millier(s) d'euros**
Liquidation : **75 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	75	75				
Totaux	75	75				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.08 – Honoraires forfaitaires (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret budgétaire

Ce crédit n'est actuellement pas utilisé par WBI.

- Montant du crédit proposé : Engagement **0 millier(s) d'euros**
Liquidation **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : mensuelle

A.B. 12.12.01 – Locaux et matériel (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir

- les charges (eau, gaz, électricité ...), les taxes et l'entretien de l'ensemble des locaux occupés par WBI, en ce compris les agences (décentralisées)
- le loyer et l'entrepôt contenant les archives de WBI
- l'acquisition, la location et l'entretien de matériel (photocopieurs, fax, téléphones, distributeurs, véhicules ...)
- le paiement des licences informatiques, la maintenance et la location de lignes

L'augmentation de ce crédit est liée à l'indexation des prestations et à l'évolution des prix de l'énergie.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1.562 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.562 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	1 562	1 562				
Totaux	1.562	1.562				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 21.10.01 – Charges financières (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les charges d'intérêts relatives aux baux emphytéotiques des EIWB I et II occupés par les services de WBI.

Ce crédit couvre également la charge d'intérêts incombant à WBI et relative au bail emphytéotique de la Délégation générale à Paris.

Les amortissements en capital sont eux imputés sur l'AB 91.10.01.01 (*cf. infra*)

Enfin, les coûts bancaires liés aux opérations de WBI sont également repris sous ce crédit.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **735 millier(s) d'euros**
Liquidation : **735 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	735	735				
Totaux	735	735				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 21.10.02 – BIJ - Charges financières (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les coûts bancaires liés aux opérations du BIJ.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **8 millier(s) d'euros**
Liquidation : **8 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	8	8				
Totaux	8	8				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 71.12.01 – Acquisitions immobilières nouvelles (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit n'est pas alimenté : aucune nouvelle acquisition n'est actuellement prévue.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 74.22.01 – Aménagement des bâtiments (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à payer les frais d'aménagement des EIWB I et II.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **80 millier(s) d'euros**
Liquidation : **80 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	80	80				
Totaux	80	80				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 74.22.02 – BIJ - Aménagement des bâtiments (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à l'aménagement d'une cuisine/coin repas dans les locaux du BIJ.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **20 millier(s) d'euros**
Liquidation : **20 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	20	20				
Totaux	20	20				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 74.22.03 – Acquisition nouvelle de biens meubles (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret budgétaire

Ce crédit est destiné au renouvellement du mobilier de bureau de WBI notamment de l'équipement déclassé.

Des crédits sont également prévus pour le renouvellement du parc informatique et de la nécessaire adaptation de certains mobiliers datant de plus de dix ans.

Est également prévu, le lancement de la plateforme « Mon WBI » des suites des Etats généraux. Ce projet a pour objectif la digitalisation des processus de subventionnement de WBI dans une optique d'efficacité et d'efficience. L'engagement a été réalisé sur les crédits 2022 ; seuls sont donc repris les crédits de liquidation.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **174 millier(s) d'euros**
Liquidation : **929 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	755	755	0			
Crédits 2023	174	174				
Totaux	674	929				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 74.22.04 – BIJ - Acquisition mobilier et matériel (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret budgétaire

Ce crédit couvre les frais d'équipement en mobilier et matériel qui devraient être acquis par le BIJ. A ce jour, aucune nouvelle acquisition n'est prévue en 2023

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 91.10.01 – Amortissements d'emprunts (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les charges en capital relatives aux baux emphytéotiques des EIWB I et II, occupés par WBI.

Il couvre également la charge en capital incombant à WBI du bail emphytéotique de la Délégation générale à Paris.

Les charges d'intérêts sont, elles, imputées sur l'AB 21.10.01.01 (*cf. supra*)

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1.564 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.564 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	1 564	1 564				
Totaux	1 564	1 564				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

Programme 02 – Visibilité Wallonie-Bruxelles

A.B. 12.11.01 – Visibilité internationale WB (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à assurer la visibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne au niveau international.

Dans ce cadre, nous pouvons citer la participation à des salons et foires internationaux/-ales, la création et la diffusion de brochures, de dépliants ou autres documents promotionnels ainsi que l'édition du rapport d'activités annuel de WBI.

Par ailleurs, des moyens sont prévus dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations des Etats généraux en termes d'outils de communication internes et externes.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **534 millier(s) d'euros**
Liquidation : **594 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	60	60				
Crédits 2023	534	534				
Totaux	594	594				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.02 – Visibilité internationale WB - subventions (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à financer diverses subventions octroyées dans le cadre de la visibilité Wallonie-Bruxelles.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

Programme 03 – Programme d'évènements exceptionnels

A.B. 11.11.01 – Personnel dévolu à la Présidence belge (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à l'engagement de personnel dans le cadre de la préparation et de l'exercice de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne au 1er semestre 2024.

Il est prévu d'engager 6 attachés et 1 bachelier pour renforcer la Délégation générale auprès de l'UE. En ce qui concerne le Département UE et Multilatéral de WBI, le recrutement de 4 attachés et 2 bacheliers est prévu.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **813 millier(s) d'euros**
Liquidation : **813 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	813	813				
Totaux	813	813				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.01 – Evènements exceptionnels - CF (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à assurer le financement de la Présidence belge de l'Union européenne pour laquelle sont programmées une réunion ministérielle informelle en matière d'éducation ainsi qu'une conférence sur le multilinguisme et la diversité culturelle. Par ailleurs, une participation conjointe avec la Wallonie au « *World Skills Summit* » de l'OCDE est planifiée.

En plus de ces évènements sont prévues les dépenses habituelles en termes de promotions d'un évènement de l'importance d'une présidence européenne (brochures, campagnes de communication, cérémonie d'ouverture, etc.).

Enfin, la participation dans la construction du pavillon de l'Exposition internationale d'Osaka (2025) est prévue à hauteur de 500 000 euros.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **2 095 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1 608 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	2 095	1 608	487			
Totaux	2 095	1 608	487			

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.02 – Evènements exceptionnels - RW (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à assurer le financement de la Présidence belge de l'Union européenne. Dans ce cadre, trois conseils ministériels informels dans les domaines de la recherche, du tourisme et de la politique de cohésion ainsi que des conférences ministérielles sur l'autonomie alimentaire, l'orientation tout au long de la vie et l'économie sociale sont prévus. Par ailleurs, une participation conjointe avec la Fédération au « *World Skills Summit* » de l'OCDE est planifiée. En plus de ces évènements, sont prévues les dépenses habituelles en termes de promotion d'un évènement de l'importance d'une présidence européenne (brochures, campagnes de communication, cérémonie d'ouverture, etc.)

- Montant du crédit proposé : Engagement : **3 194 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1 772 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	3 194	1 772	1 422			
Totaux	3 194	1 772	1 422			

- Liquidation trésorerie : non réglementée

Programme 04 - Représentation de la Communauté française à l'étranger

A.B. 11.11.01 – Rémunération du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les rémunérations (en ce compris les charges sociales) du personnel engagé sous contrat belge ou étranger dans le cadre des actions menées par WBI.

Ce personnel se distingue en 3 grandes catégories :

1) ALAC – Agents de liaison académique et culturelle

Ce réseau se substitue à celui des « Lecteurs et Formateurs à l'étranger. » En effet, après évaluation, les missions de ce dernier ont été redéfinies et élargies pour optimiser la rencontre des besoins des opérateurs, renforcer le réseau à l'étranger et consolider la place du français dans le monde.

En termes stratégiques, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- développer une connaissance locale de contacts au service des EES et des opérateurs culturels
- assurer la promotion générale de notre enseignement supérieur, de la recherche et des opérateurs des secteurs dans une optique de renforcement de son attractivité
- soutenir les démarches d'internationalisation des opérateurs académiques et culturels en facilitant le réseautage, la mobilité de leurs publics et les dispositifs de promotion
- assurer la fonction de veille sur les risques et les opportunités de coopération dans leurs domaines
- développer un portefeuille d'activités qui permet le rayonnement des opérateurs ciblés collectivement ou individuellement
- promouvoir Wallonie-Bruxelles en tant que collectivité publique et défendre ses intérêts et valeurs

Ces agents sont basés dans des institutions académiques partenaires et localisés, en 2023, en Afrique du sud, au Brésil, en Chine, Croatie, Hongrie, au Japon, en Lituanie, Pologne, au Royaume-Uni et en Serbie.

2) Personnel local des délégations et représentations à l'étranger, en ce compris l'octroi de titres-repas et le remboursement des frais de transport domicile-lieu de travail du personnel local de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles et du Centre WB à Paris

3) ALS – Agents de liaison scientifique

Réseau chargé de promouvoir l'internationalisation de la recherche et de l'innovation dans leur pays d'affectation (actuellement : Allemagne, Brésil, Canada, Etats-Unis, Suède et Suisse).

Leur lettre de mission recouvre les objectifs suivants :

- promouvoir et faciliter les collaborations entre les acteurs de la recherche et de l'innovation de Wallonie-Bruxelles et ceux du pays partenaire
- organiser une veille sur les opportunités et les potentialités de projets scientifiques et technologiques pouvant intéresser les opérateurs économiques
- identifier des partenaires industriels et/ou financiers en vue de créer des partenariats bilatéraux et des *spin-off* communes
- introduire de manière conjointe des projets de recherche auprès de bailleurs de fonds régionaux, nationaux, européens ou internationaux
- aider à l'introduction de dossiers dans le cadre des sources de financement existant chez les partenaires étrangers

- préparer les missions de prospection et de suivi des promoteurs de projets de recherche et d'innovation dans leur pays d'accréditation
- promouvoir et activer les programmes de mobilité des chercheurs (bourses d'excellence et de spécialisation notamment)

L'évolution de ce crédit est consécutive à l'indexation des grilles barémiques du personnel locale et l'adaptation des indemnités des ALS.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **7 757 millier(s) d'euros**
Liquidation : **7 757 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	7 757	7 757				
Totaux	7 757	7 757				

- Liquidation trésorerie : Mensuelle

A.B. 12.11.01 – Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire
 - Arrêté du 2 février 2012 du Gouvernement wallon fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International Ce crédit est destiné à financer le réseau de représentation à l'étranger de WB
 - Arrêté du 2 février 2012 Gouvernement de la Communauté française fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International

Le réseau de représentations se compose actuellement de 12 Délégations générales Wallonie-Bruxelles ayant statut diplomatique. Elles sont situées à Berlin, Bruxelles (Union Européenne), Dakar, Hanoï, Genève, Kinshasa, Paris, Québec, Rabat, Kigali, Tunis et Santiago de Chili (ces trois derniers postes sont des représentations multiservices WBI-AWEX) ainsi qu'un Bureau de représentation à Lubumbashi. Les Délégations générales de Varsovie, Bucarest et La Haye sont en cours de fermeture.

WBI peut également compter sur 4 Bureaux Wallonie-Bruxelles gérés en partenariat avec l'Agence pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger (APEFE) dans des pays du sud : Bénin, Burkina Faso, Burundi et Rwanda.

Dans le cadre d'une meilleure collaboration avec l'AWEX, cinq postes de chargés de projets locaux ont été créés à Pékin (Délégation devenue un poste multi-services), Londres, New-York, Tokyo et Milan.

En 2023, il est prévu d'ouvrir les Délégations générales de Londres et Madrid et de renforcer notre présence diplomatique à New York.

L'impact du mouvement diplomatique sera limité sur l'exercice compte tenu que ce dernier aura lieu en septembre 2023.

La faible évolution de cet A.B. est consécutive de la création d'un nouvel A.B spécifique pour les trois Centres Wallonie-Bruxelles (*cf. infra*).

Le crédit permet de couvrir les frais suivants :

- 1) frais relevant du statut de la carrière extérieure (indemnités de poste, scolarité des enfants, indemnités de retour ...)
- 2) loyer des postes et des résidences, y compris les charges
- 3) assurances
- 4) frais d'économat et de documentation

- Montant du crédit proposé : Engagement : **5 466 millier(s) d'euros**
Liquidation : **5 466 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	5 466	5 466				
Totaux	5 466	5 466				

- Liquidation trésorerie : Mensuelle

A.B. 12.11.02 – Centres culturels Fédération Wallonie-Bruxelles (cd) (Nouveau)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire
 - Arrêté du 2 février 2012 du Gouvernement wallon fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International Ce crédit est destiné à financer le réseau de représentation à l'étranger de WB
 - Arrêté du 2 février 2012 Gouvernement de la Communauté française fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International

Ce crédit est destiné à financer le fonctionnement des trois Centres culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles : Paris, Kinshasa et Montréal.

Le CWB de Paris travaille depuis plus de vingt ans au rayonnement des créateurs de Wallonie-Bruxelles dans l'Hexagone.

Il en va de même pour le Centre culturel de Kinshasa, adossé à la Délégation. Ce dernier a par ailleurs été rénové en 2022 afin de valoriser au mieux son rôle de diffusion et de développement de la culture francophone.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : non réglémentée

A.B. 84.22.03 – Acquisitions nouvelles de biens meubles (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné au renouvellement du mobilier de bureau de WBI notamment de l'équipement déclassé dans notre réseau à l'étranger.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **85 millier(s) d'euros**
Liquidation : **85 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	85	85				
Totaux	85	85				

- Liquidation trésorerie : non réglémentée

Programme 05 – Secteur multilatéral

A.B. 12.11.01 – Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral - CF (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toute nature à charge de WBI dans le cadre des actions multilatérales.

Ces actions s'articulent autour des grands axes suivants :

1) La participation aux instances de la Francophonie

Depuis sa création, la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique) a fait de sa participation à ces instances francophones et aux événements qu'elles s'organisent une priorité.

Les moyens prévus permettront :

- la prise en charge des frais de mission des représentants et/ou experts de la Communauté française aux réunions des instances et institutions de la Francophonie (OIF, AUF, TV5 Monde, AIMF, Université Senghor, CONFEJES et CONFEMEN) en ce compris aux Sommets de la Francophonie
- les actions de promotion de visibilité de la FWB dans le cadre de la Francophonie, comme par exemple la Journée de la Francophonie (JIF – 20/03) ou encore les Sommets de la Francophonie (projets en appui aux)
- l'accueil de conférences internationales francophones de haut niveau et/ou d'événements francophones et/ou de réunions des partenaires francophones et/ou de visites officielles
- la représentation de la FWB à l'occasion d'événements organisés dans le cadre de la Francophonie, comme par exemple les Jeux de la Francophonie (prochaine édition : été 2022)
via
 - la mise à disposition des expertises de la FWB dans le cadre de la programmation de la Francophonie (ex : ...)
 - la mise à disposition d'un Conseiller à la Direction Education et Jeunesse de l'OIF (prise en charge des frais de logement à Paris)

2) Multilatéral mondial et Union européenne

Comme on le sait la méthode multilatérale a tendance à remplacer de plus en plus les traditionnels rapports bilatéraux d'Etat à Etat. L'Union européenne en est un bel exemple. De plus en plus, les grandes questions relevant des Droits de l'Homme, de l'égalité des genres, de l'éducation, l'enfance, la jeunesse, la culture, des personnes handicapées... ou encore les questions économiques (en ce compris l'économie sociale) sont traitées à ce niveau et font l'objet de directives ou conventions contraignantes pour les Etats.

Il est donc important que la Fédération Wallonie-Bruxelles participe aux réunions des différentes instances internationales en vue de défendre ses positions au sein de ces Organismes. Il s'agit ici du prolongement au niveau des organisations internationales de l'exercice des compétences communautaires ou plan interne au travers de la participation des Ministres ou fonctionnaires concernés.

C'est dans cette optique que la Communauté française couvre les frais d'affiliation du CSA à l'EPRA.

3) Coopération territoriale européenne

La politique de cohésion de l'Union européenne s'est fixée comme objectif de réduire l'écart entre les niveaux de développement des différentes régions pour renforcer la cohésion économique et sociale.

WBI coordonne pour la Wallonie et la Communauté française l' « Objectif 2 – Coopération territoriale européenne » de la politique de cohésion 2021-2027 de l'Union européenne, objectif complémentaire à l' « Objectif 1 – Investissement pour la croissance et l'emploi ».

Financer par le FEDER (Fonds), il vise à promouvoir des solutions communes pour des autorités de différents pays et régions dans les domaines du développement urbain et rural, des relations économiques et de la mise en réseau des PME.

La coopération est surtout axé sur la recherche, le développement, la société de l'information, l'environnement, la prévention des risques et la gestion intégrée de l'eau, les services de proximité, le tourisme et la culture.

La nouvelle période de programmation 2021-2027 est lancée et s'inscrit dans la stratégie 2022 qui vise à développer une croissance intelligente, durable et inclusive. Dans ce cadre WBI continue à assumer les mêmes responsabilités que précédemment.

L'évolution de ce crédit est consécutive à la fin de la mise à disposition d'un expert senior auprès de la Francophonie ainsi que de la réduction des dépenses lié aux déplacements.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **331 millier(s) d'euros**
Liquidation : **331 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	331	331				
Totaux	331	331				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.02 – Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral - RW (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toute nature exposées dans le cadre des actions multilatérales au niveau de WBI

Ces actions s'articulent autour des grands axes suivants :

1) La participation aux instances de la Francophonie

Depuis les années 90, la Région wallonne s'implique dans le soutien à la Francophonie en synergie avec la FWB.

Les dépenses imputées sur ce crédit pour la Francophonie sont constituées des frais de participation des représentants de la Wallonie à diverses réunions des instances francophones comme, par exemple, la représentation de la région au Conseil d'orientation de l'IFDD (Institut francophone pour le Développement durable), organe subsidiaire de l'OIF dont le siège social est à Montréal.

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023						
Crédits 2023	157	157				
Totaux	157	157				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 33.00.01. – Subventions dans le domaine multilatéral - CF (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions multilatérales au niveau de WBI

Ces actions s'articulent autour des 3 grands axes suivants :

1) La participation aux instances de la Francophonie

Les contributions volontaires et subventions octroyées par la FWB se ventilent comme suit :

- a. Programmation de **l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)** – priorités de la FWB
 - Au titre de la mission A « Promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique », soutien au « Programme de valorisation et rayonnement du français » qui a notamment pour objectif de renforcer l'usage du français dans les organisations régionales et internationales.

Ce programme de stage, soutenu par la FWB depuis sa création en 2002, s'adresse plus particulièrement à des cadres administratifs et à des diplomates en leur proposant des formations certifiées afin de consolider leur maîtrise du français dans les enceintes diplomatiques. Son objectif final est de faire en sorte que l'influence des acteurs francophones soit accrue dans un contexte de diversité linguistique et culturelle, particulièrement au sein de l'UE.

Par ailleurs, d'autres volets ont été développés et portent sur la traduction et l'interprétation, la sensibilisation (par le biais de l'Observatoire de la langue française, notamment) ainsi que sur un volet sportif (défense du français aux Jeux Olympiques).
 - Au titre de la mission B « La paix, la démocratie et les Droits de l'Homme », la FWB soutient la promotion de l'égalité des genres ainsi que la lutte contre le radicalisme violent > la Fédération assure coordination du réseau FrancoPrev dont elle a accueilli à deux reprises des réunions.
 - Au titre de la mission C « Appui à l'éducation, à la formation, à l'enseignement supérieur et à la recherche » la FWB intervient dans le cadre de
 - « Initiative francophone pour la Formation à distance des Maîtres » (IFADEM) : co-piloté par l'OIF et l'AUF, ce projet se donne pour objectif principal d'améliorer les compétences des instituteurs dans le domaine de l'enseignement du français.

IFADEM est destiné à des instituteurs en formation continue prioritairement en poste dans des zones rurales. Il s'appuie sur un dispositif hybride qui associe formation traditionnelle et utilisation des outils numériques. La FWB soutient IFADEM depuis sa création en 2009 (mise en œuvre avec l'appui de l'APEFE en RDC - Katanga, Haïti et au Sénégal). Sa contribution est particulièrement appréciée et valorisée par les responsables du projet.

La FWB n'aurait pu envisager seule son déploiement au sein d'IFADEM en RDC, Haïti et au Sénégal : effet de levier de la coopération multilatérale au profit de la coopération bilatérale.

- **Projet « Ecoles et langues nationales en Afrique » (ELAN) :** il s'agit d'une offre francophone en matière d'enseignement bilingue.

Cette initiative est née d'un partenariat entre l'OIF, maître d'œuvre du projet, l'AUF, l'Agence française de Développement (AFD) et le Ministère français des Affaires étrangères et européennes : accord-cadre signé en septembre 2011.

Elle vise à accompagner les pays d'Afrique subsaharienne francophones à développer une éducation (enseignement primaire) de qualité et à faciliter l'implantation d'un enseignement bilingue alliant langue(s) nationale(s) et français pour tous les enfants, en particulier dans les zones rurales, pour remédier à l'échec scolaire dû à la difficulté d'acquisition de la langue française.

b. Agence universitaire de la Francophonie (AUF) :

L'AUF est une des plus importantes associations d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche au monde. Elle est l'opérateur de la Francophonie pour l'enseignement supérieur et la recherche depuis 1989. Elle vise à constituer une communauté universitaire internationale de langue française produisant du savoir et le transmettant.

L'agence compte 990 établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres (universités, grandes écoles, réseaux universitaires et centres de recherche scientifique) réparties dans plus de 118 pays dont 16 établissements de la FWB.

Cette dernière collabore plus particulièrement avec l'AUF pour la création d'un espace francophone de la valorisation de la recherche (collaboration avec WBI et le réseau LiEU) et la revalorisation du réseau francophone de l'innovation (FINNOV) pour favoriser les liens entre le monde académique et les opérateurs économiques

c. Soutien au volet « Apprentissage du français » de TV5 Monde

Outre la contribution statutaire à TV5 Monde (Ministère de la FWB), la Fédération soutient les outils pédagogiques développés par le média francophone pour un meilleur apprentissage du français (collaboration notamment de l'Institut des Langues vivantes de l'UCL)

d. Soutien à l'Université Senghor à Alexandrie

- octroi de bourses pour des formations aux métiers du développement *via* des formations pluridisciplinaires ou pluri-thématiques, plus particulièrement dans le cadre d'un Master professionnel en Développement qui se décline en sept spécialités en lien avec ce thème.

Ces bourses sont destinées aux étudiants en provenance des 10 pays prioritaires de coopération de la FWB.

- soutien au programme de formations continues diplômantes mis en place, en partenariat avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie : « Diplôme universitaire sur l'administration et l'organisation du travail parlementaire – Geoffrey Dieudonné » délivré à des administrateurs des assemblées nationales de pays francophones.

e. CONFEMEN : mise à disposition, *via* l'APEFE, d'un chargé de programme (spécialiste en analyse des systèmes éducatifs) au Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN, basé à Dakar.

f. Contribution au Fonds commun et aux programmes de la CONJEFES en matière de sport et de jeunesse (prise en considération de l'expertise de la FWB)

g. Soutien à la participation d'experts et de conférenciers de la FWB à des rencontres et/ou conférences et/ou colloques sur des thématiques relatives à la Francophonie

h. Soutien à la participation des représentants des pays du Sud à des réunions et/ou activités organisées par des associations francophones en partenariat avec un (ou plusieurs) des opérateurs de la Francophonie internationale

i. Soutien à des actions en faveur des professionnels du Sud ou encore des actions de la valorisation de la Francophonie dans les pays du Sud

j. Soutien à la Fédération internationale des Professeurs de Français (FIPF) pour l'enseignement du et en français.

2) Multilatéral mondial et Union européenne

La Communauté française fait partie du réseau EUNIC qui regroupe les instituts européens œuvrant en matière de relations culturelles internationales tels que l'Alliance française, le Goethe Institut, le British Council ou l'Institut Cervantès.

Une contribution, à titre propre, est octroyée par WBI à l'Académie de Droit international de La Haye (ADI) ainsi qu'à l'Association pour les Nations Unies (APNU).

En septembre 2022 un accord-cadre a été conclu entre le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) et la Fédération Wallonie- Bruxelles.

C'est la première fois que la Fédération Wallonie-Bruxelles signe ce type d'accord pluriannuel avec une importante institution internationale. Cet accord vise à promouvoir et à protéger les droits de l'Homme en République démocratique du Congo.

Le Département multilatéral de WBI ainsi que la Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Genève ont largement contribué à la conclusion de cet accord et ont été chargés de sa mise en œuvre.).

3) Coopération territoriale européenne

Le crédit prévu est destiné à assurer le financement des structures de l'assistance technique des programmes INTERREG V et VI relevant de l'Objectif « Coopération territoriale européenne » ainsi que le financement des projets soutenus par WBI dans le cadre de l' « Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai »

La diminution des moyens d'engagement est consécutive en 2022 des subventions destinées à assurer le fonctionnement des équipes techniques Interreg VI dans le cadre de la nouvelle programmation. L'augmentation des moyens de liquidation résulte de la mise en paiement de ces mêmes subventions.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1.216 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.198 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	178	100	78			
Crédits 2023	1 216	1.178	38	0		
Totaux	1.394	1 198	116	0		

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 33.00.02. – Subventions dans le domaine multilatéral - RW (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de subventions octroyées dans le cadre des actions multilatérales au niveau de WBI

Ces actions s'articulent autour des 3 grands axes suivants :

1) La participation aux instances de la Francophonie

a. Contribution volontaire à l'**Association internationale des Maires francophones (AIMF)**

La Wallonie soutient, depuis 2014, les actions menées par l'AIMF, opérateur de la Francophonie pour la coopération technique municipale. Les interventions menées par l'AIMF ont pour volonté de répondre aux préoccupations des collectivités locales via des actions concrètes qui impliquent les différents acteurs de terrain en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, d'électrification solaire, d'équipements sportifs, de modernisation des infrastructures scolaires ou encore de développement économique, entre autres.

b. Soutien à des modules de formation continue organisés par l'**Université Senghor** en collaboration avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), tous deux opérateurs de la Francophonie au même titre que l'AIMF

Parallèlement à ses activités strictement académiques l'université inclut dans son plan stratégique la mise en place de modules de formation continue d'agents des services publics menés en partenariat avec d'autres acteurs de la Francophonie institutionnelle, comme l'IFDD ou l'AIMF.

Au titre de la formation continue, l'Université Senghor et l'APF organisent également des formations de fonctionnaires parlementaires des pays du Sud au travail parlementaire, formations dénommées Diplôme Geoffroy Dieudonné en hommage au fonctionnaire du PFWB assassiné précisément en mission de formation lors de l'attaque terroriste de 2015 à Bamako.

Ces modules constituent également des cercles d'échanges d'expérience au sein desquels peuvent être valorisées les différentes expériences et bonnes pratiques en matière de développement durable.

On notera parmi les bénéficiaires desdites formations, les cadres de bon nombre de pays prioritaires pour Wallonie-Bruxelles comme le Bénin, le Burkina Faso, Haïti, la RDC, le Maroc, la Tunisie, le Rwanda ou encore le Sénégal.

c. Soutien au Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (PPEJ) mis en œuvre par la **CONFJES**, lequel organise, d'une part, des formations aux métiers de l'entreprise à destination des jeunes et, d'autre part, finance la création de micro-entreprises permettant l'autofinancement d'activités génératrices de revenus pour cette partie de population particulièrement vulnérable.

2) Multilatéral mondial et Union européenne

Le 9 décembre 2021, conformément à la NPI, le Gouvernement wallon a établi un nouveau cadre pour l'action multilatérale de la Wallonie.

Plusieurs organisations internationales ont été identifiées comme prioritaires nécessitant un suivi proactif :

- l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;
- l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE) ;
- l'Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) ;
- l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) ;
- l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA). La Belgique est devenue membre en 2013 de l'IRENA (basée à Abu Dhabi), la Région wallonne suit les travaux de cette agence et s'implique dans le programme de travail. WBI prend en charge les missions pour la participation des représentants wallons aux instances de l'Agence.

Une relation directe, via la conclusion d'un accord de coopération, sera établie avec l'OMS, l'OIT et l'OMT.

Un Accord-cadre a été signé entre l’OMS et la Wallonie en septembre 2022. Il vise à renforcer les systèmes de soins de santé dans les pays prioritaires de la coopération internationale de la Wallonie en Afrique.

Un accord-cadre entre la Wallonie et l’OMS (?) est en cours de préparation (Ne s’agit-il pas d’un autre organisme puisque dans le paragraphe précédent il est indiqué qu’un accord-cadre a été signé avec l’OMS...).

Le Département multilatéral de WBI ainsi que la Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Genève ont été chargés de la préparation et de la mise en œuvre de ces accords.

3) Coopération territoriale européenne

Le crédit est destiné à assurer le financement des structures de l’assistance technique des programmes INTERREG (V et VI) relevant de l’Objectif « Coopération territoriale européenne » ainsi que le financement des projets soutenus par WBI dans le cadre de LEADER (Liens entre actions pour le développement de l’économie rurale), rebaptisé « Développement local mené par les acteurs locaux » (CLLD).

WBI soutient, via ce programme, différents « Groupes d’action locale » (GAL) dans leurs actions pour améliorer leur gouvernance et mobiliser leur potentiel de développement.

L’évolution de ce crédit est consécutive à la signature de l’accord-cadre avec l’OMS dans le cadre des renforcements des systèmes de santé dans les pays prioritaires

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1.520 millier(s) d’euros**
Liquidation : **1.553 millier(s) d’euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	200	200				
Crédits 2023	1.520	1.353	167			
Totaux	1.720	1.553	167			

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 33.00.03. – Actions cofinancées par l’Union européenne (DO32) - RW (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à servir de réceptacle aux moyens financiers transférés de la D.O. 34 dans le cadre des projets cofinancés par l’UE et relevant de l’Objectif de Coopération territoriale européenne - INTERREG

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d’euros**
Liquidation : **0 millier(s) d’euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 35.40.01. – Cotisations à divers organismes multilatéraux - CF (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La Fédération Wallonie-Bruxelles fait partie d'un certain nombre d'institutions ou d'organisations internationales pour lesquelles des cotisations sont payées en sa qualité de membre ou dans le cadre du financement de projets ciblés.

Ces cotisations se détaillent de la manière suivante :

1) Francophonie

- Contribution à la Conférence des Ministres de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (siège à Dakar) - CONFEJES
- Contribution à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) : indexation annuelle 1,5%

2) Multilatéral

A l'UNESCO, la Communauté française verse une contribution au Fonds pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel et au Fonds international pour la diversité culturelle, ainsi qu'une cotisation au Groupe francophone de l'UNESCO

WBI se charge également du versement de la contribution de la Communauté française à l'International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA).

Une contribution, à titre propre, est octroyée par WBI à l'Association belge francophone pour les Nations-Unies et à l'Académie de Droit international de La Haye (ADI).

3) Organisations européennes

- Contribution au Fonds européen de la Jeunesse du Conseil de l'Europe.
- Quote-part CF dans le GECT EUROMETROPOLE Lille-Kortrijk-Tournai.

L'évolution de ce crédit résulte de l'indexation des différentes cotisations.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **4.341 millier(s) d'euros**
Liquidation : **4.341 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	4.341	4.341				
Totaux	4.341	4.341				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 35.40.02. – Cotisations à divers organismes multilatéraux - RW (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La Wallonie fait partie d'un certain nombre d'institutions ou d'organisations internationales pour lesquelles des cotisations sont payées en sa qualité de membre ou dans le cadre desquelles elle collabore au financement de projets ciblés.

Détail des cotisations :

1) Multilatéral

UNESCO - la Région wallonne verse une contribution au Fonds pour le Patrimoine mondial culturel naturel

La Région cotise également au Réseau des Gouvernements régionaux pour le Développement durable.

2) Organisations européennes

Cotisation à la MOT et aux GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (LKT) et Grande Région (GR).

- Montant du crédit proposé : Engagement : **171 millier(s) d'euros**
Liquidation : **171 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	171	171				
Totaux	171	171				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

Programme 06 - Secteur bilatéral

A.B. 12.11.01 – Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - CF (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toute nature exposées dans le cadre des actions bilatérales.

La coopération bilatérale repose sur les accords signés avec les partenaires étrangers dans le cadre des orientations données par la note de politique internationale (NPI). Actuellement, cette coopération repose sur 64 accords : 26 au sein de l'UE, 22 dans les autres pays du Nord ou émergents, 5 dans les Pays arabes et enfin 11 dans les autres pays du Sud. Une grande partie de ces accords sont conjoints CF-RW et 16 sont tripartites avec la Commission communautaire française (COCOF).

Par ailleurs, les relations bilatérales font l'objet d'une approche différenciée entre nos partenaires du nord (ou émergents) basée sur l'échange d'expériences et le développement économique, social et culturel de Wallonie-Bruxelles et nos partenaires du sud avec des relations de solidarité et de contribution au développement durable du pays dans le cadre des politiques décidées par leurs autorités.

Les dépenses prises en charge sur cet article concernent :

- l'organisation de séminaires
- l'organisation de manifestations de visibilité telles que la participation aux Journées de la Francophonie, les célébrations de la Fête de la Communauté française (27/09), des semaines du cinéma, de grandes manifestations internationales, la circulation d'expositions itinérantes, etc.
- l'organisation des volets des commissions mixtes permanentes (CMP) dans les compétences de la CF
- l'accueil de stagiaires, fonctionnaires, professeurs ou représentants officiels étrangers
- l'organisation de manifestations en partenariat avec les pays assumant la présidence du Conseil de l'UE
- les frais d'éditions de publications promotionnelles
- le soutien aux activités des délégués dans les compétences de la CF
- l'achat et l'envoi de matériel didactique à nos partenaires étrangers
- la participation aux activités du réseau EUNIC
- la participation au Plan d'action pour le français dans les institutions européennes
- la mise à disposition de licences de consultation du site CAIRN permettant la consultation des collections de près de 300 revues francophones en sciences humaines
- prise en charge des frais de déplacement des membres du gouvernement, des cabinets et des administrations relevant de la Communauté française
- mise en œuvre de soutien à des activités culturelles dans le cadre des activités de nos réseaux.

Suite à la nouvelle NPI (2020), WBI a adopté une approche sélective en fonction des nouveaux axes prioritaires définis par celle-ci et a veillé à un équilibre entre partenaires en développement d'une part et pays/régions développé(e)s ou émergent(e)s d'autre part.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1.324 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.320 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	29	29				
Crédits 2023	1.324	1.291	33			
Totaux	1.353	1.320	33			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.02 – Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - RW (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toutes natures exposées dans le cadre des actions bilatérales.

La coopération bilatérale repose sur les accords signés avec les partenaires étrangers dans le cadre des orientations prises par la note de politique internationale. Actuellement, la coopération bilatérale de la Région wallonne repose sur 64 accords : 26 au sein de l'UE, 22 dans les autres pays du Nord ou émergents, 5 dans les Pays arabes et enfin 11 dans les autres pays du Sud. La majorité de ces accords sont conjoints avec la Communauté française et 16 le sont également avec la COCOF.

Par ailleurs, les relations bilatérales font l'objet d'une approche différenciée entre nos partenaires du Nord (ou émergents) basé sur l'échange d'expériences et le développement économique, social et culturel de Wallonie-Bruxelles et nos partenaires du sud avec des relations de solidarité et de contribution au développement durable du pays dans le cadre des politiques décidées par leurs autorités.

Les dépenses couvertes par cet article concernent :

- l'organisation des volets de compétence régionale des commissions mixtes permanentes (CMP)
- l'organisation de séminaires soit en Wallonie, soit à l'étranger dans les compétences régionales (notamment en partenariat avec l'AWEX)
- l'accueil de stagiaires, fonctionnaires, professeurs ou représentants officiels étrangers en particulier lors de rencontres avec les opérateurs des pôles de compétitivité ou des pouvoirs publics wallons
- l'édition de publications promotionnelles
- le soutien aux activités des délégations dans les compétences régionales
- prise en charge des frais de déplacement des membres du gouvernement, des cabinets et des administrations relevant de la Région wallonne
- les opérations annuelles de promotion au Centre WB de Paris des secteurs relevant des compétences régionales

L'évolution de ce crédit correspond à un alignement des moyens d'engagements et de liquidations. Par ailleurs, la hausse de 63 000 euros est consécutive à la reprise des activités internationales sur site et à l'évolution globale des prix.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **465 millier(s) d'euros**
Liquidation : **475 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	60	60				
Crédits 2023	465	415	50			
Totaux	525	475	50			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.01 – Subventions de projets dans le domaine bilatéral - CF (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions bilatérales.

La coopération bilatérale repose sur les accords signés avec les partenaires étrangers dans le cadre des orientations données par la note de politique internationale. Actuellement, cette coopération repose sur 64 accords : 26 au sein de l'UE, 22 dans les autres pays du Nord ou émergents, 5 dans les Pays arabes et enfin 11 dans les autres pays du Sud. Une majorité de ces accords sont conjoints CF-RW et 16 sont tripartites avec la COCOF.

Par ailleurs, les relations bilatérales font l'objet d'une approche différenciée entre nos partenaires du nord (ou émergents) basée sur l'échange d'expériences et le développement économique, social et culturel de Wallonie-Bruxelles et nos partenaires du sud avec des relations de solidarité et de contribution au développement durable du pays dans le cadre des politiques décidées par leurs autorités.

Les dépenses couvertes par cet article concernent :

- les aides à la mobilité accordées à des personnes physiques ou morales de Wallonie-Bruxelles dans les compétences de la CF : culture, enseignement, recherche (fondamentale) ; que ce soit en application des programmes de travail des CMP ou hors accord
- les aides à des personnes physiques ou morales de Wallonie-Bruxelles ou étrangères en vue de réaliser des projets conjoints dans le cadre des accords (CMP, coopération scientifique, etc.) ou hors accords
- les contributions régulières (cotisations) à des organismes menant des activités internationales : (GECT) ELKT, antennes EUNIC à l'étranger ...

Suite à la nouvelle NPI (2020), WBI a adopté une approche sélective en fonction des nouveaux axes prioritaires définis par celle-ci et a veillé à un équilibre entre partenaires en développement d'une part et pays/régions développé(e)s ou émergent(e)s d'autre part.

La proposition veille également à honorer prioritairement les engagements pris vis-à-vis des partenaires étrangers.

L'évolution de ce crédit résulte du renforcement de la coopération avec nos partenaires du Sud à la suite de la normalisation des activités après la crise sanitaire (reprise des CMP)

- Montant du crédit proposé : Engagement : **3.060 millier(s) d'euros**
Liquidation : **2.755 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	338	318	20			
Crédits 2023	3.060	2.437	600	23		
Totaux	3.398	2.755	620	23		

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.02 – Subventions de projets dans le domaine bilatéral - RW(cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions bilatérales.

La coopération bilatérale repose sur les accords signés avec les partenaires étrangers dans le cadre des orientations prises par la note de politique internationale. Actuellement, la coopération bilatérale de la Région wallonne repose sur 58 accords : 28 au sein de l'UE, 17 dans les autres pays du Nord ou émergents, 5 dans les Pays Arabes et enfin 9 dans les autres pays du Sud. La majorité de ces accords sont conjoints avec la Communauté française et 16 le sont également avec la COCOF.

Par ailleurs, les relations bilatérales font l'objet d'une approche différenciée entre nos partenaires du Nord (ou émergents) basé sur l'échange d'expériences et le développement économique, social et culturel de Wallonie-Bruxelles et nos partenaires du sud avec des relations de solidarité et de contribution au développement durable du pays dans le cadre des politiques décidées par leurs autorités.

Les dépenses couvertes par cet article concernent :

- les aides à la mobilité accordées à des personnes physiques ou morales de Wallonie compétences régionales que ce soit en application des programmes de travail des CMP ou hors accords ; en ce compris, les missions et accueils en recherche appliquée, les mensualités de recherche/stage dans quasi tous les programmes bilatéraux
- les aides à des personnes physiques ou morales de Wallonie ou étrangères en vue de réaliser des projets conjoints dans le cadre des accords (CMP, coopération scientifique, etc.) ou hors accords
- les contributions régulières (cotisations) à des organismes menant des activités internationales : Eurométropole, antennes EUNIC à l'étranger ...
- le soutien à des projets bilatéraux transfrontaliers.

L'évolution de ce crédit résulte du renforcement de la coopération avec nos partenaires du Sud à la suite de la normalisation des activités après la crise sanitaire (reprise des CMP)

- Montant du crédit proposé : Engagement : **2.050 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.852 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	358	338	20			
Crédits 2023	2 050	1 514	511	25		
Totaux	2.408	1 852	531	25		

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

UNIONNEMENT DE BUDGETS COMMUNAUX DE LA COMMUNE DE SAINTE-GENEVIEVE

A.B. 52.10.01 – Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - CF (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions bilatérales pour l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux. Ces crédits viennent en appui des crédits prévus à l'allocation 33.00.01

- Montant du crédit proposé : Engagement : **120 millier(s) d'euros**
Liquidation : **119 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	10	10				
Crédits 2023	120	109	11			
Totaux	130	119	11			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 52.10.02 – Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - RW (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions bilatérales pour l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux. Ces crédits viennent en appui des crédits prévus à l'allocation 33.00.02

L'évolution de ce crédit est consécutive à une réduction des projets comprenant des investissements en capital.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **131 millier(s) d'euros**
Liquidation : **131 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	10	10				
Crédits 2023	131	121	10			
Totaux	141	131	10			

- Liquidation trésorerie : Non réglé

Programme 07 - Politiques sectorielles

A.B. 12.11.01. – Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles - CF (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret du 11 juillet 2003 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Région wallonne, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la création du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale
 - Décret du 30 juin 2003 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Région wallonne, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la création du Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toute nature dans le cadre des politiques sectorielles.

Ces politiques recouvrent les domaines suivants :

1) Culture - Audiovisuel

- **Edition – Littérature – Langue française**

Des collectivités d'éditeurs sont mises en place pour des Foires/ Salons du Livre à travers le monde et ce en collaboration avec l'AWEX et/ou Bruxelles Export > intervention dans les frais d'inscription, location du stand et aménagement de celui-ci.

Nous soutenons également la participation du service de Promotion des Lettres du Ministère aux différents salons et foires littéraires.

- **Cinéma – Audiovisuel**

En collaboration avec le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA) du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, WBI réalise des ouvrages de référence en matière de cinéma.

Lorsqu'un film est en sélection dans un festival prioritaire, WBI prend en charge le tirage et le sous-titrage des copies. Celles-ci sont ensuite entreposées à la Cinémathèque royale de Belgique (Cinématek) permettant la programmation des films lors de festivals de films européens, francophones ou à l'occasion de rétrospectives.

- **Arts visuels**

WBI produit ou acquiert des droits relatifs à des expositions. Ce crédit prend en charge les honoraires des concepteurs ou des commissaires de celles-ci.

- **Théâtre et Danse**

Des invitations d'opérateurs et distributeurs étrangers sont organisées afin de leur présenter nos créations et capacités dans le domaine du théâtre.

D'autre part, WBI organise avec l'agence WBT/D, le service « Danse » de la Fédération et la promotion internationale des chorégraphies de Charleroi/Danses.

- **Agences**

WBI et le Ministère de la FWB ont mis sur pied des agences : WBIimages, WBMusique, WBThéâtre/Danse, WBDesign-Mode (en partenariat avec l'AWEX) et WBArchitecture ; et dont consiste à promouvoir les opérateurs de Wallonie-Bruxelles sur la scène internationale, principalement sur les marchés organisés à l'étranger.

2) Aides aux acteurs de la solidarité

L'Accord de coopération signé le 1^{er} juillet par les Gouvernements de la Communauté française, de la Communauté germanophone et de la Région wallonne ainsi que le Collège de la COCOF a créé le Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération indirecte (CWBCI), vu comme un espace commun de

réflexion réunissant les catégories le plus largement représentatives des acteurs francophones et germanophones de la coopération bilatérale indirecte : universités, partenaires sociaux, villes et communes, Réseau d'Education au Développement, Conseil de l'Education et de la Formation ou encore le *Rat für Entwicklungszusammenarbeit*.

Sans préjudice des compétences fédérales en la matière, le CWBCI est chargé de formuler, à la demande des Ministres ou d'initiative, tout avis et propositions sur la politique de coopération au développement.

Les crédits prévus sont destinés à assurer le fonctionnement de ce conseil (secrétariat exécutif, traduction, envois, études ...) ainsi que certaines missions d'évaluation des projets (co)financés par WBI. Ces crédits sont destinés au suivi (appui-conseil) des projets de partenariat au développement en cours.

3) Education et formation à l'étranger et Recherche-Enseignement supérieur

Dans le cadre du réseau des **Agents de liaison académique et culturelle** (ALAC), des moyens sont consacrés à la prise en charge d'allocations et autres avantages liés à leur fonction. Les moyens prévus permettent le développement du réseautage local, la réalisation d'un programme annuel d'activités dans les différents volets de leur mission, leurs formations et évaluations.

Dans le cadre des programmes de travail avec les partenaires de la relation bilatérale mais également au travers de programmes de bourses déliés d'une relation bilatérale, des moyens sont prévus pour assurer les frais de mobilité à l'envoi et à l'accueil liés aux bourses de recherche, de spécialisation, de renforcement des compétences linguistiques et des stages professionnels. En outre, le crédit est aussi utilisé pour assurer la mise en œuvre des programmes de renforcement de l'apprentissage du français dans nos universités pour futurs professeurs de français et étudiants tout comme pour le stage du français dans les relations internationales à destination des diplomates et cadres administratifs étrangers de haut niveau.

Le crédit est également destiné à la collaboration avec l'Institut des Relations internationales Egmont ; cette collaboration est destinée à soutenir le processus de renforcement des capacités administratives locales en RDC par l'accueil en stage dans les administrations et OIP de la FWB pour une durée de 3/4 mois des futurs cadres de haut niveau.

Enfin, il est également utilisé pour développer des outils de communication pour les diplômés et chercheurs en quête de mobilité internationale ainsi que pour renforcer et amplifier certains programmes de mobilité. Dans le cadre de l'attractivité et de la promotion de l'enseignement supérieur sont réalisés :

- un site de présentation à destination des étudiants étrangers
- des brochures, du matériel promotionnel (sacs, panneaux,...) à destination des étudiants étrangers
- l'organisation de missions ministérielles ou autres dédiées à cette promotion
- la participation aux salons institutionnels des différentes associations internationales pour l'enseignement supérieur
- la participation à des salons extra-européens de l'étudiant et des professionnels de l'enseignement supérieur
- la participation aux missions princières et visites d'Etat ainsi que l'organisation de séminaires ou autres activités lors de ces différentes missions.

L'évolution de ce crédit est relative à un renforcement des activités dans le domaine culturel.

▪ Montant du crédit proposé :	Engagement :	4 000 millier(s) d'euros
	Liquidation :	3.800 millier(s) d'euros

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	200	200				
Crédits 2023	4 000	3 600	400			
Totaux	4 200	3 800	400			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.02. – Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles - RW

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toute nature dans le cadre des politiques sectorielles.

Ces politiques se subdivisent de la façon suivante :

1) Rayonnement économique régional

Ces moyens sont destinés aux programmes de stages pour fonctionnaires étrangers venus acquérir une expertise auprès des administrations et OIP wallons. Ils sont plus exactement consacrés aux frais de logement pris en charge par WBI.

En outre, ce crédit est destiné à prendre en charge, dans le cadre des programmes de travail avec les partenaires de la relation bilatérale, les frais de mobilité entrante et assurances diverses liées aux Bourses de stages professionnels en matière de santé.

Enfin, ce crédit est aussi destiné à prendre en charge les frais d'assurance-santé et rapatriement des boursiers entrants et sortants des projets d'excellence en lien direct avec les pôles de compétitivité wallons.

2) Autres dépenses

Les crédits prévus à cette rubrique couvrent des dépenses de toute nature dans les compétences régionales, en particulier dans les domaines du développement et de la recherche, ainsi qu'en ce qui concerne les licences d'exportation d'armes à feu (missions à l'étranger, documentation, traduction).

L'évolution de ce crédit concerne d'une part un alignement des crédits de liquidation sur les crédits d'engagement (54 000 €) et d'autre part à un renforcement des moyens liés à la recherche à travers le réseau des ALS (96 000 €). Enfin, la hausse du coût des transports aériens entraîne une hausse de 50 000 € du budget « Missions ».

- Montant du crédit proposé : Engagement : **666 millier(s) d'euros**
Liquidation : **666 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	50	50				
Crédits 2023	666	616	50			
Totaux	716	666	50			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.03 – Dépenses de toute nature COCOF

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret du 12 juin 2008 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale créant une entité commune pour les Relations internationales de Wallonie-Bruxelles.

Ce crédit est destiné à couvrir les actions menées et/ou instruites par WBI dans le cadre des financements octroyés par la COCOF. Ces actions sont établies sur base d'instructions données par cette dernière.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **101 millier(s) d'euros**
Liquidation : **101 millier(s) d'euros**

Engagements	Paiements				
	2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0			
Crédits 2023	101	101			
Totaux	101	101			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.01 – Subventions de projets dans les politiques sectorielles CF (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 16 juillet 1990 relatif à l'attribution de bourse à des ressortissants étrangers.
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des politiques sectorielles.

Ces politiques recouvrent les domaines suivants :

1) Culture - Audiovisuel

- **Aide à la décentralisation de la culture**
Cette ligne budgétaire permet aux partenaires culturels reconnus par la Communauté française de programmer au cours de leur saison des spectacles internationaux de qualité. Cette aide vise également à favoriser les échanges culturels internationaux.
- **Festivals en Wallonie et à Bruxelles**
WBI soutient l'organisation de festivals internationaux dans les territoires wallon et bruxellois. Ce programme permet d'intervenir dans les frais de cachet et/ou d'accueil d'artistes étrangers. WBI met en œuvre 2 programmes spécifiques facilitant la mise en marché des opérateurs culturels à savoir les accueils de programmateurs et les missions de prospection.
- **Guichet unique « Culture »**
Soutien spécifique aux opérateurs culturels actifs dans les Arts de la scène (musique, danse, théâtre, cirque et arts de la rue) et les Arts plastiques et visuels.

Ce budget permet de soutenir les artistes de Wallonie et de Bruxelles (reconnus par la CF) dans les frais de mobilité pour leur participation à des manifestations prioritaires dans le monde.

WBI s'appuie sur des commissions consultatives (« théâtre, cirque et arts de la rue », « danse », « musique » et « arts plastiques ») composées d'experts du secteur pour la sélection des projets.

- **Cinéma**

Lorsqu'un film est sélectionné dans un festival international prioritaire, WBI peut prendre en charge les frais de déplacement du réalisateur et, pour certaines manifestations avec présence d'un marché, du producteur.

La liste des festivals prioritaires est établie en concertation avec la profession, le CCA et WBIimages.

- **Arts visuels**

WBI (notamment *via* les agences WBDM et WBA) soutient des galeries et autres opérateurs actifs dans les arts visuels afin de promouvoir nos artistes dans les foires internationales ainsi que la mobilité d'artistes dans le cadre de résidence à l'étranger.

- **Edition - Littérature - Langue française**

WBI soutient le secteur *via* des aides à la traduction de livres de sciences humaines.

- **Théâtre des Dom's**

WBI soutient les activités du Théâtre des Dom's dans le cadre d'une programmation pluriannuelle

- **Livres et lettres**

Ce programme est destiné à promouvoir l'édition francophone.

2) Aides aux acteurs de la solidarité

Le crédit est destiné principalement au soutien des projets portés par des ONG, des acteurs institutionnels (ou reconnus comme tel) ou des ASBL de solidarité internationale reconnues et actif(ve)s en Wallonie ou à Bruxelles ; projets qui concernent des actions concrètes de solidarité internationale.

Il prévoit en outre un appui à la campagne « 11.11.11 » (CNCD-11.11.11).

L'appui de WBI aux acteurs de la coopération bilatérale indirecte au développement s'articule autour de 2 sous-programmes mis en œuvre conjointement par la Fédération et la Wallonie, par appels à projets publiés annuellement.

- **Programme de cofinancement de projets de partenariat pour le développement durable**
- **Programme de cofinancement de projets d'éducation à la citoyenneté mondiale et aux objectifs de développement durable**

Ces programmes visent le soutien de projets de partenariat pour la coopération internationale mis en œuvre dans des pays en développement et le soutien d'actions favorisant l'éducation, le métissage des civilisations et le dialogue interculturel proposés par des acteurs de Wallonie-Bruxelles. Les pays concernés sont le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, la République démocratique du Congo, la Guinée, Haïti, le Maroc, la Palestine, le Rwanda, le Sénégal et la Tunisie ainsi que Wallonie-Bruxelles pour des projets d'éducation et de partenariat pour la citoyenneté mondiale et solidaire et la promotion des valeurs universelles.

3) Education et formation à l'étranger et Recherche-Enseignement supérieur

L'essentiel des crédits sont consacrés aux différents programmes de Bourses gérés par WBI qui se décomposent de la manière suivante

- **Bourses de spécialisation et de recherche**

Ces bourses sont allouées en application des programmes de travail issus des CMP tenues dans le cadre des accords bilatéraux ainsi que d'accords de coopération scientifique. Leur objectif est de permettre l'accès à des formations de niveau troisième cycle prioritairement, de second cycle accessoirement, organisées dans les universités de Wallonie et de Bruxelles. Les bénéficiaires sont généralement appelés à rejoindre ensuite le corps académique.

WBI finance l'octroi de ces bourses à des ressortissants étrangers par l'allocation d'indemnités mensuelles et d'avantages liés au séjour. La prise en charge des billets d'avion est prévue dès lors que les pays visés appartiennent à la zone Sud.

Les bourses de spécialisation sont d'une durée variant de 10 à 12 mois, ces bourses sont allouées en vue de l'accomplissement de programmes de spécialisation, de doctorat ou de post-doctorat. Une attention particulière est accordée aux bourses dites de « co-tutelle » destinées à des doctorants venant de pays d'Afrique subsaharienne. Ces bourses ont pour objectif le renforcement institutionnel du corps académique de l'université d'origine. Par le biais de ces bourses, le doctorant maintient un contact permanent avec l'université locale par le biais notamment de séjours alternativement dans l'un et l'autre pays.

- **Bourses d'excellence « IN.WORLD » et « WBI.WORLD »**

Ce programme s'adresse aux doctorants et post-doctorants de Wallonie-Bruxelles dans le sens de l'envoi dans les universités étrangères et aux post-doctorants pour ce qui concerne l'accueil dans nos universités.

Ses objectifs principaux sont l'appui au développement des pôles de compétitivité wallons, la mise en évidence de nos atouts sur le plan de l'enseignement et de la recherche au niveau mondial ainsi que le développement de la coopération universitaire. Si les thématiques liées aux pôles de compétitivité appellent une attention particulière, les sciences fondamentales et sciences humaines sont également concernées par le programme.

Tant à l'accueil qu'à l'envoi, indemnités, billets d'avion et avantages pécuniaires divers sont pris en charge par WBI. Compte tenu de l'évaluation positive de ce programme, l'ensemble du dispositif qui concerne la Région comme la Communauté s'élève à 507 mensualités pour les bourses « World WBI » et 231 pour les bourses « In-WBI ».

- **Bourses de stages professionnels**

Ces bourses sont allouées en application des programmes de travail issus des CMP tenues dans le cadre des accords bilatéraux. Elles sont en phase directe avec les projets de coopération acceptés en commissions mixtes. Elles visent principalement les pays du Sud.

WBI finance l'octroi de ces bourses à des ressortissants étrangers par l'allocation d'indemnités mensuelles, avantages divers liés au séjour et, selon les cas, par la mise à disposition de logements.

Elles sont généralement de courte durée, variant de 1 à 3 mois, et s'adressent à des professionnels amenés à séjourner en Communauté française notamment dans nos universités, centres de recherche, milieux culturels et éducatifs

- **Stages pour fonctionnaires**

Alloués en application d'accords bilatéraux conclus avec des pays d'Europe centrale et orientale, ces stages financés par WBI sont organisés en collaboration étroite principalement avec le Service public wallon, le Ministère de la Communauté française, l'AWEX, le BIJ.

Ils s'adressent à des fonctionnaires ayant généralement à gérer dans leur propre ministère des dossiers internationaux dans un cadre bilatéral ou multilatéral. Il est à noter qu'en application de l'accord de coopération avec la Bulgarie, des bourses sont allouées à des futurs diplômés de l'École supérieure francophone d'Administration (ESFAM) à Sofia. Les stages, d'une durée de 1 à 3 mois, sont financés par WBI par l'octroi de mensualités de bourses et par la prise en charge du logement.

Le crédit est aussi destiné à développer la collaboration avec l'Institut des Relations internationales Egmont destinée à soutenir le processus de renforcement des capacités administratives locales en RDC par l'accueil en stage dans les administrations et OIP de la FWB pour une durée de 3/4 mois des futurs cadres de haut niveau. L'expérience pourra être étendue aux autres pays prioritaires de la coopération avec l'Afrique et Haïti. WBI prend en charge l'ensemble des coûts liés à ce stage (indemnité, logement, billets d'avion).

- **Bourses d'été (langue française)**

Chaque année, environ 218 bourses sont allouées à des ressortissants étrangers originaires majoritairement des pays d'Europe occidentale, centrale et orientale mais aussi d'Amérique du Nord (Canada, Québec, Louisiane), des pays du Maghreb, d'Israël, de Palestine. Ces bourses sont

allouées à des pays partenaires, soit en application d'accords bilatéraux, ou dans le cadre d'événements majeurs.

Nos universités en Communauté française ont acquis une expertise de reconnaissance internationale dans l'organisation et le contenu des stages.

Ils sont de trois types : le perfectionnement de la langue française, la didactique du français langue étrangère et le français de relations internationales. Dans le cadre de ce troisième type de programme, les stagiaires sont soit diplomates, soit cadres administratifs dans des départements en charge des relations bilatérales ou multilatérales.

Les boursiers perçoivent une indemnité de bourse. Les frais d'inscription et de logement sont pris en charge par WBI également.

- **Bourses en organisations internationales**

Ce programme s'adresse aux jeunes diplômés désireux de proposer dans les deux années qui suivent l'obtention de leur diplôme leur expertise à une organisation internationale publique dont l'objet est en lien avec les compétences de la Communauté française mais pas exclusivement. Il permet en outre de se familiariser avec le fonctionnement d'une organisation internationale et de développer du réseautage.

- **Assistants de langue française**

En application d'accords bilatéraux et sur base de réciprocité, des assistants de langue séjournent durant une année académique dans des écoles secondaires. Ils sont appelés à accompagner le professeur titulaire du cours de langue en tant qu'auxiliaires de conversation, tout en ayant la possibilité d'approfondir leur connaissance de la langue du pays d'accueil et sa culture.

Les échanges concernent l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Italie et le Royaume-Uni.

Ces programmes s'adressent aux diplômés et étudiants ayant réussi au minimum trois années d'études dans l'enseignement supérieur, quelles que soient les filières de formation.

S'agissant d'un programme basé sur la réciprocité, le processus de financements croisés est d'application. WBI prend dès lors en charge l'accueil des assistants de langue étrangère dans nos écoles en allouant des indemnités de bourses. Le billet d'avion de nos assistants de langue française à l'étranger est pris en charge par WBI. Le financement de leur séjour est du ressort des pays partenaires.

Montant du crédit proposé :	Engagement :	8.200 millier(s) d'euros
	Liquidation :	7.889 millier(s) d'euros

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	1.200	600	400	200		
Crédits 2023	8 200	7 289	500	411		
Totaux	9 400	7 889	900	611		

- Liquidation trésorerie : Non réglémenté

A.B. 33.00.02. – Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des politiques sectorielles.

Ces politiques se subdivisent de la façon suivante :

1) Rayonnement économique régional

Ces moyens sont destinés aux programmes « Stages IFAG » et « Stages pour fonctionnaires », gérés par le service Bourses :

- **Les stages IFAG** sont alloués en application de l'accord de coopération avec la Bulgarie. Ces stages en entreprises d'une durée de trois mois maximum sont accordés aux futurs diplômés de l'Institut Francophone d'Administration et de Gestion à Sofia.

Ces bourses ont pour objectif la création de contacts entre des entreprises situées en Région wallonne et des partenaires économiques et commerciaux des pays représentés par les stagiaires. Il est à noter que la très grande majorité d'entre eux provient de pays d'Europe centrale et orientale. Les candidats ainsi que les entreprises sont sélectionnés par l'AWEX.

- **Les stages pour fonctionnaires**, alloués en application d'accords bilatéraux conclus avec des pays d'Europe centrale et orientale, sont financés par WBI et organisés en collaboration étroite principalement avec le Service public wallon, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'AWEX et le BIJ. Ils s'adressent à des fonctionnaires ayant généralement à gérer dans leur propre ministère des dossiers internationaux dans un cadre bilatéral ou multilatéral.

Depuis 2009, deux autres programmes sont venus étoffer l'offre de WBI en matière de soutien aux opérateurs

- **un programme de stages en entreprises en Europe** pour futurs diplômés dont l'objectif est de permettre aux jeunes de niveau master d'acquérir une première expérience professionnelle dans une entreprise étrangère dans l'optique de susciter des contacts futurs entre entreprises et centres de recherches locaux et wallons au départ de l'expérience vécue par les candidats. Tout stage en lien avec les pôles de compétitivité sont prioritaires.

Ces stages sont d'une durée d'un à trois mois et WBI prend en charge les mensualités de bourse ainsi que le titre de transport aller/retour.

- **un programme de soutien des jeunes et futurs créateurs d'entreprises**, appelé « envol à l'international ».

Ce programme poursuit les objectifs suivants : soutenir le rayonnement international des futures ou toute jeune entreprises dans les secteurs en lien avec pôles de compétitivité, contribuer à l'attractivité de l'environnement économique régional, promouvoir l'infrastructure de Wallonie-Bruxelles.

Il s'agit d'accompagner le jeune créateur dans sa recherche de partenaires économiques potentiels et de s'immerger dans un marché étranger avec une approche de curiosité culturelle.

Ces stages sont d'une durée de 1 à 2 semaines. WBI prend en charge la bourse ainsi qu'une participation à l'achat du titre de transport aller/retour.

Ce crédit est également consacré à allouer des **bourses en application des programmes de travail** issus des CMP tenues dans le cadre des accords bilatéraux ainsi que d'accords de coopération scientifique en lien direct avec les compétences régionales.

Dans le cadre du **programme d'excellence « WBI.WORLD » et « IN.WBI »**, des moyens sont consacrés pour accorder des mensualités aux projets avec un accent plus marqué sur la recherche industrielle appliquée dans les thématiques des pôles de compétitivité wallons.

Ce crédit permet également de **soutenir les jeunes diplômés** désireux de proposer dans les deux années qui suivent l'obtention de leur diplôme leur expertise à une organisation internationale publique dont l'objet est en lien avec les compétences de la Région wallonne. Il permet en outre de se

familiariser avec le fonctionnement d'une organisation internationale et de saisir les opportunités d'emploi. WBI prend en charge les indemnités de bourses et les billets d'avion.

2) Autres dépenses

Ces moyens permettent d'octroyer des subventions dans le cadre des activités de la « Plateforme Recherche et Innovation » mise en place au sein de WBI.

L'évolution de ce crédit est consécutive à un renforcement des programmes « Bourses » tant dans le cadre des accords bilatéraux que dans le cadre des Bourses d'Excellence.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1.173 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.125 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	200	125	75			
Crédits 2023	1 173	1 125	48			
Totaux	1 373	1 250	123			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.03. – Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'appui de WBI aux acteurs de la coopération bilatérale indirecte au développement s'articule autour de 2 sous-programmes mis en œuvre conjointement par la Fédération et la Wallonie, par appels à projets publiés annuellement :

- Programme de cofinancement de projets de partenariat pour le développement durable
- Programme de cofinancement de projets d'éducation à la citoyenneté mondiale et aux objectifs de développement durable

Ces programmes visent le soutien de projets de partenariat pour la coopération internationale mis en œuvre dans des pays en développement et le soutien d'actions favorisant l'éducation, le métissage des civilisations et le dialogue interculturel proposés par des acteurs de Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, ce crédit permet d'octroyer une subvention de fonctionnement à l'APEFE.

En raison du report des dossiers, en lien avec la situation sanitaire conjuguée à l'écart entre les moyens d'engagement et de liquidation, un encours s'est créé au fil des exercices et dont l'apurement nécessitera la majorité des crédits de liquidation 2023 des services de la coopération bilatérale indirecte au développement.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **3.258 millier(s) d'euros**
Liquidation : **3.064 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	2.500	1.600	400	500		
Crédits 2023	3.258	1.464	900	400	506	
Totaux	5.758	3.064	1.300	900	506	

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.04 – Subvention de projets - COCOF

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret du 12 juin 2008 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale créant une entité commune pour les Relations internationales de Wallonie-Bruxelles.

Ce crédit est destiné à couvrir les actions menées et/ou instruites par WBI dans le cadre des financements octroyés par la COCOF. Ces actions sont établies sur base d'instructions données par cette dernière.

- Montant du crédit ajusté : Engagement : **151 millier(s) d'euros**
Liquidation : **151 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	30	30				
Crédits 2023	151	121	30			
Totaux	181	151	30			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 52.10.01 – Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - CF (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions sectorielles pour l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux.

Il n'est pas prévu d'alimenter ce crédit en 2023.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 52.10.02 – Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - RW (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions sectorielles pour l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux.

Il n'est pas prévu d'alimenter ce crédit en 2023.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2023	2024	2025	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 74.22.01 – Acquisitions nouvelles de biens meubles - CF (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à de l'achat de matériel dans le cadre des actions menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il n'est pas prévu actuellement d'alimenter ce crédit en 2023.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 74.22.02 – Acquisitions nouvelles de biens meubles - RW (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à de l'achat de matériel dans le cadre des actions menées par la Région wallonne.

Il n'est pas prévu actuellement d'alimenter ce crédit en 2023.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2023	2024	2025	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.03. – Activités EURODESK (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit ne sera plus alimenté en 2023.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.04. – Activités Programme européen - Chapitre 2 - Jeunesse

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit correspond au volet dépenses des programmes européens, notamment les coûts d'envoi des jeunes à l'étranger.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **300 millier(s) d'euros**
Liquidation : **300 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	300	300				
Totaux	300	300				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.05. – Programmes internationaux WBI - Communauté française (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret budgétaire

Ce crédit couvre les autres dépenses des programmes internationaux de WBI - CF

- Montant du crédit proposé : Engagement : **126 millier(s) d'euros**
Liquidation : **126 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	126	126				
Totaux	126	126				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.06. – Activités CES (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret budgétaire

Ce crédit couvre les dépenses accordées dans le cadre du Programme Corps européen de Solidarité.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **85 millier(s) d'euros**
Liquidation : **100 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2023	2024	2025	Exercices ultérieurs
Encours <2023	25	25				
Crédits 2023	85	85				
Totaux	85	100				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.01. – Activités du Programme Jeunesse en Action (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret budgétaire

Ce crédit couvrait les projets du Programme Jeunesse en Action, année 2013, qui est clôturé.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.02. – Contribution MCF dans les activités BEL'J (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret budgétaire

Ce crédit couvre les subventions accordées au BIJ dans le cadre du programme BEL'J financé par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **20 millier(s) d'euros**
Liquidation : **20 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	20	20				
Totaux	20	20				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Engagements		Paiements				
		2023	2023	2024	2025	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0	0			
Crédits 2023	519	507	12			
Totaux	519	507	12			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.05. – Programmes internationaux WBI - COCOF (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les subventions octroyées dans le cadre des programmes internationaux de WBI-COCOF. Il n'est pas prévu de l'alimenter en 2023.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.06. – Programmes découlant de dons et legs (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Il n'est pas prévu d'alimenter ce crédit en 2023.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.07. – Activités du Centre de Ressources SALTO (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret budgétaire

Ce crédit couvre les subventions accordées dans le cadre des activités du Centre de Ressources SALTO.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.08. – Activités du Programme européen - Chapitre 2 - Jeunesse

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret budgétaire

Ce crédit couvre les projets du Programme ERASMUS

- Montant du crédit proposé : Engagement : **3.385 millier(s) d'euros**
Liquidation : **3.000 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	3 385	3 000	385			
Totaux	3 385	3 000	385			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.09. – Corps de Solidarité européen

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret budgétaire

Ce crédit couvre les subventions octroyées dans le cadre du Corps européen de Solidarité.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1.287 millier(s) d'euros**
Liquidation : **2.000 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	713	713				
Crédits 2023	1.287	1 287				
Totaux	2.000	2.000				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Programme 10 – Dépenses pour ordre

A.B. 12.11.01. – Divers (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à utiliser les recettes perçues par l'AB **16.20.01** (*cfr. supra*)

Il comprend les dépenses relatives

- aux implantations EIWB I et II refacturées à l'AWEX
- aux locaux du réseau à l'étranger et refacturées à l'AWEX
- à la gestion de l'emphytéose du bâtiment de la Délégation à Paris pour l'AWEX, la COCOF et le SPW
- à l'intervention de la Communauté germanophone dans les dépenses de la délégation à Berlin
- aux dépenses effectuées par le réseau de Délégations Wallonie-Bruxelles ou par WBI pour compte de tiers.

Le montant du crédit est identique à celui de 2022.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **2.300 millier(s) d'euros**
Liquidation : **2.300 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	2.300	2.300				
Totaux	2.300	2.300				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Programme 99 – Plan de relance de la Wallonie

A.B. 11.11.01 – Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie (Projet PRW 191)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les dépenses relatives à l'engagement de 2 ETP dans le cadre du Plan de Relance 2021-2024 financé par l'UE à la suite la crise sanitaire mondiale de 2020-2021.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **200 millier(s) d'euros**
Liquidation : **200 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	200	200				
Totaux	200	200				

Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.01 – Renforcement rayonnement Wallonie – Ecosystèmes éven.-patrimoine (191) Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie (Projet PRW 191)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les dépenses relatives à la Fiche-projet 191 du Plan de Relance 2021-2024 financé par l'UE à la suite la crise sanitaire mondiale de 2020-2021 qui vise à la promotion en Belgique et à l'étranger de la Wallonie comme terre de Tourisme en mettant l'accent sur les événements autour du Patrimoine wallon et les lieux à haute valeur touristique.

Cette campagne s'inscrit dans l'objectif de la NPI de mener une « diplomatie du Tourisme » et plus exactement dans la stratégie 2030 du tourisme wallon.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **650 millier(s) d'euros**
Liquidation : **650 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	650	650				
Totaux	650	650				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.02 – Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des atouts touristiques contribuant au rayonnement de la Wallonie (Projet PRW 192)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les dépenses relatives à la Fiche-projet 192 du Plan de Relance 2021-2024 financé par l'UE à la suite la crise sanitaire mondiale de 2020-2021 qui vise à la promotion en Belgique et à l'international de la Wallonie comme destination *via* des campagnes d'information autour des atouts touristiques de la région sur différents canaux de diffusion.

Cette campagne s'inscrit dans l'objectif de la NPI de mener une « diplomatie du Tourisme » et plus exactement dans la stratégie 2030 du tourisme wallon

- Montant du crédit proposé : Engagement : **400 millier(s) d'euros**
Liquidation : **400 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	400	400				
Totaux	400	400				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.03 – Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des événements et curiosités contribuant au rayonnement de la Wallonie (Projet PRW 193)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les dépenses relatives à la Fiche-projet 192 du Plan de Relance 2021-2024 financé par l'UE à la suite la crise sanitaire mondiale de 2020-2021 qui vise à la promotion à l'international de la Wallonie comme destination *via* des campagnes d'information autour de

grands évènements culturels ou autre organisés tout au long de l'année et des curiosités de la région wallonne sur différents canaux de diffusion.

Cette campagne s'inscrit dans l'objectif de la NPI de mener une « diplomatie du Tourisme » et plus exactement dans la stratégie 2030 du tourisme wallon

- Montant du crédit proposé : Engagement : **150 millier(s) d'euros**
Liquidation : **150 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	150	150				
Totaux	150	150				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.01 – Renforcement rayonnement Wallonie – Ecosystèmes éven.-patrimoine (191) Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie (Projet PRW 191)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les subventions octroyées dans le cadre de la Fiche-projet 191 du Plan de Relance 2021-2024 financé par l'UE à la suite la crise sanitaire mondiale de 2020-2021.

Ce soutien permet aux opérateurs visés d'amplifier la portée des évènements majeurs à caractère culturel, sportif ou autre qu'ils organisent afin d'attirer de nouveaux visiteurs en provenance d'autres régions, en particulier hors des frontières belges.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **2.250 millier(s) d'euros**
Liquidation : **2.250 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	80	80				
Crédits 2023	2 250	2 170	80			
Totaux	2 330	2 250	80			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Liste des acronymes et abréviations

AB	Article budgétaire
ADI	Académie de Droit international de La Haye
AFD	Agence française au Développement
AIMF	Association internationale des Maires francophones
ALAC	Agent de Liaison académique et culturelle
ALS	Agent de Liaison scientifique
APEFE	Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger
APNU	Association pour les Nations unies
AUF	Agence universitaire de la Francophonie
AWEX	Agence wallonne à l'Exportation
BIJ	Bureau international de la Jeunesse
CASIW	Cellule d'Appui pour la Solidarité internationale wallonne
CCA	Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel
CD	Crédits dissociés
CF	Communauté française de Belgique
CIF	Centre international pour la Formation
CLLD	Développement local mené par les acteurs locaux (<i>Community-Led Local Development</i>)
CMP	Commission mixte permanente
CONFJES	Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie
CONFEMEN	Conférences des Ministres de l'Education des Etats et gouvernements de la Francophonie
COCOF	Commission communautaire française
CSA	Conseil supérieur de l'Audiovisuel
CES	Corps européen de Solidarité
CTE	Coopération territoriale européenne
CWB	Centre Wallonie-Bruxelles
CWBCI	Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération bilatérale indirecte
DGWB	Délégation générale Wallonie-Bruxelles
DO	Direction opérationnelle
EES	Etablissement(s) d'Enseignement supérieur
EIWB	Espace international Wallonie-Bruxelles
ELAN	Ecoles et langues nationales en Afrique (projet)
ELKT	Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

EPRA	Plate-forme européenne des instances de régulation (<i>European platform of regulatory authorities</i>)
ERAIFT	École régionale postuniversitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts tropicales
ESFAM	Ecole supérieure francophone d'Administration
EUNIC	EU National Institutes for Culture (Réseau) – Réseau des Instituts culturels nationaux de l'Union européenne
FEDER	Fonds européen de Développement régional
FINNOV	Réseau francophone de l'Innovation (Initiative)
FIPF	Fédération internationale des Professeurs de français
FNRS	Fonds national pour la Recherche scientifique
FrancoPREV	Réseau francophone de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
GAL	Groupe d'Action locale
GECT	Groupement européen de Coopération territoriale
GR	Grande Région (GECT)
HCDH	Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
IFADEM	Initiative francophone pour la Formation à distance des Maîtres
IFAG	Institut francophone d'Administration et de Gestion
IFDD	Institut francophone pour le Développement durable
IFEF	Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation
IHRA	Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (<i>International Holocaust Remembrance Alliance</i>)
IRENA	Agence internationale pour les Energies renouvelables (<i>International Renewable Energy Agency</i>)
ISO	Organisation internationale de normalisation (certification des normes)
JIF	Journée internationale de la Francophonie
LEADER	Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
LIEU	Liaison Entreprises-Universités (réseau)
LKT	Lille-Kortrijk-Tournai (Eurométropole)
MCF	Ministère de la Communauté française (de Belgique)
MOT	Mission opérationnelle transfrontalière
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OIP	Organisme d'Intérêt public
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé

OMT	Organisation mondiale du Tourisme
ONU	Organisation des Nations unies
PPEJ	Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes
PME	Petites et Moyennes Entreprises
RDC	République démocratique du Congo
RW	Région wallonne
SPW	Service public de Wallonie
UCL	Université catholique de Louvain
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture
UWE	Union wallonne des Entreprises
WB	Wallonie-Bruxelles
WBA	Wallonie-Bruxelles Architecture
WBDM	Wallonie-Bruxelles Design et Mode
WBI	Wallonie-Bruxelles International
WBM	Wallonie-Bruxelles Musique
WBT	Wallonie-Belgique Tourisme
WBT/D	Wallonie-Bruxelles Théâtre et Danse

Budget initial des dépenses pour l'année budgétaire 2023

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	PR	A.B.			Code fonction- nel	L I B E L L E S	Crédits initiaux 2023		Crédits initiaux 2022	
		1-2	3-4	n°			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
		sec	sec	ord						
						Wallonie-Bruxelles International				
						Programme 01				
						Montants à payer aux personnes attachées à l'organisme				
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>				
JE	01	11	11	01	01130	Rémunération du personnel, y compris les charges sociales	19.398	19.398	16.880	16.880
JE	01	11	11	03	01130	Indemnités couvrant des charges réelles	760	760	840	840
JE	01	11	11	06	01130	BIJ - Frais de personnel	72	72	65	65
JE	01	11	12	04	01130	Indemnités - Heures supplémentaires	12	12	20	20
JE	01	11	20	01	01130	Provision pension (part patronale)	2.106	2.106	1.370	1.370
JE	01	11	20	05	01130	Assurance complémentaire. Intervention patronale - carr ext.	140	140	140	140
JE	01	11	40	02	01130	Service social	140	140	140	140
JE	01	12	11	01	01130	Frais de bureau	420	420	418	418
JE	01	12	11	02	01130	Gestion du contentieux	20	20	20	20
JE	01	12	11	03	01130	Autres prestations et travaux par tiers	1.164	1.152	1.113	1.113
JE	01	12	11	04	01130	BIJ - Frais de fonctionnement	158	158	206	206
JE	01	12	11	07	01130	Formation professionnelle	75	75	125	125
JE	01	12	11	08	01130	Honoraires forfaitaires	0	0	0	0
JE	01	12	12	01	01130	Locaux et matériel	1.562	1.562	1.384	1.384
JE	01	21	10	01	01130	Charges financières	735	735	725	725
JE	01	21	10	02	01130	BIJ - Charges financières	8	8	2	2
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	26.770	26.758	23.448	23.448
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>				
JE	01	71	12	01	01130	Acquisitions immobilières nouvelles	0	0	0	0
JE	01	74	22	01	01130	Aménagement de bâtiments	80	80	80	80
JE	01	74	22	02	01130	BIJ - Aménagement de bâtiments	20	20	0	0
JE	01	74	22	03	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles	174	929	1.393	754
JE	01	74	22	04	01130	BIJ - Acquisition mobilier et matériel	0	0	5	5
JE	01	91	10	01	01130	Amortissement d'emprunts	1.564	1.564	1.473	1.473
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	1.838	2.593	2.951	2.312
						TOTAL pour le programme 01	28.608	29.351	26.399	25.760
						Programme 02				
						Visibilité Wallonie-Bruxelles				
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>				
JE	02	12	11	01	01130	Visibilité internationale WB	534	594	779	779
JE	02	12	11	02	01130	Visibilité internationale WB - subventions	0	0	0	0
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	534	594	779	779
						TOTAL pour le programme 02	534	594	779	779
						Programme 03				
						Programme d'évènements exceptionnels				
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>				
JE	03	11	11	01	01130	Personnel dévolu à la Présidence belge	813	813	0	0
JE	03	12	11	01	01130	Evènements exceptionnels - CF	2.095	1.608	0	0
JE	03	12	11	02	01130	Evènements exceptionnels - RW	3.194	1.772	0	0
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	6.102	4.193	0	0
						TOTAL pour le programme 03	6.102	4.193	0	0

				Programme 04				
				Représentation de la Communauté française et de la Région wallonne à l'étranger				
				<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>				
JE	04	11 11 01	01130	Rémunérations du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger	7.757	7.757	7.317	7.317
JE	04	12 11 01	01130	Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger	5.466	5.466	5.349	5.349
JE	04	12 11 02	01130	Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger	2.200	2.200	0	0
				<i>TOTAL pour le Titre I</i>	15.423	15.423	12.666	12.666
				<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>				
JE	04	84 22 01	01130	Aménagements de bâtiments	80	80	80	80
JE	04	84 22 02	01130	Acquisitions immobilières nouvelles	0	0	0	0
JE	04	84 22 03	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles	85	85	80	80
				<i>TOTAL pour le Titre II</i>	165	165	160	160
				TOTAL pour le programme 04	15.588	15.588	12.826	12.826
				Programme 05				
				Secteur multilatéral				
				<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>				
JE	05	12 11 01	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral CF	331	331	400	400
JE	05	12 11 02	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral RW	157	157	118	118
JE	05	33 00 01	01130	Subventions de projets dans le domaine multilatéral CF	1.216	1.198	1.634	1.054
JE	05	33 00 02	01130	Subventions de projets dans le domaine multilatéral RW	1.520	1.553	1.401	1.438
JE	05	33 00 03	01130	Actions cofinancées par l'Union européenne (DO 32) - RW	0	0	0	0
JE	05	35 40 01	01130	Cotisations à divers organismes multilatéraux CF	4.341	4.341	4.343	4.343
JE	05	35 40 02	01130	Cotisations à divers organismes multilatéraux RW	171	171	169	169
				<i>TOTAL pour le Titre I</i>	7.736	7.751	8.065	7.522
				TOTAL pour le programme 05	7.736	7.751	8.065	7.522

				Programme 06 Secteur bilatéral				
				<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>				
JE	06	12 11 01	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - CF	1.324	1.320	1.414	1.368
JE	06	12 11 02	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - RW	465	475	402	360
JE	06	33 00 01	01130	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - CF	3.060	2.755	2.750	1.976
JE	06	33 00 02	01130	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - RW	2.050	1.852	1.750	1.552
				<i>TOTAL pour le Titre I</i>	6.899	6.402	6.316	5.256
				<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>				
JE	06	52 10 01	01130	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - CF	120	119	106	90
JE	06	52 10 02	01130	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - RW	131	131	157	174
				<i>TOTAL pour le Titre II</i>	251	250	263	264
				TOTAL pour le programme 06	7.150	6.652	6.579	5.520
				Programme 07 Politiques sectorielles				
				<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>				
JE	07	01 00 01	01130	COCO (Supprimé)	0	0	0	7
JE	07	12 11 01	01130	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles CF	4.000	3.800	3.743	3.513
JE	07	12 11 02	01130	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles RW	666	666	520	466
JE	07	12 11 03	01130	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles Cocof	101	101	101	101
JE	07	12 11 04	01130	Plan de relance wallon (Supprimé)	0	0	3.200	3.200
JE	07	33 00 01	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - CF	8.200	7.889	8.271	7.889
JE	07	33 00 02	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	1.173	1.125	795	702
JE	07	33 00 03	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	3.258	3.064	3.258	2.969
JE	07	33 00 04	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - Cocof	151	151	151	144
				<i>TOTAL pour le Titre I</i>	17.549	16.796	20.039	18.991
				<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>				
JE	07	52 10 01	01130	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - CF	0	0	0	0
JE	07	52 10 02	01130	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - RW	0	0	0	0
JE	07	74 22 01	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles - CF	0	0	0	0
JE	07	74 22 02	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles - RW	0	0	0	0
				<i>TOTAL pour le Titre II</i>	0	0	0	0
				TOTAL pour le programme 07	17.549	16.796	20.039	18.991

					Programme 08					
					Dépenses particulières					
					<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>					
JE	08	01	00	01	01130	Ristournes et non-valeurs	0	0	0	0
JE	08	01	00	02	01130	BIJ - Divers - Activités exceptionnelles	0	0	0	0
<i>TOTAL pour le Titre I</i>							0	0	0	0
TOTAL pour le programme 08							0	0	0	0
					Programme 09					
					Activités du BIJ					
					<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>					
JE	09	12	11	01	01130	Activités Centre de Ressource SALTO	0	0	0	0
JE	09	12	11	02	01130	Programmes internationaux WBI - RW	39	39	39	39
JE	09	12	11	03	01130	Activités EURODESK	0	0	0	0
JE	09	12	11	04	01130	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	300	300	200	200
JE	09	12	11	05	01130	Programmes internationaux WBI - CF	126	126	126	126
JE	09	12	11	06	01130	Activités Corps de Solidarité Européen (CES)	85	100	100	100
JE	09	33	00	01	01130	Activités du programme Jeunesse en Action	0	0	0	0
JE	09	33	00	02	01130	Contribution MCF dans les activités (Bel'J)	20	20	20	20
JE	09	33	00	03	01130	Programmes internationaux WBI - CF	754	754	604	604
JE	09	33	00	04	01130	Programmes internationaux WBI - RW	519	507	513	501
JE	09	33	00	05	01130	Programmes internationaux WBI - COCOF	0	0	0	0
JE	09	33	00	06	01130	Programmes découlant des dons et legs	0	0	0	0
JE	09	33	00	07	01130	Activités Centre de Ressource SALTO	0	0	0	0
JE	09	33	00	08	01130	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	3.385	3.000	2.962	2.400
JE	09	33	00	09	01130	Corps de Solidarité Européen	1.287	2.000	1.127	2.000
<i>TOTAL pour le Titre I</i>							6.515	6.846	5.691	5.990
TOTAL pour le programme 09							6.515	6.846	5.691	5.990
					Programme 10					
					Dépenses pour ordre					
					<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>					
JE	10	12	11	01	01130	Divers	2.300	2.300	2.300	2.300
<i>TOTAL pour le Titre I</i>							2.300	2.300	2.300	2.300
TOTAL pour le programme 10							2.300	2.300	2.300	2.300
					Programme 99					
					Plan de relance wallon					
					<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>					
JE	99	11	11	01	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie (Projet PRW 191)	200	200	0	0
JE	99	12	11	01	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie (Projet PRW 191)	650	650	0	0
JE	99	12	11	02	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des atouts touristiques contribuant au rayonnement de la Wallonie (Projet PRW 192)	400	400	0	0
JE	99	12	11	03	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des événements et curiosités contribuant au rayonnement de la Wallonie (Projet PRW 193)	150	150	0	0

JE	99	33	00	01	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie (Projet PRW 191)	2.250	2.250	0	0
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	3.650	3.650		
						TOTAL pour le programme 99	3.650	3.650	0	0
						<i>TOTAUX GENERAUX DES DEPENSES</i>	95.732	93.721	82.678	79.688
						<i>Total TITRE I - DEPENSES COURANTES</i>	93.478	90.713	79.304	76.952
						<i>Total TITRE II - DEPENSES DE CAPITAL</i>	2.254	3.008	3.374	2.736